CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des Assemblées et Relation à l'Usager

RAPPORTS ET

PROCES-VERBAUX

DES DELIBERATIONS

◆ ◆ ◆

DECISION MODIFICATIVE N°2

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2023

◆ ◆ ◆

LUNDI 17 OCTOBRE 2022

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des Assemblées et Relation à l'Usager

LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

Nom	Prénom
ALLEFRESDE	Laurence
AMRANE	Olivier
BOSC	Elvire
BOURJAT	Laëtitia
CHAREYRE	Sandrine
COSTE	Claudie
DALVERNY	Jérôme
DUBOIS	Sylvie
DUCHAMP	Cécile
FEROUSSIER	Christian
GAUCHER	Sylvie
GENEST	Sandrine
MAISONNAT	Pierre
MALFOY	Christine
MARCE	Laurent
MEYER	Jean-Yves
OLLIVIER	Martine
PEVERELLI	Olivier
PHILIPPE	Ronan
QUENETTE	Marc-Antoine
REYNAUD	Christelle
RICHIOUD	Ingrid
RIEU-FROMENTIN	Françoise
ROCHE	Bernadette
SALEL	Matthieu
SAULIGNAC	Hervé
SERRE	Laëtitia
SICOIT-ILIOZER	Julie
TERRASSE	Pascal
TOURVIEILHE	Max
UGHETTO	Laurent
VALLON	Jean-Paul
VIGNAL	Christophe
VILLEMAGNE	Michel

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des Assemblées et Relation à l'Usager

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 1er JUILLET 2021

ELECTION DES 24 MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE
(Le Président étant de droit Président de la Commission Permanente)

Interruption réglementaire d'une heure, une seule liste déposée.
(Liste paritaire et ordonnée par fonction de vice-présidents et de membres avec une seule candidature pour chaque poste).
Désignation consensuelle sansvote.

PRESIDENT	Monsieur Olivier AMRANE

VICE-PRESIDENTS (8)	
1er	Madame Sandrine GENEST
2ème	Monsieur Christian FEROUSSIER
3ème	Madame Sylvie GAUCHER
4ème	Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
5ème	Madame Claudie COSTE
6ème	Monsieur Matthieu SALEL
7ème	Madame Ingrid RICHIOUD
8ème	Monsieur Jean-Paul VALLON

MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE (16)	
1er	Madame Julie SICOIT-ILIOZER
2ème	Monsieur Jean-Yves MEYER
3ème	Madame Laëtitia BOURJAT
4ème	Monsieur Laurent MARCE
5ème	Madame Cécile DUCHAMP
6ème	Monsieur Laurent UGHETTO
7ème	Madame Laëtitia SERRE
8ème	Monsieur Hervé SAULIGNAC
9ème	Madame Bernadette ROCHE
10ème	Monsieur Pascal TERRASSE
11ème	Madame Sandrine CHAREYRE
12ème	Monsieur Olivier PEVERELLI
13ème	Madame Christine MALFOY
14ème	Monsieur Ronan PHILIPPE
15ème	Madame Elvire BOSC
16ème	Monsieur Christophe VIGNAL

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des Assemblées et Relation à l'Usager

COMMISSIONS THEMATIQUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Elues le 23 juillet et le 17 septembre 2021 pour les présidence des bureaux

✓ **Commission Administration Générale Ressources humaines et Finances (14 membres)**

Présidente
DUCHAMP Cécile
Vice-Président
VILLEMAGNE Michel
Membres (12)
QUENETTE Marc-Antoine
GENEST Sandrine
FEROUSSIER Christian
GAUCHER Sylvie
TOURVIEILHE Max
COSTE Claudie
MEYER Jean-Yves
SAULIGNAC Hervé
UGHETTO Laurent
BOSC Elvire
REYNAUD Christelle
MALFOY Christine

➢ **Commission Attractivité Vie associative Agriculture Tourisme et Aménagement du Territoire (14 membres)**

Président
MARCE Laurent
Vice-Président
VIGNAL Christophe
Membres (12)
FEROUSSIER Christian
RICHIOUD Ingrid
VALLON Jean-Paul
SICOIT-ILIOZER Julie
SALEL Matthieu
BOURJAT Laëtitia
MEYER Jean-Yves
PHILIPPE Ronan
ROCHE Bernadette
MALFOY Christine
DALVERNY Jérôme
ALLEFRESDE Laurence

✓ **Commission Solidarités, Santé, Enfance, Autonomie et Handicap (14 membres)**

Présidente
RIEU-FROMENTIN Françoise
Vice-Présidente
BOURJAT Laetitia
Membres (12)
GENEST Sandrine
QUENETTE Marc-Antoine
GAUCHER Sylvie
MAISONNAT Pierre
OLLIVIER Martine
DUCHAMP Cécile
BOSC Elvire
TERRASSE Pascal
SERRE Laëtitia
DUBOIS Sylvie
PHILIPPE Ronan
PEVERELLI Olivier

✓ **Commission Patrimoine, Routes, Sécurité, Infrastructures et Numérique (14 membres)**

Président
MAISONNAT Pierre
Vice-Président
TOURVIEILHE Max
Membres (12)
VALLON Jean-Paul
COSTE Claudie
SALEL Matthieu
RIEU-FROMENTIN Françoise
MEYER Jean-Yves
MARCE Laurent
SAULIGNAC Hervé
UGHETTO Laurent
DALVERNY Jérôme
CHAREYRE Sandrine
DUBOIS Sylvie
ROCHE Bernadette

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des Assemblées et Relation à l'Usager

DELEGATION DE L'EXERCICE D'UNE PARTIE DES FONCTIONS DE M. OLIVIER AMRANE, PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE, AUX VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET AUX CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Par arrêtés du 1er juillet 2021 et arrêtés modificatifs du 13 juillet 2021 (Mmes GENEST, BOURJAT et RIEU-FROMENTIN), Monsieur Olivier AMRANE, Président du Conseil Départemental de l'Ardèche délègue l'exercice d'une partie de ses fonctions, comme suit :

Vice-Président(e)s :

1ère Vice-Présidente Madame Sandrine GENEST
En charge de la santé, de la petite enfance et des politiques contractuelles
2ème Vice-Président Monsieur Christian FEROUSSIER
En charge d'une délégation générale, des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire, **conseiller spécial du Président**
3ème Vice-Présidente Madame Sylvie GAUCHER
En charge des solidarités et du handicap
4ème Vice-Président Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
En charge des finances
5ème Vice-Présidente Madame Claudie COSTE
En charge des ressources humaines
6ème Vice-Président Monsieur Matthieu SALEL
En charge de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme
7ème Vice-Présidente Madame Ingrid RICHIOUD
En charge de l'éducation et de la jeunesse
8ème Vice-Président Monsieur Jean-Paul VALLON
En charge des routes et de l'aménagement du territoire

Conseiller(e)s spéciaux auprès du Président :

Conseiller(e)s départemental(e)s	Délégation
Monsieur Pierre MAISONNAT	Conseiller spécial auprès du Président, en charge de la sécurité
Madame Laëtitia BOURJAT	Conseillère spéciale auprès du Président, en charge de l'économie, de l'insertion et de l'emploi

Délégations aux conseiller(e)s départementaux :

Conseiller(e)s départemental(e)s	Délégation
Madame Françoise RIEU-FROMENTIN	Conseillère déléguée à la santé et à la protection de l'enfance
Monsieur Laurent MARCE	Conseiller délégué en charge des sports
Madame Julie SICOIT-ILIOZER	Conseillère déléguée en charge de la culture
Monsieur Jean-Yves MEYER	Conseiller délégué en charge du tourisme
Madame Cécile DUCHAMP	Conseillère déléguée en charge du budget
Madame Martine OLLIVIER	Conseillère déléguée en charge du logement
Monsieur Max TOURVIEILHE	Conseiller délégué en charge du numérique

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

SECRETARIAT GENERAL ET RELATION A L'USAGER - POLE ASSEMBLEES

DESIGNATIONS DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DANS DIVERS ORGANISMES

Suppléants => lorsque la colonne est grisée, pas de suppléant à désigner

Désignations initiales :
- Séance du Conseil Départemental du 23/07/2021
- Commission permanente du 24/09/2021

Modifications :
- Commission Permanente du 3/12/2021

MISSION 1 – SOLIDARITES, INSERTION ET ACCES AUX DROITS

POLITIQUE 1 : ENFANCE ET FAMILLE		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
FOYER DE L'ENFANCE - Commission de Surveillance	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sandrine GENEST Mme Sylvie DUBOIS	
CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sylvie DUBOIS	Mme Sylvie GAUCHER Mme Laëtitia SERRE
G.I.P. ENFANCE MALTRAITEE	Mme Sylvie GAUCHER	
ASSOCIATION DES PUPILLES ET ANCIENS PUPILLES DE L'ARDECHE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sylvie DUBOIS	
COMITE DE PILOTAGE LA PREVENTION SPECIALISEE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS	3 titulaires : - Présidente de la Commission : Mme Laetitia BOURJAT *(par arrêté)* - 2 titulaires : Mme Sandrine GENEST + Mme Sylvie DUBOIS	

POLITIQUE 2 : SANTE ET ACCES DES SERVICES AU PUBLIC		
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE : CONSEIL DE SURVEILLANCE		
Etablissement	**Statut**	**Titulaire**
ANNONAY : CENTRE HOSPITALIER (Ardèche Nord)	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	M. Laurent MARCE
LAMASTRE : LES BORDS DU DOUX (HL)	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Mme Laetitia BOURJAT
LE CHEYLARD : CH	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Mme Laetitia SERRE
VILLENEUVE-DE-BERG : CH	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Monsieur Olivier PEVERELLI
SAINT-FELICIEN : CH	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	Mme Laetitia BOURJAT
SERRIERES : CH	ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL HOSPITALIER	M. Marc-Antoine QUENETTE
CENTRE HOSPITALIER ARDECHE MERIDIONALE (CHARME)	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	Mme Sandrine GENEST
CENTRE HOSPITALIER DE ROCHER-LARGENTIERE (HLI)	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	Mme Laurence ALLEFRESDE
CH VALLON	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	M. Laurent UGHETTO
VIVIERS/BSA (HLI)	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	M. Pascal TERRASSE
CH TOURNON	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	M. Pierre MAISONNAT
CHVA PRIVAS	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	M. Hervé SAULIGNAC
CHCA CEVENNES ARDECHOISES (CH)	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Etablissement	**Statut**	**Titulaire(s)**
MARCOLS-LES-EAUX : CAMOUS SALOMON (MR)	ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL	Mme Sandrine GENEST Mme Cécile DUCHAMP Mme Laëtitia SERRE
SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS : LA CERRENO (MR)	ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL	M. Jean-Paul VALLON Mme Laetitia BOURJAT M. Michel VILLEMAGNE
VERNOUX : BEAUREGARD	ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL	M. Jean-Paul VALLON M. Christian FEROUSSIER Mme Julie SICOIT-ILIOZER
LALOUVESC (MR)	ETABLISSEMENT SOCIAL COMMUNAL	Mme Laetitia BOURJAT M. Marc-Antoine QUENETTE M. Laurent MARCE
BURZET (MR)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Sandrine GENEST Mme Cécile DUCHAMP M. Jérôme DALVERNY
RUOMS : LE MERIDIEN (EHPAD)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Sandrine GENEST M. Matthieu SALEL M. Laurent UGHETTO
SATILLIEU (MR)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Laetitia BOURJAT M. Jean-Paul VALLON M. Laurent MARCE
CHOMERAC (MR)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Julie SICOIT-ILIOZER Mme Sylvie GAUCHER Mme Sandrine CHAREYRE
CH MOZE	ETABLISSEMENT PRIVE	Mme Sandrine GENEST
PIERRELATE : LA PASTOURELLE (EHPAD)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	M. Pascal TERRASSE
BOURG ARGENTAL (EHPAD)	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	Mme Martine OLLIVIER
HOPITAL LOCAL DE LUC EN LOZERE	ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER	Mme Sandrine GENEST

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTE (CCPP)		
Sous-Commission Prévention Santé Scolaire, Santé au Travail, PMI	Mme Sandrine GENEST	
Sous-Commission Prise en charge et Accompagnement Médico-Social	Mme Sandrine GENEST	
CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE	Mme Sandrine GENEST	
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUTS)	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
COMMISSION REGIONALE DE CONCERTATION EN SANTE MENTALE (CRCSM)	Mme Sandrine GENEST	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
GROUPE REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT (GRSE)	Mme Sandrine GENEST	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
9ème COLLEGE DE LA CONFERENCE DE TERRITOIRE DE DEMOCRATIE SANITAIRE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE RHONE-ALPES	Mme Sandrine GENEST	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE D'AUBENAS	Mme Sandrine GENEST	
GIP Drôme Ardèche Prévention-Cancers	Mme Sandrine GENEST Mme Sandrine CHAREYRE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Laëtitia SERRE
ASSOCIATION DIEULEFIT SANTE *Conseil d'Administration*	Mme Sandrine GENEST	

10

POLITIQUE 3 : PERSONNES AGEES		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
CENTRE DEPARTEMENTAL DE PREVENTION POUR REUSSIR SON VIEILLISSEMENT (CDPRV)	Mme Sylvie GAUCHER	
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)	Mme Sylvie GAUCHER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sandrine GENEST

POLITIQUE 4 : PERSONNES HANDICAPEES		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
COMITE TECHNIQUE REGIONAL AUTISME	Mme Sylvie GAUCHER	(Représentant MDPH) Directeur Autonomie ou Directrice déléguée

POLITIQUE 5 : ACTION SOCIALE ET INSERTION		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET LA MEMOIRE DE LA NATION	M. Matthieu SALEL	M. Christian FEROUSSIER
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE, D'AIDE AUX VICTIMES ET DE LUTTE CONTRE LA DROGUE, LES DERIVES SECTAIRES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	Mme Sylvie GAUCHER	
CONTRATS LOCAUX DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE		
ANNONAY	Mme Claudie COSTE	
AUBENAS	M. Jean-Yves MEYER	
BOURG SAINT ANDEOL	Mme Christine MALFOY	
LE TEIL	M. Olivier PEVERELLI	
TOURNON	Mme Ingrid RICHIOUD	
CENTRE DE POST-CURE DE VIRAC A LABASTIDE DE VIRAC	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
MISSION REGIONALE D'INFORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS EN RHONE-ALPES	Mme Claudie COSTE	
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT	Mme Sylvie GAUCHER	
SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE *Commission consultative*	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE**, co-président de la commission ou son représentant : M. Matthieu SALEL M. Pierre MAISONNAT M. Christophe VIGNAL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Olivier PEVERELLI

12

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONSEIL REGIONAL DE L'EMPLOI AUVERGNE-RHONE-ALPES (Proposition de désignation pour l'ADF)	Mme Laetitia BOURJAT	
SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI DEPARTEMENTAL	Mme Laetitia BOURJAT Mme Sylvie GAUCHER	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (CDIAE)	Mme Laetitia BOURJAT	M. Marc-Antoine QUENETTE
PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU VALENTINOIS	Mme Laetitia BOURJAT	Mme Sylvie GAUCHER
CONTRATS TERRITORIAUX EMPLOIS FORMATION (CTEF)		
Ardèche Verte	Mme Ingrid RICHIOUD M. Ronan PHILIPPE	
Ardèche Centre	Mme Julie SICOIT-ILIOZER Mme Elvire BOSC	
Ardèche Méridionale	M. Matthieu SALEL Mme Laurence ALLEFRESDE	
CONFERENCE PARTENARIALE POUR L'INSERTION	Mme Laetitia BOURJAT	
COMITE DE PILOTAGE SERVICE DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION VERS L'HEBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION (SIAO)	Mme Sylvie GAUCHER	
COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA MAISON D'ARRET	M. Pierre MAISONNAT	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXENETISME ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS	Mme Sylvie GAUCHER	

13

POLITIQUE 6 : LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
ARDECHE HABITAT – Conseil d'Administration (Election du 23/07/2021)		
Collège Elus	Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER, Sylvie GAUCHER, Marc-Antoine QUENETTE, Laurence ALLEFRESDE et Sandrine CHAREYRE	
Collège Personnalités qualifiées ***NB** : 2 des personnalités qualifiées doivent être élus locaux (sans être conseillers départementaux)*	Sophal LIM, Mura KARADEMIR, Khalid ESSAYAR, Victoria BRIELLE, Diana SIEMIRADZKA, Kamel GHERBAA et Jean MAILLET	
Collège de l'insertion	Danielle MAGAND	
SOCIETE ANONYME DE CONSTRUCTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE L'ARDECHE (S.A.C.O.G.A.)		
Conseil d'Administration	M. Marc-Antoine QUENETTE M. Olivier PEVERELLI	Mme Martine OLLIVIER M. Hervé SAULIGNAC
Assemblée Générale	M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Martine OLLIVIER
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RAPPORTS LOCATIFS	Mme Martine OLLIVIER	
DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO) COMMISSION DE MEDIATION	Mme Martine OLLIVIER	M. Marc-Antoine QUENETTE
COMITE REGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT (CRHH)	Mme Martine OLLIVIER	
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (PDLHI) - POLE DEPARTEMENTAL et COMITE DE PILOTAGE	Mme Martine OLLIVIER	
COMITE STRATEGIQUE DEPARTEMENTAL DU FONDS UNIQUE LOGEMENT	Mme Martine OLLIVIER	
COMITE DE PILOTAGE OBSERVATOIRE DE l'HABITAT	Mme Martine OLLIVIER	
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS	Mme Martine OLLIVIER	

14

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENTCOMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CRUSSOL	Mme Martine OLLIVIER	Mme Sylvie GAUCHER
COMITES DE PROJETS – ACTION CŒUR DE VILLE		
PRIVAS	M. Christian FEROUSSIER M. Hervé SAULIGNAC	
ANNONAY	Mme Claudie COSTE M. Marc-Antoine QUENETTE	
AUBENAS	Mme Sandrine GENEST M. Jean-Yves MEYER	
SOCIETE DE COORDINNATION (SC) AMPLITUDES **(Election du 23/07/2021)**	Mme Martine OLLIVIER (représentante au conseil de surveillance et à l'assemblée générale de la société de coordination).	

15

MISSION 2 – EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, EDUCATION ET CITOYENNETE

POLITIQUE 1 : EDUCATION		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS (2 titulaires + 2 suppléants)		
ANNONAY (La Lombardière)	Mme Mégane REY Mme Martine OLLIVIER	M. Marc-Antoine QUENETTE M. René SABATIER
ANNONAY (Les Perrières)	M. Marc-Antoine QUENETTE M. René SABATIER	Mme Claudie COSTE M. Baptiste BOULANGER
AUBENAS (Jastres)	Mme Pascale MIGNONNE Mme Cécile DUCHAMP	M. Max TOURVIEILHE Mme Sandrine GENEST
AUBENAS (Roqua)	Mme Sandrine GENEST M. Max TOURVIEILHE	Mme Cécile DUCHAMP M. Xavier PLATARET
BOURG SAINT ANDEOL	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Christine MALFOY	Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Bernard CHAZAUT
LE CHEYLARD	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Sandrine MACHADO	Mme Laetitia BOURJAT Mme Laëtitia SERRE
CRUAS	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Elvire BOSC	M. Christian FEROUSSIER M. Olivier FAURE
GUILHERAND-GRANGES	Mme Sylvie GAUCHER M. David DIETRICH	Mme Claudine ODRU Mme Julie SICOIT-ILIOZER
JOYEUSE	M. Matthieu SALEL M. Olivier PLANET	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Chloé DELEUZE-DALZON
LAMASTRE	M. Jean-Paul VALLON Mme Laetitia BOURJAT	M. André FERRAND Mme Carine CLEMENSON
LARGENTIERE	Mme Sandrine GENEST Mme Laurence ALLEFRESDE	M. Xavier PLATARET Mme Mylène VILLARD
MONTPEZAT	Mme Cécile DUCHAMP M. Jérôme DALVERNY	Mme Elodie COURT Mme Bernadette ROCHE
LE POUZIN	Mme Ingrid RICHIOUD M. Christophe VIGNAL	M. Christian FEROUSSIER Mme Claire PAGANELLI
PRIVAS	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Sandrine CHAREYRE	M. Christian FEROUSSIER Mme Florence LERICHE

16

SAINT AGREVE	Mme Ingrid RICHIOUD M. Michel VILLEMAGNE	Mme Laetitia BOURJAT M. Michel CHANTRE
SAINT CIRGUES EN MONTAGNE	Mme Sandrine GENEST Mme Bernadette ROCHE	Mme Pascale MIGNONNE Mme Joëlle COLLET
SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT	Mme Karine TAKES Mme Laëtitia SERRE	M. Christian FEROUSSIER Mme Sandrine MACHADO
LE TEIL	Mme Ingrid RICHIOUD M. Olivier PEVERELLI	Mme Julie SICOIT-ILIOZER Mme Sylvie DUBOIS
TOURNON-SUR-RHÔNE	M. Pierre MAISONNAT Mme Ingrid RICHIOUD	M. Laurent BARRUYER Mme Delphine COMTE
VALLON PONT D'ARC	M. Matthieu SALEL M. Laurent UGHETTO	M. Olivier PLANET M. Julien SUEUR
VALS LES BAINS	M. Vincent MOUNIER Mme Cécile DUCHAMP	M. Jean-Yves MEYER Mme Elodie COURT
LES VANS	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Chloé DELEUZE-DALZON	M. Matthieu SALEL M. Olivier PLANET
VERNOUX-EN-VIVARAIS	M. Christian FEROUSSIER M. Christian ALIBERT	Mme Karine TAKES Mme Julie SICOIT-ILIOZER
VILLENEUVE DE BERG	Mme Sandrine GENEST Mme Sylvie DUBOIS	Mme Pascale MIGNONNE M. Jean-Paul ROUX
LA VOULTE-SUR-RHÔNE	M. Christian FEROUSSIER Mme Karine TAKES	M. Christian ALIBERT Mme Julie SICOIT-ILIOZER
SAINT-PERAY	Mme Claudine ODRU M. David DIETRICH	Mme Sylvie GAUCHER Mme Julie SICOIT-ILIOZER

17

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE ET COMMISSIONS PERMANENTES DES COLLEGES **CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PRIVÉS** 1 des 2 Conseillers départementaux titulaires qui siègent aux Conseils d'Administration des Collèges		
Collège Privé Sacré Cœur PRIVAS	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Julie SICOIT-ILIOZER
Collège Privé LARGENTIERE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	Mme Laurence ALLEFRESDE
Collège Privé SATILLIEU	Mme Laetitia BOURJAT	M. Jean-Paul VALLON
Collège Privé Sacré-Cœur ANNONAY	Mme Claudie COSTE	M. Laurent MARCE
Collège Privé Notre Dame ANNONAY	M. Baptiste BOULANGER	Mme Martine OLLIVIER
Collège Saint François d'Assise AUBENAS (fusion des Collèges Imm. Conception et St Régis à AUBENAS)	Mme Sandrine GENEST	Mme Cécile DUCHAMP
Collège Privé Rivier BOURG SAINT ANDEOL	M. Pascal TERRASSE	Mme Christine MALFOY
Collège Privé LAMASTRE	M. Jean-Paul VALLON	Mme Laetitia BOURJAT
Collège Privé St Louis LE CHEYLARD	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Laetitia BOURJAT
Collège Privé St Joseph RUOMS	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
Collège Privé la Présentation LE TEIL	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	M. Christian FEROUSSIER
Collège Privé Notre Dame TOURNON	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Pierre MAISONNAT
Collège Privé St Louis TOURNON	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Pierre MAISONNAT
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (CDEN)	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE** – Son représentant : M. Matthieu SALEL Mme Ingrid RICHIOUD, M. Christian FEROUSSIER, Mme Claudie COSTE, Mme Laurence ALLEFRESDE, Mme Elvire BOSC	Mme Julie SICOIT-ILIOZER Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sylvie GAUCHER Mme Sandrine CHAREYRE Mme Laëtitia SERRE
LYCEE AGRICOLE D'AUBENAS (LEGTPA Olivier de Serres)	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
CONSEIL D'ECOLE DE L'E.S.P.E. DE GRENOBLE (ex. I.U.F.M.)	Conseil Départemental de la Drôme	Mme Ingrid RICHIOUD
AGENCE DE DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE DROME ARDECHE (ADUDA)		
Conseil d'Administration	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Christelle REYNAUD	M. Matthieu SALEL M. Olivier PEVERELLI
Commission de site	M. Matthieu SALEL	

18

Désignation	Titulaires	Suppléants
ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN SYSTEMES INDUSTRIELS AVANCES RHONE-ALPES DE VALENCE	M. Pierre MAISONNAT	Mme Ingrid RICHIOUD
CONSEIL DU CENTRE SCIENTIFIQUE JOSEPH FOURIER DROME-ARDECHE	M. Pierre MAISONNAT	Mme Ingrid RICHIOUD
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE LE PRADEL	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
CONSEIL DE l'I.U.T. DE VALENCE	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Sandrine GENEST
CONSEIL ACADEMIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE CAEN	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Matthieu SALEL
COMMISSION DE CONCERTATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE	M. Matthieu SALEL	
COMITE DE PILOTAGE BASE ELEVES	Mme Ingrid RICHIOUD Mme Sandrine GENEST	
COMITE DE CONCERTATION COMPETENT EN MATIERE D'HEBERGEMENT PRIVE	Mme Martine OLLIVIER	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION VALENTINOISE DES ETUDIANTS	Mme Ingrid RICHIOUD	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DROME-ARDECHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, GESTIONNAIRE DU C.F.A. DE LIVRON (A.D.A.F.P.)	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	Mme Laetitia BOURJAT
CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU C.F.A. ARDECHE-SUD	M. Matthieu SALEL Mme Sandrine GENEST Mme Laurence ALLEFRESDE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP M. Laurent UGHETTO
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.F.A. Nord	Mme Claudie COSTE Mme Martine OLLIVIER M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Laetitia BOURJAT M. Laurent MARCE Mme Christelle REYNAUD
CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DU C.F.A. NORD	Mme Claudie COSTE	Mme Martine OLLIVIER
OBSERVATOIRE PERMANENT DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE	Mme Ingrid RICHIOUD	

19

POLITIQUE 2 : CULTURE		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
SYNDICAT MIXTE DE L'ESPACE DE RESTITUTION DE LA GROTTE CHAUVET – PONT D'ARC (SMERGC)	M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL Mme Sandrine GENEST Mme Cécile DUCHAMP M. Laurent UGHETTO	M. Jean-Paul VALLON M. Max TOURVIEILHE Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Christian FEROUSSIER Mme Christine MALFOY
ARDECHE MUSIQUE ET DANSE – COMITE SYNDICAL CONSERVATOIRE	M. Christian FEROUSSIER M. Marc-Antoine QUENETTE M. Ronan PHILIPPE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Laetitia BOURJAT Mme Christelle REYNAUD
COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (CRPA) – « Section 2 projets architecturaux et travaux sur immeubles »	M. Jean-Yves MEYER	Mme Claudie COSTE
MISE EN VALEUR DU SITE ARCHEOLOGIQUE D'ALBA LA ROMAINE – COMITE DE PILOTAGE	M. Jean-Yves MEYER M. Christian FEROUSSIER Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Olivier PEVERELLI Mme Sylvie DUBOIS	
JURY DU PRIX VILLARD ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU PRIX D'HISTOIRE « GERMAINE MONTAGNON »	M. Matthieu SALEL Mme Laurence ALLEFRESDE	
PROCEDURES RELATIVES A L'OBLIGATION DE DECORATION DES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES ET A LA CONSTITUTION DES COMITES ARTISTIQUES	M. Jean-Yves MEYER	

20

POLITIQUE 3 : SPORT		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DE BRONZE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	M. Christian FEROUSSIER	M. Laurent MARCE
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF	M. Christian FEROUSSIER M. Laurent MARCE	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES RELATIVE AUX SPORTS DE NATURE (CDESI)	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE, Président de droit de la Commission** Son représentant : M. Christian FEROUSSIER + 3 titulaires : M. Jean-Yves MEYER, M. Matthieu SALEL, Mme Christine MALFOY	M. Laurent MARCE Mme Sandrine GENEST M. Michel VILLEMAGNE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (CDJSVA)	M. Laurent MARCE Commission Agrément : 1 membre des services	Mme Ingrid RICHIOUD
CREPS AUVERGNE RHONE ALPES CONSEIL	M. Matthieu SALEL	M. Christian FEROUSSIER
CONFERENCE REGIONALE DU SPORT	M. Laurent MARCE	M. Christian FEROUSSIER

21

POLITIQUE 4 : JEUNESSE, CITOYENNETE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
MISSIONS LOCALES		
Sud	M. Matthieu SALEL Mme Cécile DUCHAMP Mme Bernadette ROCHE	
Centre	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	M. Christian FEROUSSIER
Nord	Mme Laetitia BOURJAT	M. Marc-Antoine QUENETTE
FEDERATION ARDECHOISE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Sylvie GAUCHER
CONTRAT DEPARTEMENTAL ENFANCE JEUNESSE – Volet Jeunesse (CAF, MSA, DEPARTEMENT)	Mme Ingrid RICHIOUD	Mme Sandrine GENEST
COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES ET DE LA CITOYENNETE (COPEC)	Le représentant du Président du Conseil Départemental M. Olivier AMRANE : Mme Ingrid RICHIOUD	
COMMISSION REGIONALE CONSULTATIVE ET COLLEGE DEPARTEMENTAL FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	Mme Ingrid RICHIOUD	M. Christian FEROUSSIER

22

MISSION 3 – AMENAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES

POLITIQUE 1 : ROUTES ET MOBILITES ALTERNATIVES		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
ASSOCIATION VELO ET TERRITOIRES	M. Max TOURVIEILHE	M. Jean-Paul VALLON
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ROUTIERE (C.D.S.R.)	M. Jean-Paul VALLON	M. Pierre MAISONNAT M. Jérôme DALVERNY

POLITIQUE 2 : SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES ET EAU		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
SYNDICAT MIXTE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE – COMITE SYNDICAL (10 titulaires)	M. Christian FEROUSSIER Mme Sandrine GENEST M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL M. Jean-Paul VALLON Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP Mme Bernadette ROCHE M. Jérôme DALVERNY M. Michel VILLEMAGNE	Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Max TOURVIEILHE Mme Laetitia BOURJAT Mme Claudie COSTE M. Laurent MARCE Mme Martine OLLIVIER M. Marc-Antoine QUENETTE Mme Laëtitia SERRE Mme Christine MALFOY M. Laurent UGHETTO
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX *NB : obligation de respecter le principe de la représentation proportionnelle*	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE, Membre de droit** Son représentant : M. Marc-Antoine QUENETTE + 5 titulaires : Mme Cécile DUCHAMP, M. Matthieu SALEL, M. Pierre MAISONNAT, M. Hervé SAULIGNAC, Mme Elvire BOSC	M. Jean-Paul VALLON Mme Sylvie GAUCHER M. Max TOURVIEILHE Mme Sandrine CHAREYRE M. Christophe VIGNAL
SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (S.A.F.E.R.)	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION ET DE MODERNISATION DES SERVICES PUBLICS	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE** - Suppléant : M. Marc-Antoine QUENETTE + 3 titulaires : Mme Cécile DUCHAMP, Mme Claudie COSTE, Mme Elvire BOSC	M. Jean-Paul VALLON Mme Sylvie GAUCHER M. Max TOURVIEILHE Mme Sylvie DUBOIS
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESENCE POSTALE TERRITORIALE	M. Christian FEROUSSIER M. Hervé SAULIGNAC	M. Marc-Antoine QUENETTE M. Pascal TERRASSE

23

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LA POSTE ET LES COMMUNES	M. Christian FEROUSSIER Mme Sandrine GENEST M. Marc-Antoine QUENETTE Mme Christine MALFOY M. Pascal TERRASSE	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI) ***NB** : représentation proportionnelle à la plus forte moyenne*	Mme Laetitia BOURJAT Mme Sylvie GAUCHER Mme Sandrine GENEST Mme Laëtitia SERRE + Liste complémentaire (2 titulaires) : M. Jean-Paul VALLON M. Marc-Antoine QUENETTE	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ECONOMIE MONTAGNARDE DE L'ARDECHE	M. Jean-Yves MEYER Mme Sandrine GENEST Mme Cécile DUCHAMP Mme Bernadette ROCHE	
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM)	Mme Sandrine GENEST	Mme Cécile DUCHAMP
COMITE DE PILOTAGE DU GRAND PROJET RHONE ALPES : RHONE MEDIAN	M. Laurent MARCE	
ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	M. Christian FEROUSSIER	M. Matthieu SALEL
COMITE DE BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE	M. Olivier AMRANE - PCD	
COMITE DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS DU BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE	M. Matthieu SALEL Mme Christine MALFOY	
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	Mme Cécile DUCHAMP Mme Sandrine GENEST	M. Max TOURVIEILHE M. Jean-Yves MEYER

24

Désignation	Titulaires	Suppléants
BARRAGE DU PONT DE VEYRIERES – COMITE DE GESTION DES RESERVES AFFECTEES A L'ARDECHE	M. Jérôme DALVERNY	
BARRAGE DE PUYLAURENT		
Comité de Gestion du Bas Chassezac	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
Comité Coordonnateur Interdépartemental du Chassezac	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Matthieu SALEL	
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – Commission Territoriale Rhône-Alpes-PACA (Collège Elus Locaux)	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE** ou son représentant : M. Christian FEROUSSIER	
SOUS-COMMISSIONS TERRITORIALES DE LA CONFERENCE DEPARTEMENTALE DE L'EAU		
Territoire Cance/Ay/Doux	M. Pierre MAISONNAT	
Territoire Eyrieux/Ouvèze/Payre/Lavezon	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	
Territoire Ardèche/Beaume-Drobie/Chassezac/Loire-Allier	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION ET A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL (SATESE) Comité d'orientation, Conférence interdépartementale et Comité de suivi interdépartemental	M. Matthieu SALEL M. Marc-Antoine QUENETTE M. Ronan PHILIPPE	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE ARDECHE	Jusqu'au 10 mars 2022 : Mme Christine MALFOY Mme Françoise RIEU FROMENTIN A compter du 10 mars 2022 : Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE LOIRE AMONT	M. Matthieu SALEL	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE LIGNON DU VELAY	M. Michel VILLEMAGNE	
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE DU HAUT ALLIER	Mme Bernadette ROCHE	

25

Désignation	Titulaires	Suppléants
CONTRAT D'OBJECTIFS ENERGIES RENOUVELABLES ET MAITRISE DE L'ENERGIE (CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DESIGNATION DE L'ELU SIEGEANT AU COPIL)	M. Matthieu SALEL	
COMITE DE RIVIERE ET (OU) INSTANCE DE SUIVI DES PROCEDURES CONTRACTUELLES		
DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE CEZE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
DU BASSIN VERSANT DES RIVIERES BEAUME ET DROBIE	M. Matthieu SALEL	
DES BASSINS VERSANTS DES RIVIERES EYRIEUX, EMBROYE et TURZON	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	
DES BASSINS VERSANTS DES RIVIERES AY ET OZON	Mme Laetitia BOURJAT	
DES BASSINS VERSANTS DES RIVIERES CANCE, DEUME ET TORRENSON	M. Laurent MARCE	
DU BASSIN VERSANT DE L'OUVEZE	M. Christophe VIGNAL	
DU BASSIN VERSANT DE L'ARDECHE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
DU BASSIN VERSANT DU CHASSEZAC	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
DU BASSIN VERSANT DU HAUT LIGNON	M. Laurent MARCE	
DU BASSIN VERSANT LOIRE-AMONT	M. Laurent MARCE	
DU BASSIN VERSANT DE LA RETENUE DE NAUSSAC DU HAUT ALLIER	M. Laurent MARCE	
DU BASSIN DOUX, MIALAN, VEAUNE, BOUTERNE, PETITS AFFLUENTS DU RHONE ET DE L'ISERE	M. Jean-Paul VALLON	
CONSEIL D'EXPLOITATION POUR LES REGIES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (SEBA)	M. Matthieu SALEL	
COMITE D'ORIENTATION DE L'ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE DE LA RESSOURCE EN EAU POUR L'IRRIGATION SUR LA VALLEE DU DOUX (CODOR OUGC DOUX)	M. Jean-Paul VALLON	

26

POLITIQUE 3 : TRANSPORTS		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
COMITE REGIONAL DES TRANSPORTS	M. Jean-Paul VALLON	M. Pierre MAISONNAT
COMITE REGIONAL DE CONCERTATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS	M. Jean-Paul VALLON M. Pierre MAISONNAT	Mme Sandrine GENEST Mme Ingrid RICHIOUD
COMITE DE PILOTAGE OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DU BRUIT DES TRANSPORTS TERRESTRES	M. Jean-Paul VALLON	M. Pierre MAISONNAT
ASSOCIATION POUR LA GESTION INDEPENDANTE DES RESEAUX DE TRANSPORT PUBLIC (AGIR)	M. Jean-Paul VALLON	M. Pierre MAISONNAT

27

MISSION 4 – CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

POLITIQUE 1 : ENVIRONNEMENT ET FORET		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.)	M. Pierre MAISONNAT Mme Ingrid RICHIOUD M. Christian FEROUSSIER M. Laurent MARCE Mme Sandrine CHAREYRE Mme Laurence ALLEFRESDE	
SYNDICAT MIXTE DU P.N.R. DES MONTS D'ARDECHE (19 titulaires)	M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP Mme Laetitia BOURJAT M. Jean-Paul VALLON M. Max TOURVIEILHE Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Christian FEROUSSIER Mme Claudie COSTE Mme Sandrine GENEST M. Laurent MARCE Mme Martine OLLIVIER Mme Laurence ALLEFRESDE Mme Bernadette ROCHE M. Jérôme DALVERNY Mme Christine MALFOY M. Michel VILLEMAGNE Mme Laëtitia SERRE	
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES GORGES DE L'ARDECHE	M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL Mme Sandrine GENEST M. Laurent UGHETTO	Mme Cécile DUCHAMP Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Max TOURVIEILHE Mme Christine MALFOY

28

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE DES GORGES DE L'ARDECHE	M. Matthieu SALEL M. Jean-Yves MEYER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sandrine GENEST
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES - Formations Spécialisées		
Formation Nature	M. Matthieu SALEL Mme Christine MALFOY	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP
Formation Sites et Paysages	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Christine MALFOY	M. Matthieu SALEL Mme Cécile DUCHAMP
Formation Publicité	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
Formation Faune sauvage captive	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
Formation Carrières	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE étant Membre de droit** Son représentant : M. Jean-Paul VALLON	M. Matthieu SALEL
Formation Unité touristique nouvelle	M. Matthieu SALEL M. Jean-Yves MEYER	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP
COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE DE L'ILE DE LA PLATIERE	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)	M. Matthieu SALEL Mme Christine MALFOY	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Sandrine CHAREYRE
Formation Insalubrité	M. Matthieu SALEL	
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DES GRANDS EQUIPEMENTS ENERGETIQUES DU TRICASTIN (CLIGEET)	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
COMMISSION DE SUIVI DU PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS DE RHONE-ALPES	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU VOLET DECHETS – ECONOMIE DU SRADDET	M. Jean-Paul VALLON	M. Matthieu SALEL

29

Désignation	Titulaires	Suppléants
INSTANCES STATUTAIRES DE L'ASSOCIATION AMORCE	M. Matthieu SALEL	
CONSERVATOIRE RHONE-ALPES – ESPACES NATURELS (C.E.N. RA)	M. Matthieu SALEL	
COMMISSION DE SUIVI DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DELEGATION DE GESTION DES DOMAINES DE GAUD ET GOURNIER	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE** + 3 titulaires : M. Matthieu SALEL, Mme Sandrine GENEST, M. Jean-Yves MEYER	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CEVENNES	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE** ou son représentant : Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
POLE D'INFORMATION FLORE – HABITATS AUVERGNE-RHONE-ALPES		
Comité de pilotage	Mme Martine OLLIVIER	M. Marc-Antoine QUENETTE
Comité de suivi	Mme Martine OLLIVIER	M. Marc-Antoine QUENETTE
POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS **Comité local de concertation de chaque PAEN**	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
POLE GESTION DES MILIEUX NATURELS EN AUVERGNE-RHONE-ALPES		
Comité de pilotage	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
Comité de suivi	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION DU BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES (BRGM)	M. Matthieu SALEL	
ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES D'ARDECHE	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMMISSION REGIONALE DE LA FORET ET DES BOIS (CRFB)	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE** ou son représentant : M. Matthieu SALEL	

30

Désignation	Titulaires	Suppléants
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT EN ARDECHE (ALEC 07)	M. Matthieu SALEL Mme Christine MALFOY	M. Christian FEROUSSIER Mme Laëtitia SERRE
ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL (ABTMC)	M. Matthieu SALEL	Mme Bernadette ROCHE
SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE ENERGIE RHONE VALLEE (SAEML ERV) *Assemblée Générale et Conseil d'Administration*	M. Christian FEROUSSIER	
COMITE CONSULTATIF DE RNR (RESERVE NATURELLE REGIONALE) DU RESEAU DE GROTTES A CHAUVES-SOURIS EN DRÔME ET EN ARDECHE, GROTTE DE BEAUME SOURDE ET DE MEYSSET	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	M. Christian FEROUSSIER
COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DES GRADS DE NAVES	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE DU POLE REGIONAL INVERTEBRES	M. Matthieu SALEL	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
PNR DU PILAT	Mme Claudie COSTE	
COMITE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE AUVERGNE RHONE-ALPES	M. Matthieu SALEL	

31

POLITIQUE 2 : ESPACES NATURELS SENSIBLES		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
ESPACES NATURELS SENSIBLES – Présidents des Comités de sites		
Hautes Vallées de la Cance et de l'Ay	M. Laurent MARCE	
Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne	Mme Ingrid RICHIOUD	
Massifs calcaires de Crussol et Soyons	Mme Julie SICOIT-ILIOZER	
Serres Boutiérots et vallées de la Glueyre, de l'Orsanne et de l'Auzène	Mme Laëtitia SERRE	
Tourbières et ruisseaux à loutres du plateau de Coucouron	Mme Sandrine GENEST	
Vallée de l'Ardèche, Gorges de la Beaume et de la Ligne	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
Vallées de la Beaume et de la Drobie	M. Matthieu SALEL	
Massif du Tanargue et Gorges de la Borne	Mme Bernadette ROCHE	
ESPACES NATURELS SENSIBLES – Présidents des Comités de sites et des Domaines Départementaux de nature		
Gorges de l'Ardèche et du Pont d'Arc	Mme Christine MALFOY	
Bois de Païolive et Gorges du Chassezac	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
Bois d'Abeau, des Bartres et Vallée de la Gagnière	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
Plateau de Montselgues et Vallée de la Thines	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
Massifs du Gerbier de Jonc et du Mézenc	Mme Sandrine GENEST	
Site géologique et fossilifère de la Boissine	M. Christian FEROUSSIER	
RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST

POLITIQUE 3 : SECURITE ET INCENDIE		
Désignation	**15 Titulaires**	**11 Suppléants**
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (15 titulaires) (Election en séance du Conseil départemental du 24/09/2021)	Pierre MAISONNAT (par arrêté Président du SDIS) Sandrine GENEST Jean-Paul VALLON Sylvie GAUCHER Marc-Antoine QUENETTE Jean-Yves MEYER Françoise RIEU-FROMENTIN Christian FEROUSSIER Laëtitia BOURJAT Matthieu SALEL Laurent MARCE Laurent UGHETTO Michel VILLEMAGNE Jérôme DALVERNY Sylvie DUBOIS	Olivier AMRANE Ingrid RICHIOUD Julie SICOIT-ILIOZER Martine OLLIVIER Cécile DUCHAMP Max TOURVIEILHE Claudie COSTE Sandrine CHAREYRE Elvire BOSC Ronan PHILIPPE Christelle REYNAUD
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE POUR LA FORET MEDITERRANEENNE	M. Matthieu SALEL M. Pierre MAISONNAT	Mme Sandrine GENEST Mme Françoise RIEU-FROMENTIN
CONSEIL NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (CNSPV)	M. Pierre MAISONNAT	
COMMISSIONS DE SECURITE		
Arrondissement de PRIVAS	M. Pierre MAISONNAT	
Arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE	M. Pierre MAISONNAT	
Arrondissement de LARGENTIERE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN	
COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE ET DE L'ACCESSIBILITE	M. Pierre MAISONNAT Mme Cécile DUCHAMP M. Christophe VIGNAL	Mme Sylvie GAUCHER M. Martine OLLIVIER Mme Elvire BOSC

Désignation	Titulaires	Suppléants
BUREAU D'ETUDES ET DE CENTRALISATION DES RENSEIGNEMENTS SUR LES INCENDIES DE FORET (B.E.C.R.I.F.)	M. Pierre MAISONNAT	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SECURITE CIVILE	M. Pierre MAISONNAT	M. Jean-Paul VALLON
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS (CDRNM)	M. Pierre MAISONNAT	M. Jean-Paul VALLON

MISSION 5 – ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

POLITIQUE 1 : TOURISME		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
A.D.T. (PCD + 14 titulaires)	**Le Président du Conseil départemental Olivier AMRANE** M. Jean-Yves MEYER Mme Claudie COSTE Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Matthieu SALEL Mme Laetitia BOURJAT Mme Sandrine GENEST M. Christian FEROUSSIER Mme Julie SICOIT-ILIOZER M. Max TOURVIEILHE M. Jérôme DALVERNY M. Laurent UGHETTO Mme Sandrine CHAREYRE Mme Bernadette ROCHE M. Hervé SAULIGNAC	

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL DE FLEURISSEMENT, PAYSAGE ET CADRE DE VIE	Mme Françoise RIEU-FROMENTIN M. Christian FEROUSSIER M. Jean-Yves MEYER Mme Laetitia BOURJAT M. Christophe VIGNAL Mme Sandrine CHAREYRE	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ARDECHOISE DES GITES DE FRANCE	M. Jean-Yves MEYER M. Matthieu SALEL M. Laurent UGHETTO	
ASSOCIATION « CENTRE LOISIRS ET FAMILLES ARDECHE MERIDIONALE » A VOGUE (CLEFAM)	M. Jean-Yves MEYER Mme Sandrine GENEST M. Laurent UGHETTO	
COMMISSION DE SUIVI DE LA SITUATION DU SAFARI PARC DE PEAUGRES	Mme Claudie COSTE M. Ronan PHILIPPE	
AUVERGNE RHONE ALPES TOURISME	M. Jean-Yves MEYER	

35

POLITIQUE 2 : AGRICULTURE		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SANTE ET DE PROTECTION ANIMALE	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE** ou son représentant : M. Matthieu SALEL	
CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VEGETALE (CROPSAV)	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE** ou son représentant : M. Matthieu SALEL	
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE** ou son représentant : M. Matthieu SALEL	

Désignation	Titulaires	Suppléants
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE** ou son représentant : M. Matthieu SALEL	M. Jean-Paul VALLON
COMITE REGIONAL DES EXECUTIFS AGRICOLES	M. Matthieu SALEL	
COMITES THEMATIQUES REGIONAUX (CTR)	M. Matthieu SALEL	
COMITE REGIONAL INSTALLATION TRANSMISSION (CRIT)	M. Matthieu SALEL	
GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE SANITAIRE DU CHEPTEL (GDS)	M. Matthieu SALEL	
CENTRE DU DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE «ARDECHE LE GOUT »		
Assemblée Générale	M. Matthieu SALEL Mme Françoise RIEU-FROMENTIN Mme Cécile DUCHAMP Mme Sandrine GENEST M. Laurent UGHETTO Mme Sylvie DUBOIS	
Conseil d'administration	M. Matthieu SALEL, en cas d'empêchement : Mme Cécile DUCHAMP puis Mme Sandrine GENEST	
COMMISSION PERMANENTE DE CONCERTATION RELATIVE A L'EXPLOITATION DES RESEAUX D'IRRIGATION DE CHOMERAC ET CHASSEZAC	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE** ou son Représentant : M. Matthieu SALEL + 3 titulaires : Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, Mme Sandrine GENEST, M. Christophe VIGNAL	

36

POLITIQUE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
CONSEIL ADMINISTRATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE L'ARDECHE MERIDIONALE (MDEF)	Mme Laetitia BOURJAT	Mme Ingrid RICHIOUD
OBSERVATOIRE REGIONAL DU SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE	M. Pierre MAISONNAT	M. Jean-Paul VALLON
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHONE ALPES (EPORA) - Conseil d'Administration	M. Jean-Paul VALLON	M. Marc-Antoine QUENETTE
COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL POUR LES AIDES A CARACTERE ECONOMIQUE	Mme Laetitia BOURJAT M. Jean-Paul VALLON M. Marc-Antoine QUENETTE M. Laurent UGHETTO M. Hervé SAULIGNAC	M. Pierre MAISONNAT Mme Sylvie GAUCHER Mme Claudie COSTE M. Christophe VIGNAL Mme Elvire BOSC
ASSOCIATION AGENCE AUVERGNE RHONE-ALPES ENTREPRISES	Mme Laetitia BOURJAT	M. Jean-Paul VALLON
COMITE D'AGREMENT DE FAISCEAU SUD AU TEIL PEPINIERES D'ENTREPRISES	Mme Laetitia BOURJAT	

37

POLITIQUE 4 : NUMERIQUE		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
COMITE SYNDICAL ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N.) (Election du 23/07/2021)	Max TOURVIEILHE, Sylvie GAUCHER, Pierre MAISONNAT, Hervé SAULIGNAC	Ingrid RICHIOUD, Julie SICOIT-ILIOZER, Marc-Antoine QUENETTE et Michel VILLEMAGNE
NUMERIAN (Election du 23/07/2021)	Max TOURVIEILHE, Laëtitia BOURJAT, Pierre MAISONNAT et Christelle REYNAUD	Ingrid RICHIOUD, Julie SICOIT-ILIOZER, Jean-Yves MEYER et Michel D

MISSION 6 - RESSOURCES

POLITIQUE 1 : FINANCES		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS DIRECTS ET DES TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	M. Marc-Antoine QUENETTE	
CAISSE D'EPARGNE DE LOIRE-DROME-ARDECHE	Mme Cécile DUCHAMP	
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES (CDVL) ***NB** : Pour le CDVL et CDIDL un même élu ne peut être membre dans les 2 commissions même en tant que suppléant.*	Mme Martine OLLIVIER Mme Cécile DUCHAMP	M. Jean-Paul VALLON Mme Laetitia BOURJAT
COMMISSION DEPARTEMENTALE IMPOTS DIRECTS LOCAUX (CDIDL) ***NB** : Pour le CDVL et CDIDL un même élu ne peut être membre dans les 2 commissions même en tant que suppléant.*	M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Sandrine GENEST
COMITE NATIONAL DE SUIVI INTERFONDS FSE	**Le Président du Conseil Départemental Olivier AMRANE –** Son représentant : M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION INTERFONDS	M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Cécile DUCHAMP
COMITE DE SUIVI FEADER	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST
COMMISSION LOCALE POUR L'EVALUATION DES CHARGES ET DES RESSOURCES TRANSFEREES (CLECRT)	M. Marc-Antoine QUENETTE Mme Cécile DUCHAMP M. Jean-Paul VALLON Mme Laetitia BOURJAT	
COMITE REGIONAL D'EVALUATION DES PROGRAMMES RELATIFS AUX FONDS EUROPEENS ET AU CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION	Mme Sandrine GENEST	
COMITE DE MASSIF POUR LE MASSIF CENTRAL	M. Matthieu SALEL	Mme Sandrine GENEST

POLITIQUE 2 : PERSONNEL		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES	Mme Claudie COSTE Mme Laetitia BOURJAT	Mme Sandrine GENEST Mme Sylvie GAUCHER M. Jean-Paul VALLON M. Marc-Antoine QUENETTE
C.N.A.S. (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)	Mme Claudie COSTE	
HANDI-PACTE FONCTION PUBLIQUE RHONE ALPES	Mme Sylvie GAUCHER	

POLITIQUE 5 : ADMINISTRATION GENERALE		
Désignation	**Titulaires**	**Suppléants**
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN MATIERE DE TRANSPORTS **(Election du 23/07/2021)**		
Commission d'appel d'offres à titre permanent	**Olivier AMRANE, Président du Conseil Départemental** - Son représentant : Marc-Antoine QUENETTE (par arrêté) 5 titulaires : Christian FEROUSSIER, Ingrid RICHIOUD, Claudie COSTE, Laurent UGHETTO, Christophe VIGNAL	Laurent MARCE, Sandrine GENEST, Françoise RIEU-FROMENTIN, Olivier PEVERELLI, Sylvie DUBOIS

39

Désignation	Titulaires	Suppléants
GROUPEMENTS DE COMMANDE A VENIR (Membres de la C.A.O)	M. Marc-Antoine QUENETTE	Mme Claudie COSTE
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES PARTS DE REDEVANCE DES DEBITS DE TABACS DE 2ème CATEGORIE	M. Marc-Antoine QUENETTE	
COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS	M. Marc-Antoine QUENETTE	
COMMISSION CHARGEE D'ETABLIR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUETEUR	M. Marc-Antoine QUENETTE	M. Jean-Paul VALLON
COMMISSION CHARGEE DE DRESSER LA LISTE DES JURES D'ASSISES	Mme Laetitia BOURJAT M. Marc-Antoine QUENETTE Mme Sylvie GAUCHER M. Christophe VIGNAL Mme Laurence ALLEFRESDE	
DELEGATION GENERALE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES A BRUXELLES	Mme Sandrine GENEST	

40

Désignation	Election/Fonction
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT, D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'ARDECHE (S.D.E.A. 07) 14 représentants du Département (28 membres du Comité Syndical, répartis en 3 collèges)	Elus au sein du comité syndical le 6/10/2021 : - Mme Laurence ALLEFRESDE - Membre du comité syndical - M. Olivier AMRANE – Président - M. Christian FEROUSSIER : 1er Vice-Président - Mme Sandrine GENEST : 2ème Vice-Présidente - M. Ronan PHILIPPE : 3ème Vice-Président - Mme Laëtitia BOURJA : 5ème Vice-Présidente - Mme Madame Cécile DUCHAMP – Membre du comité syndical - Mme Madame Sylvie GAUCHER - Membre du comité syndical - M. Laurent MARCE - Membre du comité syndical - Mme Martine OLLIVIER - Membre du comité syndical - M. Matthieu SALEL - Membre du comité syndical - M. Max TOURVIEILHE - Membre du comité syndical - M. Jean-Paul VALLON - Membre du comité syndical - M. Christophe VIGNAL - Membre du comité syndical
ARDECHE HABITAT – Conseil d'Administration **(Election en séance du Conseil départemental : 23/07/2021)**	Elus au sein du Conseil d'administration d'Ardèche Habitat le 21/09/2021 : - Président : M. Marc-Antoine QUENETTE - Vice-Président : M. Jean-Yves MEYER
SYNDICAT MIXTE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE – COMITE SYNDICAL	- Président : Sébastien PRADIER - Vice-Présidente : Mme Sandrine GENEST
Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet – Pont d'Arc (SMERGC)	- Présidente : Mme Isabelle MASSEBEUF - 1er Vice-Président : M. Matthieu SALEL - 2ème Vice-Présidente : Mm Virginie FERRAND - 3ème Vice-Président : M. Laurent UGHETTO

41

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des Assemblées et Relation à l'Usager

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

LUNDI 17 OCTOBRE 2022

DECISION MODIFICATIVE N°2

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2023

Etaient Présent(e)s : 33

Mme ALLEFRESDE Laurence, M. AMRANE Olivier, Mme BOSC Elvire, Mme BOURJAT Laëtitia, Mme CHAREYRE Sandrine, Mme COSTE Claudie, M. DALVERNY Jérôme, Mme DUBOIS Sylvie, Mme DUCHAMP Cécile, M. FEROUSSIER Christian, Mme GAUCHER Sylvie, Mme GENEST Sandrine, M. MAISONNAT Pierre, Mme MALFOY Christine, M. MARCE Laurent, M. MEYER Jean-Yves, Mme OLLIVIER Martine, M. PEVERELLI Olivier, M. PHILIPPE Ronan, M. QUENETTE Marc-Antoine, Mme REYNAUD Christelle, Mme RICHIOUD Ingrid, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, Mme ROCHE Bernadette, M. SALEL Matthieu, M. SAULIGNAC Hervé, Mme SERRE Laëtitia, M. TERRASSE Pascal, M. TOURVIEILHE Max, M. UGHETTO Laurent, M. VALLON Jean-Paul, M. VIGNAL Christophe, M. VILLEMAGNE Michel.

Absent(e)s excus(é)es sur la journée :

- Mme Julie SICOIT-ILIOZER, pouvoir donné à M. Christian FEROUSSIER.

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECISION MODIFICATIVE N°2

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2023

17 OCTOBRE 2022

ORDRE DU JOUR ET TABLE DES MATIERES

I – OUVERTURE DE LA SEANCE ET PROPOS INTRODUCTIFS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL p.1-2

Désignation d'une secrétaire de séance----------	p.1
Adoption des procès verbaux des séances du 25 mars et 17 juin 2022----------	

II – EXAMEN DES RAPPORTS ET VOTE DES DELIBERATIONS

Thématique					
RESSOURCES					
N°	**Intitulé du rapport**	**Rapport**	**Présentation**	**Interventions/ Débat**	**Délibéré**
6.2	Rapport de présentation de la décision modificative n°2 2022 – Budget Principal et budget annexes : Centre de santé, Foyer de l'Enfance et Base départementale de Salavas *Rapporteur : M.Marc-Antoine QUENETTE*	p.3 à 9	p.15 à 17	p.18 à 32	
Vote de la décision modificative n°2 5 Délibérations :					
6.2.1	Approbation de la décision modificative n°2 (Exercice 2022) – Budget Principal				p.33 à 34
6.11.2	Approbation de la décision modificative n°2 (Exercice 2022) – Budget annexe Centre de Santé				p.35
6.12.3	Approbation de la décision modificative n°2 (Exercice 2022) – Budget annexe Foyer de l'Enfance				p.36
6.12.4	Approbation de la décision modificative n°2 (Exercice 2022) – Budget annexe base départementale de Salavas				p.37
6.14.5	Approbation de la décision modificative n°2 (Exercice 2022) – Dotation complémentaire Foyer de l'Enfance				p.38

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2023			
1) **Présentation** du Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023			
		Rapport	**Présentation**
6.0	Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 *Rapporteur : M. Marc-Antoine QUENETTE*	p.39 à 91 (dont le projet de délibération)	p.92 à 96
Deux interventions----------			p. 92 et p.93

***

- Interruption pour la présentation du rapport d'activité des services de l'Etat 2021 -

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DES SERVICES DE L'ETAT EN ARDECHE PAR MONSIEUR LE PREFET – THIERRY DEVIMEUX

- Présentation ----------	p.96 à 105
- Interventions/Echanges ----------	p.105 à 112

***

Reprise pour le débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023

(suite)	**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2023**	
2) **Débat** d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023 ----------		p.113 à 127
- Interventions complémentaires ----------		p. 168 à 169 et p.290
- Délibéré ----------		p.127

Poursuite de l'examen des rapports et vote des déliberations

Thématique					
RESSOURCES (suite)					
N°	**Intitulé du rapport**	**Rapport**	**Présentation**	**Interventions/ Débat**	**Délibéré**
6.1	Contrat de Plan Etat-Région – Convention Départementale pour l'Ardèche *Rapporteur : Mme Sandrine GENEST*	p.128 à 129	p.146	p.147 à 155	p.156 à 157
6.4	Politique des Ressources Humaines *Rapporteur : Mme Claudie COSTE*	p.158	p.165	p.166	p.166 à 167

<table>
<tr><th colspan="6">Thématique</th></tr>
<tr><td colspan="6">ATTRACTIVITE</td></tr>
<tr><th>N°</th><th>Intitulé du rapport</th><th>Rapport</th><th>Présentation</th><th>Interventions/ Débat</th><th>Délibéré</th></tr>
<tr><td>2.6</td><td>Collèges publics et privés
Rapporteur : Mme Ingrid RICHIOUD</td><td>p.170 à 174</td><td rowspan="3">p.232à 234</td><td rowspan="3">p.235 à 242</td><td>p.243 à 244</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>6.7</td><td>Culture, sport, jeunesse et vie associative
Rapporteurs : Mme Ingrid RICHOUD et M. Christian FEROUSSIER</td><td>p.186 à 191</td><td>p.245 à 246</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="6">Thématique</th></tr>
<tr><td colspan="6">SOLIDARITES</td></tr>
<tr><th>N°</th><th>Intitulé du rapport</th><th>Rapport</th><th>Présentation</th><th>Interventions/ Débat</th><th>Délibéré</th></tr>
<tr><td>1.10</td><td>Groupement d'intérêt public (GIP) centre de santé Rapporteur : Mme Sandrine GENEST</td><td>p.247 à 248</td><td>p.266 à 267</td><td>p.268 à 270</td><td>p.271</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>1.4</td><td>Politique insertion-emploi – Expérimentation réforme du RSA - Rapporteur : Mme Laëtitia BOURJAT</td><td>p.272</td><td>p.274 à 276</td><td colspan="2">Interventions/Débat/ Conclusion :
p.277 à 286 et p 291 à 293</td></tr>
</table>

III – EXAMEN ET ADOPTION DU VŒU PRESENTE PAR MONSIEUR MAX TOURVIEILHE AU NOM DES ELUS DU GROUPE ARDECHE GENERATION TERRAIN ET CO-SIGNE PAR LES ELUS DU GROUPE PROXIMITE AU CŒUR DE L'ARDECHE

Intitulé du vœu :

« Il est urgent d'aider les collectivités à faire face à la montée des prix de l'énergie »
Rapporteur : M. Max TOURVIEILHE

- Présentation ----------	p.287
- Interventions/Echanges ----------	p.288 à 289
- Vœu adopté----------	p. 294 à 295

IV – FIN DE SEANCE ET PROPOS CONCLUSIFS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL p.290 à 291

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

17 OCTOBRE 2022

DECISION MODIFICATIVE N°2

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2023

La séance est ouverte, à 10h08 sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE, Président du Conseil départemental de l'Ardèche.

I. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET PROPOS INTRODUCTIFS

M. Le Président Olivier AMRANE

La séance est ouverte.

Bonjour à toutes et tous. Je vous propose de démarrer cette assemblée plénière, essentiellement dédiée à une décision modificative et au débat d'orientations budgétaires.

Pour la désignation d'un secrétaire de séance, je propose la candidature de Cécile DUCHAMP. Cela appelle-t-il des remarques particulières ? Non. Merci à tous.

Je vous demande d'approuver les procès-verbaux des séances du 25 mars et du 17 juin. Avez-vous des remarques particulières concernant ces procès-verbaux, ou des interrogations ? Non.
Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Julie SICOIT-ILIOZER est absente excusée, elle a donné pouvoir à Christian FEROUSSIER.
Mon introduction sera brève car nous avons une séance relativement chargée, axée sur la décision modificative n° 2 et le débat d'orientations budgétaires.

J'ai évoqué avec Hervé SAULIGNAC la possibilité de modifier l'ordre du jour car Monsieur le Préfet vient à 11h30 pour évoquer son rapport d'activités avec l'ensemble des services de l'Etat. Je vous propose ainsi de commencer par la partie Ressources, avec la décision modificative n° 2, le débat d'orientations budgétaires et le CPER, qui a un lien fort avec les services de l'Etat. Si vous en êtes d'accord, nous présenterons comme d'habitude les délibérations par délégation puis nous laisserons place à nos débats.

Nous avons voulu effectuer le débat d'orientations budgétaires en octobre pour avoir un vote du budget début décembre. Je remercie l'ensemble des services pour leur réactivité et pour avoir pu travailler dans des délais aussi courts. J'en profite pour saluer la présence d'Eric MARGUERITE, le nouveau directeur des finances, et pour le remercier aussi de cette réactivité. Nous avions ce souhait pour avoir plus de lisibilité sur notre budget tout au long de l'année.

J'en profite enfin pour remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers pour le travail effectué sur le terrain, en particulier dans le cadre des incendies de cet été. Je salue et souhaite la bienvenue à Vincent HONORE, le nouveau directeur départemental du SDIS.

Vous verrez au fil des délibérations les sujets relatifs aux collèges, à la jeunesse, au RSA et aux finances.

Nous entrons dans le vif du sujet tout de suite.

Je vous informe des avis rendus par les quatre commissions qui se sont tenues le 10 octobre dernier.

La commission Patrimoine, Routes, Sécurité, Infrastructures et Numérique a été présidée par Max TOURVIEILHE en l'absence de Pierre MAISONNAT.

M. Max TOURVIEILHE

Elle a rendu un avis favorable.

M. Le Président, Olivier AMRANE

La commission Attractivité, Vie Associative, Agriculture, Tourisme et Aménagement du territoire était présidée par Laurent MARCE.

M. Laurent MARCE

Elle a rendu un avis favorable à l'unanimité, le groupe Ardèche à gauche n'ayant pas pris part au vote.

M. Le Président, Olivier AMRANE

La commission Solidarité, Santé, Enfance, Autonomie et Handicap était présidée par Françoise RIEU-FROMENTIN.

Mme Françoise RIEU-FROMENTIN

Elle a émis un avis favorable à l'unanimité, le groupe Ardèche à gauche n'ayant pas pris part au vote.

M. Le Président, Olivier AMRANE

La commission Administration générale, Ressources Humaines et Finances était présidée par Cécile DUCHAMP.

Mme Cécile DUCHAMP

Elle a rendu un avis favorable à l'unanimité, le groupe Ardèche à gauche n'ayant pas pris part au vote.

II. EXAMEN DES RAPPORTS ET VOTE DES DELIBERATIONS

RESSOURCES

6.11 – RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 (EXERCICE 2022) – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : CENTRE SANTE, FOYER DE L'ENFANCE ET BASE DEPARTEMENTALE DE SALAVAS

RAPPORT DU PRESIDENT

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°2 de l'année 2022.

Les demandes d'inscriptions budgétaires nouvelles pour cette DM portent essentiellement sur la section de fonctionnement au titre des surcoûts liés à l'inflation, des interventions sociales et des dépenses de personnel avec des dépenses supplémentaires de +8,8M€ environ ; les dépenses d'investissement augmentant pour leur part de 0,6M€ avec des mouvements inverses de surcoûts liés à l'inflation et de sous-réalisation due aux difficultés d'approvisionnement et au décalage de chantiers.

Compte tenu des recettes supplémentaires liées en particulier au dynamisme des droits de mutation, à la réforme de la TICFE et à la reprise de provisions, la DM2 fait apparaitre une capacité de financement qui peut être utilisée pour une mise en réserve à hauteur de 10M€ suivant le dispositif règlementaire mis en place par le décret 2022-1008 du 15 juillet 2022.

Le présent rapport synthétise les principaux mouvements proposés dans le document budgétaire qui vous a été transmis, en autorisations de programme et d'engagement (I.) et en crédits de paiement et de recettes (II.).

I - LES INSCRIPTIONS CONCERNANT LA PLURIANNUALITE

La DM2 permet de solder des autorisations pluriannuelles devenues sans objet (pour -0,2 M€) et comporte l'inscription de nouvelles autorisations (pour 1 M€) concernant notamment les travaux dans les collèges (avenants et révision de prix).

Au global, elle prévoit ainsi l'inscription de 0,8 M€ d'autorisations pluriannuelles.

	Annulations	Inscriptions	Total
Autorisations de programme	-227 251,56	996 139,00	768 887,44
Autorisations d'engagement	-38 900,34	95 330,00	56 429,66
Total	-266 151,90	1 091 469,00	825 317 ,10

Les modifications d'autorisations pluriannuelles ne concernent que le budget principal.

A - ANNULATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Pour rappel, les autorisations de programme constituent « *la limite supérieure des crédits susceptibles d'être engagés* » et à ce titre, les montants devenus caducs (c'est-à-dire non engagés au terme de leur période de validité), les montants correspondant à des opérations annulées, ainsi que les montants correspondant à des opérations soldées au prorata des travaux réellement effectués, doivent faire l'objet d'une annulation.

Il est proposé d'annuler 0,2 M€ d'autorisations de programmes, mouvements principalement liés au solde de dossiers au prorata des justificatifs transmis par les partenaires (eau, environnement, politiques territoriales) et à la réduction de l'autorisation de programme concernant les cités mixtes 2022 en accord avec la Région.

Les annulations en autorisations d'engagement s'établissent à -0,04 M€ et portent essentiellement sur des reliquats non affectés au titre des politiques territoriales.

B - NOUVELLES INSCRIPTIONS EN AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET D'ENGAGEMENTS

Les inscriptions concernant les augmentations d'autorisations de programme sont de 1 M€ ; celles sur les nouvelles opérations d'engagement s'élevant à 0,1M€.

Les demandes d'inscriptions complémentaires en AP portent principalement sur les travaux dans les bâtiments et équipements départementaux :

- +0,08M€ hors collèges, sur des opérations en cours du fait principalement de révisions de prix
- +0,4M€ sur le collège de la Voulte, +0,3M€ sur le collège de Joyeuse pour des révisions de prix et avenants, +0,045M€ pour une acquisition de lave-vaisselle, +0,03M€ pour l'acquisition de sonde de CO2.

Les demandes d'ouverture d'AE portent pour l'essentiel sur les projets éducatifs des collèges, à hauteur de 0,08M€.

II - LES INSCRIPTIONS CONCERNANT LES CREDITS DE PAIEMENT

A – BUDGET PRINCIPAL

Une opération spécifique vient massifier cette décision modificative dans sa partie investissement. Il s'agit de la réimputation de dépenses d'investissement afin de permettre leur éligibilité au FCTVA pour un montant de 5 624 925 € (travaux de la déviation du Teil) ; ce montant s'équilibre à l'euro près en dépenses et en recettes. Ce montant est retraité des développements à suivre afin d'identifier plus aisément les réelles dépenses nouvelles.

La DM2 porte des inscriptions en dépenses qui font ressortir une augmentation en investissement (+0,6M€) et en fonctionnement (8,8 M€).

Compte tenu des inscriptions supplémentaires en recettes (+16,8M€ toutes sections confondues du fait principal du dynamisme sur les droits de mutation et de reprises de provision), cette DM2 laisse apparaître une capacité de financement de l'ordre de 7,4 M€.

1) – Recettes

Les inscriptions supplémentaires en recettes pour cette DM2 sont liées exclusivement au fonctionnement avec +18 M€, les mouvements en investissement s'établissant à -1,2 M€.

a) Des recettes supplémentaires essentiellement en fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites pour cette DM2 à hauteur de 18 M€ sont essentiellement liées à des inscriptions nouvelles sur les DMTO, des reprises de provisions et la réforme de la TICFE :

- le dynamisme des droits de mutation permet d'inscrire +10 M€ portant la prévision totale à 50 M€ sur 2022. A titre indicatif, le montant perçu en 2020 et 2021 a été respectivement de 42,9 M€ et 58,1 M€.

- des reprises de provisions (1,3M€)
  L'anticipation antérieure de risques permet aujourd'hui de faire face à des dépenses supplémentaires par la reprise des provisions qui constituent des recettes. Est ainsi reprise la provision dite « Ségur » mise en place lors du BP2022 pour faire face au surcoût issu de la revalorisation indiciaire de certains métiers des secteurs social et médico-social (0,8M€).

  Par ailleurs, la provision de 0,5M€ constituée lors de la DM1 de 2021 face au risque lié au COVID d'interruption des activités des associations en lien avec le bonus collégiens est devenue sans objet, l'activité des structures associatives n'ayant pas été impactée par le COVID sur la dernière année scolaire. Le risque identifié ayant disparu, la provision est donc reprise à l'occasion de cette DM, générant une recette de 0,5M€.

- la réforme de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) et la mise en place de la part départementale de l'accise sur l'électricité (4,3M€) ; cette recette est issue de la réforme des taxes locales sur l'électricité ; l'impact global de cette réforme ne pouvant encore être mesuré, une réduction des crédits à percevoir au titre de la TIFCE est simultanément inscrite à hauteur de -0,5M€

Parmi les autres augmentations de recettes, il convient de noter :

- +1,8 M€ de recette CNSA compensant le financement par le Département de l'article 43 à la convention collective nationale de la branche "aide à domicile", le nouveau dispositif de financement des services d'aide à domicile et le déploiement du Ségur dans les établissements accueillant des personnes âgées et handicapées financés par le Département.
- +0,6M€ d'ajustements du montant des dotations suite à notifications
- +0,4M€ de subvention de l'Etat liée aux mesures de protection prises par la collectivité après la cyberattaque
- +0,3M€ correspondant à l'ajustement du montant perçu en recette par le Département au titre du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FNPDMTO)
- +0.07M€ de recouvrement d'indus RSA dans le cadre de l'exercice de la mission de contrôle de cette prestation
- +0,05M€ suite à la cession de véhicules réformés
- +0,04M€ de subventions de l'Etat liée au recouvrement de la redevance archéologique et au soutien de l'exposition « grande terre de vins » à Muséal.

En synthèse, les recettes de fonctionnement pour cette DM2 se décomposent ainsi :

Recettes de fonctionnement (en M€)	18
DMTO	10
réforme TIFCE	4,3
dotations CNSA	1,8
reprises de provisions	1,3
ajustements dotations suite notification	0,6
FNPDMTO	0,3
recettes diverses	0,2
TDCFE	-0,5

b) Les inscriptions en recettes d'investissement

En investissement, les recettes sont en baisse de -1,2 M€ avec en particulier :
Les recettes d'investissement proposées pour cette DM2 sont en baisse d'environ 0,8M€ du fait principal :

- du décalage de l'encaissement de co-financements en raison du différé d'opérations routières (-0,7M€)
- de la réduction du montant prévisionnel du FCTVA à percevoir en lien avec l'opération de réimputation précitée (0,66M€) ; ce montant sera peru en 2023 donc inclus dans le montant de FCTVA inscrit au budget primitif 2023
- du report par la Région de l'arrêté attributif de subvention pour le Train de l'Ardèche (-0,4M€).

Cette DM2 intègre pour autant quelques recettes d'investissement nouvelles :

- +255k€ au titre de la DSID pour l'opération du collège des Perrières
- +52 k€ de subvention Etat pour le projet de softphonie dans les collèges (France Relance)
- +30k€ de subvention du Rectorat pour l'installation dans les collèges de sondes de CO2
- +15k€ de participation de la DRAC pour une étude technique sur le bâtiment des archives départementales
- +19,85k€ de participation de la DRAC pour la numérisation / restauration des archives

2) – Dépenses

Les inscriptions pour cette DM portent une hausse des dépenses de fonctionnement de +18,8 M€ environ et une hausse des dépenses d'investissement de l'ordre de +0,6 M€.

a) Dépenses de fonctionnement

La DM2 porte +18,8 M€ de demandes en dépenses de fonctionnement, principalement au titre d'inscriptions supplémentaires liées à des facteurs externes (inflation, revalorisation règlementaire) avec en particulier :

- les frais de personnel pour 3 M€ (dont 1,2M€ au titre de la revalorisation du point d'indice, 0,8M€ sur le déploiement des mesures Ségur et 1M€ pour pallier d'éventuelles mesures complémentaires de revalorisation du SMIC ou de cadres d'emploi),
- la contribution statutaire et une subvention exceptionnelle au SDIS à hauteur respective de 0,23M€ et 2M€, et une subvention de 0,14M€ concernant le partenariat sur la formation des internes en médecine et infirmiers

- +1,4M€ dans le domaine de l'enfance (impact de la revalorisation du SMIC et autres mesures pour les assistants familiaux et les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) enfance, mise en œuvre du Ségur dans les ESMS enfance)
- +1,1M€ pour le fonds national de péréquation des DMTO (dont le Département est à la fois contributeur et bénéficiaire à hauteur de 0,3M€, cf. supra)
- +0,83M€ pour le déploiement du nouveau dispositif de financement des services d'aide à domicile
- +0,68M€ pour la mise en œuvre du Ségur dans les ESMS accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées
- +0,45M€ sur les dispositifs allocation personnalisée d'autonomie (APA) et prestation de compensation du handicap (PCH)
- +0,34M€ de dotation complémentaire aux collèges (surcoût énergie)
- +0.25M€ de charges financières suite au relèvement du taux directeur de la BCE
- +0,08M€ de subvention exceptionnelle au SMA.

D'autres inscriptions sont en diminution, sans permettre de compenser les hausses précédentes, avec en particulier une baisse de -1,7M€ de crédits de RSA (baisse de 3,8% du nombre d'allocataires) et une baisse des charges financières liées au remboursement des intérêts de la dette à hauteur de -0,625M€ (bascule en remboursement de capital suite à une erreur en DM1).

Enfin, l'opération de mise en réserve de 10M€ au titre des DMTO perçus sur l'exercice 2022 se traduit par une dépense de fonctionnement du même montant, non décaissée.

Dépenses de fonctionnement (en M€)	**18,8**
Mise en réserve de DMTO	10
Dépenses de personnel	3
Contribution statutaire, subvention exceptionnelle au SDIS, partenariat formation des personnels médicaux	2,3
Frais d'hébergement enfance	1,4
Autres dépenses sociales	2,2
FNPDMTO	1,1
Autres dépenses de fonctionnement	1,1
RSA	-1,7
Charges financières	-0.6

b) **Dépenses d'investissement**

Les propositions de dépenses d'investissement s'établissent au global en augmentation de 0,6M€.

Ce montant résulte de mouvements importants de baisse des crédits d'investissement, notamment :

- -0,61M€ du fait de report d'acquisitions de véhicules et de décalages de chantiers bâtimentaires,
- -0,31M€ du fait de décalage de travaux en EHPAD
- -0,12 M€ de décalage de livraison d'un véhicule technique pour les FORSAPS

et de demandes de crédits supplémentaires en particulier :

- dans le domaine des routes (+1,32M€ du fait de révisions de prix sur chantiers en cours et d'avancement anticipé du chantier du pont de Charmes)
- pour le remboursement d'annuités de la dette à hauteur de 0,625M€.

Il convient également de souligner que le redéploiement de crédits d'aides aux territoires permet le solde anticipé de subventions en annuités « PILOTS » à hauteur de 0,2M€.

Propositions de bouclage de la DM2

Après réintégration en section d'investissement de la dépense et de la recette de 5 624 925 € liée à l'opération de réimputation, l'équilibre initial de la DM2 est le suivant :

RECAPITULATIF :	Investissement	Fonctionnement	Total
Total Recettes	4 442 444,33	17 966 094,52	22 408 538,85
Total Dépenses	6 271 296,22	18 797 242,63	25 068 538,85
Solde net	-1 828 851,89	-831 148,11	**-2 660 000,00**

Il met en évidence un besoin de financement de 2,66M€, qu'il vous est proposé de combler par la réduction du même montant des dépenses imprévues inscrit au budget, leur montant actuel s'élevant pour mémoire à 3M€.

L'équilibre final de la DM2 2022 est donc le suivant :

RECAPITULATIF :	Investissement	Fonctionnement	Total
Total Recettes	4 442 444,33	17 966 094,52	22 408 538,85
Total Dépenses	6 271 296,22	16 137 242,63	22 408 538,85
Solde net	-1 828 851,89	1 828 851,89	**0,00**

Si vous approuvez ces propositions,

- le budget départemental s'élèverait toutes sections confondues à 539 382 995,23 € (hors opérations d'ordre)
- les dépenses de fonctionnement seraient de 358 551 137,33 € et les dépenses d'investissement de 180 831 857,90 €
- la prévision de souscription d'emprunt demeurerait au niveau de 21,6 M€ ;
- le montant de la réserve pour dépenses imprévues serait réduit à 0,34 M€.

B – BUDGETS ANNEXES

1) Centre de santé

Le budget annexe du Centre de Santé ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Pour cette DM2, les inscriptions proposées portent une augmentation du budget de 14 551,57 € correspondant en particulier à l'annulation de titres de recettes et à des ajustements des frais de personnel liés aux mêmes évolutions règlementaires que pour le budget principal, avec en contrepartie une hausse de la subvention d'équilibre prévisionnel du budget principal du même montant.

Cette subvention prévisionnelle d'un total de 54 456,72 € sur 2022 sera ajustée en fin de clôture comptable de sorte à équilibrer ce budget avant sa clôture au 31 décembre 2022.

2) Foyer Départemental de l'Enfance

Le budget du Foyer de l'enfance pour la DM2 s'équilibre à 545 906.62€ par les inscriptions suivantes :

- Couverture des besoins en investissement à hauteur de 53 500 € correspondant aux travaux de climatisation et d'acquisitions de mobilier. En fonctionnement, les charges afférentes à l'exploitation courante sont rehaussées de 23 400€ dans le cadre de l'augmentation des coûts d'énergie et d'alimentation ; les dépenses de personnel sont augmentées de 95 500€ en lien avec les évolutions réglementaires (SEGUR, revalorisation SMIC) ; les dépenses de structure sont revalorisées pour 11 600 € dans le cadre de la réévaluation des coûts des contrats d'entretien et réparation, et des cotisations.
- Inscription d'une recette pour 174 000 € suite à la cession de l'ancienne villa des adolescents. Cette opération engendrant des opérations de régularisations en recettes d'investissement pour 207 703.31€ et en dépenses d'ordre de fonctionnement pour ce même montant. Une inscription est proposée au chapitre 003 pour excédent à la section d'investissement pour un montant de 154 203.31€

  La dotation de fonctionnement complémentaire issue du budget principal s'élève à 164 203.31€ pour la DM2.

3) Base de Salavas

Cette DM2 est constituée d'une seule inscription de 150 000 € en dépenses de fonctionnement, correspondant au montant de l'indemnité à verser à l'entreprise ICARE dans le cadre du protocole transactionnel signé. Cette dépense s'équilibre par une augmentation du même montant de la prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal.

* * *

Telles sont les précisions liminaires à apporter au projet de décision modificative que je vous propose d'adopter.

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 2.1	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 (EXERCICE 2022) – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : BASE DE SALAVAS, CENTRE DE SANTE ET FOYER DE L'ENFANCE

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget Principal

Adopte les différents chapitres en A.P et en C.P tels qu'ils figurent au projet de Décision Modificative n°2 de 2022 modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 17 octobre 2022.

Constate en conséquence :

- que le montant de la Décision Modificative n°2 concernant le Budget Principal s'élève à : 24 841 390.74 €
- que le montant total du Budget Principal se trouve porté à : 603 419 762.55 €
- que la réserve pour dépenses imprévues inscrite au chapitre 952 reste fixée à : 340 000 €

Constate :

- que le montant des Autorisations de Programme inscrites à la Décision Modificative n°2 s'élève à : 768 887.44 €
- que le montant total des Autorisations de Programme pour l'exercice 2022 se trouve porté à : 60 679 797.95 €
- que le montant des Autorisations d'engagement inscrites à la Décision Modificative n°2 s'élève à : 56 429.66 €
- que le montant total des Autorisations d'Engagement pour l'exercice 2022 se trouve porté à : 4 413 572.97 €

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 2. 2	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 (EXERCICE 2022) – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : BASE DE SALAVAS, CENTRE DE SANTE ET FOYER DE L'ENFANCE

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget annexe Centre de Santé

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de la Décision modificative n°2 de 2022 (DM2) du Budget Annexe du Centre de Santé votée lors de notre séance du 17 octobre 2022.

Constate en conséquence :

- que le montant de la décision modificative n° 2 de 2022 du Budget Annexe du Centre de Santé s'élève à : 14 551,57 €
- que le montant total du Budget Annexe du Centre de Santé se trouve porté à : 109 131,57 €

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 2 .3	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 (EXERCICE 2022) – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : BASE DE SALAVAS, CENTRE DE SANTE ET FOYER DE L'ENFANCE

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Foyer de l'Enfance

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de la Décision Modificative n°2 de 2022 (DM2) du Budget annexe du Foyer de l'Enfance qui vous a été soumis lors de notre séance du 17 octobre 2022.

Constate en conséquence :

- que le montant de la décision modificative n°2 de 2022 du Budget Annexe du Foyer de l'Enfance s'élève à : 545 906.62 €

- que le montant total du Budget Annexe du Foyer de l'Enfance reste à : 3 520 967.10 €

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 2 .4	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 (EXERCICE 2022) – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : BASE DE SALAVAS, CENTRE DE SANTE ET FOYER DE L'ENFANCE

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget Annexe Base de Salavas

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de Décision Modificative n° 2 de 2022 du Budget annexe de la base de SALAVAS votés lors de notre séance du 17 octobre 2022.

Constate en conséquence :

- que le montant de la Décision Modificative n°2 de 2022 du Budget Annexe de la Base de Salavas s'élève à : 150 000,00 €

- que le montant total du Budget Annexe de la Base de Salavas se trouve porté à : 975 333,53 €

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 2 .5	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 (EXERCICE 2022) – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : BASE DE SALAVAS, CENTRE DE SANTE ET FOYER DE L'ENFANCE

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M52,
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux n° 03-02*M22 du 19 mars 2003,
Vu le budget primitif 2022
Vu les décisions modificatives n°1 et 2 2022 du budget principal
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Dotation complémentaire au budget annexe du Foyer de l'Enfance

Décide d'attribuer une dotation complémentaire de 100 000 € au budget annexe du Foyer de l'Enfance sur l'exercice budgétaire 2022 au titre de la décision modificative n°1.

Décide d'attribuer une dotation complémentaire de 164 203,31 € au budget annexe du Foyer de l'Enfance sur l'exercice budgétaire 2022 au titre de la décision modificative n°2.

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 935, fonction 51 du budget principal.

PRESENTATION

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

M. Le Président, Olivier AMRANE

Je laisse la parole au vice-président en charge des finances.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Mes chers collègues, je vais vous donner les quelques éléments que vous devez retenir sur la décision modificative n° 2 puis je passerai plus rapidement sur les budgets annexes du centre de santé, du foyer départemental de l'enfance et de la base de Salavas.

Pour comprendre cette décision modificative n° 2, il faut avoir en tête que, depuis 6 mois, la situation nationale et internationale a fortement changé. Nous sommes en train de changer de monde budgétairement parlant, avec une inflation que nous ne connaissions pas et qui s'est mise en place de manière extrêmement soutenue. Nous pensons que nous serons autour de 7 % d'inflation en fin d'année. Cela a amené la collectivité à revoir un certain nombre de ses engagements et à décider d'un certain nombre d'augmentations de coûts, que nous subissons ou dont nous décidons, pour faire face à cette situation exceptionnelle d'inflation.

Cette décision modificative n° 2 reflète plusieurs choses : évidemment cette situation de crise mais aussi une stratégie de prudence sur nos dépenses, de façon à pouvoir faire face demain à la crise qui s'annonce extrêmement puissante, stratégie que nous avons mise en place et que nous avons eu raison de mettre en place suffisamment tôt.

Vous remarquerez dans cette décision modificative n° 2 quelques éléments marquants.

Le premier est que nous avons eu énormément de recettes de droits de mutation (DMTO), plus que budgété. Nous avions opté pour une position prudente en début d'année, en estimant que les DMTO seraient autour de 40 M€, ce qui correspond à la moyenne pluriannuelle de ces dernières années. Nous avions eu des DMTO extrêmement forts l'année dernière, en 2021, mais compte tenu de la crise qui s'annonçait, nous pensions qu'ils connaîtraient un reflux certain. Il s'avère que nous avons des bonnes nouvelles : nous estimons qu'en fin d'année, les DMTO se situeront entre 50 et 52 M€, ce qui est néanmoins en net recul par rapport à 2021 où ils avaient atteint les 58 M€. Ce ne sont encore que des hypothèses, nous sommes encore trop loin de la fin de l'année pour être certains de notre atterrissage.

La première chose que nous faisons dans ce budget modificatif consiste donc à constater ces 10 M€ de DMTO en plus, mais nous allons les mettre pour la première fois en provision. C'est une stratégie prudentielle qui nous permettra de passer 2023 de manière plus sécure. Habituellement, nous les mettions en recette supplémentaire. Ici, nous constatons à la fois une recette supplémentaire de 10 M€ et une provision de 10 M€.

Cette provision sera essentielle mes chers collègues pour faire face l'année prochaine aux augmentations de coûts considérables que nous verrons lors du débat d'orientations budgétaires. Nous nous étions engagés à ne pas dépenser les bonnes nouvelles. C'est ce que reflète cette écriture, Monsieur le Président.

Le deuxième élément - changement de monde, changement de paradigme - est que nous devons faire face à des dépenses exceptionnelles dans cette situation d'inflation très forte qui a conduit le Gouvernement à revaloriser le point d'indice. Nous inscrivons donc notamment, dans les dépenses supplémentaires, la revalorisation du point d'indice et des dépenses de personnel en général pour 3 M€.

Face à ce changement de monde, nous connaissons aussi des pressions très fortes en matière sociale, nous les prenons en compte dans ce budget modificatif. Je vous avais indiqué lors du budget initial que nous aurions des dépenses extrêmement élevées, notamment pour la protection de l'enfance. Je vous avais dit que c'était d'ailleurs le premier effort budgétaire que nous faisions dans notre budget de 2022. Il s'avère que les crédits que nous avions inscrits, pourtant beaucoup plus élevés que d'habitude, ne suffisaient pas pour répondre à l'urgence sociale. C'est pourquoi nous ajoutons 1,4 M€ de crédits sur la protection de l'enfance et 2,2 M€ sur différentes lignes sociales plus diffuses.

Il faut noter dans ce budget modificatif que, pour pouvoir financer cette augmentation du budget de l'enfance, nous avons la chance de pouvoir reprendre des budgets que nous avions attribués au RSA. Il faut bien comprendre ce qui est en train de se passer. Grâce aux efforts que nous faisons pour aider nos concitoyens à retrouver de l'emploi, notamment ceux qui sont au RSA, nous arrivons à dégager des marges de manœuvre budgétaires qui nous permettent de financer notre politique sociale.

Nos prévisions de RSA à fin d'année étaient budgétairement supérieures à 1,7 M€ par rapport à ce que nous avions envisagé, sachant que, lors du débat d'orientations budgétaires, nous avions déjà prévu un niveau de RSA stabilisé. Nous avons fait mieux que cela. Le nombre de bénéficiaires du RSA a connu une baisse relativement significative et, malgré la revalorisation du RSA décidée par le Gouvernement, nous pouvons relâcher 1,7 M€. J'insiste sur ce mouvement : ces 1,7 M€ que nous avons pu économiser sur les dépenses de RSA vont financer notamment l'aide sociale à l'enfance.

C'est une stratégie que nous avions annoncée il y a un an : dégager des marges de manœuvre en aidant nos concitoyens à retrouver plus facilement de l'emploi et pouvoir en contrepartie financer les besoins sociaux de notre département. C'est l'idée que je voudrais que vous reteniez de cette décision modificative.

Le dernier point significatif de cette décision modificative est l'effort particulier que nous faisons vis-à-vis du SDIS. Je salue le nouveau directeur qui vient d'arriver. Cet effort correspond à deux choses. Nous mettons 2,3 M€ supplémentaires par rapport au contrat d'engagement que nous avions avec le SDIS. Cela sert à financer la saison des feux de forêt exceptionnels que nous avons connus cet été. C'est l'occasion de souligner à nouveau le travail que nos sapeurs-pompiers ont effectué sur le terrain. Il faut savoir que le surcoût engendré par ces feux de forêt exceptionnels est de l'ordre de 1,8 M€. Vous voyez que l'effort est supplémentaire, puisque nous avions structurellement un SDIS sous-financé, globalement, pas par le Département. C'est pourquoi nous devons faire un effort particulier dans cette décision modificative, mais nous ferons nécessairement un effort particulier lors du budget voté pour l'année prochaine. Nous en reparlerons lors du débat d'orientations budgétaires.

En résumé cette décision modificative n° 2 repose sur trois grandes idées :

- Les recettes exceptionnelles de DMTO que nous mettons en réserve pour préparer l'avenir. Nous ne les avons pas dépensées, ce n'était pas « un magot » pour reprendre une expression utilisée par l'opposition en début d'année ;

- Nous réinvestissons les résultats exceptionnels relatifs à la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA sur d'autres pans du social dont nous avons absolument besoin, notamment l'enfance ;
- Nous apportons un financement exceptionnel au SDIS cette année, mais cela devra perdurer car le SDIS était depuis longtemps largement sous-financé.

Je serai beaucoup plus rapide sur les budgets annexes. Les modifications sont très limitées sur le budget annexe du centre de santé et du foyer de l'enfance. J'insisterai uniquement sur le budget annexe de la base de Salavas, où nous inscrivons 150 000 € de dépenses de fonctionnement, correspondant à une indemnité négociée avec nos entreprises qui vont porter le projet.

Je vous rappelle que la décision qui avait été prise sur la base de Salavas par le nouvel exécutif était de s'assurer d'avoir des cofinancements avant d'engager des travaux. Cela fait partie de ce nouveau monde budgétaire dans lequel nous sommes. Nous n'engagerons pas des travaux sur des sujets qui ne sont pas suffisamment cofinancés lorsqu'il y a matière à trouver des cofinancements, ce qui n'est pas le cas de tous les secteurs d'action du Département. Il nous paraissait extrêmement important que la base de Salavas soit correctement cofinancée par l'Etat et par la Région.

Comme vous le verrez avec Sandrine GENEST, la première vice-présidente, dans le Contrat de Plan Etat Région il est désormais inscrit un cofinancement très important de la Région, à hauteur de 3 M€, et un cofinancement de l'Etat, ce qui nous a permis de reprendre les travaux de la base de Salavas. Nous payons simplement l'indemnité de retard. Il faut mettre en face de ces 150 000 € d'indemnité de retard les 4 M€ de subventions que nous avons pu affermir grâce au travail de négociation serré avec l'Etat et la Région.

Monsieur le Président, ce sont les grands points que je voulais mettre en avant concernant ce budget modificatif.

INTERVENTIONS - DEBAT

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur le vice-président.

Je propose que nous passions au rapport d'orientations budgétaires et au CPER avant d'entamer les débats.

M. Hervé SAULIGNAC

Nous n'avons pas un petit débat sur la décision modificative ?

M. Le Président, Olivier AMRANE

Nous le ferons à la fin comme nous le faisons chaque fois, nous reprendrons les débats les uns après les autres. Il y a une présentation un peu large et ensuite nous débattrons sur l'ensemble des rapports.

M. Hervé SAULIGNAC

On ne nous réunit pas souvent, c'est la troisième fois de l'année, donc nous souhaitons pouvoir prendre le temps de débattre et de discuter autant qu'il le faudra. Nous parlons tout de même de l'Ardèche. Pour la plupart, les Départements consacrent une journée, voire deux à leur débat d'orientations budgétaires (c'est le cas de la Loire-Atlantique par exemple) et aux décisions modificatives.

J'ai l'impression que vous souhaitez expédier l'examen de la décision modificative et l'examen des orientations budgétaires.

Je souhaite que nous ayons un débat suite à ce que vient de nous exposer Marc-Antoine QUENETTE sur la décision modificative, puis, lorsque nous aurons clos le débat, nous ouvrirons celui des orientations budgétaires, sinon nous allons tout mélanger alors que ce sont des choses très différentes. Pour la clarté de nos débats, je pense qu'il faut éviter de tout mélanger.

A ma connaissance, dans le passé nous n'avons jamais confondu les décisions modificatives et les orientations budgétaires. Je pense qu'il est important pour tout le monde que le débat se déroule dans la clarté.

M. Le Président, Olivier AMRANE

D'accord, nous allons procéder tel que vous le proposez, mais depuis le début de cette nouvelle majorité nous avons fonctionné par bloc. Si vous le souhaitez aujourd'hui, nous procèderons de la sorte.

Je donne la parole à ceux qui souhaitent la prendre sur cette décision modificative n° 2.

M. Michel VILLEMAGNE

Merci Président.

Je vais faire quelques observations sur ce rapport de présentation de notre deuxième décision modificative de l'année 2022.

Il s'agit pour nous avant tout d'une décision modificative d'ajustements divers, ajustements liés à des recettes supplémentaires non négligeables, recettes qui, pour notre groupe, n'ont rien d'exceptionnel puisque, lors d'une précédente intervention en séance plénière, je m'étais ému de votre frilosité budgétaire en matière de droits de mutation à titre onéreux par exemple. Cette décision modificative valide sur ce point nos précédentes interventions et nous vous en donnons acte.

Concernant l'excellente nouvelle liée à la réforme de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité et la recette nette supplémentaire de 3,8 M€, nous ne pouvons que nous en féliciter également, cela donne des moyens supplémentaires à la satisfaction des besoins des Ardéchois. Nous vous donnons également acte de l'opération de régularisation liée à la récupération de la TVA pour plus de 5 M€.

Concernant les dépenses de fonctionnement nouvelles, nombre d'entre elles, en particulier celles liées aux frais de personnel, s'imposent à notre assemblée délibérante et nous ne pouvons que nous féliciter des mesures prises en faveur de nos personnels, que ce soit au titre des revalorisations salariales (SMIC et valeur du point d'indice par exemple) ou au titre du Ségur de la santé.

L'accompagnement significatif que vous allez apporter à titre exceptionnel au SDIS de l'Ardèche, et ce en lien avec les dépenses très importantes liées à la lutte contre les incendies et les feux de forêt cet été, nous convient également.

Vous voyez, Monsieur le Président, que votre opposition sait reconnaître à leur juste valeur les mesures prises lorsque celles-ci vont dans le bon sens.

Venons-en maintenant à la plus grosse dépense proposée par cette DM2, à savoir constituer une réserve de 10 M€ au titre des DMTO perçues et à percevoir au titre de l'année 2022.

Vous vous basez sur un décret récemment paru, le 2022.1008 du 15 juillet 2022, qui prévoit cette possibilité de mise en réserve. Sauf que la lecture du décret que nous avons et celle que vous avez sont très différentes.

En effet, ce décret prévoit des maximums de mise en réserve. Pour faire simple, la mise en réserve maximale est la différence entre le montant des droits de mutation à titre onéreux constaté au cours de l'exercice, donc escompté à 50 M€, et le montant moyen de ces mêmes produits constaté au cours des trois exercices précédents. Vous devez vous douter que j'ai regardé ces éléments, qui de surcroît figurent en toutes lettres sur votre débat d'orientations budgétaires, et j'ai lu que la moyenne se situe à un peu plus de 47 M€, Monsieur le Président. En escomptant 50 M€ de recettes, je ne vois pas comment vous pourriez effectuer une réserve qui dépasserait 3 M€, nous sommes même en deçà des 3 M€.

Pour valider votre proposition de mise en réserve de 10 M€, la recette ne devrait pas être attendue à 50 M€, mais à 57 M€.

Au-delà de son caractère manifestement illégal, cette mise en réserve de 10 M€ nous heurte profondément. A un moment où la situation économique et sociale est très préoccupante, à un moment où les entreprises et particulièrement celles du BTP s'inquiètent de la réduction de la commande publique, à un moment où les travailleurs sociaux tirent la sonnette d'alarme, à un moment où le secteur de l'aide à domicile en Ardèche est au bord de la faillite, qu'apportez-vous comme réponse ? Constituer un trésor de guerre -je ne parlerai pas de magot- de 10 M€ frise l'indécence. Monsieur le Président, c'est un peu comme si nos sapeurs pompiers faisaient des réserves d'eau alors que la forêt brûle, en se disant que cette réserve pourrait servir si l'incendie prenait de l'ampleur !

Nous estimons que cette forte dynamique de vos recettes générant des marges de manœuvre plus que significatives -10 M€, Monsieur le Président, ça n'est pas rien- doit rapidement bénéficier aux plus fragiles, doit rapidement accompagner les communes et intercommunalités, doit immédiatement répondre aux demandes répétées des assistantes familiales et du secteur de l'aide à domicile que vous ne pouvez laisser dans une telle précarité.

En tout état de cause, nous ne pouvons pas valider une telle décision modificative, et nous ne l'approuverons pas pour son manque d'ambition, d'une part, et son caractère manifestement illégal, d'autre part.

Monsieur le Président, que constatons-nous à ce stade ? Que les emprunts 2022 ont été contractés auprès des banques, que les investissements peinent à démarrer et que les recettes sont bien supérieures à vos prévisions budgétaires, nous permettant ainsi de proposer cette mise en réserve de 10 M€.

J'ai donc une question à vous poser, Monsieur le Président : quel est le solde du compte que tous les élus suivent avec attention, à savoir le 515 ? Merci Monsieur le Président de nous communiquer cet élément permettant aisément d'appréhender la situation instantanée des finances de notre Département, que vous disiez ruiné et que vous continuez de considérer comme en grande difficulté.

Enfin, j'ai bien noté il y a un instant les propos de Marc-Antoine QUENETTE sur la base de Salavas. Il nous a dit qu'il avait été impérieux de s'assurer d'avoir des cofinancements avant de lancer les projets. C'est précisément ce que les collectivités et les intercommunalités souhaiteraient avoir avant de lancer leurs projets et de ne pas avoir à produire des devis ou des actes d'engagement avant de soumettre les dossiers en séance plénière de notre assemblée délibérante.

Merci.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Merci de nous donner acte sur beaucoup de choses. Je vois que vous trouvez beaucoup de points positifs dans notre proposition de budget modificatif.

Nous avons en effet une très bonne nouvelle concernant les taxes sur la consommation électrique (TIFCE), M. VILLEMAGNE l'a relevé. Il faut néanmoins nous assurer que nous ne soyons pas en train de consommer par avance des recettes de l'année prochaine. Nous sommes en train de l'expertiser car c'est un risque fort. Etant donné que nous sommes dans une phase de réforme, nous avons un double produit qui tombe cette année. Il est relativement rare que l'Etat nous fasse de tels cadeaux, donc je suis extrêmement soucieux de vérifier d'ici la fin de l'année que nous n'aurons pas une très mauvaise nouvelle l'année prochaine.

En tout cas, il ne faut pas considérer, dans l'analyse budgétaire que nous en faisons, que ce sera durable, parce que nous allons toucher 1,5 fois à 2 fois ce produit cette année. Il faut que nous restions prudents dans nos anticipations budgétaires liées à cette ligne-là, qui était non prévisible (on nous l'a signifiée au mois de juillet) et qui fait doublon avec d'autres recettes budgétaires. C'était un point technique pour que nous l'ayons en tête lors du débat d'orientations budgétaires que nous aurons tout à l'heure.

En ce qui concerne les droits de mutation, je réitère - et c'est ce que nous vous proposerons pour le débat d'orientations budgétaires – qu'il nous faut rester extrêmement prudents dans nos prévisions budgétaires sur ces droits. Tout le monde annonce qu'ils vont tomber, le seul point d'interrogation c'est quand. Si nous avions inscrit 58 M€ lors du budget comme l'année précédente, vous m'auriez reproché de miser trop haut. Nous nous sommes basés sur une moyenne des dernières années et notamment 2019, qui nous paraît déjà être une situation haute de DMTO. J'assume notre prudence sur ces recettes.

Vous l'avez été sur certains points quand vous étiez en responsabilité, vous l'avez d'ailleurs toujours été sur les DMTO, vous n'anticipiez jamais des hausses mais systématiquement des baisses. Donc nous nous sommes inscrits dans une certaine continuité de prudence, que je ne vous ai jamais reprochée.

M. Laurent UGHETTO

Si.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Quoi qu'il en soit, je vous appelle à la prudence pour évaluer les DMTO pour l'année prochaine. Faudra-t-il les mettre à 40 ou 45 M€ ? Nous pourrons en débattre. Je n'ai aucune difficulté à discuter du quantum, mais jamais je ne me permettrai, en période de crise, d'inscrire des recettes hypothétiques quand tous les indicateurs sont au rouge.

Deuxièmement, vous nous dites que nous les mettons en réserve alors que nous aurions pu les dépenser. Je pense que vous avez mal lu notre décision modificative. Nous vous proposons de nombreuses dépenses supplémentaires pour faire face à nos obligations sociales et salariales, mais aussi pour le SDIS. Jamais nous n'avions fait d'effort aussi considérable sur le SDIS. Et il faut bien noter que cette subvention au SDIS n'est pas liée qu'aux feux de forêt mais au fait que le SDIS soit structurellement sous-financé. Nous vous proposons, aujourd'hui et à l'avenir avec le débat d'orientations budgétaires, de revenir sur ce sous-financement structurel. Nous voulons donner à nos pompiers les moyens de fonctionner et de ne pas avoir à quémander chaque année des rallonges budgétaires auprès du Département. C'est un vrai changement de paradigme. Et malgré que nous inscrivions 2,3 M€ de budget supplémentaire au SDIS, nous n'avons pas besoin de toucher aux DMTO et nous préférons les provisionner.

De la même façon, nous avons considérablement réévalué le budget de l'enfance : plus 30 % en un an et demi. A combien, Monsieur VILLEMAGNE, voulez-vous que nous l'inscrivions ? Combien proposez-vous en plus ? Quel besoin supplémentaire n'avons-nous pas encore identifié ?
Troisièmement, nous inscrivons 3 M€ de budget en plus pour le personnel, pour faire face à l'augmentation du point d'indice, au Ségur et à toutes nos obligations. Nous n'avons pas besoin de toucher à nos DMTO parce que nous avions déjà provisionné ces augmentations : 0,8 % pour le Ségur dès le budget primitif et des provisions complémentaires dans le cadre de la décision modificative n° 1. C'est parce que nous avions anticipé que nous n'avons pas besoin de puiser de manière supplémentaire dans les DMTO.

Au regard de l'augmentation des coûts à laquelle nous allons devoir faire face l'année prochaine, heureusement que nous avons constitué un certain nombre de réserves. Nous allons prendre en masse, nous le verrons lorsque nous l'affinerons en nous rapprochant du budget, le Département va avoir près de 30 M€ de coûts supplémentaires à assumer. Cela représente 45 % de notre budget d'investissement, c'est énorme ! Heureusement que nous mettons dès cette année de l'argent de côté pour faire face à ces augmentations et avoir un Département qui tiendra la route budgétairement l'année prochaine. C'est extrêmement important et je suis surpris que vous ne saluiez pas notre effort de précaution pour pouvoir tenir un budget l'année prochaine.

Sur le dernier point, nous vous enverrons le chiffre à la date d'aujourd'hui mais je pense que nous aurons augmenté notre fonds de roulement d'ici la fin de l'année. C'est relativement difficile à regarder parce que nous sommes encore trop loin de la clôture budgétaire, mais nous aurons augmenté notre fonds de roulement, tout en stabilisant l'endettement. Nous aurons arrêté de nous endetter, ce qui est heureux parce que l'année prochaine, face aux nombreux coûts qui vont arriver, nous serons obligés de nous endetter. Mais nous aurons fait dès cette année des provisions, en fonds de roulement notamment. C'est ce que vous appeliez le compte 512, c'est-à-dire la caisse, combien nous avons au Département. Je pense que nous aurons augmenté notre caisse en fin d'année. Nous l'avons fait sciemment. Vous nous l'aviez demandé au mois de juin, nous n'avions pas attendu votre demande pour le faire, mais nous nous sommes tout de même endettés cette année, tout en respectant un endettement net à 0, de façon à ne pas subir de plein fouet l'année prochaine l'augmentation des taux d'intérêt.

Ce budget reflète plutôt de la précaution pour être en capacité de faire face à toute l'urgence sociale que nous aurons l'année prochaine au Département.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

M. Hervé SAULIGNAC

Merci Monsieur le Président.

Nous allons essayer de sortir de la technique et de mettre dans le débat des sujets qui sont un peu plus en prise avec les réalités sociales que vivent nos concitoyens.

En vous écoutant, vous m'avez fait penser à Marie-Antoinette, qui, alors que son officier lui explique que le peuple qui crie sous ses fenêtres réclame du pain mais qu'il n'y en a pas, lui répond : « Et bien qu'on leur donne de la brioche. ». J'ai l'impression avec l'exposé de cette décision modificative n° 2 que vous êtes tellement déconnecté que vous finissez par ressembler à Marie-Antoinette. Je vais vous expliquer pourquoi.

Vous auriez pu résumer cette décision modificative n° 2 en deux lignes. Vous avez évoqué des recettes exceptionnelles, c'est vrai, un peu plus de 18 M€. Et nous en mettons plus de la moitié en réserve, le reste étant affecté à des obligations. En effet, si vous ne contribuez pas à un financement exceptionnel pour le SDIS, il est en cessation de paiement, donc vous n'avez pas le choix. Et vous accompagnez un peu mieux le secteur de l'aide sociale à l'enfance, ce qui est heureux. Voilà comment vous auriez pu résumer votre décision modificative.

Nous avons un autre regard, une autre appréciation. La question que nous nous posons est la suivante : qu'aurions-nous fait si nous étions à votre place ? Cela pourrait arriver un jour, peut-être même plus vite que prévu. Tout d'abord, nous constaterions qu'il y a dans ce pays le feu sur un plan économique et social. Vous n'en avez pas dit un mot. Aujourd'hui, c'est la journée mondiale du refus de la misère. Il n'aurait pas été inutile que cette décision modificative n° 2 s'en fasse l'écho, même modestement.

Les entreprises du pays sont extrêmement inquiètes pour leurs carnets de commandes, y compris en Ardèche. Elles vous l'ont dit récemment, s'agissant du bâtiment et des travaux publics. Le pouvoir d'achat des Ardéchois s'érode tous les jours, comme celui des Français et vous n'en êtes pas comptables. Ces mêmes Ardéchois et ces Français sont pessimistes. Les travailleurs sociaux tirent des sonnettes d'alarme toute la journée. Le secteur de l'aide à domicile en Ardèche est au bord de la faillite. Nous en reparlerons si vous le souhaitez, mais si rien n'est fait, les deux grandes associations de l'aide à domicile en Ardèche seront contraintes de mettre 1 700 personnes à Pôle Emploi à la fin de l'année. Pas une ligne, pas un mot dans votre décision modificative à ce sujet. Et je pourrais rallonger la liste de tous les sujets que cette décision modificative ne traite pas.

Vous nous dites que vous faites le choix de la prudence et de mettre en réserve 10 M€. Je vous ferai remarquer qu'aucun Département qui se dit en faillite ne peut mettre 10 M€ de côté. Cela n'existe pas. D'ailleurs, je vous remercie de ne pas avoir repris ce terme et de ne plus dire désormais que vous êtes en faillite, parce que vous savez que ce serait un peu difficile à faire comprendre.

Mais ces 10 M€, Monsieur le Président et Monsieur le vice-président, ce n'est pas l'an prochain qu'ils seront nécessaires, ils le sont dès maintenant, parce que l'urgence n'est pas reportable. L'urgence est en 2022. La liste que je viens de dresser atteste que cette urgence concerne les semaines et les mois qui arrivent.

Vous avez évoqué le RSA et le fait que vous réalisiez quelques économies du fait de la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA. C'est une réalité en France, la courbe du RSA en Ardèche suit celle de la France. Il a déjà été dans le passé plus bas qu'aujourd'hui, il sera probablement plus haut en 2023 si nous en croyons la DREES, qui prévoit un retour du chômage, donc, de manière mécanique, une augmentation du nombre d'allocataires du RSA.

C'est donc en réalité une décision modificative très comptable. Ce n'est pas une décision politique au bon sens du terme. Ce n'est pas une décision modificative qui essaie de regarder les difficultés économiques et sociales de l'Ardèche et qui essaie d'y apporter des réponses. C'est une décision modificative comptable.

Nous vous demandons de vous ressaisir. Par exemple en rendant l'argent aux communes puisque vous avez fait une année blanche sur l'aide aux communes. Vous allez nous proposer à l'occasion de cette séance un vœu sur les difficultés que rencontrent les communes les plus modestes pour faire face à leurs factures d'énergies. Nous le voterons, mais soyez cohérents. D'un côté vous mettez 10 M€ sur un livret A et de l'autre vous dites aux communes de ne pas s'inquiéter parce que vous allez faire voter un vœu pour que l'Etat leur vienne en aide. Commençons par utiliser une partie de cette réserve pour porter secours aux communes les plus modestes.

Nous vous demandons d'utiliser ces 10 M€ pour répondre aux assistantes familiales. Nous vous demandons d'utiliser ces 10 M€ pour répondre à la situation des aides à domicile, dont les salaires sont inférieurs au SMIC parce que seule la CNSA a mis la main au portefeuille. Nous vous demandons d'utiliser ces 10 M€ pour booster la commande publique. Il est important de soutenir la commande publique parce que, derrière, il y a des artisans, des commerçants et des Ardéchois qui travaillent.

J'en resterai là, mais nous voulons souligner que nous ne sommes pas élus pour « faire les écureuils », ni pour consommer déraisonnablement l'argent public bien entendu. Nous ne pouvons pas priver les Ardéchois du fruit de leur travail, parce qu'en réalité, les recettes que vous évoquez sont en partie le fruit du travail des entreprises et des particuliers de notre département.

Ce n'est pas une décision modificative qui essaie d'améliorer le sort de ceux qui ont besoin de nous mais une décision modificative purement technique, purement comptable, sur laquelle vous n'avez d'ailleurs pas totalement répondu. Notre collègue Michel VILLEMAGNE vous a dit que la mise en réserve obéissait à un certain nombre de règles et que celles-ci ne vous permettaient pas de monter cette réserve à 10 M€. Il faudrait lui répondre de la manière la plus claire possible. Et il faudrait répondre sur l'état du compte 515. Pour la bonne information de tout le monde, le compte 515 correspond à la trésorerie d'une collectivité. Quel est l'état de ce compte 515 à date ?

Merci.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Il est toujours intéressant d'écouter les interventions d'Hervé SAULIGNAC, qui a l'impression de prendre énormément de recul tout en enfonçant des portes ouvertes et en distillant des informations fausses tout au long de son intervention sans qu'on le voie.

Comment osez-vous, Monsieur le Député, dire que la CNSA était au rendez-vous des aides à domicile, alors que c'est le Département qui a apporté, via la décision modificative n° 1 que vous avez d'ailleurs votée, des compléments de financement à ce que l'Etat n'apporte pas ? La CNSA avait prévu un budget de 200 M€ pour financer les revalorisations des salaires de l'aide à domicile, ce qui ne suffit pas. Donc qui paye à la fin ? Ce n'est pas l'Etat mais le Département. Ils devaient apporter 30 % du financement de ces revalorisations ; ils apportent seulement 20 ou 23 %. Il manque de l'argent au niveau de l'Etat. Que faites-vous Monsieur le Député ? Vous vous trompez d'assemblée. Ce n'est pas ici qu'il faut nous expliquer que la CNSA apporte trop d'argent au Département.

M. Hervé SAULIGNAC

Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Marc-Antoine QUENETTE

C'est le Département qui paye plus de 70 % de ces revalorisations, et je sais que le secteur souffre. Nous sommes tout le temps en contact avec eux. Je salue le nouveau Directeur Financier qui vient d'arriver. La première chose que je lui ait demandée à son arrivée au mois d'août a été d'appeler toutes les associations d'aide à domicile pour leur dire que je voulais que le Département leur apporte toutes les avances financières nécessaires pour qu'il n'y ait pas de cessation de paiement. Nous le ferons, nous serons au rendez-vous. C'est la première chose que nous avons faite. C'est normal. Il n'y en a pas eu besoin et c'est heureux, mais s'il y en avait eu besoin, nous aurions fait des avances de trésorerie et nous aurions régularisé cela par une décision modificative. C'est la réalité de la gestion quotidienne que nous faisons au Département.

Mais vous avez raison, nous allons faire face à des bouleversements considérables, nous aurons des besoins sociaux considérables et nous y sommes prêts. Le fait de ne pas avoir endetté le Département pendant deux ans et d'avoir même augmenté le fonds de roulement, ce que j'assume, nous permettra de faire face au tsunami budgétaire qui nous attend l'année prochaine.

Nous n'avons pas de « magot », nous avons de l'argent que nous devons gérer au plus près pour que nous soyons le plus efficaces possible sur le terrain. Nous assumerons notre rôle social. Nous le faisons auprès des associations d'aide à domicile, je sais que c'est insuffisant mais je voudrais que l'Etat soit là, qu'il ne se prononce pas sur des augmentations qu'il n'est pas capable d'assumer ensuite et qu'il laisse aux Départements le soin d'assumer.

Je suis surpris, Monsieur SAULIGNAC, que vous ne nous ayez pas parlé des maisons de retraite et des EHPAD. Eux aussi souffrent. Je peux faire « du grand SAULIGNAC » en citant tous les sujets. Nous sommes et serons présents sur tous les sujets et nous utiliserons précisément le fonds de roulement et les provisions que nous avons constitués. Et j'attends que l'Etat nous explique que nous sommes trop prudents pour faire face au tsunami budgétaire qui va nous arriver l'année prochaine. Nous verrons si l'Etat nous dit que nous sommes trop prudents en mettant trop d'argent de côté pour pouvoir être présents demain, parce que, je vous le rappelle, il faudra financer au moins 28 M€ d'augmentation des coûts l'année prochaine. Si nous ne sommes pas prudents mais offensifs, nous ne serons pas en capacité d'être au rendez-vous l'année prochaine.
Je vous donne un dernier chiffre. Vous nous dites qu'il faut aider les entreprises à investir davantage. Nous aurons encore une fois un niveau d'investissement extrêmement élevé au Département de l'Ardèche. Vous vous en félicitiez tout le temps, j'espère que ce sera encore le cas. Nous aurions 72 M€ d'investissement.

Ce qui vous étonne – et je le comprends – c'est que nous avons réussi à être au rendez-vous :

- Sur les questions sociales (même si nous pouvons toujours faire mieux, je l'entends, et l'année prochaine il faudra faire beaucoup mieux),
- Sur les questions d'investissement, avec un investissement qui sera élevé en fin d'année, rassurez-vous,
- Et sur l'aide aux communes.

Je ne peux pas vous laisser dire des choses grotesques sur l'aide aux communes en disant que nous avons fait une année blanche alors que vous avez voté tout au long de l'année des attributions et que vous en revoterez en fin d'année. Nous ne ferons pas moins que l'année dernière. Donc rassurez-vous, nous serons à ce rendez-vous.

Et pourtant, nous avons réussi à stabiliser l'endettement du Département et c'est heureux, parce que nous avons eu un petit cycle qui n'était pas trop défavorable et que cela va nous permettre de faire face à des politiques contracycliques. Nous devrons être d'autant plus présents l'année prochaine et nous en aurons les moyens.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Laurent UGHETTO

Monsieur le vice-président, vous dites qu'Hervé SAULIGNAC ment dans ses propos, ou triche avec la réalité.

Je vais revenir sur l'un de vos propos concernant l'insertion et les 1,7 M€ redistribués vers la politique de l'enfance, ce qui est peut-être une bonne mesure dans vos propos parce que cela signifie que nous économisons d'un côté et que nous redistribuons cet argent-là dans une politique qui est évidemment sous-évaluée et dont les besoins sont énormes et ont encore augmenté avec la pandémie et la situation de crise que nous avons vécue pendant les deux dernières années.

Là où vous annoncez une contrevérité, c'est lorsque vous dites que, depuis que vous êtes là, vos mesures et votre incitation ont conduit à la diminution du nombre de bénéficiaires du RSA. En 2019 - année de référence hors COVID – ils étaient 6 580 ; en 2022 ils sont 6 590. Et vous nous annoncez 1,7 M€ d'économie sur la politique de l'insertion. Vous faites donc une économie de 1,7 M€ alors que le nombre de bénéficiaires n'a pas diminué. Sur le dos de qui faites-vous cette économie ? Sur les aides à ceux qui font la politique d'insertion dans le département, ceux qui accompagnent les bénéficiaires au quotidien pour qu'ils puissent retrouver un emploi. Entre 2019 et 2022, ce n'est pas votre politique qui a changé cela, le nombre de bénéficiaires du RSA en Ardèche suit la tendance nationale.

Oui, en 2023, le nombre de bénéficiaires aura tendance à augmenter, parce que ce n'est pas votre politique qui a été efficace mais votre manière de sabrer dans les budgets d'accompagnement des structures et des agents qui font ce travail au quotidien aux côtés des bénéficiaires du RSA.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Je vais être rapide sur ce nouveau tour de passe-passe encore plus grossier. Vous avez oublié les années 2020 et 2021, où le nombre de bénéficiaires a augmenté. Notre délégué à l'insertion vous rappellera les chiffres exacts, nous étions montés de mémoire jusqu'à 7 500 bénéficiaires mais je préfère qu'il vous donne les chiffres exacts.

Il faut rester honnête. Lors du débat d'orientations budgétaires et du budget, nous vous avions expliqué que nous voulions mettre un peu moins d'argent sur le service du RSA et un peu plus sur la filière d'insertion. Nous vous avions dit que nous allions aider le secteur qui fait de l'insertion et que cela nous permettrait de ne pas avoir à augmenter nos budgets de RSA. Vous nous avez dit que c'était impossible. Nous l'avons fait. Et aujourd'hui, vous dites qu'il serait bien d'aider davantage les filières d'insertion. Mais c'est ce que nous avons fait Monsieur UGHETTO, et c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le nombre de bénéficiaires du RSA baisse.

Je suis fier de ce qui se passe au Département. Vous avez raison de dire que le nombre de bénéficiaires du RSA est en baisse dans toute la France. Mais c'était également le cas en 2015 et 2016, sauf dans le département de l'Ardèche. Je veux faire au moins aussi bien que les autres, si ce n'est mieux, pas moins bien. Vous regarderez les chiffres dans le détail. En 2015 et 2016, le nombre de bénéficiaires du RSA baissait en France, sauf en Ardèche. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous dire que lorsque ce chiffre baisse ailleurs, il baisse aussi chez nous. Laëtitia BOURJAT œuvre tous les jours pour que nous fassions mieux. Vous devriez nous en féliciter et nous donner les moyens d'aller encore plus loin.

Il faut bien comprendre comment est fait un budget social départemental. Pour simplifier, il comprend un budget sur l'insertion, un budget sur l'enfance, un budget sur l'autonomie et un budget sur le handicap. Nous ne ferons jamais descendre le budget du handicap. Nous devons être au plus près des familles touchées par le handicap pour les aider. Nous n'allons pas faire des économies sur l'autonomie non plus, ce budget ne baissera jamais. Sur l'enfance, nous pouvons faire de la prévention, mais objectivement, ce sont des budgets que nous aurons toujours du mal à faire baisser parce qu'il y aura toujours des besoins supplémentaires, même s'il y a un gros travail d'éducation à faire en direction des familles.

Le seul budget sur lequel nous pouvons agir, c'est celui de l'insertion, qui est le premier budget dans le social, plus de 40 M€. C'est là que nous pouvons aider les personnes à retrouver un emploi, que nous pouvons leur redonner de l'espoir, que nous pouvons même leur redonner une dignité. Vous devriez vous féliciter à chaque fois que le RSA baisse, parce que c'est une victoire du travail de nos travailleurs sociaux, des associations que nous accompagnons et des entreprises.

Nous sommes en train de mettre en place au niveau du Département une politique qui fait que pour toute aide du Département, nous demandons une aide soit des entreprises, soit des associations. Pour la première fois, nous allons contractualiser avec une association sportive, nous l'aiderons car c'est un grand club de sport ardéchois et nous lui demandons en contrepartie de nous aider sur le RSA. Combien de fois l'avez-vous fait ? Nous le faisons.

Toute aide du Département doit porter l'objectif que nous devons partager d'aider nos concitoyens éloignés de l'emploi à en retrouver un. J'espère que, malgré les crises qui s'annoncent, nous réussirons à tenir le cap.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur le vice-président.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Elvire BOSC

Je suis un peu surprise de l'intervention de M. QUENETTE puisque Laurent UGHETTO et moi-même avons rencontré des associations d'aide à domicile très récemment et qu'elles nous disent vous avoir interpellés à plusieurs reprises depuis votre élection et être toujours en attente d'une rencontre avec vous.

En termes de contrevérité et de mensonge, je ne sais pas qui croire.

Mme Laëtitia BOURJAT

Beaucoup d'éléments ont déjà été évoqués sur le RSA. J'ai un petit décalage par rapport aux chiffres annoncés par Laurent UGHETTO. J'ai les chiffres sur la période de décembre 2018 à décembre 2021. Nous avons connu un pic à 7 898 bénéficiaires du RSA en 2020, en sachant qu'en décembre 2018 nous étions à 7 171, en décembre 2019 à 7 301 et au moins d'août 2022 à 6 609 bénéficiaires du RSA. Nous enregistrons donc bel et bien une diminution.

Je tiens à rappeler que nous avons mis en œuvre une augmentation du nombre de mois CDDI auprès des ateliers chantiers d'insertion et que nous sommes aux côtés des associations qui interviennent dans ce champ-là et des structures d'insertion par l'activité économique.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Si cela vous convient, nous reparlerons du RSA cet après-midi puisque nous aurons une délibération à ce sujet.

M. Hervé SAULIGNAC

Je voudrais revenir sur le sujet extrêmement important des deux grandes associations d'aide à domicile, sur lequel je vous alerte. Je vous le dis très solennellement. Nous les avons rencontrées et elles sont réellement au bord du gouffre. Et encore une fois, les aides à domicile sont, dans leur immense majorité, des femmes avec des salaires précaires, très bas. La trésorerie de ces grandes associations a fondu comme neige au soleil. Elles creusent leur déficit. Il y en a pour quelques semaines. C'est une situation d'extrême urgence.

Comment voulez-vous que des associations qui emploient autant de personnes puissent comprendre que vous mettiez 10 M€ en réserve ? C'est impossible.

Vous m'avez repris Monsieur le vice-président sur la CNSA. Je vais vous poser une question que j'espère la plus claire possible, donc je ne doute pas que vous me ferez aussi une réponse claire. Dans votre rapport, vous notez : « Parmi les autres augmentations de recettes, il convient de noter 1,8 M€ de recettes CNSA compensant le financement par le Département de l'article 43 ». La CNSA n'est pas là pour compenser le financement par le Département de l'article 43.

L'article 43 est un accord qui a été signé dans le cadre de la convention collective nationale de la branche « aide à domicile », qui prévoit 17 % d'augmentation de financement, c'est-à-dire 1 % sur les 17 dernières années puisque leurs salaires n'ont jamais été augmentés, et qui prévoit une part CNSA et une part Département.

Etes-vous en train de nous dire que vous utilisez 1,8 M€ de recettes CNSA pour compenser le financement par le Département de l'article 43 ? C'est ce que vous écrivez.

Ma question est extrêmement claire Monsieur le vice-président : quelle est la part CNSA et quelle est la part Département pour financer l'article 43 ?

M. Marc-Antoine QUENETTE

C'était censé être 50/50 cette année et 70/30 l'année prochaine, mais il n'y a plus les budgets donc le Département devra surcompenser puisque la CNSA ne sera pas là et à la fin ce sera 100 % pour le Département.

C'est de la technique comptable, je ne savais pas que vous étiez comptable. Les financements de la CNSA ne vont pas directement aux associations, ils transitent par le Département. Mais évidemment, nous en mettons autant de notre côté. Nous sommes à 50/50, donc la CNSA met 1,8 M€ et le Département met 3,6 M€ dont 1,8 M€ remboursés par l'Etat.

Nous avons bien sûr été là pour financer l'article 43. Nous avons dépensé autant que la CNSA et l'année prochaine ce sera déséquilibré puisqu'il était prévu que la CNSA baisse sa participation mais qu'elle n'aura même pas les moyens de la financer entièrement.

Je vous confirme donc, Monsieur le Président de groupe, que le Département finance les aides à domicile.

Vous avez raison de dire qu'elles sont dans des situations de trésorerie extrêmement compliquées. J'ai participé à l'assemblée générale de l'une d'elles pas plus tard que cette semaine et le commissaire aux comptes va lancer une procédure d'alerte en interne, et peut-être en externe ensuite. Donc je connais la situation. J'ai donné l'instruction aux services financiers du Département de suivre de très près leur trésorerie de façon à faire toutes les avances nécessaires.

C'est un peu comme le SDIS, à un moment donné il faut trouver des modèles de financement pérenne. Il ne sert à rien de faire des subventions exceptionnelles, il faut des financements pérennes. Vous l'avez fait un temps avec l'ADMR, lorsque vous avez réclamé sa restructuration. Il faut faire la même chose. Il faut voir comment nous allons fonctionner demain, comment nous nous réorganisons. Il y a d'ailleurs beaucoup de questions de réorganisation au travers du soin.

Le Département ne laissera jamais tomber une association d'aide à domicile pour un problème de financement, nous ferons tous les apports de trésorerie nécessaires. Vous avez raison de nous alerter, ils vous ont rencontrés récemment, mais j'ai dit dès le mois d'août qu'il fallait suivre très précisément la trésorerie de ces associations, qui sont effectivement fragiles. Mais l'Etat annonce des augmentations qui ne sont pas là.

La CNSA va nous apporter des recettes supplémentaires que nous reverserons, c'est au Département de les répartir, afin d'augmenter de 3 €/heure en moyenne le financement des prestations compensées par le Département. Cela arrivera en fin d'année, c'est significatif et cela va redonner de la marge financière à toutes les associations. 3 €/heure, c'est une revalorisation énorme. Je vous rappelle que lorsque j'étais dans l'opposition, nos discussions portaient sur le fait de leur donner 0,15 ou 0,30 €. Il est ici question de 3 €. Des discussions beaucoup plus profondes sont donc en cours et se traduiront budgétairement pour ces associations.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

M. Laurent UGHETTO

Je précise que mes sources Ministère du Travail sur le nombre de bénéficiaire du RSA sont justes.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Nous évoquerons le sujet au moment de la délibération sur le RSA.

M. Max TOURVIEILHE

Je salue tout d'abord la qualité des informations que le Président et nos deux vice-présidents viennent de nous livrer. Nous nous apercevons que, à travers vos différentes questions plus ou moins orientées, nous avons toujours des réponses qui nous permettent de comprendre précisément quelle est la politique du Département aujourd'hui.

Par ailleurs, même si nous avons bien conscience de toutes les difficultés qu'il y a aujourd'hui dans notre pays dans différents secteurs d'activité, nous pourrions peut-être davantage aider que nous ne le faisons, mais ce ne serait pas responsable, parce que ni vous ni nous ne sommes en capacité de dire comment l'année 2023 va se passer. Et quand on est élu au sein de la majorité, il me semble important de regarder à moyen et à long terme pour ne pas le regretter un jour.

La politique menée par le Département est très équilibrée. Il n'y a à parler ni d'écureuil ni de dépenses déraisonnables, ce n'est pas le cas. Je pense que nous sommes sur un équilibre qui permet d'appréhender l'avenir avec sérénité.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Avant de passer au vote de ce rapport, je remercie Michel VILLEMAGNE pour ses propos concernant la gestion des deniers publics au Département, avec le travail de nos services des finances.

Je remercie également les cinq parlementaires, dont Hervé SAULIGNAC, qui nous ont accompagnés au Ministère de l'Intérieur avec Pierre MAISONNAT pour le SDIS. Accompagner le SDIS dans cette épreuve fait aussi partie de la solidarité départementale. Le coût des incendies n'est pas neutre, 1,8 M€.

Nous profiterons de la venue de Monsieur le Préfet pour l'interpeller à ce sujet car nous n'avons pas eu de retour probant quant à l'accompagnement de l'Etat suite au rendez-vous au Ministère de l'Intérieur. Nous partageons avec l'Etat la compétence relative à la gestion du SDIS, il faut que nous puissions aussi avoir un accompagnement exceptionnel, comme la Gironde, par rapport à cet épisode-là.

Je vous remercie donc pour ce consensus.

J'assume clairement la prudence et la clairvoyance dont Marc-Antoine QUENETTE fait preuve et j'adresse des remerciements appuyés au Directeur des Finances. Dans la période actuelle, nous préférons nous mettre du côté de la fourmi que du côté de la cigale, nous préférons épargner car nous en sommes à près de 30 M€ de dépenses imposées par l'Etat et qu'il nous faut garder quelques marges de manœuvre pour pouvoir faire face à tout cela.

J'entends aussi le contexte national que nous pouvons vivre au quotidien par rapport à cette crise sociale, nous sommes au-devant d'une crise économique sans précédent, vous le savez bien. Mais mon rôle est avant tout de faire face aux dépenses imposées par l'Etat. J'ai pris l'exemple des incendies, il est parlant, il faut que nous soyons en solidarité pour que nos services continuent à fonctionner.

J'entends les différentes postures, mais sur l'aide à domicile il y a eu plusieurs rendez-vous. Je rencontre le président de l'ADMR la semaine prochaine avec Sylvie GAUCHER. Nous avons débloqué une situation vendredi dernier sur le SESSAD d'Annonay. Du travail est effectué par la Direction des Solidarités.

Pour répondre à la question de Michel VILLEMAGNE, les documents seront transmis, car nous voulons un budget de transparence.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Il faut que je lise la balance.

S'agissant du budget principal, le budget primitif s'établissait à 427,3 M€ en mouvements réels, le budget supplémentaire avait ajouté 39,6 M€, la décision modificative que nous proposons le ferait évoluer de 22,4 M€, soit un sous-total de 489 M€ si vous votez la décision modificative.

Concernant les autorisations de programme et d'engagement, nous avions prévu 61,1 M€ en budget primitif, 3,1 M€ en budget supplémentaire et nous proposons 825 317 € dans le cadre de la décision modificative n° 2, ce qui ferait un total de 65 M€.

Nous avions, au budget primitif, une réserve de 1,2 M€. Nous avons un budget supplémentaire à 1,7 M€. Nous consommons toutes nos réserves, nous avons repris nos provisions pour faire face aux dépenses imprévues. Et nous tombons à un sous-total de réserve de 340 000 €.

En ce qui concerne le budget du foyer de l'enfance, le budget primitif s'élevait à 2,3 M€, nous avons ajouté 216 060 M€ en budget supplémentaire n° 1, nous proposons aujourd'hui d'ajouter 338 203 € en décision modificative n° 2, ce qui ferait un budget total de 2,9 M€.

Pour le budget annexe de la base de Salavas, le budget primitif avait été établi à 511 550 €, nous avons ajouté 234 284 € au budget supplémentaire n° 1, il est proposé d'ajouter 150 000 € dans le cadre de la décision modificative n° 2, ce qui ferait un budget total de 895 834 €.

Enfin, pour le centre de santé, nous avions prévu 94 000 €, le budget supplémentaire n° 1 ne l'a pas fait évoluer, nous proposons aujourd'hui d'ajouter 14 551,57 € et nous arriverions à un total de 109 131,57 €.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur le vice-président pour ce détail.

Nous passons au vote du rapport 6.2 relatif à la décision modificative n° 2.

M. Hervé SAULIGNAC

Notre vote sera contre.

Michel VILLEMAGNE a soulevé un sujet important. Nous faites-vous voter une décision modificative qui comprend une disposition illégale ? Les 10 M€ de réserve, c'est incontestablement illégal.

Il est normal que l'Etat ne le permette pas, puisque l'idée sous-jacente à la règle qui limite le fonds de réserve est que les collectivités ne sont pas là pour faire ce genre de chose.
Nous faites-vous voter sur un montant de fonds de réserve illégal ?

M. Marc-Antoine QUENETTE

J'entends que si nous ne le faisions pas, vous voteriez pour. C'est significatif.

Nous avons une lecture technique différente et nous aurons cette discussion avec les services de l'Etat s'il le faut. Nous vous remercions d'avoir partagé votre lecture, nous verrons cela avec les services de l'Etat.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Nous notons donc votre vote contre.

La décision modificative n° 2 du budget principal est approuvée à la majorité.

Je vous invite à vous prononcer sur le budget annexe du centre de santé.
La décision modificative n° 2 concernant le budget annexe du centre de santé est approuvée à l'unanimité.

Nous passons au vote du budget annexe du foyer de l'enfance.
La décision modificative n° 2 concernant le budget annexe du foyer de l'enfance est approuvée à l'unanimité.

Ensuite, nous votons sur le budget annexe de la base départementale de Salavas.
La décision modificative n° 2 concernant le budget annexe de la base de Salavas est approuvée à l'unanimité.

Enfin, je vous invite à voter sur la dotation complémentaire au budget annexe du foyer de l'enfance.

La décision modificative n° 2 concernant la dotation complémentaire au budget annexe du foyer de l'enfance est approuvée à l'unanimité.

DELIBERES

Délibération n°1 : Approbation de la Décision Modificative n°2 (Exercice 2022) Budget Principal (n°6.2.1)

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Contre : 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du lundi 10 octobre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget Principal

Adopte les différents chapitres en A.P et en C.P tels qu'ils figurent au projet de Décision Modificative n°2 de 2022 modifiés par les différents rapports votés lors de notre séance du 17 octobre 2022.

Constate en conséquence :

- que le montant de la Décision Modificative n°2 concernant le Budget Principal s'élève à : 24 841 390.74 €
- que le montant total du Budget Principal se trouve porté à : 603 419 762.55 €
- que la réserve pour dépenses imprévues inscrite au chapitre 952 reste fixée à : 340 000 €

Constate :

- que le montant des Autorisations de Programme inscrites à la Décision Modificative n°2 s'élève à : 768 887.44 €
- que le montant total des Autorisations de Programme pour l'exercice 2022 se trouve porté à : 60 679 797.95 €
- que le montant des Autorisations d'engagement inscrites à la Décision Modificative n°2 s'élève à : 56 429.66 €
- que le montant total des Autorisations d'Engagement pour l'exercice 2022 se trouve porté à : 4 413 572.97 €

Délibération n°2 : Approbation de la Décision Modificative n°2 (Exercice 2022) Budget annexe Centre de santé (n°6.11.2)

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du lundi 10 octobre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget annexe Centre de Santé

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de la Décision modificative n°2 de 2022 (DM2) du Budget Annexe du Centre de Santé votée lors de notre séance du 17 octobre 2022.

Constate en conséquence :

- que le montant de la décision modificative n° 2 de 2022 du Budget Annexe du Centre de Santé s'élève à : 14 551,57 €
- que le montant total du Budget Annexe du Centre de Santé se trouve porté à : 109 131,57 €

Délibération n°3 : Approbation de la Décision Modificative n°2 (Exercice 2022)
Budget annexe Foyer de l'Enfance (n°6.12.3)

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du lundi 10 octobre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Foyer de l'Enfance

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de la Décision Modificative n°2 de 2022 (DM2) du Budget annexe du Foyer de l'Enfance qui vous a été soumis lors de notre séance du 17 octobre 2022.

Constate en conséquence :

- que le montant de la décision modificative n°2 de 2022 du Budget Annexe du Foyer de l'Enfance s'élève à : 545 906.62 €

- que le montant total du Budget Annexe du Foyer de l'Enfance reste à : 3 520 967.10 €

Délibération n°4 : Approbation de la Décision Modificative n°2 (Exercice 2022) Budget annexe base départementale de Salavas (n°6.12.4)

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du lundi 10 octobre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Budget Annexe Base de Salavas

Adopte les différents chapitres tels qu'ils figurent au projet de Décision Modificative n° 2 de 2022 du Budget annexe de la base de SALAVAS votés lors de notre séance du 17 octobre 2022.

Constate en conséquence :

- que le montant de la Décision Modificative n°2 de 2022 du Budget Annexe de la Base de Salavas s'élève à : 150 000,00 €

- que le montant total du Budget Annexe de la Base de Salavas se trouve porté à : 975 333,53 €

Délibération n°5 : Approbation de la Décision Modificative n°2 (Exercice 2022)
Dotation complémentaire au budget annexe du Foyer de l'Enfance (n°6.14.5)

Adopté à l'unanimité

Pour : **34**

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M52,
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux n° 03-02*M22 du 19 mars 2003,
Vu le budget primitif 2022
Vu les décisions modificatives n°1 et 2 2022 du budget principal
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du lundi 10 octobre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Dotation complémentaire au budget annexe du Foyer de l'Enfance

Décide d'attribuer une dotation complémentaire de 100 000 € au budget annexe du Foyer de l'Enfance sur l'exercice budgétaire 2022 au titre de la décision modificative n°1.

Décide d'attribuer une dotation complémentaire de 164 203,31 € au budget annexe du Foyer de l'Enfance sur l'exercice budgétaire 2022 au titre de la décision modificative n°2.

Les crédits budgétaires sont prévus sur le chapitre 935, fonction 51 du budget principal.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2023

1) Présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023

6.0 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2023

RAPPORT DU PRESIDENT

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour le Département (article L.3312-1 du code général des collectivités territoriales). Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Il est proposé d'engager le débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport joint en annexe.

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 0.1	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2023

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3312-1 du code général des collectivités locales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Donne acte au Président du Conseil départemental de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2023 (cf. rapport du Président en annexe jointe).

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

INTRODUCTION

Les orientations budgétaires pour 2022 s'inscrivent dans un contexte de très fortes perturbations des fondamentaux de l'économie post crise Covid, aggravé par une crise internationale majeure, se traduisant par une inflation inédite des coûts et des interventions répétées de l'Etat sur les politiques départementales, sans nécessairement accompagner ses décisions de recettes associées.

Elles doivent également prendre en compte la situation financière particulière de l'Ardèche, qui était passée lors du dernier mandat du 7ème au 2ème département le plus endetté de France de sa strate, limitant les capacité d'action en période de crise.

Heureusement, la spirale de l'endettement a pu être maîtrisée depuis 18 mois par une gestion rigoureuse des finances et des politiques publiques ainsi que le nouvel exécutif s'y était engagés, donnant certaines marges de manœuvre pour amortir la crise budgétaire que connaît toutes les collectivités.

Sur le dernier mandat, le département avait en effet pris l'habitude de s'endetter chaque année de 10 millions d'euros supplémentaires en moyenne. Depuis 2021, l'encours de dette a été stabilisé. Si l'on retraite le fond de roulement, c'est 30 millions d'euros qui auront été économisés au 31 décembre 2022 (10 millions en 2021 et 20 millions en 2022) et qui vont permettre de faire face à court terme à la crise budgétaire qui s'annonce. Ces 30 millions d'euros d'économies proviennent essentiellement de la mise en réserve des surplus de droit de mutation (pour 22 millions d'euros environ) et de la politique active pour permettre aux bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi (6 million d'euros).

Cet effort doit être relativisé face au mur budgétaire de l'année 2023, qui, selon une première approche, laisse entrevoir une augmentation des dépenses contraintes (personnel, interventions sociales, coût des énergies) de plus de 28 millions d'euros (soit 8% des dépenses de la collectivité), sans compter les efforts particuliers que la collectivité compte entreprendre pour avoir un département plus efficace et présent auprès de ses concitoyens et soucieux de ses agents.

L'absence totale de levier fiscal, définitivement retiré par l'Etat, et le risque fort pesant concurremment sur les recettes, notamment les droits de mutations, doivent appeler à un nouveau pilotage de la collectivité, en s'inscrivant dans une approche plus fine de ses politiques avec une perspective pluriannuelle et des choix raisonnés d'investissement, pour préserver à moyen terme un équilibre supportable.

Dans ce cadre, le rapport d'orientation budgétaire est un outil d'aide à la décision. Le budget constitue la traduction concrète des choix politiques effectués. Il décline les orientations stratégiques fixées dans le projet de mandat, véritable feuille de route de notre action pour les années à venir.

La première partie rappellera le contexte international et national très particulier dans lequel s'inscrit ce rapport.

La deuxième partie du rapport veillera à vous projeter dans le futur à la réserve près que ce rapport d'orientation budgétaire n'est pas un budget avant l'heure. Vous n'y trouverez pas une présentation précise et exhaustive des propositions budgétaires pour l'exercice 2023 par politique publique, mais une approche volontairement macroscopique, positionnée sur les grandes orientations à débattre et à arbitrer aujourd'hui en termes :

a) D'évolution des dépenses de notre section de fonctionnement,
b) D'évolution de l'enveloppe dédiée à nos investissements,
c) De modalités de financement de notre action (autofinancement ou recours à l'emprunt).

Les orientations de chacune des politiques publiques y sont mentionnées et font l'objet de la partie III de ce document.

PARTIE I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET INSTITUTIONNEL

I. Prévisions économiques

1. Contextes international et européen

Le contexte de la guerre en Ukraine et les fortes tensions sur les marchés des matières premières ainsi que sur les chaînes de valeur internationales, créent un environnement difficile.

Inflation et crise énergétique

Pendant plus de 30 ans, l'inflation, c'est-à-dire la hausse généralisée et durable des prix des biens et services, est restée basse en Occident. En France, elle oscillait entre 0 et 3%, voire 4%. Parfois, comme en 2015-2016 et lors de la récente pandémie, elle a même été nulle, voire légèrement négative. Depuis l'été 2021, l'inflation a brusquement augmentée. Entre juillet 2021 et juillet 2022, elle est passée de 1,5% à 6,8%, avant de légèrement ralentir en août (6,5%). La France reste en dessous du niveau de la zone euro (9,1% en août 2022). Dans certains petits pays européens, l'inflation atteint 10, voire 20%. Des raisons structurelles et conjoncturelles expliquent cette inflation.

Les principales raisons conjoncturelles sont :

- Un phénomène appelé "effet de base" : à la suite de deux ans de pandémie, le niveau d'inflation est particulièrement bas ;
- Il est constaté une reprise de l'activité après la crise Covid-19 : les consommateurs rattrapent une partie de leur demande reportée ;
- Depuis février 2022, l'intervention militaire russe en Ukraine fait monter les prix de nombreuses matières premières (pétrole, gaz, huile, blé). La baisse des exportations ukrainiennes tarit l'offre sur les marchés et pousse les prix à la hausse. Par ailleurs, les sanctions contre la Russie obligent de nombreux pays à réorganiser leurs approvisionnements via un processus complexe et coûteux ;
- Afin d'éviter l'effondrement des économies et de maintenir les revenus, beaucoup de pays ont creusé leur déficit pour mettre en place des programmes de soutien à l'économie. Ainsi, en France, les dépenses publiques ont bondi de 4% en 2021 après +5,1% en 2020 ;
- La baisse de l'euro a commencé en 2021 et s'est accélérée en 2022 ; il a atteint la parité avec le dollar. Cette baisse de l'euro renchérit le prix des importations, dont notamment le prix des énergies fossiles et renforce ainsi l'effet d'inflation importée.

Les principaux facteurs structurels en faveur de l'inflation sont :

- L'effet de "la loi de l'offre et de la demande". Les achats de certains produits ont bondi pendant et après la pandémie et ont dépassé les stocks des entreprises ;
- Les prix de l'énergie ont massivement grimpé. L'énergie est, pour plus d'un tiers, la principale composante du taux d'inflation. L'épuisement des énergies fossiles, ainsi que la transition écologique devraient continuer à mettre les prix de l'énergie sous pression ;
- La politique monétaire des banques centrales (BCE et FED). Cette politique consiste à acheter massivement des actifs financiers, y compris la dette publique, pour injecter un maximum de liquidités dans l'économie, afin de relancer l'économie.

Les effets négatifs à craindre sont les suivants :

- Les pays subissant un fort taux d'inflation perdent en compétitivité par rapport aux pays où les prix progressent moins vite ; leurs exportations diminuent au risque d'une dégradation de la balance commerciale ;
- Le niveau d'incertitude augmente ce qui réduit le potentiel de croissance : plus l'inflation est élevée, plus la rentabilité des investissements est difficile à estimer et une baisse de leur volume est à craindre ;
- Si l'activité baisse, les pays peuvent entrer en stagnation, voire en récession. La hausse du chômage et la dégradation des soldes publics en sont la conséquence.

Pour faire face à cette inflation et à la crise énergétique, les ministres européens de l'énergie se sont réunis le 9 septembre 2022. Trois pistes ont été mises en avant :

- Le plafonnement des revenus des producteurs du nucléaire et d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, hydroélectrique) qui vendent leur électricité à un prix au-dessus de leurs coûts de production. En effet, le prix de l'électricité est indexé sur le prix du gaz, qui a fortement augmenté depuis la guerre en Ukraine ;
- Afin de limiter l'impact de la flambée des prix du gaz sur les marchés européens de l'électricité, la Commission européenne propose d'instaurer un plafonnement des prix du gaz acheté par l'UE et donc de s'accorder sur un prix commun à ne pas dépasser. Mais les États membres restent divisés sur la question. Certains pays de l'UE fortement dépendants du gaz russe redoutent les conséquences économiques d'une telle mesure ;
- En juillet 2022, les États membres ont trouvé un accord pour réduire de 15% leur consommation de gaz pendant la période d'août 2022 à mars 2023. Cet objectif de réduction pourrait être renforcé.

Prévisions Banque centrale européenne (BCE) croissance et inflation

Au sein de la zone euro, la BCE s'attend à une stagnation de l'activité économique fin 2022 et début 2023. Elle prévoit une croissance de 3,1 % en 2022, mais seulement de 0,9 % en 2023. Pour 2024, elle prévoit un PIB en hausse de 1,9 %.
L'inflation serait de 5,5 % en 2023 et de 2,3 % en 2024.

BCE : hausse de ses principaux taux directeurs en septembre 2022

En août 2022, le taux d'inflation s'est élevé à 9,1% en rythme annuel selon l'estimation d'Eurostat. Si, en France, l'inflation demeure pour l'instant relativement modérée (6,5%), grâce notamment au bouclier énergétique, elle dépasse 10% dans neuf pays de la zone euro et même 20% dans les trois pays baltes. Le 8 septembre 2022, la BCE a décidé de relever ses trois taux directeurs de 75 points de base, une première dans l'histoire de l'euro. Ses taux directeurs correspondent aux taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt. Ces taux passent à respectivement 1,25%, 1,50% et 0,75% à partir du 14 septembre 2022. L'objectif est d'un retour au plus tôt à l'inflation de 2%. La BCE avait déjà augmenté ses principaux taux directeurs de 50 points de base en juillet 2022.

Le but est :

- De contenir le différentiel de taux avec ceux pratiqués par les autres banques centrales ;
- D'éviter un nouvel affaiblissement de l'euro, déjà tombé à la parité avec le dollar. Depuis un an, la baisse de la monnaie unique s'accumule à plus de 20% face au dollar et renchérit le coût des importations, notamment en matière d'énergie.

La hausse des taux peut freiner celle des prix mais risque également de peser sur la croissance et le chômage.

2. Contexte économique français

Projections macroéconomiques Banque de France 21 juin 2022

L'inflation en France devra être attentivement observée en 2022 et en 2023. La dynamique des prix de l'énergie serait la première source de cette forte hausse des prix, d'autant que la Banque de France prévoit que le bouclier tarifaire ne serait pas prolongé au-delà de l'année 2023. Elle serait également nourrie dans les prochains trimestres par les produits alimentaires et les biens manufacturés. Ensuite, l'inflation totale et sa composante hors énergie et alimentation reviendraient autour de 2 % dans notre scénario central au cours de 2024, soit l'objectif de l'Eurosystème, un rythme proche de celui de la période 2002-2007.

Au regard du haut degré d'incertitude, la Banque de France présente un scenario défavorable. La croissance serait dans cette variante nettement réduite en 2022, et le PIB reculerait de – 1,3 % en 2023 avant que la croissance se rétablisse partiellement, à + 1,3 % en 2024. Les chocs sur les prix des matières premières se traduiraient aussi par une inflation supérieure à 6 % en 2022 et 2023, suivie d'un repli plus marqué de l'inflation en 2024 au vu du contexte économique très dégradé. La dette publique subirait dans ce contexte un net choc à la hausse, même à politique budgétaire inchangée.

Prêts bancaires

Concernant les prêts bancaires, au printemps 2022, il est devenu plus difficile aux collectivités d'emprunter. En cause, l'inflation et la pression sur les taux d'intérêts poussées entre autre par le conflit ukraino-russe et la reprise mondiale qui ont fait buter les taux d'emprunt sur les taux d'usure, pas assez réactifs par rapport au marché. Le 1er juillet, la Banque de France a révisé ce taux en dessus duquel aucun établissement ne peut faire de proposition, faisant ainsi retomber la pression. Mais le marché reste toujours sous tension, notamment sur le long terme. Dans ce contexte, les collectivités ont encore de mal à obtenir des emprunts à taux fixes, alors qu'ils représentaient en 2021 plus de 83 % du flux enregistré par Finance Active, qui édite chaque année un observatoire de la dette. Les taux restent encore bas – entre 2 et 3 % selon la durée – et surtout restent encore inférieurs à l'inflation actuellement à 5,8 %.

a) Cadrage macroéconomique retenu au plan national pour 2023

Programme de stabilité du Gouvernement 2022-2027 – juillet 2022

La trajectoire de réduction du déficit public d'ici la fin du quinquennat prévue est de 3%. Le texte explique pouvoir atteindre cet objectif « grâce à un ajustement structurel de 0,3 point de PIB par an à compter de 2024 » tout « en maitrisant l'augmentation de la dépense publique dans toutes ses sphères de +0,6 % en volume hors urgence et relance en moyenne sur la période 2023-2027 ». **Les collectivités sont appelées à participer à cet « effort de maîtrise » dans un environnement toujours porté par une inflation prévue à 5 % en 2022 (3,2 % en 2023) et une dette publique de 112,5 % du PIB**. Dans ce contexte, le programme planifie pour le monde local une augmentation de ses dépenses de 4,9 % en 2022 à champ constant, « compte tenu de l'inflation élevée et du fait de la revalorisation de +3,5 % du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022. » Il prévoit également le maintien du rebond des investissements locaux à +7,9 % en 2022 après +8,6 % en 2021.

Jugeant le bilan des **contrats de Cahors** « positif », les auteurs du programme de stabilité encouragent l'exécutif à associer les collectivités à l'effort de modération de la dépense publique, « selon des modalités qui seront déterminées en concertation avec les différents acteurs. » Mais le scénario envisagé est très clair : « à moyen terme, l'association des collectivités locales au retour progressif à l'équilibre des comptes publics impliquerait de poursuivre la maîtrise de leurs dépenses.

b) *Les enjeux sensibles du projet de loi de finances pour 2023*

Dans le cadre du plan « France 2030 », lancé en 2022, les politiques prioritaires du Gouvernement sont : l'éducation, la transition écologique, le soutien à l'investissement public et à l'innovation, l'accompagnement vers le plein-emploi et le réarmement des moyens régaliens (défense).

La mission « plan d'urgence face à la crise sanitaire » sera supprimée. Elle se compose notamment des programmes relatifs à la prise en charge du chômage partiel, de l'aide aux entreprises et du financement du matériel sanitaire.

En revanche, la mission « plan de relance » est maintenue dans le projet de loi de finances 2023, les programmes de cette mission seront exclusivement des crédits de paiement sur des projets d'investissement.

Le Gouvernement souhaite mettre l'accent sur la transition écologique pour l'attribution des dotations d'investissement aux collectivités. (DSIL, DETR et DSID).

Les concours financiers aux collectivités locales devraient être stables par rapport à 2022. D'après La Gazette des communes du 9 septembre 2022, les associations d'élus ont demandé l'indexation totale ou partielle de la DGF sur l'inflation.

Le programme de stabilité du Gouvernement de juillet 2022 prévoit la suppression de la CVAE à partir de 2023, sur 1 an ou sur 2 ans. La compensation pourrait être le transfert d'une fraction de TVA d'après La Gazette des communes du 9 septembre 2022 (article « PLF 2023 : le point sur les négociations avec les collectivités »).
La suppression de la CVAE marque la fin d'une certaine idée de la décentralisation en cassant le lien de la fiscalité économique locale avec les entreprises et le territoire local. L'Etat deviendra ainsi le premier financeur des collectivités et la TVA sera la première ressource fiscale des collectivités.

Pour rappel : la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics, prévue la loi de finances pour 2022, entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Le gouvernement met fin à la dichotomie entre le régime juridictionnel de responsabilité comptable, qui relève de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) et celui des autres gestionnaires publics qui relève de la Cour de discipline budgétaire et financière. Le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables sera donc abrogé.

II. Le contexte financier des comptes publics et les perspectives des finances locales pour 2023

A. Une stratégie de finances publiques fixée par l'Etat lourdement affectée par l'effet de la crise économique et le contexte géopolitique

Eléments macro-économiques du Gouvernement dans la Loi de finances rectificative 2022 du 16 août 2022.

En raison de la guerre en Ukraine, la hausse des prix de l'énergie, bien qu'amortie par les mesures du Gouvernement, pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et augmente les coûts de production des entreprises. De plus, le commerce extérieur est affecté à la fois directement par la chute des échanges avec la Russie et l'Ukraine, mais aussi indirectement, par la baisse de l'activité de nos grands partenaires commerciaux. Enfin, la hausse de l'incertitude risque d'entamer la confiance des ménages et des entreprises.

Cet impact serait toutefois plus limité en France que pour d'autres pays européens. La dépendance énergétique de la France aux énergies fossiles en général, et au gaz russe en particulier, est en effet plus limitée. Le mix électrique français est nettement plus décarboné que la moyenne européenne (9 % d'énergies fossiles contre 40 % pour la moyenne européenne), le gaz représente une part faible du mix énergétique (16 % contre 24 % en Europe) et le gaz russe représente 20 % des imports de gaz français contre 40 % pour la moyenne européenne. Par ailleurs, les échanges commerciaux de la France avec la Russie et l'Ukraine sont limités : ils ne représentent qu'environ 1,5 % du total des échanges.

En outre, plusieurs signaux sont encourageants et témoignent de la résilience et de la capacité de rebond de l'économie française, déjà observée en 2020 et 2021. Tout d'abord, le marché de l'emploi continue d'être particulièrement dynamique. Après des créations d'emploi très importantes en 2021 (plus de 850 000 emplois salariés créés entre la fin de l'année 2020 et la fin de l'année 2021), l'emploi salarié a continué de progresser au 1er trimestre 2022, avec près de 80 000 créations nettes d'emploi. La vigueur de l'emploi a permis une baisse du taux de chômage, qui atteint 7,3 % au 1er trimestre 2022, −0,9 pt par rapport à fin 2019 et le plus bas historique depuis la crise de 2008 (à l'exception de sa chute en trompe-l'œil au 2e trimestre 2020 à 7,2 %). Par ailleurs, le climat des affaires pour la France reste favorable : en juin, le « climat France » de l'Insee est supérieur à sa moyenne de long terme et l'indice PMI est au-dessus du seuil d'expansion. Après un léger recul de l'activité de −0,2 % au 1er trimestre, qui s'explique intégralement par la baisse de la consommation des ménages (−1,5 %), l'activité serait mieux orientée au printemps. L'Insee (+0,2 %) comme la Banque de France (+¼ %) prévoient ainsi un rebond au 2ème trimestre.

Les mesures du Gouvernement pourraient préserver le pouvoir d'achat des ménages, avec le bouclier tarifaire sur l'électricité et le gel des prix du gaz, prolongé jusqu'en 2023. La remise sur les carburants permettrait également de diminuer l'inflation d'environ 1 point ½ sur l'ensemble de l'année 2022.
La croissance en 2022 serait de +2,5 %. Elle serait en particulier soutenue par la poursuite du rattrapage de la consommation des ménages : le taux d'épargne refluerait (16,8 % après +18,7 %), mais resterait encore bien supérieur à sa moyenne d'avant crise, en lien avec un environnement international incertain et les contraintes sanitaires du début d'année.

B La situation financière des collectivités locales : l'incertitude règne ...

1. La situation des collectivités locales : une situation plutôt favorable jusqu'à présent mais imprévisible en raison de la crise actuelle (conflit en Ukraine, inflation, crise énergétique)

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de 4,9 % à champ constant en 2022 (après 2,2 % en 2021), compte tenu de l'inflation élevée et du fait de la revalorisation de +3,5 % du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022. Ces dépenses seraient maîtrisées en volume et ralentiraient en valeur dans le sillage de l'inflation.

Les dépenses d'investissement resteraient dynamiques en 2022, soutenues à la fois par la poursuite du rattrapage post-crise et par l'inflation. L'investissement suivrait un profil cohérent avec le cycle électoral, avec un pic en 2025 puis un fort ralentissement en 2026, l'année des élections municipales.

En 2022, les recettes des collectivités locales ont évolué légèrement plus vite que le PIB. En effet, les DMTO ont connu un dynamisme inédit dû à un marché immobilier en forte hausse, en prix et en volume. Le produit de la CVAE, assis sur la valeur ajoutée de l'année précédente principalement et de l'année N-2, explique ainsi le bon dynamisme de ce produit.

L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 avait instauré une règle contraignante sur l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales afin de permettre la réalisation d'économies par rapport à l'évolution spontanée sur la période (contrats de Cahors). Pour

les années 2018 et 2019, les résultats de ce dispositif quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont été positifs. Ce dispositif a ensuite été suspendu en 2020 en lien avec la crise sanitaire, économique et sociale.

2. La situation des Départements

a) Les dépenses

La part des dépenses sociales dans les dépenses de fonctionnement des départements s'est stabilisé : 56,3 % en 2021. Les dépenses totales relatives aux allocations au titre du handicap ont progressé de 5,7 % (+ 140 M€) et de 7,3 % (+ 152 M€) pour la Prestation de compensation du handicap (PCH) en 2021. Les dépenses au titre de l'Aide personnalisée d'autonomie (APA) ont progressé (+ 1,8 %, soit 106 M€). Les Allocations individuelles de solidarité (AIS) ont représenté un tiers des dépenses réelles de fonctionnement, dont 18 % pour le seul RSA.

Les dépenses de RSA représentent la majorité des dépenses d'AIS pour les départements dont la population est supérieure à 250 000 habitants (ce qui est le cas de l'Ardèche). Les dépenses relatives au RSA ont été en légère diminution (- 0,1 %), sans toutefois retrouver leur niveau d'avant crise (+ 6,5 % par rapport à 2019).

La croissance des dépenses de personnel s'est accélérée en 2021 (+ 2,5 %, soit + 310 M€). Comme les années précédentes, les dépenses relatives à la rémunération du personnel non titulaire ont progressé à un rythme plus soutenu que celles relatives à la rémunération du personnel titulaire (+ 16,6 %, soit 139 M€, contre + 0,9 %, soit 57 M€).

Malgré un niveau élevé d'autofinancement, les départements ont eu davantage recours à l'emprunt en 2021 qu'en 2019. Toutefois, leur encours de dette a diminué par rapport à 2020 (- 1,6 %), améliorant ainsi leur capacité de désendettement. Les délais de désendettement des départements ont globalement diminué en 2021 avec 2,8 ans contre 4,1 ans en 2020. Ce recours à l'emprunt a entraîné un doublement de leur niveau de trésorerie par rapport à 2015 : 9,9 Md€, correspondant à une année moyenne de dépenses d'investissement.

La baisse des charges financières s'est poursuivi (- 8,5 % en 2021) pour toutes les strates de population. La baisse des taux d'intérêt s'est confirmé en 2021. Le taux moyen de la dette des départements s'est établi à 1,74 % en 2021, contre 1,86 % en 2020. Globalement les départements ont pu encore profiter de conditions de financement favorables, malgré un taux moyen d'emprunt en hausse : 0,56 % en 2021, contre 0,51 % en 2020.

Face à la poussée de l'inflation, des mesures ont été prises pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages, comme la revalorisation exceptionnelle du RSA, revalorisation compensée intégralement par la loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022.

La compensation de la revalorisation du point d'indice de 3,5% concerne seulement le bloc communal (LFR 2022). Cette loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022 a prévu l'extension des revalorisations salariales du Ségur de la santé à certains personnels soignants et socio-éducatifs comme les personnels des PMI, des centres de lutte contre la tuberculose ou des services départementaux d'action sociale.

b) *Les recettes*

Après une année 2020 marquée par la dégradation de la situation financière des départements, cette dernière a connu une forte amélioration en 2021 avec une progression des recettes de fonctionnement (+6,6%).
L'exercice 2021 a été marqué par la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale. Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été remplacé par une fraction de TVA. Cette refonte du panier fiscal a renforcé la part des recettes des départements sensibles à la conjoncture économique et immobilière (57 % de leurs produits réels de fonctionnement), ce qui s'est avéré particulièrement favorable en 2021.

La situation des départements s'est améliorée nettement en 2021, grâce à un niveau record des droits de mutation à titre onéreux (+ 27,0 %, soit + 3,0 Md€).

c) *Synthèse : épargne*

Les recettes ont évolué plus rapidement que les dépenses de fonctionnement, ce qui a entraîné une augmentation importante de l'épargne brute en 2021 avec 44,2% en 2021 contre -14,1% en 2020, favorisant ainsi la reprise des investissements.
Ces indicateurs se sont poursuivis en 2022 mais cette situation devrait être impactée par la conjoncture économique et notamment la hausse des prix.

3. La situation de l'Ardèche

Population

En 2020, la population ardéchoise était de 326 875 habitants, soit 4,1% de la région AURA.
La variation de la population, entre 2017 et 2020 a évolué de 0,1% contre 0,4% pour la Région.
En 2017, les 4 principales **aires urbaines** ardéchoises sont celles d'Aubenas (61 503 habitants), d'Annonay (47 253 habitants), de Tournon (32 762 habitants) et de Privas (20 720 habitants).
La tranche des 0 - 24 ans représente 25,4 % de la population en Ardèche contre 29,8% au niveau de la Région ; à l'inverse, la part des plus de 60 ans est plus élevée en Ardèche (32,7%) par rapport à celle observée en Région AURA (26,3%).

Economie

Les revenus des ardéchois sont sensiblement moins élevés que les revenus des habitants de la Région dans toutes les catégories d'emploi, des apprentis aux cadres : le revenu moyen ardéchois est de 24 195 euros contre 28 826 euros pour la Région.
49,4% des foyers ardéchois paient des impôts sur le revenu contre 54,7 % des foyers pour la Région.
L'industrie pèse 4 fois plus, et le commerce 3 fois plus, en emplois que l'agriculture ou le tourisme en Ardèche.

Il est constaté une progression de l'inflation annuelle avec 2,8% en décembre 2021 contre 6,1% en juillet 2022. Sur la période janvier-juin 2022, les prix de l'énergie ont augmenté de 26% par rapport à la période janvier-juin 2021. Pour le département, les achats de produits liés à l'énergie (carburants, électricité, dépenses de chauffage...) représentent en moyenne 8% des achats et des charges externes du département.

Ainsi et dans ce contexte exposé ci-dessus :

Compte tenu du niveau important d'endettement du Département avec un encours de 294 M€ fin 2020 et du volume très conséquent d'investissements engagés par le précédent exécutif, la maitrise des dépenses de fonctionnement est encore plus nécessaire que pour d'autres Départements pour préserver notre capacité d'épargne et se prémunir des risques liés à un retournement conjoncturel sur nos recettes comme les droits de mutation qui sont actuellement à leur plus haut niveau historique.

Pour pouvoir dégager des marges de manœuvre afin de soutenir les personnes les plus vulnérables et les acteurs associatifs de notre territoire déjà fragilisés par la crise sanitaire, le Département va devoir :

- **Optimiser la gestion de son fonctionnement par la recherche d'efficience dans les interventions du Département et l'identification de pistes d'économies ou d'évolution dans les modes d'organisation.**
- **Déterminer un PPI qui permette une compatibilité entre cette hausse structurelle de nos dépenses de fonctionnement et un niveau d'autofinancement acceptable**
- **Poursuivre ce travail de stabilisation de notre endettement en 2023 au maximum de nos possibilités budgétaires (niveau de recette encore à préciser)**

Ces points sont détaillés ci-dessous dans la partie 2 :

PARTIE II - DANS CE CONTEXTE, LE DEPARTEMENT ORIENTE SON ACTION 2023 POUR OPTIMISER SA CAPACITE BUDGETAIRE

I. La nouvelle majorité s'était engagée dans une gestion plus responsable des finances départementales, mais les fondamentaux budgétaires restent très fragiles

Le département a hérité en 2021 d'une situation financière extrêmement dégradée, marquée d'une part par un endettement particulièrement élevé, l'Ardèche étant le deuxième département français le plus endetté de sa strate, et, d'autre part, par une dynamique d'endettement forte sur les dernières années, alors que tous les départements veillaient à se désendetter dans le même temps. En 5 ans, le département est passé de la 7ème à la 2ème place des départements les plus endettés.

De ce fait, l'Ardèche est dans une situation beaucoup moins favorable que d'autres pour affronter la pression inflationniste qui se présente et les risques de récession qui lui sont liés, à défaut d'avoir été prudent lors des périodes de croissance.

Le changement de cap de la nouvelle majorité aura permis essentiellement de casser la pratique peu vertueuse consistant à s'endetter toujours d'avantage au travers de quatre leviers. La réussite de cette nouvelle orientation s'est matérialisée par une stabilisation de la dette à 294 millions, stabilisation qui est une première depuis une dizaine d'années.

Elle est d'autant plus remarquable qu'à fin 2022, des emprunts auront été contractés non pas pour financer des investissements mais pour conforter le fond de roulement et éviter un recours à l'emprunt trop cher en 2023 dans un contexte de hausse de taux.

Le premier levier consistait à ne pas dépenser les surplus de recettes non pérennes dégagés notamment par les droits de mutation exceptionnels. Pour mémoire, le département a encaissé en 2021 58 millions d'euros contre 40 millions en 2020. Les recettes à date en 2022 sont estimées à 50 millions d'euros.

Le deuxième levier aura consisté à être plus vigilant sur le plan d'investissement intenable en terme de montant. Pour rappel, environ 95 millions d'investissements étaient planifiés pour 2022, alors que le cabinet Klopfer indiquait qu'un plan d'investissement raisonnable au regard de la structure financière départementale, hors entrées financières exceptionnelles, était de 55 millions d'euros. Les efforts de priorisation et d'arbitrage auront permis de limiter à environ 72 millions les investissements 2022.

Le troisième levier consistait à être plus efficient sur les dépenses de fonctionnement. C'était assurément le levier le plus complexe à activer. Des efforts particuliers ont pu être réalisés notamment en matière d'optimisation des ressources humaines ou de maîtrise des dépenses d'insertion.

Sur ce dernier point, les résultats ont été très significatifs pour être mis en avant : alors que les dépenses de RSA progressaient en moyenne de 2 millions d'euros par an chaque année, les dépenses ont été stabilisées sur 2021 et 2022, permettant à de nombreux bénéficiaires de retrouver un emploi et une formation et au département de dégager des marges de manœuvre pour financer d'autres politiques.

Le quatrième levier consistait à aller chercher des cofinancements autant que possible. C'est dans ce cadre que la base de la Salavas a été conditionnée à un engagement de la région qui est en cours

de contractualisation. La sous-utilisation de certains crédits d'Etat doit appeler à être toujours plus vigilant sur ce point.

Si l'ensemble de ces efforts a permis effectivement de stabiliser l'endettement pour la première fois en dix ans, pour autant, la structure financière du département reste très fragile. L'équilibre général du budget dépend encore beaucoup trop des recettes exceptionnelles. Il va être largement mis à mal dans une période de très forte inflation et d'urgence sociale qui en découle.

Cet objectif de bonne gestion reste une nécessité pour la réussite globale et durable de la collectivité dans les missions qui lui sont confiées.

II- Les années 2023 et plus encore 2024 vont être très tendues budgétairement par un effet ciseau dangereux au regard de l'impact de l'inflation, des très fortes incertitudes économiques et sociales et des défis propres à notre collectivité

Pour la première fois depuis 10 ans à périmètre constant, les recettes prévisionnelles ne devraient pas significativement croître par rapport à l'année précédente, en raison de l'incertitude très forte qui pèse sur les droits de mutation à titre onéreux.

Pour mémoire, les droits de mutation à titre onéreux ont constitué la recette la plus dynamique de ces dernières années : ils s'élevaient à 40 M€ en 2019 pour atteindre 58 millions en 2021. De telles recette sont soumises au cycle immobilier. Un retournement de cycle étant difficile à anticiper, le caractère volatile de cette recette aujourd'hui très dynamique doit être intégré.

DMTO (DMTO + taxe additionnelle DMTO)

CA 2019	évolution 2020/2019	CA 2020	évolution 2021/2020	CA 2021	évolution 2021/2019
40 318 687,21€	6,48%	42 932 903,49€	35,41%	58 133 868,17€	44,19%

En 2022, un nouvel encaissement exceptionnel se profile avec une estimation non consolidée à l'écriture de ce rapport mais qui pourrait se situer entre 50 et 52M€.

La prospective raisonnable, au regard de l'augmentation du coût du crédit et de la pression inflationniste sur le bâtiment, permettrait d'envisager un produit moyen de l'ordre de 40 M€ à partir de 2023, soit un retour au niveau de l'année 2019.

Parallèlement à ce reflux de recette spécifique aux DMTO de l'ordre de 10 millions d'euros, il faut envisager de matière macroéconomique une progression moyenne des autres recettes, prises dans leur globalité d'environ 3%, ce qui viendrait compenser cette baisse.

Il faut rappeler à ce titre que le département a perdu tout levier fiscal, avec la transformation des ressources de taxe foncière en TVA affectées. Elles représentaient pourtant 72 M€ des entrées fiscales soit près de 20% des recettes départementales en 2020.

Enfin, le département est appelé à bénéficier de certaines compensations partielles venues de l'Etat, sans commune mesure avec les charges supplémentaires mises à la charge de l'Ardèche.

Il faut noter à titre d'exemple que les départements, à la différence des communes, ne bénéficieront d'aucune contribution de l'Etat au financement de la hausse du point d'indice ou des effets inflationnistes des fluides.

Face à des recettes globalement constantes, mais en progression de BP à BP, les dépenses de fonctionnement vont connaître une augmentation extrêmement significative, de l'ordre de 28 millions d'euros, correspondant à 8% environ des dépenses. Pour mémoire, le département cherchait habituellement à contenir l'augmentation des coûts annuels à environ 4 millions d'euros en moyenne.

Cette pression très significative des dépenses est liée à trois phénomènes identifiables.

En premier lieu, elle résulte de l'augmentation générale des prix avec un phénomène inflationniste inédit depuis de nombreuses années, et singulièrement des prix de l'énergie. A titre d'exemple, le seul contrat d'approvisionnement en gaz, qui arrivait à échéance en juillet 2022, engendrera une facturation, toute chose égale par ailleurs, de 3,2 M€ contre 0,6 M€ initialement, essentiellement pour chauffer les collèges. Plus généralement, cette inflation touche l'ensemble des intrants du Département en ce qui concerne des routes, des achats de véhicules, etc.

En deuxième lieu, et encore plus significativement, elle résulte de décisions prises par l'Etat, qui s'imposent aux départements, comme la revalorisation du point d'indice, la revalorisation salariale des services d'aide à domicile, la revalorisation du Ségur ou encore la revalorisation du RSA et l'ouverture de nouveaux droits dans la politique du handicap. A titre d'exemple, l'enveloppe budgétaire supplémentaire qui pourrait être consacrée aux seuls salaires s'élève à 8 millions d'euros.

En troisième lieu, elle résulte de décision qu'envisage de prendre dans son budget le département, qui pourrait passer par une évolution du régime indemnitaire des agents, le développement du bonus collégien, l'augmentation qualitative des plats servis dans les cantines ou le renforcement du budget consacré à l'enfance dans un environnement post covid.

Il faut noter de manière particulière les difficultés structurelles que rencontre le SDIS, qui souffre d'un sous financement chronique, et dont la saison exceptionnelle de feu de forêt n'a fait que révéler la fragilité budgétaire qui ne peut plus être acceptée.

Parallèlement, et pour contenir cette inflation des dépenses, le département devra poursuivre ses efforts de transformation de ses politiques. La recherche constante de sobriété énergétique dans ses usages est activement travaillée. Plus généralement, l'ensemble des politiques d'intervention doit se réinventer pour être toujours plus efficace au service de nos concitoyens.

Il faut saluer l'effort considérable engagé par le département pour rendre plus efficace sa politique d'insertion, première politique d'intervention du département avec un budget de 42 millions d'euros environ, qui s'est traduit dès 2021 par une baisse des dépenses consacrées au RSA.

Ainsi, pour la deuxième consécutive, les dépenses de RSA versées sont orientées à la baisse par rapport à l'année précédente et, s'agissant de 2022, le nombre moyen de bénéficiaires est globalement en diminution par rapport à 2021 de l'ordre de 3,8 %. En 2021, la moyenne mensuelle était de 7 324 Bénéficiaires du RSA soumis à droits et devoirs contre 7 047 sur les 6 premiers mois de 2022. Malgré la revalorisation de 4 % au 1er juillet 2022, la progression des dépenses relatives au RSA ralentit grâce à une reprise économique que le département a su saisir et aux besoins de main d'œuvre identifiés sur plusieurs secteurs.

En 2023, nous anticipons une diminution continue des allocations versées, marquant ainsi une vraie inflexion par rapport aux politiques précédemment menées, qui voyaient une augmentation budgétaire annuelle de 2 millions d'euros par an en moyenne.

L'effet ciseau qui résulte de recettes réalisées stables rapportées à une croissance très forte des dépenses sera en partie amortie en 2023, grâce à la bonne gestion des années 2021 et 2022.

En effet, la stabilisation de l'endettement décidée dès 2021, renforcée par une augmentation du fond de roulement pour bénéficier de taux bas et la mise en réserve des DMTO à hauteur de 10 millions d'euros vont permettre d'amortir cette explosion de coûts pour 2023, compensant la détérioration mécanique de la marge d'autofinancement.

Cet effet ciseau appelle à continuer et à approfondir notre politique de priorisation des investissements et de recherche de cofinancements.

Le département de l'Ardèche avait pris l'habitude de suivre le niveau de ses investissements en valeurs brutes, indiquant par la même que la recherche de cofinancement n'était pas une priorité. Nous avions annoncé dès 2021 le changement de stratégie, en retardant notamment les projets insuffisamment financés comme la Croix de Bauzon ou la base de Salavas.

Pour faire face à un contexte de contraction de la capacité d'autofinancement, le département de l'Ardèche va s'orienter vers un suivi de ses montants d'investissements nets et non bruts afin de mieux les prioriser.

De même, il convient de donner à chaque service une meilleure visibilité sur l'enveloppe consacrée à long terme à chaque politique, tout en donnant une flexibilité sur les années budgétaires en matière d'engagement.

Dans cette optique, au regard des capacités budgétaires prévisibles et des nouvelles contraintes qui s'annoncent, il convient de pouvoir projeter nos dépenses d'investissement sur une durée de planification pluriannuelle de 5 ans au lieu de 3 actuellement permettant ainsi de proposer 300 millions d'euros en autorisations de programme, soit 60 millions d'euros net par an en moyenne, notamment en 2023.

Avec un tel programme, le département de l'Ardèche resterait à un niveau d'investissement nettement supérieur aux départements de même strate rapporté au nombre d'habitant.

Les orientations proposées permettront en 2023 d'avoir un endettement prévisionnel maîtrisé et d'assurer, à horizon cinq ans, un niveau d'endettement inférieur au seuil d'alerte de 10 années.

Après deux années de stabilisation de la dette du département, qui ont permis de constituer des réserves financières pour le département, il est envisagé un endettement assez limité en 2023 qui pourrait s'élever à 15 millions d'euros en net. Ce montant est à mettre en relation avec l'absence d'endettement net pendant deux ans, pour 20 millions d'euros, et l'augmentation du fond de roulement d'au moins 10 millions d'euros attendu fin 2022, qui révèle une diminution de la dette réelle.

Les prévisions d'endettement à moyen terme restent très incertaines compte tenu des très fort taux d'inflation, mais permettent de travailler à ne jamais dépasser le seuil d'alerte de 10 ans.

III- Le budget 2023 doit permettre d'assurer la pérennité financière du département au service de ses missions

Malgré les augmentations contraintes et les risques d'effet ciseau avec un tassement des recettes, la bonne gestion pendant ces deux dernières années doit permettre d'assurer avec sérénité ses missions en 2023.

Plus encore, la mission de solidarité du département doit servir d'amortisseur de crise par une politique contracyclique, quand bien même les marges de manœuvres laissées à l'issue du dernier mandat semblent bien faibles.

Nous préférons engager le département dans une logique de maîtrise à long terme de ses dépenses de fonctionnement plutôt qu'un rabotage annuel des budgets. Dans cette logique, chaque service du département a été appelé à réfléchir pour l'élaboration à venir du budget 2023 et des budgets suivants à des transformations pérennes des interventions.

PARTIE 3 – LES GRANDES ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES / RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE.

1-Introduction.

Cette partie présente l'évolution et la répartition des dépenses que le Département de l'Ardèche alloue à chacune des politiques publiques qu'il déploie sur son territoire.

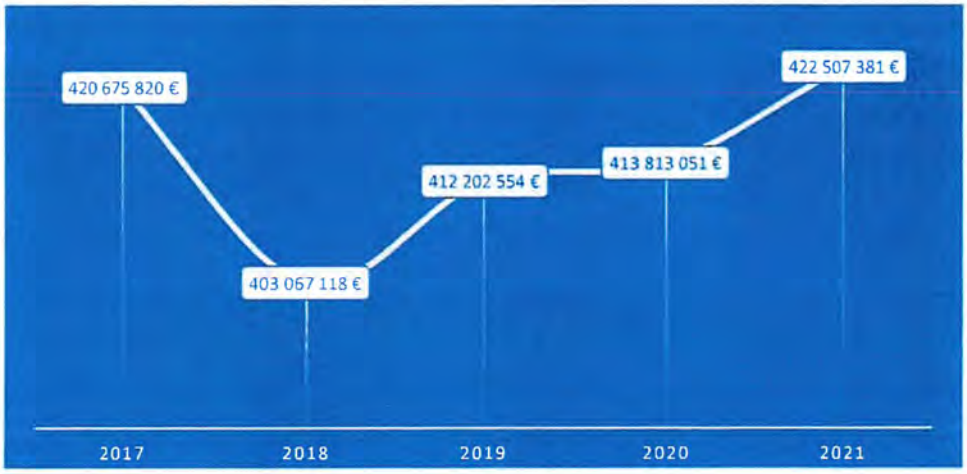
L'approche par **segmentation budgétaire** ici retenue complète la nomenclature réglementaire par nature et par fonction. Elle fournit une grille de lecture du budget dynamique qui reflète concrètement l'action départementale. Particulièrement adaptée pour piloter les dispositifs déployés par le Département à partir de la progression du volume des montants versés pour chaque action, elle se compose de **6 missions** distinctes déclinées en **25 politiques publiques.**

La vocation de cette approche est de permettre une visualisation plus intuitive de l'évolution des **montants alloués aux politiques publiques** départementales au fil des années.

Les perspectives des **orientations des politiques publiques pour l'année 2023** ont été alimentées à partir des renseignements transmis par les Directions et Services du Département de l'Ardèche dans le cadre des conférences budgétaires.

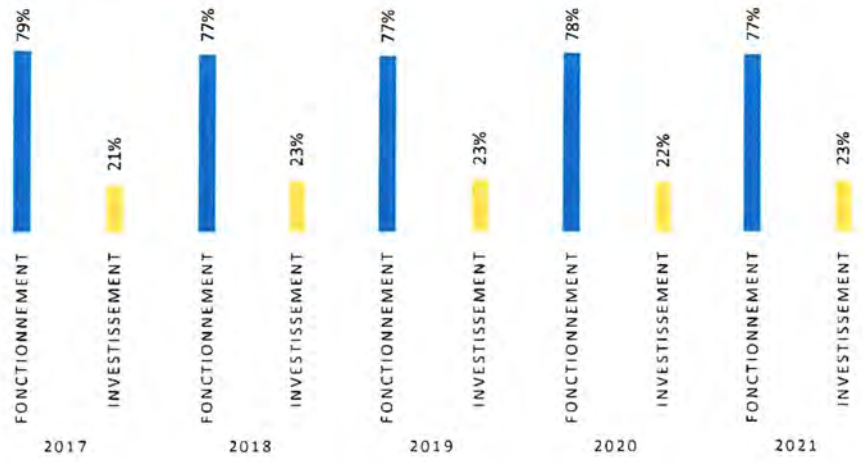
2- Dépenses départementales : état des lieux et mise en perspective.

En 2021, l'ensemble des dépenses du Département de l'Ardèche, fonctionnement et investissement compris, s'élève à 422 millions d'euros[1]. Ce montant est en évolution constante depuis 2018.



[1] Les montants totaux versés renseignés ne comprennent pas les Opérations financières liées aux emprunts revolving.

La répartition entre dépenses de fonctionnement et d'investissement est restée quasiment inchangée entre 2018 et 2020 : entre 77 % des dépenses de fonctionnement s'articulent avec 23% de dépenses d'investissement.



A) Répartition par politique publique des dépenses totales

Le présent tableau présente, pour l'année 2021, l'ensemble des dépenses du Département de l'Ardèche déclinée par missions et par politiques publiques.

Missions et Politiques publiques du Département de l'Ardèche	Montants	% du total des dépenses départementales	% des dépenses par missions
2021	**454 726 412 €**	**100,00%**	**100%**
Solidarités, insertion et accès aux droits	**182 556 135 €**	**40%**	**40%**
Action sociale et insertion	45 833 631 €	10%	25%
Enfance et famille	35 310 266 €	8%	19%
Logement et politique de la ville	1 652 770 €	0%	1%
Personnes âgées	63 247 742 €	14%	35%
Personnes handicapées	36 436 598 €	8%	20%
Santé et accès aux services publics	75 129 €	0%	0%
Ressources	**145 796 059 €**	**32%**	**32%**
Administration générale	3 050 191 €	1%	2%
Finances	62 095 933 €	14%	43%
Informatique et systèmes d'information	3 263 590 €	1%	2%
Patrimoine et logistique	6 905 829 €	2%	5%
Personnel	70 480 515 €	15%	48%
Cadre de vie et développement durable	**24 565 567 €**	**5%**	**5%**
Environnement et forêt	1 296 522 €	0%	5%
Espaces naturels sensibles	1 529 742 €	0%	6%
Sécurité et incendie	21 739 302 €	5%	88%
Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté	**37 272 984 €**	**8%**	**8%**
Culture	5 994 565 €	1%	16%
Education	26 398 875 €	6%	71%
Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale	2 946 546 €	1%	8%

Sport	1 932 998 €	0%	5%
Aménagement et soutien aux territoires	**55 793 876 €**	**12%**	**12%**
Routes et mobilités alternatives	40 159 188 €	9%	72%
Solidarité avec les territoires et eau	9 017 515 €	2%	16%
Transports	6 617 173 €	1%	12%
Economie et attractivité du territoire	**8 741 791 €**	**2%**	**2%**
Agriculture	1 382 487 €	0%	16%
Développement économique	743 163 €	0%	9%
Numérique	2 953 892 €	1%	34%
Tourisme	3 662 248 €	1%	42%
Total général	**454 726 412 €**	**100,00%**	**100,00%**

B) Répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous présente, pour l'année 2021, l'ensemble des dépenses de fonctionnement du Département de l'Ardèche déclinée par mission et par politiques publiques.

Missions et Politiques publiques du Département de l'Ardèche	Montants	% du total des dépenses départementales	% des dépenses par missions
Fonctionnement	**325 545 793 €**	**100,00%**	**100,00%**
2021	**325 545 793 €**	**100,00%**	**100%**
Solidarités, insertion et accès aux droits	**181 611 029 €**	**56%**	**56%**
Action sociale et insertion	45 730 556 €	14%	25%
Enfance et famille	35 310 266 €	11%	19%
Logement et politique de la ville	1 264 336 €	0%	1%
Personnes âgées	62 794 144 €	19%	35%
Personnes handicapées	36 436 598 €	11%	20%
Santé et accès aux services publics	75 129 €	0%	0%
Ressources	**87 761 239 €**	**27%**	**27%**
Administration générale	3 050 191 €	1%	3%
Finances	9 726 079 €	3%	11%
Informatique et systèmes d'information	1 323 883 €	0%	2%
Patrimoine et logistique	3 180 571 €	1%	4%
Personnel	70 480 515 €	22%	80%
Cadre de vie et développement durable	**19 753 099 €**	**6%**	**6%**
Environnement et forêt	869 515 €	0%	4%
Espaces naturels sensibles	1 038 515 €	0%	5%
Sécurité et incendie	17 845 069 €	5%	90%
Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté	**17 591 212 €**	**5%**	**5%**
Culture	4 687 981 €	1%	27%
Education	8 061 471 €	2%	46%
Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale	2 934 796 €	1%	17%
Sport	1 906 964 €	1%	11%
Aménagement et soutien aux territoires	**14 434 491 €**	**4%**	**4%**
Routes et mobilités alternatives	6 117 786 €	2%	42%
Solidarité avec les territoires et eau	1 699 532 €	1%	12%
Transports	6 617 173 €	2%	46%
Economie et attractivité du territoire	**4 394 722 €**	**1%**	**1%**
Agriculture	733 749 €	0%	17%
Développement économique	29 000 €	0%	1%
Numérique	423 574 €	0%	10%

Tourisme	3 208 399 €	1%	73%
Total général	**325 545 793 €**	**100,00%**	**100,00%**

C) Répartition par politique publique des dépenses d'investissement.

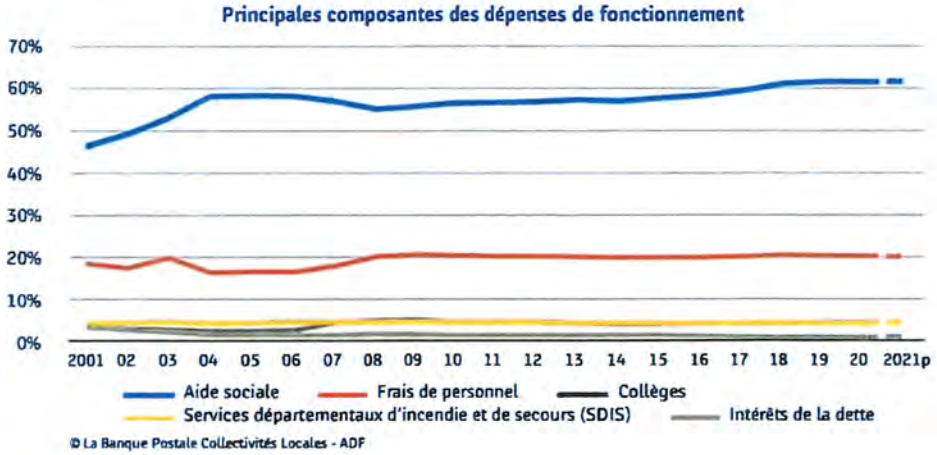
Le tableau suivant expose, pour l'année 2021, l'ensemble des dépenses d'investissement du Département de l'Ardèche décliné par mission et par politiques publiques.

On observe un renversement de la hiérarchie des masses financières des politiques publiques. Les solidarités constituent le poste le moins important de dépenses d'investissement (1%). L'aménagement et le soutien aux territoires concentrent la plus conséquente part des investissements (43%), et notamment la partie routes et mobilités (32% des investissements du Département et 82% de la mission).

Missions et politiques publiques du Département	Montants versés	% du total des dépenses départementales	% des dépenses par missions
Investissement	**96 961 588 €**	**100%**	
2021	**96 961 588 €**	**100%**	
Aménagement et soutien aux territoires	**41 359 385 €**	**43%**	**100%**
Routes et mobilités alternatives	34 041 403 €	35%	82%
Solidarité avec les territoires et eau	7 317 982 €	8%	18%
Ressources	**25 815 789 €**	**27%**	**100%**
Finances	20 150 823 €	21%	78%
Informatique et systèmes d'information	1 939 707 €	2%	8%
Patrimoine et logistique	3 725 258 €	4%	14%
Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté	**19 681 772 €**	**20%**	**100%**
Culture	1 306 584 €	1%	7%
Education	18 337 404 €	19%	93%
Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale	11 750 €	0%	0%
Sport	26 034 €	0%	0%
Cadre de vie et développement durable	**4 812 468 €**	**5%**	**100%**
Environnement et forêt	427 008 €	0%	9%
Espaces naturels sensibles	491 227 €	1%	10%
Sécurité et incendie	3 894 233 €	4%	81%
Economie et attractivité du territoire	**4 347 068 €**	**4%**	**100%**
Agriculture	648 738 €	1%	15%
Développement économique	714 163 €	1%	16%
Numérique	2 530 318 €	3%	58%
Tourisme	453 849 €	0%	10%
Solidarités, insertion et accès aux droits	**945 107 €**	**1%**	**100%**
Action sociale et insertion	103 075 €	0%	11%
Logement et politique de la ville	388 434 €	0%	41%
Personnes âgées	453 598 €	0%	48%
Total général	**96 961 588 €**	**100,00%**	**100,00%**

D) Analyse comparative.

L'analyse comparative détaillée ici a été conçue sur la base des données présentées dans le rapport annuel de la Banque Postale consacré à l'évolution financière des Départements français, « REGARD Financier sur les Départements » (édition Décembre 2021), dont le graphique ci-dessous est extrait.



La mise en correspondance des données nationales et ardéchoise révèle les éléments de comparaison suivants :

- **Le Département de l'Ardèche consacre autant de dépenses de fonctionnement à l'action sociale que la moyenne nationale.**
- **Les frais de personnel sont légèrement plus élevés au Département de l'Ardèche qu'ailleurs en France[2].** L'écart est de 2% (22% des dépenses de fonctionnement en Ardèche pour une moyenne nationale estimée à 20%).
- **Les dépenses de fonctionnement affectées aux Services départementaux d'incendie et de secours sont équivalent en Ardèche et dans le reste de la France.** Ils s'établissent autour de 5%.
- **Les dépenses liées à la construction et à l'entretien des collèges sont plus basses en Ardèche qu'en France :** de 3% sur le territoire départemental, elles s'élèvent à 5% à l'échelle nationale.

[2] Ce chiffre est à nuancer, la rémunération des assistantes familiales étant, au Département de l'Ardèche, comprise dans les dépenses d'action sociale.

3 - Les ressources humaines par mission.

Cette analyse a été obtenue à partir d'un croisement entre les données d'ASTRE RH et la nomenclature par segmentation budgétaire.

Les 6 grandes missions ont ainsi été rattachées aux directions et services en charge des politiques publiques associées afin d'explorer le contenu en rémunération de chaque politique publique.

A) Analyse détaillée par politique publique.

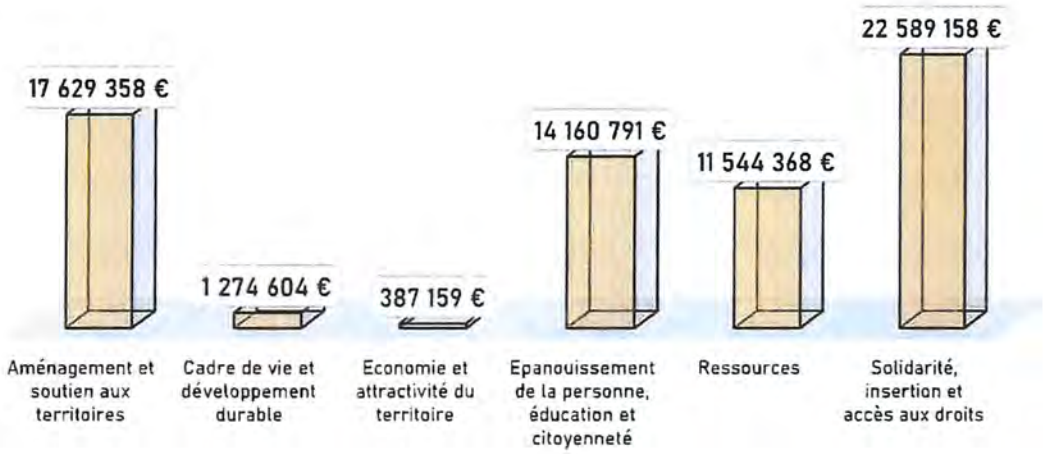
En 2021, le montant total des dépenses départementales consacrées à la rémunération des agents est de 70 millions d'euros.

Les politiques de solidarités représentent le premier poste de dépenses en termes de masse salariale, pour un montant total de 22 millions d'euros en 2021 (*hors assistants familiaux*), soit 33% du total alloué aux rémunérations des agents de la collectivité.

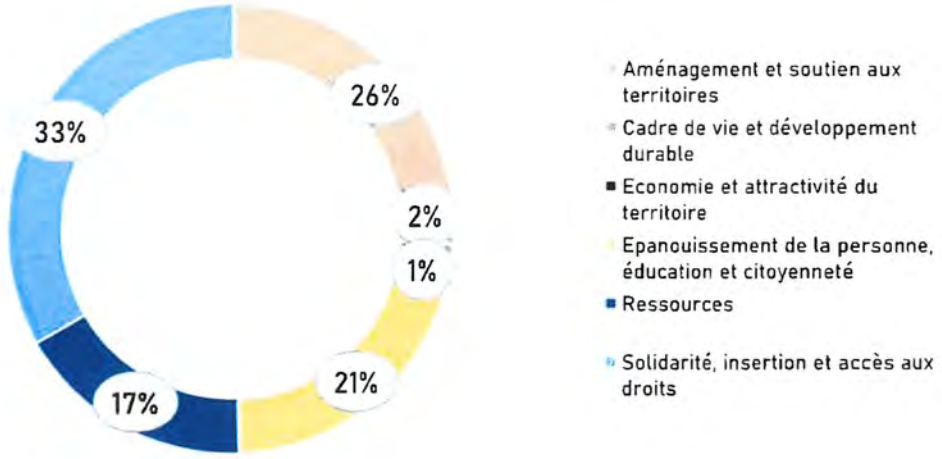
Les politiques publiques d'aménagement et de soutien aux territoires concentrent la seconde plus importante proportion de la masse salariale totale : 18 millions d'euros, soit près de 26 %.

La part des rémunérations la plus faible est celle reliée aux politiques d'attractivité économique du territoire, qui concentre 1% de la masse salariale totale.

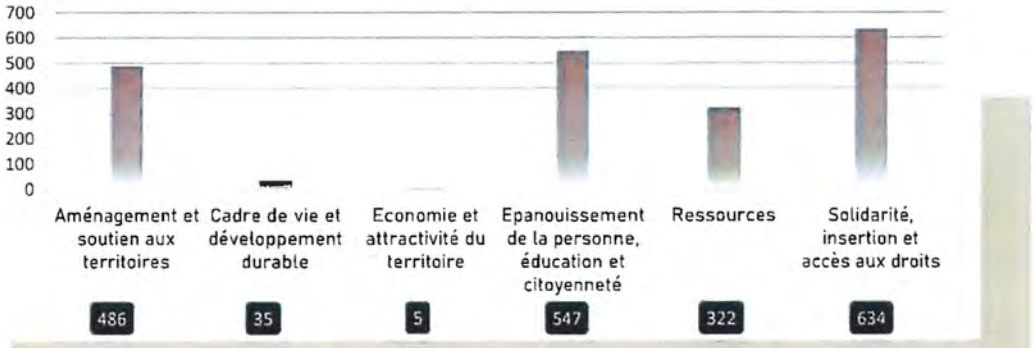
Volume des masses salariales par mission - 2021



Répartition des masses salariales par mission



Nombre d'agents en activité par mission



2029 agents ont été rémunérés par le Département de l'Ardèche en 2021. Ils sont essentiellement présents dans les politiques de solidarités (634 agents en 2021) et d'aménagement (486 agents la même année). Bien que les titulaires et les contractuels composent la majeure partie des agents, on dénombre une grande variété de contrats permettant de recruter tout au long de l'année en fonction des missions et des candidats potentiels (services civiques, stages, emplois d'avenir...).

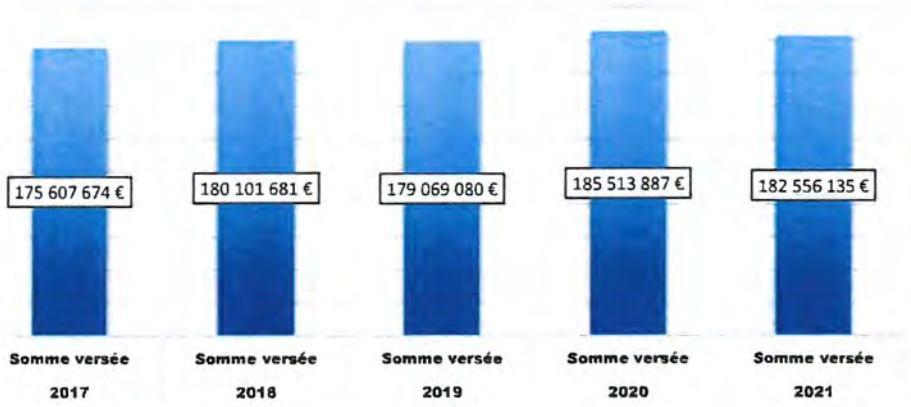
4-Les politiques publiques de solidarité, d'insertion et d'accès aux droits.

Les politiques publiques de solidarité, d'insertion et d'accès aux droits sont au cœur de l'action départementale, dont le rôle de chef de file dans le domaine de l'action sociale a été réaffirmé par la loi NAPTAM en 2014. Dans la nomenclature par segmentation budgétaire, les politiques d'action sociale menées par le Département de l'Ardèche se divisent en 6 politiques publiques :

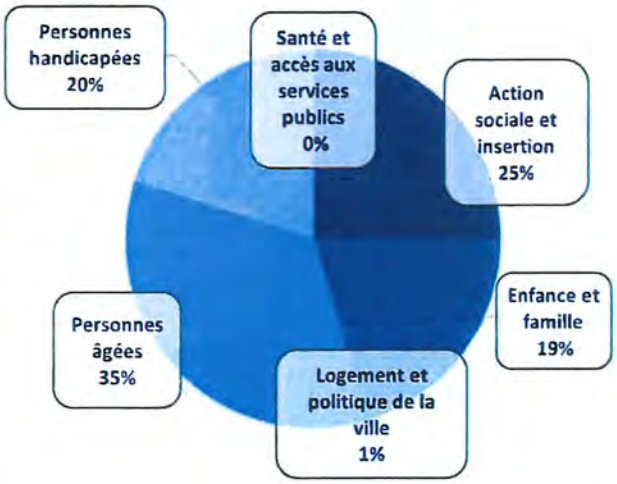
- ✓ *L'action sociale et l'insertion.*
- ✓ *L'enfance et la famille.*
- ✓ *Le logement et la politique de la ville.*
- ✓ *Les personnes âgées.*
- ✓ *Les personnes en situation de handicap.*
- ✓ *La santé et l'accès aux services publics.*

A) Evolution et répartition des dépenses.

En 2021, le montant total des dépenses allouées aux politiques publiques de solidarité, hors salaires, est de **182 millions d'euros**, soit **40%** du total des dépenses annuelles de la collectivité. L'évolution de ce montant varie sensiblement depuis 2017, et a globalement connu une augmentation de l'ordre de 7 millions d'euros sur la période.



En 2021, la composante principale des dépenses de solidarité est assez largement celle dédiée aux personnes âgées, qui représente un poids de 35%. Un quart des dépenses de fonctionnement (*hors salaire*) sont affectées aux politiques d'action sociale et d'insertion. 20% des montants alloués concernent les politiques destinées aux personnes en situation de handicap. Ces 3 politiques publiques témoignent d'un haut niveau de dépenses, comportant chacune le versement d'une allocation spécifique (APA, PCH ou RSA).



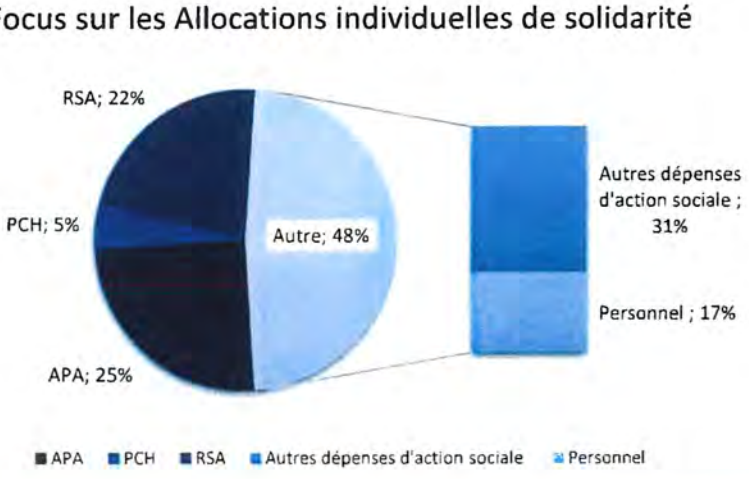


En 2021, le montant de la masse salariale des agents affectés aux politiques publiques de solidarité est de 22 millions d'euros (*hors assistants familiaux*), soit 14% du total des dépenses dédiées à l'action sociale, tous publics confondus.

Les Allocations individuelles de solidarités sont des prestations financières destinées aux publics en situations de précarité économiques en raison de leur situation personnelle. Elle se décomposent en 3 aides spécifiques :

- Le **Revenu de solidarité active** (RSA).
- La **Prestation de compensation du handicap** (PCH).
- L'**Allocation personnalisée à l'autonomie** (APA).

Le graphique ci-dessous permet de visualiser la ventilation de chacune de ces aides dans les dépenses d'action sociale versées par le Département de l'Ardèche pour l'année 2021.



On y observe que l'APA concentre le quart des dépenses du social, suivie par le RSA (22%) et la PCH, qui ne concerne que 5% des montants versés. La moitié des dépenses restantes se répartie entre les rémunérations des agents et toutes les autres dépenses d'interventions dans le secteur social et médico-social.

Les chiffres des dépenses dans le secteur social et médico-social avancés par La Lettre 2022 de l'ODAS[3] permettent également de comparer les données départementales et les moyennes observées à l'échelle du pays. Les dépenses liées à l'APA sont, en Ardèche, 9% supérieures aux moyennes nationales (autour de 16%), ce qui peut s'expliquer par les caractéristiques démographiques de la population ardéchoise. Les montants affectés au financement du RSA ou à la protection de l'enfance sont, en contrepartie, beaucoup plus élevés dans le reste des Départements de France qu'en Ardèche (exemple du RSA, estimé à 26% en France, contre 22% pour l'Ardèche).

B) Perspectives et orientation des politiques publiques.

Autonomie : Le Département intervient auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il assure les prestations d'aide sociale aux publics et la gestion des allocations individuelles destinées aux bénéficiaires (APA et PCH).

En 2023, les orientations de la Directions de l'Autonomie s'articulent autour des projets suivants :

- Mise en œuvre de la PCH Parentalité, qui permet aux parents en situation de handicap de bénéficier d'aides forfaitaires complémentaires. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2023, l'accès à la PCH sera élargi aux personnes présentant des altérations des fonctions mentales, psychiques ou cognitives
- Mise en œuvre d'un dispositif de « paiement en net », afin que le bénéficiaire de l'aide sociale règle directement la part de sa contribution à son établissement d'accueil.
- Mise en place de la Dotation qualité, un nouveau dispositif CNSA visant à financer des actions améliorant la qualité du service rendu à l'usager.
- Élaboration d'une stratégie de soutien à l'investissement dans les EHPAD.

Enfance et famille : Le Conseil Départemental est responsable de services de protection de l'enfance. Il intervient également dans le champ du soutien à la parentalité pour accompagner les parents et veiller à la bonne santé de leurs enfants.

En 2023, les grandes orientations de la Direction de l'Enfance-Famille se composent des dispositifs suivants :

- Contractualisation PMI-ASE.
- Formalisation d'un CPOM avec la MECS « Maison pour vivre ».
- Participation du Département au renouvellement du schéma départemental de services aux familles.
- Dispositif « intervenants Sociaux en Gendarmerie et Commissariat ».
- Adoption et mise en œuvre des principes portés par la Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

[3] **Source :** ODAS – Enquête 2022 – La lettre de l'ODAS, DÉPENSES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES DES DÉPARTEMENTS EN 2021, Juin 2022.

Insertion : Le Département accompagne les personnes dans leurs démarches vers l'emploi et assure le versement de l'allocation du RSA.

En 2023, les orientations la Direction de l'accompagnement social, de l'insertion et de l'emploi seront :

La poursuite de la dynamique engagée depuis 2021, et qui a d'ores et déjà porté ses fruits, avec le rapprochement du secteur économique et des bénéficiaires du RSA

Une attention spécifique portée aux nouveaux entrants dans le dispositif, ou ceux qui y sont depuis moins de 6 mois,

La redéfinition des objectifs fixés dans le contrat d'engagement réciproque, avec l'introduction de la notion de droits et devoirs

La candidature annoncée au dispositif porté par l'Etat sur le conditionnement de l'allocation à des heures d'activité

L'informatisation des parcours d'insertion et de leur suivi (Vie-sion)

Cellule Santé : Le Conseil Départemental fait de la santé et de l'accès aux soins une priorité pour son nouveau mandat, et porte une ambition forte pour attirer de nouveaux professionnels de santé à venir exercer sur le territoire ardéchois.

En 2023, les projets prioritaires de la Cellule Santé seront :

- Mises en place de nombreux dispositifs de lutte contre la désertification médicale.
- Attribution de bourses aux internes en médecines et aux infirmiers en pratique avancée.
- La contribution du Département au GIP Régional « Ma Région, Ma Santé – Auvergne – Rhône – Alpes » en faveur du recrutement de médecins salarié.
- Subventions accordées aux associations sanitaires et sociales.

Secrétariat Général : Le Secrétariat Général de la DGA-S intervient sur des projets transverses dans le domaine des solidarités.

En 2023, ses orientations principales s'articuleront autour des politiques publiques suivantes :

- Le Plan Pauvreté.
- La Politique de la Ville.
- Le Fonds Social Européen (FSE+) pour la période 2022-2027.
- La formalisation du nouveau Schéma des solidarités.
- Le soutien et l'animation d'expérimentations sociales.

5-Les politiques publiques d'épanouissement de la personne, d'éducation et de citoyenneté.

Les Départements participent à l'éducation des jeunes ardéchois en finançant la construction et l'entretien des 39 collèges accueillant les 16 000 élèves répartis sur le territoire. Parallèlement, la collectivité investie également dans les activités extra-scolaires des adolescents et subventionne des structures et dispositifs culturels et sportifs favorables à leur épanouissement.

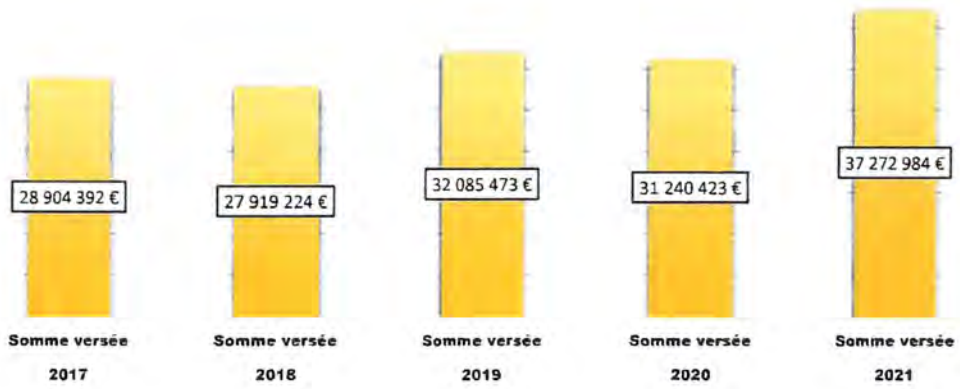
Par ailleurs, le Département crée et gère les bibliothèques départementales de prêt et les services d'archives départementales. Il est en charge de la conservation du patrimoine et des musées, et soutient l'organisation des manifestations culturelles.

Dans la nomenclature par segmentation budgétaire, les compétences et l'action du département lié à l'épanouissement de la personne, à l'éducation et à la citoyenneté se répartissent entre 4 politiques publiques :

- ✓ *Culture.*
- ✓ *Education.*
- ✓ *Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale.*
- ✓ *Sport.*

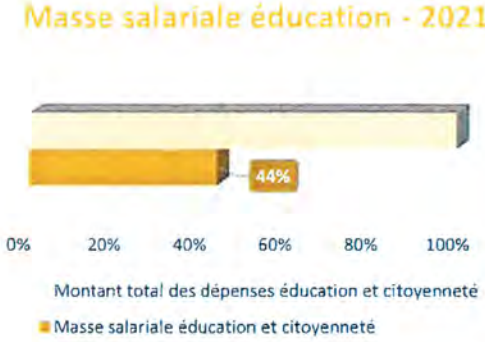
A) Evolution et répartition des dépenses.

En 2021, le montant total des dépenses allouées aux politiques publiques d'épanouissement de la personne, d'éducation et de citoyenneté, *hors salaires*, est de **37 millions d'euros**, soit **8%** du total des dépenses annuelles de la collectivité. Les dépenses consacrées à cette mission connaissent une hausse constante depuis 2017, et une très forte augmentation entre 2020 et 2021.



En 2021, les politiques publiques d'éducation concentrent 71% des dépenses liées à la mission épanouissement, éducation et citoyenneté. La culture représente le second poste de dépenses avec 16% des montants alloués. Les activités sportives captent la plus faible part des dépenses de fonctionnement, à savoir 5% en 2021.





En 2021, le montant de la masse salariale des agents affectés aux politiques publiques d'éducation et de citoyenneté est de 29 millions d'euros, soit 44% du total des dépenses dédiées à cette mission.

C) Perspectives et orientation des politiques publiques.

Collèges : Le Département assure la construction, l'entretien et l'équipement des collèges publics ainsi que la gestion des personnels en charge de l'entretien, la maintenance, l'accueil et la restauration.

En 2023,

- Sera développé un nouveau programme (2023-2028) de réhabilitation destiné aux opérations récurrentes de rénovation et de maintien des collèges. Les opérations lancées en 2023 concerneront notamment des travaux de rénovation de divers collèges. Elles intègreront toutes un volet « réhabilitation thermique », afin d'améliorer les performances des bâtiments et réduire ainsi les factures énergétiques.
- Un plan de sobriété énergétique sera élaboré afin de réduire la consommation en énergie de nos structures et ainsi maitriser nos dépenses en ce domaine dans un contexte de forte inflation.
- L'homogénéisation du « coût de l'assiette » à 2.5€ pour tous les collèges.

Culture et jeunesse :

En 2023,

- L'année 2023 marquera la dissolution du Syndicat Mixte "Ardèche Musique et Danse" et la reprise de ses activités par les EPCI avec les transferts de crédits correspondants. Après ARCHE Agglo en

2022, les autres transferts devraient être opérationnels à compter de septembre 2023. Ce transfert d'activités s'inscrira au sein du nouveau schéma départemental des enseignements artistiques élaboré en 2023 qui sera l'occasion de redéfinir les modalités de soutien aux écoles d'enseignements artistiques et aux fédérations de pratiques en amateur.

- Création d'un nouvel appel à projet en faveur de la restauration des patrimoines culturels de propriétaires privés. Celui-ci se substituera aux dispositifs FIPA et Monuments Historiques.

Sport et vie associative : Le Département s'inscrit résolument dans le soutien à la vie associative, la citoyenneté, le devoir de mémoire et la coopération décentralisée. Plusieurs dispositifs en sont l'expression :

En 2023,

- L'aide pluriannuelle aux projets portés par des associations de grande envergure.
- Le Fonds d'Aide annuel à la vie associative au bénéfice des projets portés par des associations de petite et moyenne envergure.
- L'aide aux "ambassadeurs ardéchois".
- L'aide aux collégiens pour leurs pratiques sportives, culturelles et citoyennes ("Bonus collégiens").

6-Les politiques publiques d'aménagement et de soutien aux territoires.

L'aménagement et le développement équilibré des territoires fait partie des principales préoccupations dans l'exercice des missions départementales. Le Département est notamment chargé de la construction et de l'entretien du réseau routier départemental.

Dans la nomenclature par segmentation budgétaire, l'action départementale en matière d'aménagement et de soutien aux territoire se décline en 3 politiques publiques :

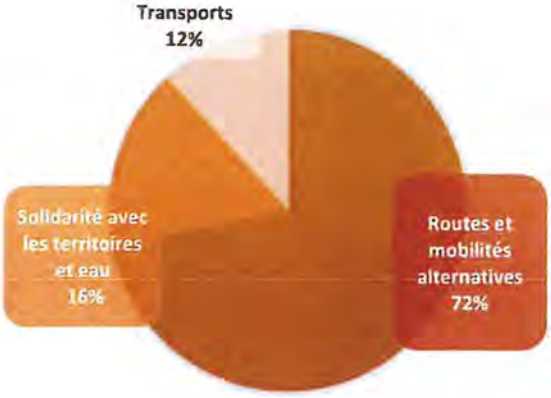
- ✓ *Routes et mobilité alternatives.*
- ✓ *Solidarité avec les territoires et eau.*
- ✓ *Transports.*

A) Evolution et répartition des dépenses.

En 2021, la collectivité ardéchoise accorde, *hors salaires*, **55 millions d'euros** aux politiques d'aménagement et de soutien aux territoires, soit **5%** du total des dépenses annuelles de la collectivité. Ces dépenses sont constantes depuis 2018, après avoir enregistré une très forte baisse en 2017-2018 due au transfert de la compétence transport à la Région. On note toutefois une légère baisse en 2020, potentiellement due au contexte sanitaire d'alors.



En 2021, les routes et les mobilités alternatives représentent la grande majeure partie des dépenses liées à l'aménagement du territoire : 72%. La solidarité avec les eaux concentre 16% des dépenses totales, et les transports uniquement 12%, en raison du transfert de cette compétence aux Conseils Régionaux.





En 2021, le montant de la masse salariale des agents affectés aux politiques publiques d'aménagement et de soutien aux territoires est de 38 millions d'euros, soit 41% du total des dépenses dédiées à cette mission.

D) Perspectives et orientation des politiques publiques.

Routes et mobilités : En Ardèche, la route demeure la principale infrastructure de déplacements et de transport. Le Conseil départemental est l'institution en charge des routes départementales hors agglomération. La DRM assure l'entretien de ces routes. Elle intervient également dans le cadre des opérations de viabilité hivernale.

En 2023, les grands projets de la Direction des Routes et des Mobilités comporte :

- Le programme « Réhabilitation » qui permettra de conserver l'ensemble des routes du patrimoine des routes départementales et de leurs annexes, avec le choix réaffirmé de recourir de façon minorée au gravillonnage et d'augmenter la proportion d'enrobé,
- La stabilisation du linéaire traité.
- Une politique d'élagage d'arbre est en cours d'élaboration afin de répondre aux sollicitations des élus et des services par les usagers du Département.
- Des travaux de réparation prévus sur le pont du Pouzin, endommagé par un incendie des câbles ENEDIS.

Aménagement :

Pour l'année 2023,

- 3 opérations d'aménagement sont actuellement en cours : le Pont de Charmes, la déviation de Guilherand-Granges Saint Peray ainsi que le Train de l'Ardèche. Aucun chantier d'aménagement « de moyenne importance » du réseau routier n'est prévu jusqu'en 2028.
- Le Département poursuite le dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.
- Un projet de rétablissement des zones humides de terre longue suite à la déviation d'Annonay est programmé pour répondre à la demande de régularisation formulée par la DDT.
- Travaux d'aménagement au sein des Espaces Naturels Sensibles.

Véhicules et ateliers mécaniques :

- **Pour l'année 2023,** les grandes orientations du Service Garage Ateliers Mécanique s'intègrent dans La programmation d'investissement des véhicules et engins 2018-2024 vise à remettre au niveau la flotte du Département à destination principalement de l'entretien du réseau routier.

Gestion du patrimoine et du foncier : La Direction de l'Immobilier, des Ateliers et des Moyens est chargée des diverses acquisitions de terrains, notamment dans le cadre de construction immobilières ou d'aménagements associés.

En 2023, les projets de la DIAM concernent principalement :

- L'acquisition de terrain suite à une procédure d'expropriation au sein d'un ENS.

Bâtiments :

En 2023 :

- Création d'un nouveau programme (2023-2028) de réhabilitation destiné aux opérations récurrentes de rénovation et de maintien des bâtiments en état d'usage.

Eau :

5 programmes participeront à la mise en œuvre de la politique eau du Département en 2023 :

- Le financement d'actions innovantes et d'économie d'eau.
- Le soutien aux collectivités en apportant une assistance technique dans le domaine de l'eau, avec l'aide du SATESE 26/07 (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Epuration), qui a pour mission d'accompagner les collectivités dites « éligibles » dans le domaine de l'assainissement collectif, depuis l'assistance à l'élaboration des projets jusqu'à l'assistance technique au fonctionnement des ouvrages de traitement.
- L'animation des SPANCs (Services Publics d'Assainissement Non Collectif), qui sont chargés du contrôle de tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.
- La mise en place et financement d'une cellule bi-départementale d'appui, de réflexion stratégique et d'animation des politiques de l'eau.
- Le financement des missions d'ingénierie dans le domaine de l'eau.

7-Les politiques publiques de développement durable et du cadre de vie.

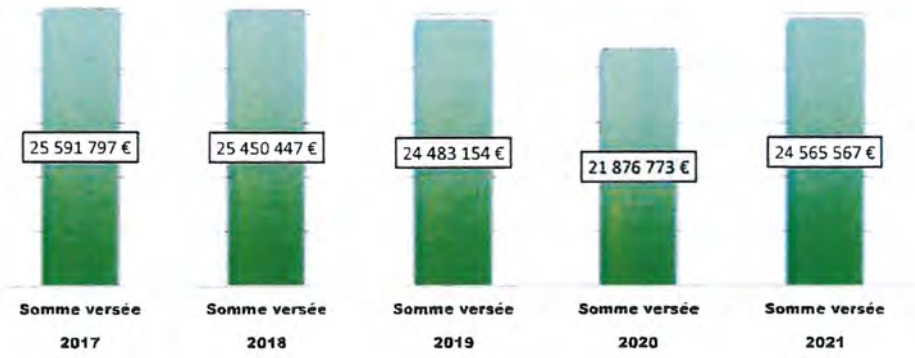
Le Département participe à la protection l'environnement et à la préservation des espaces naturels sensibles. Il finance le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Dans la nomenclature par segmentation budgétaire, la mission départementale dédiée au développement durable et au cadre de vie se répartie en 3 axes :

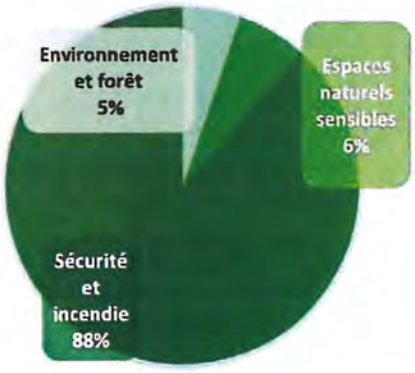
- ✓ *Environnement de forêts.*
- ✓ *Espaces naturels sensibles.*
- ✓ *Sécurité et incendie.*

A) Evolution et répartition des dépenses.

En 2021, le total des dépenses affectées aux politiques publiques de développement durable et de cadre de vie, *hors salaires*, est de **24 millions d'euros**, soit **12%** du total des dépenses annuelles de la collectivité. Exceptée une baisse en 2020, le volume de dépenses est relativement stable depuis 2017.



Représentant 88% des dépenses totales de fonctionnement, les services départementaux de sécurité et d'incendie constitue le principal poste de dépenses de la mission cadre de vie et développement durable. Les politiques dédiés aux espaces naturels sensibles représentent 6% du total, celles dédiés à l'environnement et aux forêts 5% du budget de la mission.





En 2021, le montant de la masse salariale des agents affectés aux politiques publiques de développement durable et d'amélioration du cadre de vie est de 2,5 millions d'euros, soit 9% du total des dépenses dédiées à cette mission.

E) Perspectives et orientation des politiques publiques.

Forêt : Les actions récurrentes de la politique agricole visent à soutenir la filière bois et sont portées par 3 acteurs, Le CRP, FIBOIS ainsi que Les CoFor.

En 2023,

- Les communes souhaitant bénéficiant d'une aide départementale pour des programmes sur la thématique forêt seront soutenues via le dispositif ATOUT Ruralité 07.

Energie : En 2023, le Département de l'Ardèche poursuit l'animation de la commission locale d'information de la centrale nucléaire de Cruas-Meysse. La CLI (commission locale d'information) est une instance de concertation et de suivi. Elle a une mission de transparence en matière d'environnement et de sécurité, au service de la population.

Espaces Naturels sensibles : Un espace naturel sensible (ENS) est un périmètre identifié au vu de son intérêt biologique et/ou géologique et/ou paysager. Pour préserver ce patrimoine, le Département a identifié 16 sites comme "espaces naturels sensibles". Les gestionnaires de ces sites sont souvent des collectivités territoriales (EPCI), par convention avec le Département. Pour assurer l'animation de ses sites ENS, le Département s'appuie sur des structures locales avec lesquelles il passe un « contrat » sur 3 ans : la Convention Ardèche Nature.

En 2023, le programmes ENS du Département s'articulera ainsi autour de deux axes :

- Le financement des actions en maitrise d'ouvrage départementale.
- Le financement des actions d'investissement inscrites dans les Conventions Ardèche nature en vue d'intervenir avec les collectivités coordinatrices.

Opérations grands sites : Le Département continue de financer le plan d'actions 2023 du Syndicat mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche.

Services Départemental Incendie et Secours : Le Département poursuit le financement du SDIS avec un soutien affirmé lié aux évènements paroxystiques de 2022 et procèdera à une réévaluation de sa contribution.

8-Les politiques publiques économiques et d'attractivité du territoire.

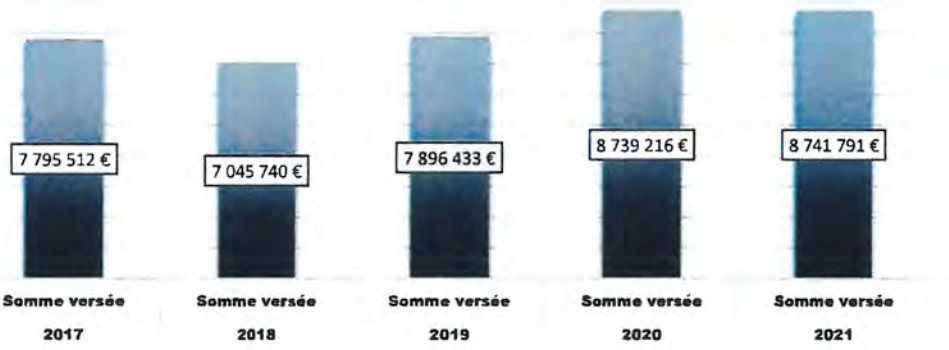
L'économie ne figure pas au rang des compétences endossées par le Département. Néanmoins, la collectivité soutient les entreprises locales et le tissu économique territorial et s'engage en faveur de l'attractivité du territoire ardéchois. Elle accompagne les acteurs touristiques du territoire.

Dans la nomenclature par segmentation budgétaire, on compte 4 politiques publiques destinées à soutenir l'économie locale et à renforcer l'attractivité du territoire ardéchois :

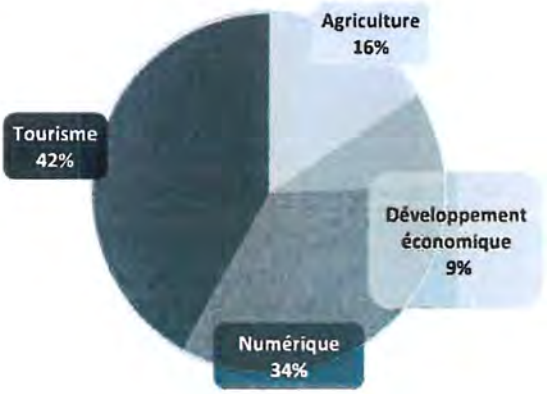
- ✓ *Agriculture.*
- ✓ *Développement économique.*
- ✓ *Numérique.*
- ✓ *Tourisme.*

A) Evolution et répartition des dépenses.

En 2021, les politiques économiques et d'attractivité du territoire représentent un total, *hors salaire*, de **8,7 millions d'euros**, soit **2%** du total des dépenses annuelles de la collectivité, ce qui en fait la mission la moins conséquente pour la collectivité en termes de montants alloués.



Le tourisme représente le pourcentage le plus important des dépenses liées à l'économie et à l'attractivité du territoire, soit 42% du total. La seconde politique publique la plus représentée est le numérique, qui compte 34% du montant global. L'agriculture (16%) et le développement économique (9%) concentrent les parts les plus faibles.





En 2021, le montant de la masse salariale des agents affectés aux politiques publiques économiques et d'attractivité du territoire est de 387 000 €, soit 3% du total des dépenses dédiées à cette mission.

B) Perspectives et orientation des politiques publiques.

Tourisme : Le Département s'attache à mettre en avant les richesses touristiques de l'ensemble du territoire ardéchois. Les actions de la politique de tourisme permettent de financer les dispositifs touristiques départementaux « Ardèche Loisirs et Patrimoine » et « Emerveillés par l'Ardèche », de soutenir le plan d'actions 2023 de l'Agence de développement touristique et de participer au financement de de nouvelles actions dans le cadre du schéma départemental touristique. Par ailleurs, le Département soutient également la filière de la Châtaigne sur le territoire ardéchois pour valoriser l'agriculture et le milieu rural ardéchois.

En 2023,

- Le dispositif ATOUT Ruralité prévoit de soutenir financièrement les investissements des communes, grâce à des dispositifs plus souples décidés en concertation avec les maires

Agriculture : Les actions de la politique agricole départementale consistent à accompagner le développement des entreprises agroalimentaires ardéchoises (éleveurs, exploitants, agriculteurs, producteurs bio) et à soutenir des associations proposant des outils de proximité au service des agriculteurs et de leurs familles, pour assurer la pérennité des exploitations dans les différents moments de la vie.

En 2023,

- Le Département participera au financement du plan d'actions 2023 de la Chambre d'agriculture.
- Des aides allouées dans le cadre du Programme de développement rural (cadre du FEADER) et des plans régionaux.
- Un accompagnement sera mis en place afin de permettre, en cas de besoin, d'indemniser les exploitations agricoles ayant été victimes d'un aléa climatique impactant le territoire ardéchois.

Développement économique : Le Département mène une politique économique en partenariat avec les EPCI afin de renforcer l'attractivité du territoire auprès des entreprises.

En 2023, les politiques de développement économique comportent deux nouvelles orientations :

- Redéfinir le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise afin de poursuivre le partenariat avec les E.P.C.I. en matière d'immobilier d'entreprise et de permettre le financement des aides aux entreprises agroalimentaires.

- Permettre l'attribution d'une subvention à l'Agence Auvergne Rhône Alpes Entreprises dans le cadre du conventionnement établi en 2022 afin d'accompagner les syndicats de salariés et de bénéficier d'outils de veille et de ses expertises économiques.

Politiques territoriales : **En 2023,**

- Les projets d'investissement portés par des collectivités seront financés au titre du dispositif ATOUT Ruralité 07.
- Des subventions seront accordés par la collectivité aux programmes PILOTS et ANRU visant à soutenir le renouvellement urbain des territoires via l'innovation et les investissements économiques.

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : **En 2023,**

- Le Département financera le plan d'actions 2023 du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise : le Département subventionne le SMA afin de soutenir le tourisme dans les montagnes ardéchoises.

2 programmes seront développés en 2023 :

- La mise en place d'une réserve d'eau de pluie sur le site de la Chavade.
- Une aide relative à la restructuration de la station de la Croix de Bauzon.

Territoires : **En 2023,**

- Le dispositif ATOUT Ruralité prévoit de soutenir le financement de projets portés par les communes et les syndicats d'eau.

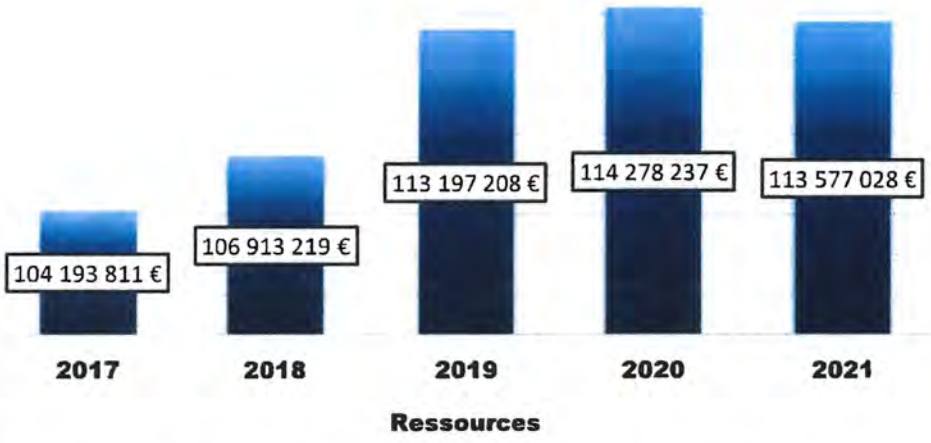
9-Les politiques publiques ressources.

L'ensemble des missions transversales de la collectivité sont regroupées dans la mission ressource. Ces politiques publiques de support, d'équipement et de gestion viennent en soutien de l'ensemble des activités départementales et contribuent à la réalisation des missions conduites sur le terrain par les différents services.

Dans la nomenclature par segmentation budgétaire, 5 politiques publiques constituent la mission Ressources :

- *Administration générale.*
- *Finances.*
- *Informatique et systèmes d'information.*
- *Patrimoine et logistique.*
- *Personnel.*

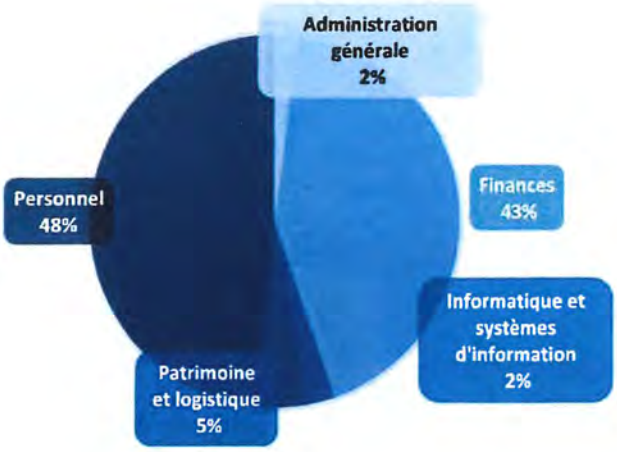
A) Evolution et répartition des dépenses.



Pour l'année 2021, les dépenses des politiques publiques rattachées à la mission ressources s'élèvent à **113 millions d'euros**, soit **27%** des dépenses totales de la collectivité. Ce chiffre intègre les dépenses de rémunérations de l'ensemble des agents du Département rattachées à la politique publique « Personnel ». Il ne comprend pas les opérations financières liées aux emprunts revolving.

Les dépenses de personnel (48%) représentent le poste le plus important de dépenses de la mission ressources. Les dépenses affectées aux finances constituent le second poste, soit une part de 43%.

L'administration générale et l'informatique concentrent les parts les plus faibles, de l'ordre de 2% chacune.





En 2021, le montant de la masse salariale des agents affectés aux politiques publiques d'éducation et de citoyenneté est de 18 millions d'euros, soit 20% du total des dépenses dédiées à cette mission.

B) Perspectives et orientation des politiques publiques.

Informatique et systèmes d'information : En 2023, la DSIUN poursuit les projets suivants :

- Etude préalable à la mise en place du Plan de renouvellement des tablettes dans les collèges.
- Acquisition de logiciels de cyber sécurité.
- Elaboration du nouveau Schéma Directeur des Systèmes d'Information.

Finances : le Département s'engage dans une démarche de recherche optimisée de financements externes pour ses projets d'investissement eu égard aux exigences que la collectivité s'impose à elle-même pour opérer une gestion optimum de sa dette.

ANNEXE 1 - RESSOURCES HUMAINES DU DEPARTEMENT

Le Département recense en 2022 près de 1 870 agents dont 1 244 recrutés sur emploi permanent. Les emplois non permanents que compte la collectivité comprennent notamment les assistants familiaux. Les agents non titulaires représentent moins de 9% de l'effectif permanent. 6% des agents contractuels permanents sont dotés d'un contrat à durée indéterminée.

La répartition par filière des emplois permanents demeure constante sur la durée depuis l'achèvement de la phase de décentralisation. La filière technique, dont relèvent les agents chargés de l'entretien des routes et des collèges, agrège ainsi la moitié de l'effectif départemental, la filière administrative un peu moins de 30% et la filière sociale un peu moins de 15%.

Toutes filières confondues, la structure de l'effectif permanent ne connaît pas d'inflexion significative. Il est respectivement composé à 51% d'agents de la catégorie C, à 19% d'agents de catégorie B et à 30% d'agents de catégorie A. Pour ces deux dernières, l'évolution inversée de leur part respective au cours des dernières années s'explique par l'application désormais effective du classement réglementaire en catégorie A et non plus en catégorie B du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, compte tenu de la refonte du parcours de formation initiale de ces professionnels.

L'âge moyen de l'effectif permanent varie à la baisse dans une proportion marginale, en moyenne à 47 ans, par l'influence conjuguée d'une tendance globale à l'allongement de la période d'activité, d'un moindre taux de départ et d'un nombre de recrutements toujours élevé.

Simultanément, en 2021, le nombre de jours d'absence pour raison de santé des agents sur emploi permanent a reculé dans un contexte très atypique marqué par la crise sanitaire, la diffusion du télétravail à large échelle et par le recours intensif aux mesures d'hygiène renforcées dans les locaux de travail (lavage des mains, gestes barrière, port du masque).

Le temps de travail en vigueur affiche, pour le régime de droit commun dans la collectivité, une durée annuelle conforme à la durée légale. Le nombre cumulé de jours « RTT » épargnés par les agents disposant d'un compte épargne temps (CET) augmente compte tenu de l'activité perturbée par la crise sanitaire, d'un rythme de travail inédit sur les années 2020 et 2021 et de facteurs conjoncturels moins incitatifs à la consommation. Les pratiques d'utilisation demeurent en majorité corrélées à la mobilité ou au départ en retraite.

En 2021, les heures supplémentaires et les astreintes ont donné lieu à rémunération, ces dépenses étant justifiées pour l'essentiel par les missions de surveillance du réseau routier départemental. De même, les avantages en nature (logement par nécessité de service, véhicule de fonction) sont attribués à un nombre limité d'agents et annuellement soumis à délibération.

La somme des rémunérations hors assistants familiaux et budget de la Grotte Chauvet atteignait 67 585 438€ sur le dernier exercice clos et représente plus 20% des charges de fonctionnement du Département.

La gestion prévisionnelle des emplois s'effectue en fonction des niveaux de service souhaités, de l'objectivation des besoins de recrutement, de la révision éventuelle des profils de poste et de la priorité fréquente accordée à la mobilité interne. Chaque emploi vacant ou appelé à le devenir est examiné au cas par cas par la commission des postes afin d'apprécier l'opportunité ou le risque associé à un redéploiement de la ressource. La composition globale de l'effectif n'a donc vocation à être modifiée qu'à la marge, notamment en fonction de la recomposition des compétences départementales et de la mise en œuvre de nouvelles organisations de travail. De même, les décisions de remplacement temporaire sont enclenchées au vu des nécessités de service.

Plusieurs modifications de périmètre effectives en 2022 ont généré un effet sur la masse salariale :

- Un accroissement de l'effectif temporaire sur contrats de remplacement, afin de répondre à court terme aux enjeux de continuité et de qualité de la prestation pour l'usager dans les services où l'effectif présent, l'organisation et la répartition de l'activité ne permettaient pas de faire face aux difficultés générées par la crise sanitaire ;
- La majoration de l'effort d'investissement de la collectivité pour développer les compétences locales par la voie de l'apprentissage ;
- L'achèvement de la revalorisation indiciaire nationale (protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations », PPCR) pour une partie des agents de catégorie C et de catégorie B, ainsi que pour les agents de catégorie A, couplée à la poursuite du transfert primes / points en faveur des agents de catégorie A ;

D'autres facteurs, à l'initiative de la collectivité ou subis par elle, sont appelés à influer en 2023 et au-delà sur la masse salariale dans une proportion inégale :

- La stabilité de l'effectif permanent tout en garantissant la concrétisation des engagements conventionnés et en adaptant les ressources au niveau de prestation souhaité dans différents services ;
- La mise en application de mesures nationales de revalorisation pour les plus basses rémunérations par le relèvement de l'indice de rémunération plancher et la modification du déroulement de carrière en catégorie C d'une part, pour les professionnels de la filière médico-sociale par la transposition des principes du Ségur de la santé à la fonction publique territoriale ;
- Le nombre d'emplois ouverts à l'apprentissage.

La mise en œuvre des évolutions réglementaires exogènes ont des conséquences notables et inéluctables sur le budget prévisionnel de l'année 2023

- L'évolution du point d'indice

L'augmentation de 3.5% du point d'indice intervenu le 1er juillet 2022 représente en année pleine un total de 2.4M€.

- L'extension du Ségur à la fonction publique territoriale

Cette disposition issue de la LFR 2022 correspond à l'attribution d'un complément de traitement indiciaire de 49 points d'indice pour les travailleurs sociaux et médico-sociaux exerçant un accompagnement socio-éducatif à titre principal.

Le périmètre d'application de cette revalorisation au sein du département est évalué à 1M€ en année pleine.

- Les revalorisations et reclassements

L'augmentation du SMIC au printemps 2022 a conduit à revaloriser le minimum de traitement, ce qui représente un coût en année pleine de 0,2M€. Une nouvelle augmentation intervenue le 1er août augure d'autres obligations haussières sur la fin 2022 et l'année 2023.

Par ailleurs, des revalorisations et reclassements sont régulièrement mis en œuvre par le législateur (indemnités des frais kilométriques, traitement indiciaire des sages-femmes par exemple en 2022...). A minima, en 2023 est attendu le reclassement des catégories B dont l'impact peut être estimé à 0.5M€.

Outre ces éléments exogènes qui pèsent sur la MS, le Département fait le choix de réviser dès 2023 le RIFSEEP pour l'ensemble des agents éligibles. Cette mesure volontariste permettra d'augmenter l'attractivité de la collectivité, de fidéliser les agents recrutés et de proposer une gestion de carrière plus évolutive. Un montant prévisionnel d'1.5Me est affecté à cette mesure.

Le Département a adopté en 2021 des lignes directrices de gestion (LDG) afin de fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels pour donner de la visibilité aux agents sur les procédures RH qui les concernent, et au premier chef en matière de

déroulement de carrière (avancement de grade et promotion interne). Ces LDG s'appuient sur le protocole de déroulement de carrière qui avait été adopté en 2019.

Le plan pluriannuel de prévention des risques professionnels 2021-2024 a également été adopté en 2021. Les démarches de prévention visent à protéger la santé des agents et à construire une dynamique de bien-être de chacun tout au long de sa vie professionnelle. Le Département dispose de démarches et d'outils de prévention ainsi que d'un réseau d'acteurs de la prévention structuré. La politique de prévention prend aujourd'hui en compte les facteurs de risques organisationnels dès la conception des situations de travail, dans le management et la culture interne, notamment pour prévenir les risques psychosociaux et l'usure professionnelle.
Les travaux menés ont permis de mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et d'identifier six catégories de dangers présents dans l'ensemble des directions : le travail sur écran, les postures de travail, les circulations et les déplacements, les facteurs de risque psychosocial, les ambiances climatiques, les agressions externes.
Le programme de prévention 2021-2024 s'organise autour de quatre axes stratégiques :

- **Développer la culture de prévention**
- **Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail et des conditions de travail**
- **Maintenir les actions ciblées répondant à un besoin à court terme**
- **Assurer la qualité du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels**

FOCUS DEVELOPPEMENT DURABLE :

Le Département a commencé à déployer le télétravail dès 2016 avec un développement qui s'est accéléré lors de la crise sanitaire. A ce jour, presque l'ensemble des logiciels métiers sont disponibles à distance via le VPN de la collectivité. Fin 2021, 529 agents exerçaient pour partie leur activité en télétravail. Le règlement sur cette thématique a évolué en 2021 pour intégrer plusieurs changements, par exemple :

- la possibilité pour tout agent de télétravailler jusqu'à deux jours par semaine cumulable avec le dispositif forfaitaire sur 24 jours

- la priorisation des bureaux sur sites de la collectivité aux agents bénéficiant de préconisations de télétravail pour des raisons de santé

- la mise en place d'un plan de communication (affiche, flyer, magasine interne, intranet) sur le droit à la déconnexion mais aussi sur l'ergonomie des postes de travail à la maison, la prévention du sentiment d'isolement et le maintien des liens au travail à distance, le cadre de la disponibilité en télétravail.

ANNEXE 2 – RAPPORT SUR L'EGALITE HOMME / FEMME

FOCUS EGALITE FEMMES-HOMME :

Le protocole de signalement, de traitement et d'accompagnement relatif aux violences sexistes et sexuelles adopté en 2021 est une des actions du programme pluriannuel de prévention des risques professionnels 2021-2024. Ce protocole est le résultat du travail d'un groupe de travail piloté par le service vie au travail de la direction des ressources humaines, associant des représentants du personnel et de la collectivité. Il définit les processus mis en œuvre au sein de la collectivité en la matière pour le signalement via un formulaire, le traitement avec la formalisation détaillée de toutes les étapes et l'accompagnement qi peut être médical, psychologique, social, administratif et juridique. Le référent du service vie au travail désigné au départ reste en contact avec l'agent tout au long de la procédure jusque sa conclusion et même ensuite, en lien avec la hiérarchie de l'agent concerné.

Le Département de l'Ardèche s'emploie au quotidien à lutter contre les inégalités de toute nature. De par son attachement aux valeurs du service public et aux principes de la fonction publique, il mène des politiques internes et des politiques publiques résolument neutres dans une approche globale de non-discrimination.

Ainsi, si la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective et prévoit notamment que chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre de plus 20 000 habitant-e-s présente, chaque année, en amont des discussions budgétaires, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'assemblée délibérante, le Département de l'Ardèche assume l'importance d'une approche intégrée de l'égalité femmes – hommes sans identifier une politique à part entière en charge de la thématique.

Ainsi, il s'appuie sur son statut d'employeur mais aussi par sa capacité de définition et de mise en œuvre des politiques publiques, par sa connaissance et sa capacité d'animation des territoires pour être moteur de l'action publique pour l'égalité.

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes n'est contrainte par aucun chef de fil et à ce titre le Département agit avec latitude dans un champ d'intervention très large au regard du contenu de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes défini par la loi :

- ✓ Des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité ;
- ✓ Des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel ;
- ✓ Des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes ;
- ✓ Des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse ;
- ✓ Des actions de lutte contre la précarité des femmes ;
- ✓ Des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers ;
- ✓ Des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales ;
- ✓ Des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ;

- ✓ Des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres ;
- ✓ Des actions visant à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles sexués.

Ainsi, en 2019 la collectivité a poursuivi son action dans les divers domaines contribuant à cette politique et le présent rapport visera à faire le focus sur les actions phares portées des politiques publiques en matière d'égalité.

Axe 1 : Egalité dans l'action publique - Focus

- ✓ Sport : la collectivité valorise la pratique féminine à travers un appel à projets en faveur du développement de la pratique féminine. Le soutien se matérialise par une bonification de l'attribution de subvention de fonctionnement au titre du CSD

Axe 2 : Education – Focus

- ✓ Collèges : Les projets éducatifs des collèges ardéchois intègrent le thème de l'égalité filles/garçons. En 2019, le collège du Vivarais de LAMASTRE a travaillé sur les idées préconçues notamment en ce qui concerne les choix d'orientation après la troisième. Tout-au-long de l'année, les élèves ont réfléchi, écouté et se sont impliqués quant aux images véhiculées par les médias et aux propos qu'ils entendent. Ce projet pédagogique aborde le ""vivre ensemble"" et vise à diminuer les conflits entre adolescents et adolescentes qui souvent veulent ""coller"" aux clichés imposés à chaque sexe. Ce projet s'est traduit par l'expression artistique avec la création d'œuvres originales intégrées dans le parcours culturel concernant 132 élèves du collège en 4ème et en 3ème.

- ✓ Numérique : La collectivité a soutenu une action de hackathon portée par le centre intercommunal d'action sociale de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche. Le hackathon est un marathon pédagogique, réunissant des équipes mixtes (jeunes, parents, équipe éducative du collège, animateurs, ...) sur une journée. Accompagnés par des experts de la thématique, les équipes formées par les 40 élèves du collège privadois Bernard de Ventadour ont dû répondre à un défi pour améliorer les relations filles/garçons et diminuer les inégalités.

- ✓ Protection maternelle et infantile : Comme chaque année, les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) du Département organisent des consultations et des interventions dans les établissements scolaires (lycées, collèges) ainsi que dans les établissements médicaux-sociaux et CHRS pour aborder les questions d'éducation à la sexualité, la prévention des infections sexuellement transmissibles ou de la contraception...

Axe 3 – Prévention et Lutte contre les violences faites aux femmes

Les services d'action sociale de territoire agissent chaque jour dans ce champ, via l'évaluation des informations préoccupantes, le suivi et l'accompagnement des situations par les travailleurs et travailleuses sociaux, mais aussi par le biais de la protection maternelle et infantile (PMI).

Axe 4 – Place des femmes dans l'espace public et économique – Focus

- ✓ Agriculture : La collectivité a été à l'initiative de l'organisation d'une rencontre avec 12 agricultrices sur le thème de la reconnaissance des femmes dans le monde agricole (témoignage de leur métier, échanges de bonnes pratiques...) à l'occasion de la journée de la femme.

Axe 5 – Insertion sociale et professionnelle des femmes – Focus

- ✓ Bâtiments : Dans le cadre de sa politique de rénovation des locaux, la collectivité met systématiquement en œuvre des vestiaires multiples permettant l'accueil dans les conditions comparables d'agents Hommes et Femmes

- ✓ Sport : le Département accompagne le financement des contrats d'apprentissage en association sportive et permet ainsi l'intégration de femmes dans ce secteur plutôt masculin

- ✓ Insertion : Depuis 2019, les élus départementaux ont souhaité laissé la place à chacun pour choisir de son orientation à l'entrée dans le dispositif du RSA. Ainsi, cela permet notamment à des femmes éloignées de l'emploi, de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi. En 2019, 124 femmes et 145 hommes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé vers l'emploi.

- ✓ Politique interne : Dans le cadre de sa politique de ressources humaines, la collectivité propose à tous ces cadres dont les femmes des coachings et des tutorats pour lutter notamment contre l'auto-censure des femmes dans leur candidature ou dans le prise de poste sur des fonctions managériales ou à responsabilités. A ce jour, la collectivité compte 21 femmes sur des emplois de direction et direction générale contre 20 hommes.

Axe 6 – Conciliation vie personnelle et professionnelle – Focus

- ✓ Routes : La collectivité s'engage dans l'amélioration des conditions de mobilités au quotidien, en particulier avec l'usage du vélo au quotidien qui augmente le confort de vie des Ardéchois.es. Ainsi, 250 km de voie douces et 200 km de sur largeurs vélo sillonnent le département.

- ✓ Enfance : Chaque année, dans le cadre de sa politique de soutien aux établissements d'accueil de jeunes enfants, la collectivité soutient l'investissement dans la rénovation ou la création de crèches ou autres. En 2019, 5 projets ont pu être accompagnés.

- ✓ Politique interne : En 2019, la collectivité a fait évoluer le cadre de son temps de travail et a mis en place un régime d'horaires variables pour 845 agents qui peuvent ainsi bénéficier d'une organisation assouplie de leur temps de travail.

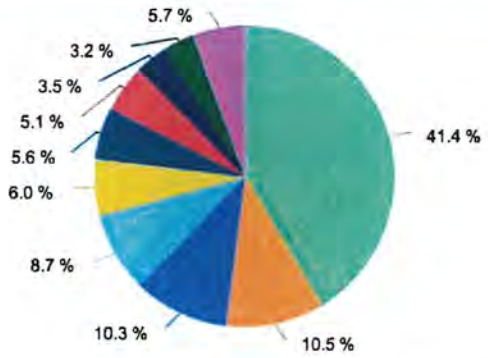
Rémunérations, accès à l'emploi, violences, précarité, accès aux responsabilités professionnelles, associatives ou politiques : les champs d'intervention sont multiples pour contribuer à l'égalité femmes – hommes et les avancées sont régulières et incontestables dans les domaines d'actions du Département.

ANNEXE 3 – ETAT DE LA DETTE DU DEPARTEMENT

- *Encours de la dette directe*

Au 19 septembre 2022, la dette du Département s'élève à 287.4 M€ et est constituée de 58 emprunts bancaires souscrits auprès de 12 contreparties différentes, lignes de trésorerie incluses.
Afin d'obtenir les meilleures conditions financières, le Département procède à des consultations larges auprès des organismes prêteurs.

Prêteurs

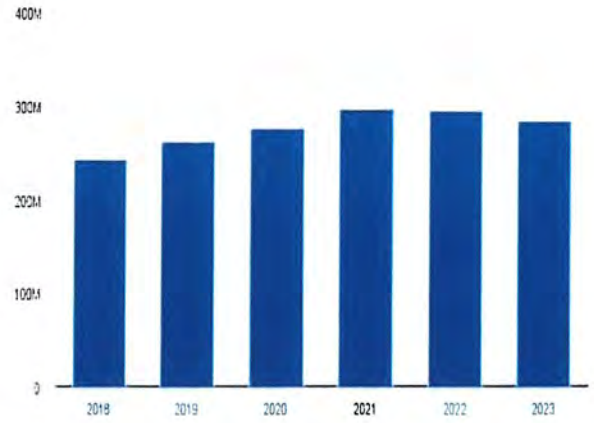


Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
C.L.F./DEXIA	-	41,40	118 991 891,90
Crédit Foncier	-	10,51	30 209 146,13
SOCIETE GENERALE	-	10,32	29 657 429,80
Caisse de Crédit Agricole	-	8,68	24 941 493,00
Caisse des Dépôts et Consignations	-	6,00	17 252 496,91
Caisse d'Epargne	-	5,57	16 012 378,95
ARKEA	-	5,13	14 743 774,15
SAAR LB	-	3,46	9 937 500,00
Crédit Agricole CIB	-	3,22	9 250 550,00
Deutsche Pfandbriefbank	-	2,92	8 400 000,00
Crédit Coopératif	-	1,39	4 000 000,00
Autres	-	1,39	3 999 710,84
TOTAL			287 396 371,68

- *Durée résiduelle*

Au 19 septembre 2022, le budget principal représente 100% de l'encours de la dette
La durée résiduelle (date d'échéance la plus lointaine) de la dette du Conseil départemental de l'Ardèche est de 20,9 ans, la durée de vie moyenne étant de 7,3 ans.
L'encours de la dette a augmenté en 2021 en raison de la crise sanitaire et des efforts entrepris par le Département pour y répondre et reste maîtrisé sur la période.

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice

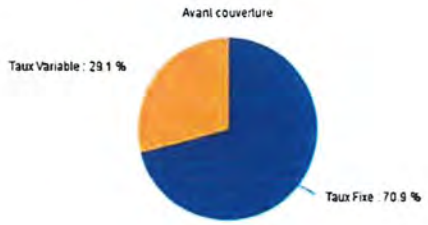


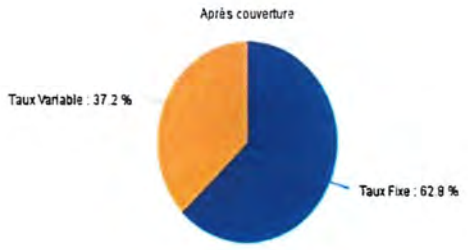


- *Répartition par nature des taux*

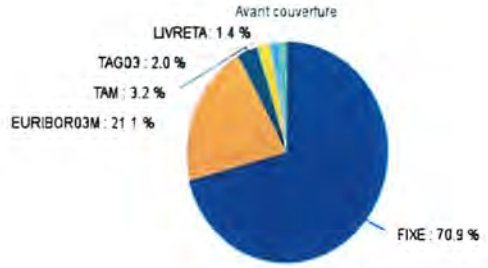
La majorité de la dette du département est composée d'emprunt à taux fixe, soit près de 63 en 2022.

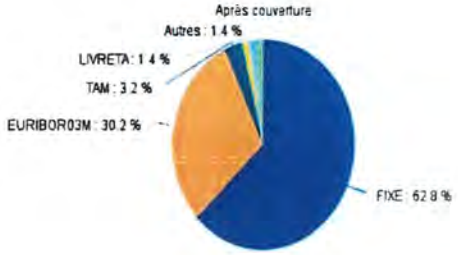
Types de Taux





Les taux variables reposent principalement sur des index Euribor



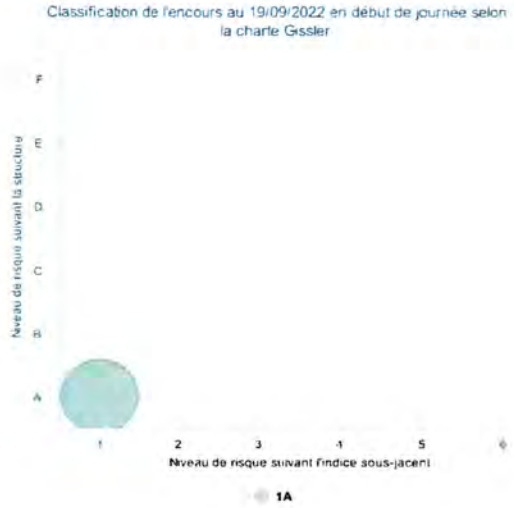


Index	Nb	Encours au 19/09/2022				Annuité Capital + Intérêts			
		Avant couverture	%	Après couverture	%	Avant couverture	%	Après couverture	%
FIXE	40	203 647 506,58	70,86%	180 450 923,79	62,79%	17 047 285,96	66,46%	15 948 938,67	62,48%
EURIBOR03M	11	60 630 282,77	21,10%	86 750 691,34	30,19%	5 778 304,94	22,53%	7 164 942,23	28,07%
TAM	1	9 250 550,00	3,22%	9 250 550,00	3,22%	596 050,00	2,32%	596 050,00	2,34%
TAG03	3	5 627 524,52	1,96%	2 703 698,74	0,94%	862 348,45	3,36%	450 166,47	1,76%
LIVRETA	1	4 131 921,63	1,44%	4 131 921,63	1,44%	348 121,81	1,36%	348 121,81	1,36%
LEP	1	3 593 434,18	1,25%	3 593 434,18	1,25%	495 853,37	1,93%	495 853,37	1,94%
ESTER	1	515 152,00	0,18%	515 152,00	0,18%	520 963,40	2,03%	520 963,40	2,04%

- *Maitrise des risques*

Le profil de risque du Département reste maitrisé et stable par rapport à 2021. La totalité de l'encours est noté A1 dans la charte dite « de Gissler ». Cette charte conclue entre les organismes bancaires et les associations d'élus représentatifs au plan national, constitue une référence pour l'analyse des risques. Cette maîtrise des risques résulte d'une attention particulière portée par le Département à la classification des emprunts proposés afin de concilier au mieux intérêt financier et prise de risque.

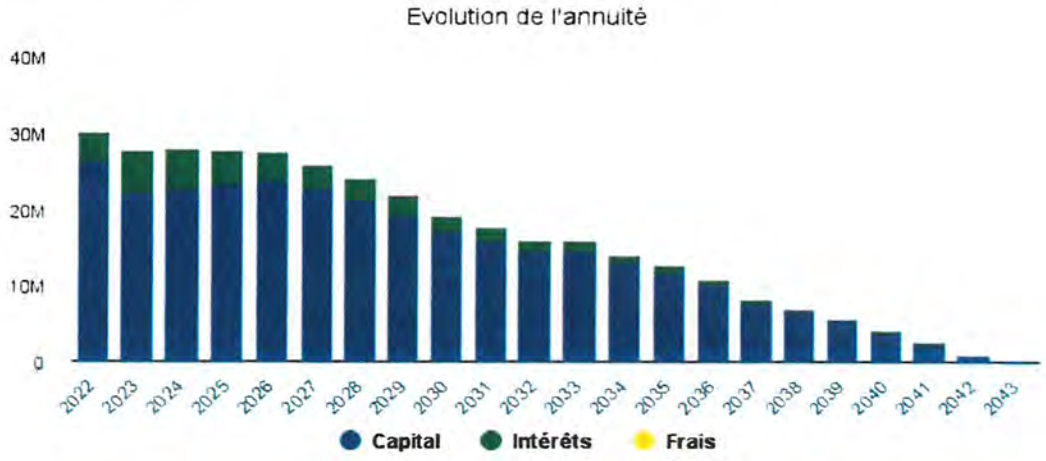
Charte Gissler



- *Echéancier des encours et extinction*

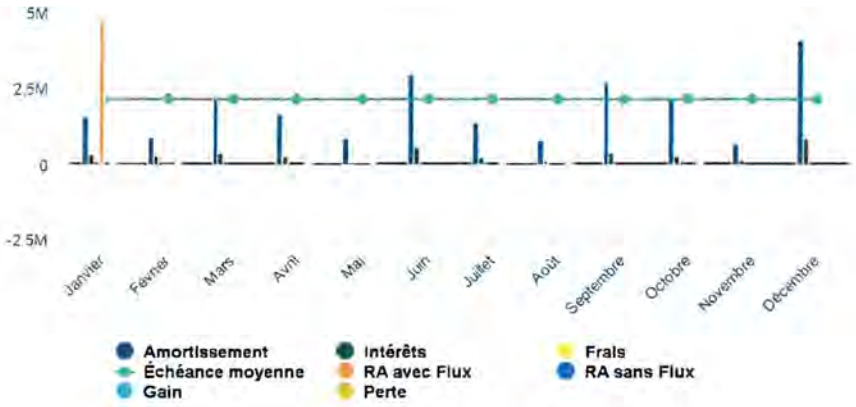
A l'exception de l'année 2021, le profil d'amortissement du Département est dégressif. Les remboursements de capital connaîtront une baisse significative dès 2023 à emprunt constant permettant de dégager des marges de manœuvre pour conclure de nouveaux contrats pour financer l'investissement de la collectivité.

La durée de vie moyenne des flux financiers du portefeuille est de 7 ans et 3 mois.



Les frais financiers annuels représentent les intérêts connus à payer. Le profil majoritairement à taux fixe de la dette assure une exposition faible au risque de remontée des taux. La part variable de l'encours est quant à elle faiblement exposée.

Répartition sur l'exercice



La part variable étant à 30% du total des encours avant couverture, les impacts d'une hausse des taux bien que maitrisés appellent une certaine vigilance. Une projection d'une hausse de taux aura, en effet, des conséquences sur les dépenses de fonctionnement d'ici 2024.

- *Taux moyen de l'encours*
  Le taux moyen annuel, entendu comme la moyenne de la somme des taux d'intérêts payés, fait apparaitre sur les années à venir une baisse importante. Ceci est dû à l'extinction d'anciens contrats, aux renégociations réalisées et à l'émergence des nouveaux contrats pris sur un marché favorable avec une mise en concurrence systématique. L'encours présente ainsi un taux moyen à 1,33% au 19 septembre 2022 et aurait pu diminuer pour se stabiliser à -1% à moyen terme et à emprunt constant.

Le délai de désendettement, soit l'encours de dette rapporté à l'épargne brute, constitue un indicateur synthétique de la situation financière d'une collectivité. Il exprime le nombre d'années théorique nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute.
En 2021, l'encours de dette a augmenté pour faire face à la crise Covid. Parallèlement, les recettes comme les dépenses de fonctionnement ont été bouleversées, faisant reculer l'épargne brute. Le délai de désendettement s'est donc globalement détérioré.
La dégradation globale du délai de désendettement en 2020 apparaît comme conjoncturelle et non comme un déséquilibre structurel sur une plus longue période.

- *Gestion de la trésorerie du Département*

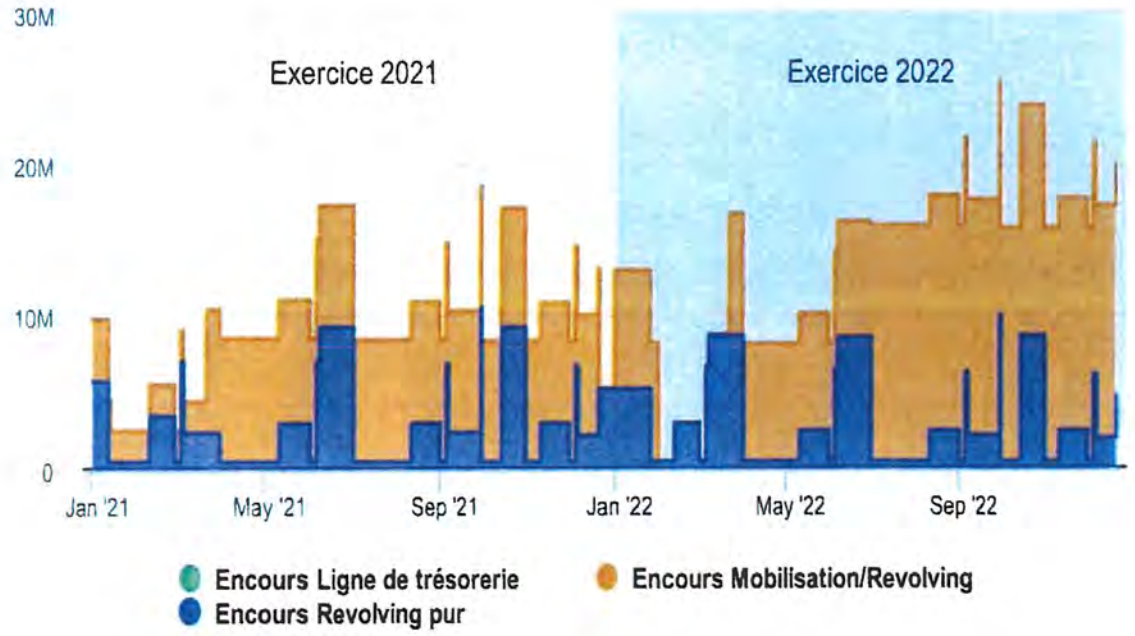
Afin de pallier les décalages temporaires entre le décaissement de ses dépenses et l'encaissement de ses recettes, le Département est tenu de contracter des crédits de trésorerie auprès d'établissements bancaires.

Au même titre que l'emprunt, une mise en concurrence de l'offre bancaire est réalisée dans le cadre de consultations bancaires. Le Département mobilise deux types d'instruments de trésorerie, les crédits dits « revolving » et les lignes de trésorerie.

- Les **crédits *revolving*** sont des emprunts bancaires assortis d'une option de trésorerie. Ces produits font partie de l'encours de dette « classique » et sont amortis comme n'importe quel autre emprunt, avec remboursement du capital et paiement d'intérêts. L'option « ligne de trésorerie » peut être activée en fonction des besoins de financements de court terme. Celle-ci ne donne en général pas lieu à des facturations supplémentaires d'intérêts.
- Les **lignes de trésorerie** sont des contrats annuels qui fonctionnent selon un droit de tirage qui est plafonné en fonction des besoins exprimés par le Département au moment de la consultation bancaire. Les intérêts sont dus uniquement en cas de mobilisation de l'enveloppe.
- Pour l'ensemble de cette gamme, la mobilisation des fonds est très rapide (commande et versement des fonds le jour même), que ce soit pour les tirages ou pour les remboursements, ce qui permet une très grande réactivité en matière de gestion de trésorerie.

Au 19 septembre 2022, les instruments de trésorerie se déclinent comme suit.

Bilan des enveloppes N et N-1



Je vous propose d'en débattre.

Signé, le Président du Conseil départemental de l'Ardèche
Olivier AMRANE

PRESENTATION / INTERVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Marc-Antoine QUENETTE

M. Marc-Antoine QUENETTE

Il faut savoir d'où nous venons et où nous allons. C'est très simple.

Nous considérons que notre Département est en cours de redressement depuis 18 mois, avec plusieurs points :

- Le premier point important est une stabilisation de l'endettement. Lorsque nous avons pris le Département, il était endetté à hauteur de 94 M€, c'était le deuxième Département le plus endetté de sa strate. Nous le sommes toujours, la seule grande différence c'est que nous avons cassé cette dynamique d'endettement. Il était important de le faire étant donné les coûts que nous allons devoir assumer dans les années qui viennent.
- Le deuxième point important est que nous avons augmenté notre fonds de roulement. C'était important pour deux raisons. D'une part nous aurions pu faire le choix de baisser encore plus l'endettement, mais nous ne l'avons pas fait car il fallait que nous puissions nous endetter à des taux qui restent corrects. Or, nous ignorons à combien seront les taux demain. Nous avons donc amélioré notre fonds de roulement. A ce jour, le compte 515 est à 60 M€.

M. Hervé SAULIGNAC

60 M€ !

M. Marc-Antoine QUENETTE

Qu'en déduisez-vous ? Nous ne pouvons rien en déduire. C'est peut-être juste avant le versement des paies, qui représentent 72 M€. A un instant T, cela ne signifie rien. Il est de 60 M€ aujourd'hui, ce qui signifie que nous ne pourrions pas payer les paies aujourd'hui, mais il sera peut-être à 90 M€ demain et nous pourrons les payer. Tout cela n'a donc pas beaucoup d'intérêt.

Ce qui est sûr en revanche, c'est qu'à la fin de l'année nous aurons augmenté notre fonds de roulement. A la fin de l'année, nous aurons mis en réserve 10 M€. Nous aurons un endettement stabilisé, une mise en réserve de 10 M€ et un fonds de roulement qui aura été augmenté. Je ne peux pas vous dire l'atterrissage mais ce qui est intéressant c'est d'avoir le fonds de roulement constant, pas au jour le jour.

Nous avons eu des effets très concrets de notre politique d'insertion. Nous avons des coûts de RSA en diminution. Il s'avère que les années précédentes, nous mettions en moyenne 2 M€ de plus par an dans le budget RSA.

Si nous avions continué à le faire et si nous les avions dépensés, cela signifie concrètement que la situation budgétaire serait aujourd'hui dégradée de 6 M€ supplémentaires. Nous avons pu faire 6 M€ d'économies, et ce sont des économies heureuses puisque ce sont des personnes qui ont retrouvé du travail. Et ce sont 6 M€ qui sont en réserve. Et malgré tout cela, nous avons maintenu un niveau d'investissement soutenu, nous estimons que nous serons autour de 72 M€ bruts à la fin de l'année.

Retenez que le niveau d'endettement reste néanmoins extrêmement élevé, ce qui nous interdit d'avoir des marges de manœuvre aussi grandes que nous le souhaiterions. Si nous pouvions faire beaucoup plus et dépenser beaucoup plus, je vous assure que nous le ferions.

Et nous sommes dans un contexte national et international extrêmement complexe, avec une tension qui fait que les coûts explosent. Je vous donne un exemple pour que ce soit plus concret : les dépenses de gaz du Département vont passer de 600 000 € annuels à 3,2 M€. La facture de gaz du Département est multipliée par 5, c'est considérable. Cela signifie que, pour chauffer nos collèges l'année prochaine, nous devons trouver 3 M€ supplémentaires.

M. Olivier PEVERELLI

Vous n'avez qu'à faire des investissements.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Refaire des collèges, cela ne prend pas un an mais plusieurs années.

Cette crise a des conséquences directes sur les collectivités locales. Avec l'inflation, nous devons réévaluer tous nos coûts de fonctionnement. Et nous sommes toujours le deuxième Département le plus endetté de notre strate.

Comment voyons-nous l'avenir budgétaire de notre Département ?

D'abord, nous avons parlé des dépenses auxquelles nous allons devoir faire face. Nous pouvons dire qu'il y a trois grands types de dépenses :

- Celles qui nous sont imposées. Le cas de l'énergie est le meilleur des exemples. 3 M€ de plus sur la facture de gaz et il en ira de même concernant l'électricité et tous les intrants du Département. Ces dépenses sont purement liées à l'inflation ;
- Celles qui sont directement liées à des décisions nationales, elles-mêmes liées à l'inflation. C'est par exemple la revalorisation du point d'indice, le Ségur, la revalorisation du SMIC, les croissances de l'APA et de la PCH, etc. Ce sont des dépenses qui nous sont imposées par l'Etat, auxquelles nous souscrivons, nous devons évidemment être proches de nos agents lorsqu'il y a des problèmes énormes de pouvoir d'achat liés à l'inflation. Même si l'Etat ne l'avait pas fait, nous aurions néanmoins dû le faire à un moment donné. Mais il y a ces dépenses imposées ;
- Enfin - et c'est le bloc qui m'intéresse le plus - les dépenses volontaristes du Département.

Et il y en aura. Ce sont des dépenses que nous ne sommes pas obligés de faire, par exemple remettre le SDIS à flot (contrairement à ce que disait Hervé SAULIGNAC, c'est une dépense nécessaire mais volontariste), améliorer la qualité de vie de nos collégiens avec le Bonus Collégien et l'harmonisation du coût de l'assiette, ou encore améliorer l'attractivité de notre Département en tant qu'employeur. Nous ne pouvions pas conserver le régime indemnitaire appliqué jusqu'à présent parce qu'il ne suffit pas à valoriser correctement les agents. Je pourrais encore citer le soutien à l'enfance (nous pourrions avoir une politique complètement malthusienne en la matière), le soutien à nos EHPAD, qui n'est pas une obligation pour nous, mais je pense que nous devrons y aller.

En première approche, puisque le but d'un débat d'orientations budgétaires est d'avoir des grandes masses, nous pouvons ainsi estimer que nos coûts augmenteront entre 28 et 30 M€ l'année prochaine, soit 8,5 % des dépenses de fonctionnement du Département. Cela peut être davantage encore d'après les indications de l'Association des Départements de France, qui estime que les coûts de fonctionnement des Départements vont augmenter de 4 Md€. Ramenés à 380 Md€, cela représente près de 10 %. Il faut avoir conscience de cette augmentation importante de l'enveloppe de charges à laquelle nous devrons faire face à la fois parce qu'il y a des choses imposées et parce qu'il y a de la politique volontariste.

Nous ne voulons pas, en période de crise, renoncer à notre capacité d'influer sur la situation. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette enveloppe d'augmentation de coûts probable. A nous ensuite de la répartir intelligemment, ce sera le but du budget.

En face de ces dépenses qui augmentent considérablement, nous avons plusieurs types de recettes.

Il y a des recettes pour lesquelles nous pouvons légitimement avoir des doutes. C'est le cas des DMTO. Nous aurons une discussion autour du montant auquel les fixer pour l'année prochaine : à 58 M€ comme en 2021, à 50 M€ comme en 2022 ou beaucoup moins, sachant qu'il y a des risques clairs. Les taux immobiliers ont explosé et cela risque de ralentir considérablement le marché. Les coûts de la construction ont explosé aussi. Il faut se rendre à l'évidence, les DMTO vont se rétracter. Nous aurons nécessairement une baisse de recettes sur la partie DMTO par rapport à cette année. La prudence voudrait peut-être que nous les fixions, comme l'année dernière, autour de 40 M€.

Nos dépenses seront plus dynamiques. La TVA sera de toute évidence dynamique, puisqu'elle est liée à la fois à la croissance et à l'inflation. Nous devons nous attendre à avoir des dépenses dynamiques en matière de TVA.

Il y aura un certain nombre de compensations de l'Etat sur des surcoûts. Il est intéressant de prendre l'exemple de l'avenant 43, les compensations de la CNSA seront plus faibles l'année prochaine que cette année. Ils annonçaient prendre cette année 50 % du coût de l'avenant 43, l'année prochaine ce ne sera que 30 %, ce sont des recettes en moins.

Et nous nous interrogeons concernant la taxe sur la consommation d'électricité, nous doutons d'avoir une double recette comme cette année.

Nous pouvons raisonnablement estimer – nous l'affinerons lors du budget – que nous aurons des recettes en hausse de 10 M€ par rapport au budget de l'année dernière. Vous voyez bien l'effet ciseau qui se met en place : 28 M€ de dépenses en plus, mais peut-être 30 ou 32 M€, et 10 M€ de recettes en plus, peut-être 15 M€, nous en discuterons. Mais vous imaginez l'effet ciseau.

L'important n'est pas tant de savoir si les dépenses seront de 28 ou 30 M€ et les recettes de 10 ou 12 M€ mais de concevoir l'écart entre 28 M€ et 10 M€ : 18 M€, c'est la marge nette d'autofinancement du Département. Voilà l'enjeu. C'est pour cette raison que, théoriquement, si nous en restons à ces grandes masses qui seront affinées, nous ne pouvons plus financer par le budget de fonctionnement des investissements. Nous finançons le remboursement des emprunts mais pas de nouveaux investissements. C'est ce que cela signifie.

Cela vous éclaire peut-être sur notre décision modificative n° 2, où nous vous avons proposé de mettre 10 M€ en réserve. C'est également pour cette raison que nous avons pris la décision d'augmenter notre fonds de roulement, que nous pourrons, s'il est supérieur à nos besoins, relâcher l'année prochaine. C'est ainsi que nous parviendrons à équilibrer le budget 2023. Nous serons au rendez-vous des dépenses supplémentaires, notamment sociales mais aussi pour nos agents, pour notre compétitivité, pour notre investissement. Nous pourrons amortir l'endettement très fort que nous devrions prendre l'année prochaine par un amortissement via le fonds de roulement.

Si les 60 M€ sont trop importants, ce que j'ignore puisque c'est un chiffre à un instant T qui ne veut rien dire, nous les relâcherons l'année prochaine pour faire face aux dépenses Monsieur le Député. Nous relâcherons de l'investissement. Nous relâcherons des provisions, si l'Etat nous permet de les passer comme cette année comme nous l'espérons, parce que nous allons manquer de recettes l'année prochaine.
Nous aurons une politique active de recherche de cofinancements, comme nous l'avons fait pour la base de Salavas, qui est un bon exemple, l'Etat et la Région sont à nos côtés et c'est pour cette raison que nous y allons.

Nous maîtriserons les charges de fonctionnement. Certaines augmenteront nécessairement et nous devrons faire des efforts sur d'autres. Je vous disais que la politique d'insertion était l'un des gisements d'économies, parce que dès que nous réussissons à faire qu'un Ardéchois retrouve du travail, nous faisons des économies qui peuvent être rebasculées sur nos autres dépenses sociales, cœur de notre métier au Département.

Pour terminer, nous devons réussir à boucler le budget 2023 - nous vous avons donné des pistes en ce sens – mais nous avons plus généralement un équilibre à trouver à moyen terme et, pour ce faire, nous vous proposerons de travailler différemment, parce que nous avons changé de monde et que notre pilotage financier doit être extrêmement fin.

Premièrement, nous proposerons un plan pluriannuel d'investissement de 5 ans sur des enveloppes nettes, car il ne faut pas nous priver d'investir plus lorsque nous trouvons plus de cofinancements. Nous allons changer de perspective pour gérer nos investissements à long terme.

Deuxièmement, nous allons changer notre perspective de pilotage de l'ensemble de nos politiques. Aujourd'hui, nous pilotons un budget sans lier nos agents à la politique qu'ils mènent, c'est-à-dire que nous avons un budget RH indépendant des budgets de chaque mission. Je veux que nous puissions lier le budget RH à chacune de nos missions, car si nous avons besoin de plus de monde dans l'insertion par exemple, il faut que cela se voie budgétairement. C'est la raison pour laquelle je veux un budget plus fin et qui lie RH et politiques publiques.

C'est pour cette raison que nous avons, pour la première fois dans le débat d'orientations budgétaires, réparti les agents par politique publique. Cette méthode nous permettra de mieux discuter avec les services.

Nous allons poursuivre notre politique active en matière d'insertion, c'est notre marge de manœuvre dans le social pour redistribuer du budget sur toutes nos autres politiques sociales.
Enfin, ce ne sera pas simple à tenir, mais notre objectif est de maintenir un ratio de désendettement inférieur à 10 ans parce que l'effet ciseau que je vous ai décrit est très préoccupant par rapport à notre ratio d'endettement.

Je vous remercie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Marc-Antoine QUENETTE.

***

Interruption des débats pour la présentation du rapport d'activité des services de l'Etat 2021.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DES SERVICES DE L'ETAT EN ARDECHE PAR MONISUER LE PREFET DE L'ARDECHE – THIERRY DEVIMEUX

Présentation d'un Powerpoint

M. Le Président, Olivier AMRANE

Chers collègues, comme évoqué en préambule, j'ai le plaisir d'accueillir Monsieur le Préfet, l'ensemble de ses services et Mesdames et Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement.

Nous reprendrons les débats après la présentation du rapport d'activités des services de l'Etat.

Je vous remercie, Monsieur le Préfet, pour votre présence aujourd'hui et la présentation de ce rapport. Je vous remercie également pour votre présence sur le terrain, vous avez en effet des sous-préfets d'arrondissement de terrain, ils sont souvent à nos côtés pour rassurer les élus locaux, le monde associatif et le monde économique. Nous savons que, comme nous, vous passez d'une crise à l'autre régulièrement. Donc il faut que nous ayons cette présence et que « nous jouions collectif » pour trouver des solutions à tous les niveaux. C'est ce que nous essayons de faire modestement.

Je ne serai pas plus long, d'autant que nous aurons l'occasion d'avoir un échange après la présentation de votre rapport d'activités. Je vous cède la parole Monsieur le Préfet.

M. Le Préfet Thierry DEVIMEUX

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux et Mesdames et Messieurs qui assistent à la séance, ici ou par visioconférence.

Je remercie les services de l'Etat qui m'accompagnent ainsi que le corps préfectoral. J'en profite pour vous présenter, car vous ne le connaissez peut-être pas, le nouveau Sous-préfet de Tournon, François PAYEBIEN, qui a pris ses fonctions il y a quelques semaines. Il vient du département voisin de l'Ain et connaît bien la région pour avoir longtemps servi dans différentes instances dans cette région AURA. Il mettra désormais son énergie au service de cet arrondissement. Il connaît très bien le monde de l'entreprise, le monde économique, pour avoir longtemps travaillé sur ces questions-là. Il sera donc très utile dans cet arrondissement nord très industriel où le soutien au monde économique est important.

Je vais essayer de vous présenter le rapport d'activités de manière un peu décalée, c'est-à-dire sans suivre l'ordre du rapport d'activités que je vous ai envoyé par ailleurs et que vous avez peut-être déjà eu l'occasion de lire.

Je vais revenir sur un an et demi d'action, puisque je présente le rapport d'activités des services de l'Etat pour 2021 mais que nous sommes déjà mi-octobre 2022, donc je vais jongler entre 2021 et 2022 pour vous présenter différentes choses qui se sont passées dans le territoire et l'implication de l'Etat sur ces différents sujets.

C'est aussi la première fois que je peux présenter un rapport d'activités sur ce que j'ai vécu, puisque j'étais devant vous l'année dernière pour présenter le rapport d'activités 2020, ce qui était pour moi un exercice théorique puisqu'il s'agissait de présenter ce qu'avait fait ma prédécesseur. En 2021, j'étais là, donc je pourrai assumer les éventuelles bêtises ou faiblesses de l'Etat que vous noterez.

Je vais organiser mon propos autour de trois grands thèmes :

- L'Etat protège les Ardéchois,
- L'Etat favorise l'attractivité des territoires,
- L'Etat accompagne les transitions.

Nous étions en 2020 en plein dans la crise COVID. En 2021 on commençait à parler de sortie de la crise COVID et nous étions dans l'année de la relance. En 2022, nous sommes plutôt dans la résilience, avec toutes les crises qui se succèdent. L'Etat a essayé d'être présent dans l'ensemble de ces crises que nous vivons.

Le premier point est donc « L'Etat protège les Ardéchois », d'une crise à l'autre pour reprendre votre expression Président, parce que cela devient un peu notre quotidien. En 2020-2021, c'était la crise sanitaire, avec une mobilisation exceptionnelle du centre hospitalier de Privas, de l'ARS et du Conseil Départemental pour les livraisons de vaccins. Nous avions mis en place dans le département un dispositif relativement original, qui s'appuyait beaucoup sur le Conseil Départemental pour que les vaccins puissent être livrés rapidement dans le département. L'hôpital de Privas jouait le rôle de pharmacie centrale, puis ils étaient distribués sur tout le territoire grâce au soutien du Conseil Départemental.

Nous avions mis en place 9 centres de vaccination, répartis sur tout le territoire, appuyés par des professionnels libéraux. Et nous avons mené plus de 130 opérations de vaccination éphémères. Nous avions mis en place avec le Conseil Départemental un numéro de téléphone unique, qui avait reçu en quelques jours plus de 30 000 appels. Cela nous avait d'ailleurs provoqué de grosses sueurs froides car nous redoutions de ne pas pouvoir les gérer. Il fallait apporter une réponse à ces 30 000 appels, ce qui n'était pas évident. A l'époque, nous étions tous obsédés par l'idée de se faire vacciner, tout le monde cherchait des places partout, dans toute la France, certains n'hésitaient pas à parcourir des dizaines de kilomètres pour aller se faire vacciner.

Nous avions mené une belle opération qui a bien fonctionné. Le bilan de cette opération de vaccination est le suivant : 586 000 injections en Ardèche en 2021. A l'heure où nous nous parlons, 75 % des Ardéchois ont un schéma vaccinal complet. Et 83 % des Ardéchois sont éligibles au rappel vaccinal. Donc si vous avez dans votre entourage des personnes de plus de 65 ans qui n'ont pas fait une dose supplémentaire, c'est le moment car nous entrons dans la huitième vague. Le taux d'incidence était de 653 le 11 octobre, il est ce matin de 634, dans une région où il est de 736. Nous sommes donc bien dans la huitième vague de COVID-19 et il faut que toutes les personnes fragiles se protègent en faisant une dose de rappel.

Je rappelle qu'en 2021, au-delà de la vaccination, nous avions mis en place des mesures de police administrative pour faire en sorte que les différents établissements respectent la réglementation, ce qui m'avait amené l'année dernière à fermer deux ERP, en l'occurrence des restaurants qui ne jouaient pas le jeu du contrôle sanitaire.

Malgré cela, nous avons réussi à tenir les élections régionales, départementales, présidentielles et législatives, avec des taux de participation supérieurs aux moyennes nationales, c'est-à-dire que malgré la crise COVID, ces élections se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Autre élément de crise : la guerre en Ukraine, avec, concrètement pour nous en Ardèche, l'accueil de réfugiés ukrainiens. A ce jour, nous avons délivré 408 statuts de protection spéciale, c'est-à-dire des statuts d'accueil dans notre territoire, 408 APS, c'est-à-dire environ 1 000 personnes puisque seuls les adultes sont concernés par ces dispositifs et que beaucoup sont venus avec des enfants. Nous accueillons donc environ 1 000 Ukrainiens en Ardèche. Vous savez que nous devions, 6 mois après, renouveler leurs APS et nous en sommes pour l'instant à 155 renouvellements, depuis le mois de septembre.

52 % de ces déplacés bénéficient d'un logement, pérenne pour 25 % d'entre eux. Nous savons qu'ils risquent de rester longtemps, donc l'enjeu est désormais de leur trouver un logement qui leur permette de s'insérer durablement dans notre société. 25 % ont donc un logement pérenne, 37 % sont encore dans un hébergement citoyen, c'est-à-dire accueillis par des familles ardéchoises, et 7 % sont dans des logements collectifs, le principal étant celui de Darbre.

Par ailleurs, 31 Ukrainiens ont été accompagnés vers un emploi. Ce n'est pas beaucoup, mais parmi les 408 adultes venus ici, beaucoup ne cherchent pas de travail, pour différentes raisons. Souvent, ce sont des femmes qui préfèrent rester concentrées sur leurs enfants. Pour d'autres, c'est parce qu'ils n'imaginent pas rester longtemps ici et ne souhaitent pas s'engager durablement sur le territoire en ayant un emploi. Et pour beaucoup, la langue est un véritable obstacle. Les Ukrainiens n'écrivent pas avec l'alphabet latin mais en cyrillique, donc l'apprentissage de notre langue passe par l'apprentissage de beaucoup de choses et cela représente un exercice très difficile pour eux donc beaucoup renoncent, malgré les cours de français que nous leur proposons. La crise ukrainienne n'est pas terminée mais s'y est ajoutée une crise climatique cet été, avec des feux de forêt importants. En 2021, la saison avait été calme en matière de feux de forêt, puisque nous avions eu « seulement » 160 ha de brûlés, contre, cette année, 2 240 ha brûlés, 110 feux de forêt.

Un grand merci aux différentes forces qui sont intervenues, le SDIS en premier lieu, car nous nous en sommes sortis grâce à la mobilisation très importante de notre SDIS ardéchois - merci au Colonel JUGE et à ses équipes – mais aussi grâce aux renforts venus des départements limitrophes et aux interventions des avions, qui ont été essentielles dans la bonne gestion de cet été. Les moyens aériens ont pu être mobilisés, nous avons été extrêmement bien écoutés par la zone, qui nous a permis d'avoir des avions quasiment sur chaque départ de feu. Sur le grand feu de Lussas par exemple, il y a eu plus de 130 passages d'avion en plus des 500 pompiers mobilisés au sol.

Cela doit nous amener à réfléchir à notre organisation, en termes de gestion des feux bien sûr car cela a provoqué un gros surcoût pour le SDIS et je sais que vous allez débattre d'une augmentation financière du soutien au SDIS, mais nous devons aussi nous poser des questions d'organisation plus en amont pour mieux prévenir ces risques de feux de forêt, avec la mobilisation des comités communaux des feux de forêt et des réserves communales de sécurité civile, avec une meilleure intégration des problématiques feux de forêt dans les questions d'urbanisme, avec la rédaction par chaque commune de plans communaux de sauvegarde. Nous devons développer davantage ces différents dispositifs pour mieux anticiper ces problèmes et éviter qu'ils se renouvellent trop souvent.

Au-delà des remerciements aux pompiers, je remercie aussi l'ensemble des services de l'Etat et du Département qui se sont mobilisés : ONF, forestiers sapeurs, DDT, tous les services qui ont été sur le pied de guerre tout l'été pour tenir et éviter que ces feux ne détruisent toute l'Ardèche. Nous n'avons à déplorer aucune victime ni aucune destruction de bien matériel malgré les 2 240 ha brûlés ; c'est un très beau résultat. Merci à eux.

Autre sujet lié à la crise climatique, nous avons connu en 2021 un épisode de gel très important, qui avait fait venir le Premier Ministre dans notre département. Ce gel très important avait provoqué des pertes exceptionnelles pour l'agriculture et un dispositif de soutien à la filière agricole avait donc été mis en place : 8 M€ ont été versés en Ardèche. Cela a également été l'occasion d'ouvrir une réflexion nationale autour d'un nouveau dispositif d'assurance qui s'appuie sur trois niveaux de couverture des pertes :

- Les aléas courants, qui devront être assumés par les agriculteurs,
- Les aléas significatifs, qui doivent être pris en charge par les assurances,
- Les aléas exceptionnels, qui déclencheront une intervention de l'Etat.

Cette évolution de l'assurance agricole a été déclenchée par cet épisode de gel extrêmement important. L'Ardèche l'a pris de plein fouet, mais elle n'était pas la seule. La Drôme a également beaucoup souffert, ainsi que d'autres départements au niveau national. Suite à cette crise de gel en 2021, il y a eu 101 demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, avec 39 réponses favorables.

Autre élément en lien avec la crise climatique : la sécheresse de l'été 2022, qui m'a amené à prendre 13 arrêtés de restriction de l'usage de l'eau. 8 bassins versants sur 10 ont été classés en niveau de crise. Et aujourd'hui encore, la totalité de l'Ardèche est en situation d'alerte renforcée car, malgré les quelques pluies que nous avons eues ici et là, le niveau des rivières a peu augmenté. La rivière la plus emblématique, l'Ardèche, est encore d'un niveau très bas et c'est valable sur tout le territoire du nord au sud.

18 collectivités ont dû être suivies par l'ARS pour des problèmes d'approvisionnement en eau potable, avec pour la première fois de notre histoire, des grandes tensions sur nos nappes phréatiques, en particulier la nappe phréatique qui est adossée au Rhône, sur laquelle Privas en particulier trouve son eau potable et qui a été mise en très grande difficulté. Nous avons failli désamorcer les pompes.

L'impact est important sur l'agriculture. Nous estimons que l'agriculture a perdu au moins 50 % de son potentiel de forage. Cela impacte surtout le plateau ardéchois pour nous. Les agriculteurs ont la possibilité de déposer des dossiers de calamité agricole jusqu'au 1er décembre 2022.

La conclusion à cela, c'est qu'il faut que nous arrivions à nous préparer aux crises.

J'en profite pour vous dire que nous allons tester cette semaine un nouveau dispositif d'information des crises auprès de la population, qui s'appelle FR-Alert. Nous le testerons vendredi à l'occasion d'un exercice nucléaire. Nous allons simuler un problème majeur à la centrale et, pour prévenir la population, nous utiliserons FR-Alert, qui permet un envoi automatique de SMS sur les portables, quel que soit l'opérateur. Même si votre téléphone est éteint, une sonnerie vous incitera à l'allumer et vous recevrez un message vous indiquant qu'il y a un problème dans la zone où vous vous trouvez, en l'occurrence ce sera une simulation d'incident nucléaire.

FR-Alert présente l'immense avantage de permettre de définir la zone d'envoi des SMS. Vendredi, ils seront envoyés dans un périmètre autour de la centrale, mais si nous avons demain une inondation de l'Ardèche, nous pourrons envoyer un SMS à toutes les personnes se trouvant le long de l'Ardèche, si nous avons des feux de forêt importants dans la zone nord l'été prochain, nous pourrons envoyer un SMS à toutes les personnes situées dans le périmètre de ces feux de forêt pour les prévenir.

La protection des Ardéchois renvoie à la gestion des crises mais avant tout, pour le représentant de l'Etat que je suis, au travail autour de la sécurité des biens et des personnes, principalement la lutte contre la délinquance, dont les chiffres sont moyennement bons. Il est compliqué de comparer l'année 2021 à l'année 2020 puisque nous étions alors en pleine crise COVID et que tout le monde a été confiné plusieurs semaines, y compris les délinquants, donc la délinquance a fortement chuté. Il est donc préférable de comparer 2021 à 2019, qui était une année « normale ». Ainsi, en 2021, par rapport à 2019, les atteintes aux biens ont baissé de 10 %, mais elles avaient augmenté entre 2020 et 2021 et continuent à augmenter entre 2021 et 2022. A l'heure où nous nous parlons, la hausse est de 7 % entre 2021 et 2022.

En ce qui concerne les atteintes aux personnes, nous constatons une augmentation. Entre 2019 et 2021, elles ont augmenté en Ardèche de 28 % et, entre 2021 et 2022, nous sommes déjà à plus 17 %. C'est un phénomène national. L'une des explications est l'augmentation très importante des violences intrafamiliales mais ce n'est pas la seule explication. Nous vivons dans une société de plus en plus agressive et cet indicateur augmente depuis 5 ans.

Dans la feuille de route que j'ai donnée aux forces de l'ordre en Ardèche, j'ai demandé que l'on se concentre beaucoup sur la lutte contre les trafics de drogue, avec deux points d'attention particuliers, les deux grandes villes (Aubenas et Annonay) et le couloir rhodanien, car les villes du couloir rhodanien sont à proximité des grands flux d'approvisionnement et sont donc des points particulièrement sensibles et fragiles.

S'agissant de la sécurité routière, notre bilan est plutôt bon. En 2021, nous avons eu 21 tués sur la route, ce qui est beaucoup trop mais à peu près identique à 2020. En 2022, nous n'avons pour l'instant à déplorer que 11 tués, ce qui est plutôt bon. A la même période l'année dernière nous avions déjà 16 tués.

Un point d'attention a été, pendant l'été 2022, de lutter contre les rodéos urbains, c'était une priorité nationale. Rien qu'au mois d'août, les forces de gendarmerie et de police ont mené plus de 130 opérations de lutte contre les rodéos urbains et 4 véhicules, en l'occurrence des motos, ont pu être saisis à cette occasion.

Mettons un coup de projecteur sur un sujet qui touche toute la France, et l'Ardèche n'y échappe pas : la lutte contre les violences intrafamiliales, avec 918 victimes en 2021, plus 26 % par rapport à 2020. C'est un phénomène de société qui ne se dément pas. Il y a probablement aussi la parole qui se libère et qui fait que les victimes se manifestent plus facilement aujourd'hui qu'hier. Cela reste néanmoins un problème important pour notre département.

La déléguée aux droits des femmes, présente dans la salle, anime la mise en œuvre des mesures du Grenelle des violences conjugales pour essayer d'améliorer le dispositif de signalement, de prévention et de traitement des violences intrafamiliales, avec un gros focus sur la protection des victimes. Une illustration : la création de la Maison de la Protection des Familles à Annonay et la collaboration étroite avec les intervenants sociaux de la gendarmerie et de la police pour l'orientation des victimes, dispositif cofinancé par l'Etat et le Conseil Départemental qui permet un accompagnement social par des professionnels dans les commissariats et dans les gendarmeries, au plus près du dépôt de plainte des victimes.

Nous avons en Ardèche un point particulier qui est la sécurisation de l'été. Notre département a la chance d'accueillir beaucoup de visiteurs l'été et cela demande un dispositif estival de protection des populations, avec des opérations classiques de tranquillité vacances (101 domiciles surveillés entre juillet et août 2021). Cette présence très forte pendant l'été a permis de connaître entre 2020 et 2021 une baisse de 22 % des faits de délinquance et entre 2021 et 2022 une baisse de 17 % des faits de délinquance, ce qui est très important. Si globalement, sur toute l'année, nous avons des chiffres moins bons, le renforcement des forces de l'ordre pendant l'été porte ses fruits, avec ces chiffres intéressants.

Ces chiffres sont également le fruit de forces de sécurité très originales, qui n'hésitent pas à se réinventer. La garde républicaine vient faire des patrouilles l'été dans le sud Ardèche et protéger ainsi les milieux environnants, les forêts, mais aussi les touristes qui sont présents et la population. La gendarmerie a développé nombre de dispositifs originaux, sur lesquels un petit film d'une minute a été réalisé.

Ce petit film a permis à mon équipe – que je remercie – de recevoir le premier prix national dans le cadre d'un concours visant à montrer comment les forces de l'ordre se réinventent pour offrir un service en phase avec les attentes de la population.

Je termine sur la sécurité des biens et des personnes avec la lutte contre l'immigration irrégulière et l'intégration favorisée des étrangers en situation régulière. Cette semaine s'ouvre la semaine de l'intégration, qui permettra de valoriser toutes les actions menées pour faire en sorte que les étrangers qui vivent sur notre territoire en situation régulière puisse plus facilement et bien s'intégrer, en trouvant du travail, en apprenant le français, en respectant nos valeurs républicaines, etc. Cela passe aussi par un volet de lutte contre l'immigration irrégulière. J'ai prononcé, en 2021, 301 obligations de quitter le territoire français (OQTF) et 206 en 2022. Et j'ai éloigné, en 2021, 30 personnes, qui ont donc été renvoyées dans leur pays, avec une priorité donnée aujourd'hui aux étrangers qui sont des délinquants, c'est-à-dire que les étrangers qui sont en situation irrégulière et qui ont des casiers judiciaires sont immédiatement renvoyés dans leur territoire. Nous y consacrons beaucoup d'énergie.

Lorsque nous ne pouvons pas les renvoyer, nous essayons de dégrader les titres de séjour qu'ils ont, c'est-à-dire qu'aujourd'hui je n'hésite plus à dégrader quelqu'un qui a une carte de résident de 10 ans mais qui est un délinquant notoire et qui a commis des actes relativement graves. Je dégrade son titre de séjour et lui en donne un d'un an ou le lui supprime et lui notifie une OQTF.

L'aspect plus positif est l'intégration des étrangers en situation régulière. 1 764 demandes de titre de séjour ont été instruites en 2021, 2 700 en 2022. 41 demandeurs d'asile ont obtenu la protection de la France. Et 66 personnes ont été naturalisées en 2021, 50 en 2022. J'ai récemment fait une cérémonie en préfecture pour accueillir ces nouveaux Français.

Voilà pour ce qui est de la protection des Ardéchois.

Je vais maintenant parler de l'Etat qui favorise l'attractivité des territoires.

Dans un premier temps, il s'agit d'aider les entreprises et de favoriser l'emploi, avec, en 2021, le plan de relance « France Relance ». 905 M€ ont été fléchés vers l'Ardèche, dont 635 M€ concernant des mesures dites défensives, ce qui fait référence à l'ensemble des dispositifs mis en place pour accompagner les entreprises pendant la gestion de la crise, mais aussi 77 M€ de subventions aux entreprises, 51 M€ de baisse des impôts de production et un soutien aux collectivités de l'ordre de 26 M€.

Ce plan « France Relance » est en train de se redéployer sur le plan « France 2030 », le grand plan d'investissement d'avenir que le Président a présenté il y a plusieurs mois avec 54 Md€ sur la période 2021-2027 et un volet régionalisé qui bénéficiera de financements Etat et Conseil Régional à hauteur de 120 M€. A date, l'Ardèche a bénéficié de 6 % de cette enveloppe de 120 M€.

Sur le plan « France Relance », nous pouvons citer quelques exemples classiques, comme Excelvision qui a obtenu une subvention record de 37 M€, mais « France Relance » a balayé de nombreux sujets : Frégate Aéro (sous-traitant de l'industrie aéronautique à La Voulte) a bénéficié de 800 000 €, Pipo Moteurs (petite entreprise de Guilherand-Granges qui fait des moteurs de course) a bénéficié de 300 000 € pour faire évoluer des moteurs de course vers des moteurs à hydrogène, une pépinière du Sud Ardèche a bénéficié d'un soutien parce qu'elle cultive des plans de pins plus résistants aux feux de forêt, ce qui permettra d'améliorer la résilience de nos forêts.
L'Ardèche a été très dynamique sur ce volet et continue à l'être sur le plan « France Relance ». J'espère que nous réussirons à capter cet argent pour consolider voire développer notre industrie. « France Relance 2030 » marque un besoin de se concentrer sur des choses nouvelles, c'est plutôt un accompagnement de l'innovation, qu'elle soit dans l'industrie, la formation, les ressources humaines, voire dans les dynamiques de territoire, pour faire en sorte que notre économie soit plus résiliente et permette de relocaliser beaucoup d'activités qui sont aujourd'hui dans les pays émergents, essentiellement en Asie.

C'est aussi l'inclusion par l'emploi, avec un taux de chômage en Ardèche qui n'a fait que baisser depuis 2020. L'économie ardéchoise a créé 3 000 emplois nets depuis un an, ce qui est énorme. Le taux de chômage est en train de baisser sérieusement, surtout dans le nord du territoire. Dans le bassin d'Annonay, le taux de chômage sera bientôt inférieur à 7 %. Dans le sud, il est malheureusement encore au-dessus de 10 %. Les efforts vont se concentrer pour faire baisser ce chiffre entre 5 et 7 %. Vous savez que nous avons un ministre pleinement investi sur le sujet.

Ce sont aussi 880 contrats aidés et 350 ETP conventionnés auprès de structures d'insertion.

C'est aussi le déploiement en cours du service public d'insertion et de l'emploi, avec 6 bassins cibles. 3 sont déjà opérationnels, 3 autres le seront au cours de l'année 2023, avec 600 bénéficiaires ciblés. Parmi les 3 territoires déjà en cours, nous trouvons Le Teil, commune qui est en outre engagée dans une opération « zéro chômeur de longue durée ». Louis GALLOIS, le président national de cette opération, vient demain à la rencontre des acteurs...

M. Le Président, Olivier AMRANE

C'est annulé à cause des grèves.

M. Le Préfet Thierry DEVIMEUX

Je n'avais pas l'information.

Un autre sujet sur l'accompagnement des territoires, c'est la promotion des services publics, avec la montée en puissance des Maisons France Services. Nous avons eu, entre 2021 et 2022, 21 labellisations, soit un total de 28 Maisons France Services labellisées.

Nous avons pu financer 24 postes de conseillers numériques, avec néanmoins un point de fragilité puisque nous avons perdu une dizaine de postes qui auraient dû être portés par Numérian, qui ne l'a finalement pas fait. Nous aurions dû en avoir 34, mais nous avons tout de même 24 postes de conseillers numériques cofinancés par l'Etat.

Puisque vous êtes nombreux à être également maires, je me permets de souligner un point de vigilance sur un autre type de service public, la délivrance des titres, qui est assumée par certaines communes et où nous avons un problème national. Le délai moyen d'attente pour obtenir un rendez-vous était de 13 jours en 2021, c'est monté à 67 jours à partir du mois de mai et nous sommes aujourd'hui à 43 jours, ce qui est beaucoup trop long. Un effort est à produire par les maires qui ont ces stations pour faire en sorte que ce délai se raccourcisse. Il faut que cela tombe en dessous de 15 jours si nous voulons offrir un service de qualité à nos concitoyens.

Autre sujet en lien avec l'attractivité des territoires : la santé. Je sais que c'est un sujet qui vous est cher, Président. Il y a eu la présentation du Ségur de la santé, avec 58 M€ pour le Département, dont 32 M€ pour restaurer les capacités financières des hôpitaux, 23 M€ versés à 6 établissements pour accompagner leurs projets immobiliers et 3 M€ destinés à l'investissement courant pour des établissements de santé et des EHPAD.

Voilà pour ce qui concerne l'accompagnement des territoires.

Le dernier sujet de cet exposé concerne l'accompagnement des transitions, avec, dans un premier temps, la promotion d'un développement équilibré des territoires. Je veux parler là du soutien aux collectivités. En 2021, il y a eu 32 M€ de subventions à l'investissement local via la DETR, la DSIL, la DSID et le FNADT. C'était une année record, avec des abondements liés au plan de relance. Sur l'année 2022, 22 M€ sont en cours d'attribution aux projets des collectivités.

L'Etat et le Conseil Départemental ont par ailleurs signé en 2021 un accord territorial de relance, avec du côté de l'Etat une promesse d'engagement de 17 M€ de soutien pour les projets identifiés dans cet accord territorial. Au dernier comité de pilotage, qui a eu lieu le 1er février 2022, nous avions identifié 15,6 M€ engagés côté Etat. Le prochain comité de pilotage est prévu en début d'année 2023 pour faire le bilan de cet accord qui était sur deux ans. Nous devrions être conformes à notre engagement, c'est-à-dire aux alentours de 17 – 18 M€.

Je vais évoquer un programme relativement atypique que je trouve sympathique. L'Ardèche est le pays des 2 000 ponts me semble-t-il. L'Etat, via le CEREMA, a développé un projet qui permet aux communes qui étaient candidates d'expertiser la qualité de leurs ponts communaux. 159 communes ont été volontaires. 29 ouvrages ont été identifiés comme présentant des défauts et 11 vont faire l'objet d'une évaluation approfondie pour permettre ensuite à ces communes d'avoir des projets d'investissement pour les remettre en état et pour pouvoir mettre en place, côté Etat, peut-être aussi côté Département, un accompagnement financier de ces communes pour leur permettre de restaurer ces ponts qui sont des ouvrages toujours très coûteux à restaurer. Nous savons que les communes ne seront pas en mesure de les restaurer toutes seules.

Il faut également citer l'aide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, en particulier pour l'élaboration des CRTE, qui seront de plus en plus l'outil privilégié de contractualisation entre l'Etat et les territoires. C'est déjà le cas aujourd'hui, ça le sera davantage encore demain. Les soutiens DETR et DSIL seront exclusivement fléchés pour les projets présents dans les CRTE.

Le dernier élément de cette contractualisation, c'est le Contrat de Plan Etat Région qui sera signé dans les semaines qui viennent par le Président WAUQUIEZ et le Préfet de Région Pascal MAILHOS. Il comprend un volet territorial pour chacun des départements. Je ne sais pas si vous avez déjà débattu de celui de l'Ardèche ou si vous le ferez cet après-midi. Nous sommes prêts, le travail préalable a été fait pendant toute l'année 2021 puis 2022. Vous allez délibérer aujourd'hui sur ce sujet. Le 21 octobre, le Conseil Régional pourra délibérer et, puisque tous les Départements auront fait le même exercice, les deux signataires pourront signer ce Contrat de Plan et nous pourrons rentrer en phase opérationnelle, c'est-à-dire financer les projets listés dans ce contrat.

Sur le développement équilibré des territoires, le premier enjeu d'importance, qui fait toujours l'objet de longs débats lorsque nous parlons avec des maires, c'est la sobriété foncière. Je vous rappelle qu'à l'échéance 2050, nous avons un objectif de zéro consommation d'espace supplémentaire et que, d'ici 2031, nous devons avoir réduit de moitié la consommation d'espaces naturels et agricoles. A l'heure actuelle, nous consommons quasiment la superficie d'un département tous les 10 ans.

Pour éviter le mitage et aider les territoires dans cette dynamique, le Fonds Friches permet de requalifier des espaces délaissés. L'Ardèche a bénéficié de 33,9 M€, ce qui permet de recycler des friches à Annonay, au Teil, à Saint-Péray, aux Vans, à Bourg-Saint-Andéol et à Tournon.

Pour ce qui est de la rénovation de l'habitat, nous avons pu contribuer en 2021 à rénover 587 logements grâce à l'aide de l'ANAH (633 en 2022).

Je termine ce paragraphe par :

- Les « Actions Cœur de Ville » : 3 communes ont été retenues : Annonay, Aubenas et Privas. L'Etat mobilise plus de 20 M€ de subventions pour les « Actions Cœur de Ville » ;
- Et l'opération « Petites Villes de Demain », avec 9 territoires lauréats. L'objectif est de donner la capacité à ces bourgs de se redynamiser pour jouer leur rôle de structuration des territoires. Nous avons besoin de grosses villes mais aussi de petites villes qui puissent irriguer tout le territoire rural et faire en sorte qu'il continue à être vivable. Ces opérations « Petites Villes de Demain » portent sur la restructuration des bourgs, le renforcement de l'attractivité commerciale et touristique, etc. Chaque commune étant différente, c'est chaque commune qui détermine son programme, en étroite association avec les intercommunalités. Nous sommes en effet sur un tandem commune – intercommunalité pour faire en sorte que ces démarches soient cohérentes.

Je termine par l'accompagnement des transitions écologiques et énergétiques, avec l'objectif national de sobriété énergétique et de réduction de 10 % de notre consommation d'énergie d'ici 2024. L'Etat va essayer d'être exemplaire. Cela passe aussi par le développement des énergies renouvelables. En 2021 et 2022, nous avons pu valider 3 projets éoliens sur le territoire ardéchois et 4 projets sont en cours d'instruction actuellement pour augmenter le potentiel d'énergie produite par des éoliennes en Ardèche, qui est déjà le premier département de la région en termes de production d'énergies renouvelables.

Il faut également évoquer la rénovation des bâtiments : « MaPrimRénov' » a bénéficié à près de 5 000 logements en 2021 et près de 4 000 en 2022.

Il y a aussi l'optimisation de la ressource en eau. Vous étiez tous présents dans cette salle il y a quelques semaines, où nous avons coprésidé les Assises de l'Eau avec le Président. Nous avons tous besoin de nous saisir de ce sujet pour enclencher des réflexions sur le court, moyen et long terme, pour faire en sorte que l'eau de notre territoire, que ce soit l'eau environnementale, écologique, l'eau à vocation humaine ou l'eau économique, puisse continuer à être disponible. Cela nécessite de conduire un vrai travail de réflexion et de mener une démarche de sobriété.

L'actualité du moment, qui concerne moins 2021 que 2022, consiste à protéger les collectivités contre la hausse des prix de l'énergie. Un filet de sécurité de 430 M€ a été mis en place pour les collectivités les plus fragiles, afin de leur permettre de passer le cap de cette augmentation des prix de l'énergie. Les petites collectivités de moins de 10 employés et de moins de 2 M€ de recettes sont éligibles à une limitation à 15 % de l'augmentation du prix de l'énergie. Et un « Fonds Vert » de 2 Md€ a été annoncé par la Première Ministre pour financer les projets de transition des collectivités.

Voilà ce que je souhaitais vous dire ce matin. Je n'ai pas suivi le rapport d'activité mais mis en exergue les grands sujets de 2021 et 2022.

Merci Monsieur le Président.

Interventions/Echanges avec les membres de l'Assemblée :

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur le Préfet pour cette présentation du rapport d'activité.

Je pense que vous avez accepté aussi le jeu des questions/réponses comme vous le faites chaque année, donc l'idée est de donner la parole à l'ensemble de mes collègues.

Je remercie à mon tour les services de l'Etat et souhaite la bienvenue à Monsieur le Sous-préfet d'arrondissement nord. Je remercie également l'ensemble des services qui sont présents, les forces de l'ordre qui travaillent avec nous, M. BOUSSITE sur les priorités départementales avec l'insertion, le SPIE, le dispositif « zéro chômeur de longue durée », les services de santé. Vous l'avez rappelé, la santé est une priorité départementale, mais aussi nationale. 19 % des Français citent la santé comme première préoccupation, d'où l'enjeu de travailler main dans la main avec les services de l'Etat, avec des initiatives locales et le fait que nous puissions aussi avoir des ramifications importantes avec nos facultés.

Je salue le travail effectué par nos prédécesseurs sur le COVID, avec le passage de relais sur les centres de dépistage et de vaccination, que nous avons poursuivis après l'initiative de nos collègues.

La vigilance est de mise par rapport à la huitième vague dans laquelle nous sommes.

Je salue de manière appuyée la présence du Colonel JUGE et l'ensemble de nos sapeurs-pompiers, qui ont fait un travail remarquable durant l'été. J'associe le service départemental des forestiers sapeurs, qui ont fait un gros travail d'accompagnement et d'aide. Nous travaillons en bonne intelligence et le bilan est plutôt positif puisqu'il n'y a aucune victime à déplorer. La replantation est un enjeu capital et nous avons pris l'engagement d'y travailler main dans la main.
Je vais parler rapidement du Contrat de Plan Etat Région, notre feuille de route commune jusqu'en 2027, qui fera l'objet d'un débat tout à l'heure. Des annonces ont été faites par le Président de Région et le Préfet de Région, l'Ardèche prenant aussi toute sa part, du nord au sud, sur les quatre territoires. On parle toujours des trois circonscriptions mais j'aime bien rappeler que nous avons aussi la montagne, donc je parle de nos quatre territoires.

Par rapport à l'enjeu de l'eau, je voulais vous remercier d'avoir associé l'ensemble des services. Je salue les services de la DDT qui travaillent à nos côtés. Cela requiert de la pédagogie envers les élus locaux. Tous les élus départementaux ont été présents pour être forces de proposition parce que c'est un chantier important. Je salue l'engagement des services de l'Etat, de la Région et des collectivités pour prendre à bras-le-corps aussi les enjeux d'irrigation. Vous avez souhaité, à mes côtés et avec le Président de Région, soutenir le projet d'irrigation de Chassezac et de Chomérac.

Il faut faire bloc face à tous ces épisodes de crise que nous partageons ensemble.

Merci à tous.

Je donne la parole à ceux qui désirent la prendre.

M. Hervé SAULIGNAC

Merci Monsieur le Président.

Je n'ai pas de question à vous poser Monsieur le Préfet, mais je veux d'abord vous remercier pour la présentation que vous venez de nous faire et saluer à travers vous le corps préfectoral et les services de l'Etat.

Je m'exprime ici au nom de mon groupe, nous avons apprécié cette présentation qui vise à protéger les Ardéchois et à accompagner les transitions, un programme que nous aimerions trouver également ailleurs que dans les orientations de l'Etat.

Vous avez évoqué le sujet de l'eau. Nous pensons que c'est le sujet central pour l'avenir de notre département, pour son économie, son tourisme, son agriculture, le développement de ses territoires. Il nous semble que s'il n'y a pas sur ce point un plan pluriannuel extrêmement ambitieux, nous allons au-devant de très grandes difficultés. Il y a eu les assises de l'eau, des discussions ont commencé, mais il faut impérativement qu'elles se traduisent par une ambition claire et dont personne ne puisse douter. Ce sujet est directement corrélé à celui du réchauffement climatique et aux enjeux qui touchent également notre économie touristique et agricole.

Un autre sujet a été un peu moins abordé. Nous sommes dans un département qui vieillit et nous sommes confrontés à de très grosses difficultés s'agissant de l'équilibre financier d'un grand nombre de nos établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et des structures qui œuvrent en faveur de l'aide à domicile. Ce sont plus de 1 700 salariés dans le département de l'Ardèche qui ne savent pas aujourd'hui s'ils vont pouvoir continuer à œuvrer dans le secteur de l'aide à domicile tant les difficultés budgétaires les frappent aujourd'hui.

Je voulais préciser que l'Ardèche compte 2 345 ponts uniquement sur les 3 600 km de routes départementales et beaucoup plus sur les routes communales. La commune d'Aubenas en compte plus de 400 à elle seule, la commune de Privas plus de 120, la commune du Cheylard 270, c'est dire le nombre d'ouvrages d'art auxquels nous sommes confrontés, ceci s'expliquant directement par la topographie de ce département.

Cette remarque n'a pas pour objectif de vous corriger, je ne me le permettrais pas. La collectivité départementale réduit considérablement la voilure en matière d'investissements routiers. Nous aurons l'occasion de l'évoquer cet après-midi dans le cadre de nos orientations budgétaires, avec un budget qui risque de tomber à son niveau le plus bas. J'ai lu dans les orientations budgétaires qu'aucun chantier d'aménagement de moyenne importance du réseau routier n'était prévu jusqu'en 2028.

Il n'y aura pas, pour le Département, de chantier jusqu'en 2028, c'est clair. Et les communes, pour leur immense majorité, ne sont pas en capacité de faire face aux dépenses s'agissant de leurs ouvrages d'art, sachant que ce sont des dépenses souvent importantes. Je ne crois pas beaucoup à l'Etat Providence et je n'attends pas, à travers mon propos, que l'Etat vole à lui seul à notre secours, mais je voulais attirer votre attention sur ces difficultés majeures qui sont devant nous et que nous n'arriverons à surmonter que si nous sommes capables de travailler tous ensemble.

Je vous remercie.

M. Laurent UGHETTO

Merci Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur le Préfet et les services de l'Etat présents aujourd'hui dans notre assemblée pour nous faire part du bilan 2021 tout en évoquant 2022. Il est important de revenir sur la façon dont l'Etat travaille avec la collectivité départementale, mais vous avez déjà répondu en partie à cette question, Monsieur le Préfet. Nous avions imaginé vous interroger sur les cofinancements des partenaires institutionnels qui accompagnent le Département, notamment en matière de transition écologique. Mais je pense que mes collègues du groupe ici présents ont surtout retenu de votre intervention un message d'orientation, parce que même s'il s'agissait d'un bilan, nous avons senti de la part des services de l'Etat une volonté de montrer la voie à la collectivité départementale, notamment sur un certain nombre d'orientations.

Hervé SAULIGNAC a évoqué la question de l'eau, qui nous semble primordiale si nous voulons passer outre ce que nous avons vécu cet été, c'est-à-dire ce réchauffement climatique terrible qui a des répercussions sur le modèle agricole mais aussi sur le modèle touristique, parce que les fortes chaleurs découragent un certain nombre de visiteurs, notamment d'Europe du Nord, surtout lorsque les médias le relaient au niveau national.

L'accord de relance que nous avions signé en février 2021 prévoyait un certain nombre d'engagements de cofinancements, à hauteur de 17,5 M€. Vous annoncez que nous en étions début 2022 à un peu plus de 15 M€ de la part de l'Etat. Cela rejoint le débat de ce matin sur les orientations budgétaires, notamment sur les questions d'énergie. Ce plan mettait en avant énormément de travaux sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et notamment ceux du Département (collèges et autres). Nous avions anticipé sur la rénovation des moyens de chauffage à l'échelle de nos collèges et de nos bâtiments publics.

Je crois que ce plan était en parfaite cohérence avec ce que nous vivons, qu'il était visionnaire sur la manière dont nous vivons aujourd'hui l'augmentation du coût de l'énergie. Nous aurons le bilan en début d'année 2023. Nous souhaitons voir le Département poursuivre, avec les services de l'Etat, ce travail de projection et surtout d'anticipation de ce qui peut arriver dans le futur à nos concitoyens ardéchois.

Vous avez répondu à cette question, nous aurons le bilan, mais je tenais surtout à vous remercier d'apporter aujourd'hui la vision de l'Etat concernant les politiques publiques à mettre en place pour l'avenir.

Je vous remercie Monsieur le Préfet, Messieurs et Mesdames les Sous-préfets et Sous-préfètes et services de l'Etat présents aujourd'hui.

M. Pascal TERRASSE

Vous avez dit Monsieur le Préfet que l'Etat allait converger sur un accompagnement auprès des collectivités qui s'articulerait autour des contrats de relance et de transition écologique. Pourquoi l'Etat prend-il cette trajectoire ? Nous pensons partager cette idée que les enjeux des transitions sont des enjeux majeurs pour notre souveraineté économique, pour l'engagement que nous avons pris à l'international s'agissant des émissions de gaz à effet de serre notamment et pour nous adapter face aux enjeux climatiques.

Il est d'usage en général que l'Etat serve de levier à cet engagement et, en l'occurrence, je crois que l'Etat a pris ses responsabilités en convergeant autour de contrats territoriaux.

J'ai du mal à voir la logique du Contrat de Plan Etat Région qui sera prochainement signé par le Préfet de Région et, pour son volet départemental, par le Président du Département, d'autant qu'à mon avis le Fonds Vert, qui va venir en complément de la DETR et de la DSIL, viendra renforcer cet engagement sur les territoires.

Nous nous doutons bien ici, quelles que soient nos responsabilités, que si cet effet de levier très fort activé par l'Etat n'est pas pris en compte par les collectivités territoriales accompagnantes, c'est-à-dire la Région et le Département, le reste à charge par les communes sera tellement élevé qu'il ne se passera rien.

J'en appelle donc à la responsabilité de chacun et, en réalité ce n'est pas vers vous que je me tourne Monsieur le Préfet, mais vers celles et ceux qui ont des responsabilités pour accompagner les missions sur le territoire : s'il n'y a pas convergence des aides, tout le monde sera perdant.

Il faut prendre conscience des enjeux d'adaptation au changement climatique. Les mobilités, les modes d'habitat et les modes de travail vont être bouleversés dans les années à venir, on le dit depuis très longtemps. La question de l'eau est à poser, mais pas seulement, le stress hydrique est un élément parmi tant d'autres.

L'appel que je lance à chacun d'entre nous, c'est de converger. L'Etat va mettre de l'argent. Le Fonds Vert représente 1,5 Md€ plus 500 M€ qui ont été validés par la Première Ministre il y a quelques jours. Si nous ne convergeons pas, nous aurons des difficultés et il ne se passera rien sur un département comme le nôtre.

L'Etat est le premier partenaire des collectivités territoriales, on ne le dit pas suffisamment. Il n'y a pas une mairie, il n'y a pas un EPCI qui pourrait s'en sortir sans l'Etat aujourd'hui. Je regrette très souvent la modestie de l'Etat lorsque nous participons à des manifestations ou à des inaugurations, on ne le voit pas, ou peu. Certes, il est présent via vos services, mais certains ont l'habitude de mettre des panneaux partout, pour des subventions qui sont du montant du coût du panneau ! Ce n'est pas le cas de l'Etat. J'ai l'habitude de dire que le contribuable n'a qu'une poche, il n'en a pas une pour l'Etat, une autre pour la Région, une autre pour le Département... Donc la question est de savoir si les réalisations opérées sur le plan local sont utiles à nos concitoyens et pas de savoir d'où vient l'argent, puisque c'est le même, c'est celui du contribuable.

Donc je pense qu'il serait bien que vous vous dotiez d'une action très forte au niveau de la communication. La gendarmerie par exemple est très active en la matière. Il est trop facile pour beaucoup de collectivités territoriales ou d'élus de dire du mal de l'Europe ou de l'Etat. C'est de moins en moins tenable. Nous avons besoin d'un Etat fort, d'un Etat qui accompagne nos territoires. Et je sais que toutes vos équipes sont très mobilisées. Je tenais à dire que l'engagement du Gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales est aujourd'hui à la hauteur des besoins.

M. Le Préfet Thierry DEVIMEUX

Pour vous répondre sur la communication, vous avez raison, nous avons été beaucoup trop discrets, même si la vocation de l'Etat n'est pas de se mettre systématiquement en avant mais d'accompagner les territoires. Le meilleur des accompagnements, c'est lorsque le projet se concrétise. Ceci étant dit, mes équipes le savent, lorsque les maires, les intercommunalités et le Conseil Départemental réalisent des investissements dans lequel il y a un financement de l'Etat, il faut effectivement que soit apposé un panneau qui le rappelle à nos concitoyens. Nous devons y être attentifs. C'est obligatoire depuis toujours, mais j'avoue que nous n'y prêtions pas beaucoup d'attention et les bénéficiaires avaient tendance à considérer qu'ils mettraient le panneau plus tard, le plus tard ne venant jamais.

Sur le fond de vos remarques, les enjeux sont bien sûr ceux de la transition. Nous devons être plusieurs si nous voulons être en capacité collectivement d'appréhender ces questions complexes qui vont bouleverser nos quotidiens, la sobriété étant le premier enjeu concernant l'eau et les énergies, ce qui implique d'accepter de changer nos approches, nos visions, nos pratiques. Le travail de l'Etat consiste à faire en sorte que l'ensemble des forces aillent dans le même sens. Le CRTE permet précisément de s'appuyer sur les communes mais surtout leurs intercommunalités, parce qu'il y a une vision plus large, une vision de territoire que n'a pas une commune seule, pour appréhender ces grands enjeux.

L'Etat, le Département et peut-être aussi le Conseil Régional vont aussi devoir relever le challenge d'organiser leurs financements pour qu'ils puissent développer des synergies et non arriver en concurrence, sur le fond comme sur la forme.

L'une des difficultés que nous devrons régler concerne le fait que vous avez changé vos dispositifs d'aide et qu'il faut maintenant voir comment ils se mettent en place pour que les financements de l'Etat viennent accompagner ceux du Département - et vice versa - pour qu'au final 1 € de l'Etat plus 1 € du Département fassent 3 ou 4 € sur le territoire et non 0,50 €. Cela nécessite d'effectuer un travail technique.

La posture de l'Etat de manière générale et que je reprends en tant que Préfet de l'Ardèche est d'apporter son soutien aux intercommunalités pour que nous puissions travailler à la bonne échelle de territoire. L'échelle de la commune n'est pas suffisante pour régler les problèmes ; cela règle les problèmes de la commune, mais nous le voyons sur l'eau : un syndicat d'eau qui regroupe trois ou quatre communes n'a aucun intérêt. Peut-être que l'eau est bien gérée dans le territoire en question, mais cela ne permet pas d'appréhender l'eau sur tout le bassin versant et de sécuriser 100 000 personnes.

Mme Christine MALFOY

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Préfet, je voulais vous interpeller sur le cas des 24 conseillers numériques dont vous avez évoqué le déploiement. J'ai l'impression que vous en étiez content ; je le suis également.

En revanche, depuis le mois de juin, les conseillers numériques ne reçoivent plus les chéquiers numériques avec lesquels ils peuvent se faire payer et animer leurs ateliers. Cela me pose un vrai souci dans la mesure où ils assurent un accueil de première intention pour des bénéficiaires en situation de fracture numérique et qui viennent se faire accompagner pour leurs démarches du quotidien, notamment avec FranceConnect, ou même pour réaliser un curriculum vitae, ce qui pourrait être fort utile lorsque, au niveau du Département, on parle d'aider les bénéficiaires du RSA à revenir dans le champ de l'emploi, sachant qu'ils sont souvent parmi les personnes qui bénéficient des chéquiers numériques.

Je profite de votre présence pour vous interpeller à ce sujet, mais pour interpeler également le Président du Département, qui a reçu un courrier de la part des collectivités et des associations qui ont recruté des conseillers numériques et qui s'interrogent sur les raisons pour lesquelles ils ne peuvent plus recevoir de chéquier numérique depuis le mois de juin. J'espère que l'Etat poursuivra en 2023, puisqu'il semble se profiler qu'il n'y aurait pas d'action en 2023 du côté du Département.

Mme Sylvie GAUCHER

Il s'agit d'un malentendu avec le prestataire. Les chéquiers numériques ont bien été réglés par le Département, ils sont en attente d'être reçus, il n'y a aucun souci.

Mme Christine MALFOY

Les conseillers numériques qui avaient fait des tests avec des bénéficiaires reçoivent ces bénéficiaires qui sont prévus depuis plusieurs mois, mais ne peuvent plus accueillir de nouveaux prétendants à bénéficier de ces ateliers, ce qui est tout de même ennuyeux.

M. Le Préfet Thierry DEVIMEUX

Le Gouvernement a annoncé la reconduction de ces conventions, qui portaient sur deux ans, et le doublement du nombre de conseillers numériques sur tout le nouveau quinquennat, car il y a effectivement un enjeu fort autour de la lutte contre la fracture numérique.

M. Olivier PEVERELLI

Merci Président.

Je vais prendre ma casquette de maire pour évoquer le CPER.

Même si nous nous croisons régulièrement Monsieur le Préfet, je ne vous avais pas revu depuis la parution du Contrat de Plan Etat Région dont nous devons débattre cet après-midi. L'engagement avait été pris d'inscrire dans le CPER la reconstruction du Teil suite au séisme qui a détruit une grande partie de la ville. C'était d'ailleurs une idée d'Hervé SAULIGNAC, dès les premiers jours après le séisme. Vous avez repris les engagements de votre prédécesseur, avec une somme importante et je tenais à vous en remercier officiellement.

Je regrette cependant que ni la Région, ni le Département ne viennent contribuer à la reconstruction du Teil, suite au séisme le plus dévastateur de ces 50 dernières années en France.

M. Pierre MAISONNAT

Merci de me donner la parole.

Monsieur le Préfet, merci pour vos remerciements et pour avoir souligné l'action du SDIS. Je voudrais compléter en évoquant l'action de nos sapeurs-pompiers non seulement cet été mais tout au long de l'année, sachant que nous avons un surcroît d'activité de 15 %, et surtout leur participation très active pour la vaccination et l'accueil des réfugiés.

Je voudrais aussi faire un vœu. Vous avez parlé de l'eau, qui n'est pas qu'une ressource potable et économique, c'est aussi l'eau de la sécurité. Quand l'eau est en tension l'été, elle l'est dans tous les secteurs et notamment quand on a des incendies. Je pense que c'est un paramètre que nous devons prendre en compte dans les assises de l'eau, parce que la DECI est assise sur le réseau d'eau potable et que, lorsque nous manquons d'eau potable, nous manquons d'eau pour éteindre les feux. Il faudra intégrer le captage de l'eau naturelle pour faire des réserves, éventuellement en lien avec les lacs collinaires, il faudra au moins se poser la question.

Nous nous sommes également aperçus cet été, à l'occasion des feux de forêt, que nous avions un schéma DECI non satisfaisant. J'émets donc le vœu que les travaux sur la DECI soient intégrés à la DETR parce que c'est très coûteux pour les communes. L'Agence de l'Eau aide l'eau potable mais pas la DECI. Je pense que c'est un paramètre que l'on pourrait prendre en compte parce que c'est déjà prégnant.

Enfin, avec tous les parlementaires et Olivier AMRANE, nous sommes allés au Ministère de l'Intérieur pour porter la problématique du SDIS ardéchois. Je voulais savoir si vous en aviez eu quelque retour en interne. A travers la présence d'Hervé SAULIGNAC, je remercie l'ensemble des parlementaires et sénateurs pour leur présence à nos côtés.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Monsieur le Préfet, vous avez la parole.

M. Le Préfet Thierry DEVIMEUX

Sur le dernier point, je n'ai pas eu de retour pour l'instant, mais il est trop tôt pour en avoir car les remarques que vous avez fait remonter doivent être travaillées pour voir si c'est soutenable, donc cela prendra du temps.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Claudie COSTE

Monsieur le Préfet, en lien avec le dernier point que vous avez abordé, je souhaitais vous interroger, dans le contexte de crise énergétique que nous connaissons et qui se prolonge, sur le fait que l'Etat puisse mettre en place un bouclier tarifaire pour le Département. Pourrions-nous envisager d'autres mesures qui permettraient à notre collectivité d'affronter cette crise et d'assurer un service public de qualité, indispensable pour les Ardéchois ?

M. Le Préfet Thierry DEVIMEUX

Pour l'instant, les dispositifs mis en place pour les collectivités sont destinés aux petites collectivités (moins de 2 M€ de budget). Le Département n'en fait pas partie. Une réflexion est menée actuellement par le Gouvernement pour essayer d'avoir un outil intermédiaire pour les collectivités qui échappent à ce dispositif. Mais à l'heure où je vous parle, je n'ai pas connaissance des résultats de ce travail, je crois qu'il n'est pas abouti.

Il y a une réflexion parce que beaucoup de collectivités sont mises en difficulté, avec l'impact que cela peut avoir sur votre capacité à investir, donc sur la commande publique, donc sur l'activité économique du BTP... Beaucoup de choses se jouent en cascade. Je ne peux que vous conseiller d'attendre comme moi le résultat de cette réflexion.

M. Matthieu SALEL

Monsieur le Préfet, je voudrais revenir sur ce qui a été présenté concernant le diagnostic sur le programme national « ponts » porté par le CEREMA. Vous avez donné des éléments chiffrés concernant un nombre d'ouvrages d'art qui ont été répertoriés dans le département. Il se trouve que certaines collectivités nous ont dit ne pas avoir de retour alors qu'elles ont eu tous les audits sur leurs ponts. Ces collectivités avaient manifesté leur intérêt à bénéficier de ce diagnostic mais beaucoup d'entre elles attendent le résultat. Vraisemblablement vous avez des données, ce qui sous-entend que les éléments sont disponibles.
Merci.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Pascal TERRASSE a-t-il des éléments ?

M. Pascal TERRASSE

18 000 ponts ont été expertisés en France, essentiellement dans des communes vouées à bénéficier de l'ex-ATESAT. Les carnets de santé sont en cours de validation, cela se fait progressivement. Ce sont ensuite les Préfets de Département qui disposent de ces carnets de santé et doivent en informer les collectivités.

J'ignore où nous en sommes pour l'Ardèche.

Il faut savoir que les camions qui ramassent des chablis ou du bois pour les pellets et qui passent sur nos ponts sont hors gabarit. Si nous voulons pouvoir faire circuler ces camions, mais aussi les camions de pompiers, il faudra bien réaliser ces travaux de restauration.

L'accompagnement financier viendra dans un deuxième temps.

Voilà ce que je peux dire à ce stade. En revanche, je n'ai pas les moyens de savoir si les collectivités ardéchoises ont reçu ou pas ces carnets de santé à date.

M. Le Préfet Thierry DEVIMEUX

11 ponts font l'objet d'expertises complémentaires. Nous attendons d'avoir la vision globale pour nous retourner vers les maires.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Je vous remercie.

Je suspens la séance.

✦ La séance est suspendue à 12h48 et reprise à 14h05 ✦

Reprise de la séance avec la poursuite des interventions/débat sur les Orientation Budgétaires pour l'exercice 2023.

2) Orientation budgétaire pour l'exercice 2023

INTERVENTIONS/DEBAT

M. Le Président, Olivier AMRANE

La séance est reprise.

Quand le Préfet est arrivé, Marc-Antoine QUENETTE avait terminé sa présentation.

La parole vous est donnée pour le débat d'orientations budgétaires.

Je vous écoute.

M. Hervé SAULIGNAC

Merci Monsieur le Président.

Je vais essayer d'être bref parce que force est de reconnaître une forme de cohérence entre le discours que nous avons eu tout à l'heure s'agissant de la décision modificative n° 2 et ce débat d'orientations budgétaires. Par conséquent, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit sur la décision modificative n° 2, sachant que cela vaut aussi pour les orientations budgétaires.

Je voudrais néanmoins rappeler en propos préliminaire que c'est seulement la troisième fois que vous nous réunissez depuis le début de l'année. C'est peu. Nous ne travaillons pas suffisamment Monsieur le Président. J'ai regardé dans les autres Départements le nombre de fois où ils se réunissent et nous sommes sûrement en queue de peloton. Je vous le dis sans chercher grief là où il n'y a pas lieu, mais nous percevons tous une indemnité et nous la percevons pour travailler au service des Ardéchois. Nous avons besoin de nous voir et débattre plus souvent que trois fois par an si nous voulons être efficaces.

S'agissant des orientations budgétaires, pour éviter d'être dans l'interprétation de ce que vous avez écrit, j'ai lu les 50 pages que vous avez signées Monsieur le Président, je les ai lues attentivement, de A à Z, comme tout le monde ici j'en suis convaincu, y compris vous d'ailleurs puisque vous les avez signées.

La première page de ce rapport d'orientations budgétaires affiche sans complexe 30 M€ d'économies. Tout à l'heure, nous avons débattu sur les 10 M€ de DMTO mis en réserve, mais la réalité c'est que vous assumez 30 M€ d'économie. C'est un luxe pour une collectivité qui se dit ruinée. Le problème est que nous continuons à penser que ces 30 M€ d'économies se sont faites pour partie sur le dos des Ardéchois.

Je pense que vous avez été saisis par un grand nombre de compagnies culturelles qui vous ont dit leur inquiétude sur un certain nombre de crédits qui paraissent devoir disparaître. Vous avez peut-être comme nous été saisis par un grand nombre de communes qui ont fait des demandes de subvention et qui n'ont toujours pas de réponse 18 mois après. Les demandes sont fortes sur les collèges et je plains Mme RICHIOUD, qui reçoit des demandes importantes, auxquelles elle essaie de faire face courageusement.

Je ne reviens pas sur l'aide à domicile.

Les travailleurs sociaux, qui font face à une situation sociale extrêmement tendue, apprécieraient de pouvoir bénéficier ne serait-ce que d'une partie même infime de ces 30 M€.

Vous évoquez également le contexte macroéconomique, avec ses conséquences prévisibles, que nous partageons : une perte de compétitivité probable pour un certain nombre d'entreprises compte tenu du renchérissement des prix de l'énergie, des incertitudes en nombre, une baisse des investissements qui semble se dessiner, une augmentation à prévoir du chômage, en conséquence de quoi nous avons à prévoir une probable augmentation du nombre d'allocataires du RSA. Vous ne pourrez donc pas constater l'année prochaine l'économie que vous avez pu faire au titre de cette année. Je le regrette, comme vous certainement.

Dans ce contexte-là, il y a deux attitudes possibles pour un exécutif :

- La première attitude consiste à se mettre à l'abri du mauvais temps qui s'annonce, à faire des économies et, finalement, à ne penser qu'à soi : on réduit nos investissements et notre niveau de service, tant pis pour les autres, on se prémunit de ce mauvais temps qui est devant nous.
- La seconde consiste au contraire à amortir les chocs économiques et sociaux en faisant en sorte, par une politique volontariste, que cette perte de compétitivité, cette baisse des investissements et cette remontée du chômage probable soient les moins douloureuses possible.

Malheureusement, vous avez fait le choix de la première option. Vous l'assumez, c'est votre droit. Vous nous avez très clairement expliqué que votre volonté était de préparer 2023 en mettant le plus possible de moyens en réserve.

Pourtant, au-delà de la trésorerie pour le moins confortable, il y a des taux d'emprunt encore relativement bas, même si nous observons qu'ils remontent. Ils sont inférieurs à l'inflation. Si vous l'aviez souhaité, vous aviez les moyens de préparer un budget plus ambitieux et plus offensif pour aider l'économie ardéchoise et les Ardéchois eux-mêmes.

En page 10 de ce rapport, nonobstant quelques fautes d'orthographe et coquilles, nous pouvons donner crédit au rédacteur ou à la rédactrice d'avoir été très pédagogique sur vos choix stratégiques puisqu'il est clairement indiqué que vous thésaurisez, que vous réduisez les dépenses et que vous faites payer les autres à travers le cofinancement. C'est ce qui résume ces orientations budgétaires : vous thésaurisez, vous réduisez les dépenses et vous faites payer les autres.

Normalement, un débat d'orientations budgétaires, c'est le contexte budgétaire (il y figure), les grandes masses du budget en cours (elles y figurent aussi), mais ce sont avant tout les priorités politiques dont on décide. Un débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans les réalités politiques du pays, il doit répondre à un contexte économique et social. Quel est ce contexte ? Quels sont les enjeux qui sont devant nous ? Nous les avons déjà évoqués en grande partie tout au long de cette journée, y compris avec le représentant de l'Etat. Les grands enjeux sont :

- L'eau, avec un été 2022 tragique à plusieurs égards ;
- Le réchauffement climatique et ses conséquences sur l'agriculture et le tourisme mais pas seulement, sur la question de la sécurité également, Pierre MAISONNAT l'a mentionné à juste titre ;
- Le pouvoir d'achat des Ardéchois mais aussi de nos agents ;
- La commande publique.

Quand je fais la liste de ces grands enjeux, je m'aperçois que je ne les retrouve pas dans votre débat d'orientations budgétaires. De mon point de vue, à moins que vous ne me prouviez le contraire, rien ne répond à ces enjeux majeurs. Il n'y a pas de priorité. Il n'y a pas de grand plan pluriannuel sur la question de l'eau, l'eau que nous buvons, l'eau de l'irrigation, l'eau de l'assainissement, etc. Il y a des choses, mais guère plus que ce que nous faisions dans le passé. Il n'y a rien sur la question de l'énergie alors qu'elle est centrale.

Et d'une manière générale, il est difficile, même en étant le plus objectif possible, d'affirmer qu'il y a beaucoup d'ambitions dans ces orientations budgétaires, qui préfigurent un budget dont nous avons tous compris qu'il se caractériserait par l'obligation de « se serrer la ceinture » et de faire encore et toujours des réserves, probablement jusqu'à l'année 2026, voire 2027 puisque nous savons très bien qu'un an ou deux avant le renouvellement électoral, un exécutif se sert de ses réserves pour faire campagne.

Je vous ai dit ce matin que nous n'étions pas élus pour mettre l'argent des Ardéchois sur un livret A, ni pour le dilapider, évidemment. Nous sommes élus pour servir les Ardéchois, pour régler leurs problèmes, pour les protéger autant que faire se peut.

Il y a un élément qui n'est pas inintéressant dans votre rapport d'orientations budgétaires : vous annoncez en page 13, des « dépenses d'investissement sur une durée de planification pluriannuelle de 5 ans » et « 60 M€ par an en moyenne ». 60 M€, c'est un peu faible, c'est largement en dessous de la moyenne de ce que nous avons toujours fait historiquement. Mais ce qui nous intéresse dans un débat d'orientations budgétaires, c'est de savoir ce que vous comptez faire de ces 60 M€, de connaître vos priorités, votre vision sur ce que sera l'Ardèche en 2030, les défis que nous aurons à surmonter dans l'année qui arrive et les années suivantes.

Nous avions cru comprendre que la santé était un sujet qui vous tenait à cœur, ce que nous partagions avec vous. Vous y consacrez pourtant quatre lignes, en page 25, pour nous dire que vous allez mettre en place, je cite : « de nombreux dispositifs de lutte contre la désertification médicale ». Avouez que ce n'est pas d'une très grande précision. Nous sommes tous d'accord pour mettre en place de nombreux dispositifs de lutte contre la désertification médicale mais il aurait fallu aller plus loin.

En réalité, la nouveauté est que nous allons contribuer au GIP de Laurent WAUQUIEZ pour recruter des médecins salariés, alors que vous nous avez dit ici-même, Monsieur le Président, que vous étiez opposé au salariat des médecins. J'ai retrouvé votre phrase, vous avez dit : « Ce n'est pas le rôle du Département que de salarier des médecins » et vous avez d'ailleurs, en cohérence, fait fermer le centre de santé de Privas. Voilà que maintenant, nous allons mettre de l'argent des Ardéchois dans le GIP de Laurent WAUQUIEZ, pour refaire ce que nous avons défait. C'est relativement étonnant.

Ce débat d'orientations budgétaires enchaîne les « grandes ambitions », je vais en citer quelques-unes :

- Page 27, sur les collèges : « Les opérations lancées en 2023 concerneront notamment des travaux de rénovation de divers collèges. Elles intègreront toutes un volet « réhabilitation thermique ». Cela fait environ 10 ans que nous le faisons.

- Page 30, sur les routes, il y a un chapitre intitulé « 2023, les grands projets de la Direction des Routes et des Mobilités », dans lequel nous pouvons lire : « une politique d'élagage » et « des travaux de réparation prévus sur le pont du Pouzin ». Cela ne va pas chercher bien loin comme grands projets, à moins qu'il n'y ait des projets cachés.

- Mais le pire, c'est qu'en page 31, vous écrivez : « Aucun chantier d'aménagement « de moyenne importance » du réseau routier n'est prévu jusqu'en 2028 ». Se faisant, vous entrez dans l'histoire du Département, parce que jamais ce Département, quel qu'ait été son président depuis Henri TORRE, n'a renoncé à une politique d'aménagement. Vous gravez dans le marbre qu'aucun chantier d'aménagement du réseau routier n'est prévu jusqu'en 2028, à moins que ce ne soit une coquille et que ce soit 2023 et non 2028.

- Page 33, nous en arrivons au sujet absolument majeur qui concerne l'énergie. Tout le monde ne parle que de cela, tous les chefs d'entreprise que nous croisons évoquent les difficultés qu'ils ont à payer leurs factures et les Ardéchois sont confrontés, dans leur grande majorité, à l'envolée des prix, surtout qu'en Ardèche on se chauffe souvent au fuel, mais même ceux qui ont fait le choix du bois ont pu voir le prix du pellet multiplié par 2. Donc on se dit que, sur cette question majeure de l'énergie, vous avez des propositions à faire. De notre côté, nous en avons. En réalité, il y a trois lignes : « En 2023, le Département de l'Ardèche poursuit l'animation de la CLI », qui est la commission locale d'information de la centrale nucléaire de Cruas. Le débat d'orientations budgétaires sur l'énergie se limite à cela mes chers amis. Admettez que c'est un peu court. Si vous êtes en panne d'idées, je vous assure que nous pouvons vous en proposer, d'autant que l'animation de la CLI est une obligation légale qui s'impose à vous.

- En page 33 toujours, nous en arrivons au SDIS, dont nous parlons souvent des difficultés et qui a connu une année exceptionnelle sur le plan des incendies. Il faut rendre hommage à nos sapeurs-pompiers. Vous notez : « Service Départemental d'Incendie et de Secours : Le Département poursuit le financement du SDIS (...) et procèdera à une réévaluation de sa contribution ». Heureusement que vous poursuivez le financement du SDIS, nous voilà tous très soulagés ! Mais ne pensez-vous pas que, compte tenu de la situation que vous décrivez vous-mêmes, il aurait été souhaitable de trouver dans ce rapport quelques éléments un peu plus étoffés ?
- En page 36, sur l'aide aux communes : « Le dispositif ATOUT Ruralité prévoit de soutenir le financement de projets portés par les communes et les syndicats d'eau ». Très bien. Le Département a 40 ans cette année, cela fait 40 ans que le dispositif change de nom mais que nous soutenons le financement de projets portés par les communes.

Une fois lu ce rapport sur les orientations budgétaires, nous restons un peu sur notre faim. On se dit soit que vous êtes en panne d'idées... D'ailleurs, cela ressemble presque à un rapport d'orientations budgétaires de fin de règne, alors que ce devrait être l'inverse. Quand on en est à une année et demie de mandat, on est plein d'énergie, on a des tas d'idées, on a des élus avec un regard neuf et, en règle générale, « ça décoiffe » ! Là, c'est objectivement tout l'inverse. Nous avons un document d'orientations sans orientation. Nous avons un propos qui est presque désorienté tellement nous avons du mal à trouver ce que peut être le fil conducteur de la politique que vous entendez mener.

C'est comme si vous étiez le pilote d'un bateau que vous ne savez pas vraiment où conduire. C'est comme si vous étiez le pilote d'un navire qui n'est pas dirigé par vous-même à la barre mais par les aléas climatiques et par les vents et courants divers et variés. C'est particulièrement inquiétant. Et je terminerai par là où j'ai commencé : si nous ne nous mettons pas tous au travail très vite, y compris nous Monsieur le Président, si nous ne travaillons pas plus, si nous ne nous réunissons pas plus souvent, si nous n'essayons pas d'être intelligents ensemble, ce Département, qui a considérablement décéléré à tous les niveaux, va finir par s'arrêter totalement. Les acteurs de l'économie le savent et le sentent. Un certain nombre de maires le savent et le sentent. Un certain nombre d'Ardéchois qui bénéficient des services que nous leur offrons le savent et le sentent aussi. Nos agents se démobilisent Monsieur le Président, je pense que vous le savez. Ils attendent des arbitrages, ils attendent des feuilles de route, ils auront beaucoup de mal à les trouver dans ces orientations budgétaires.

Nous espérons que, lorsque nous nous retrouverons ici dans quelques semaines pour voter le budget, nous trouverons des réponses à toutes les questions que j'ai pu soulever. Je regrette à titre personnel que ce rapport ne soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

Je vous remercie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur SAULIGNAC.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Max TOURVIEILHE

Merci Président.

Nous venons d'assister à dix minutes de ce que je qualifierais de mauvaise foi. Prendre un rapport budgétaire et aller chercher quelques phrases par-ci par-là, c'est vrai que cela peut donner un discours intéressant, mais cela ne retrace pas du tout la réalité. Ce ne sont pas ces quelques lignes-là qui vont nous faire douter de notre politique.

Vous parlez de propos désorientés, je vois plutôt un élu d'opposition désorienté, qui n'est plus dans la même trajectoire que précédemment, mais nous avons déjà expliqué que nous ne pouvions pas poursuivre dans cette trajectoire, que nous avions besoin de remettre le Département sur ses roues pour repartir dans une situation plus saine.

Vous êtes bon orateur, nous pouvons vous le reconnaître, mais ces dix minutes ne retracent pas du tout ce qui est indiqué dans ce rapport d'orientations budgétaires.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Marc-Antoine QUENETTE.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Merci Monsieur le Président.

Il est important de débattre des politiques. Les commissions servent d'ailleurs à cela. Nous serons très heureux que vous débattiez dans les prochaines commissions, parce que vous n'y venez pas pour débattre alors que cela aurait peut-être permis de préciser certaines de vos visions et certaines des nôtres.

Max TOURVIEILHE l'a très bien mis en valeur, le fait de prendre quelques phrases par-ci par-là pour dénigrer le travail qui est fait est une technique relativement efficace et j'admire cette facilité qu'a Hervé SAULIGNAC à nous apprendre à chaque fois des nouvelles techniques mais, plus sérieusement, cela ne reflète pas du tout ce que nous avons écrit et ce que nous voulons faire.

Vous avez dit, Monsieur SAULIGNAC, que nous voulions thésauriser. Vous avez compris exactement le contraire de ce qui est écrit. Il est écrit dans le rapport budgétaire que les besoins sociaux du Département vont être immenses l'année prochaine et que, si nous avions fait la politique que vous nous suggériez lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, à savoir de dépenser tout et n'importe, nous n'aurions pas les moyens financiers pour faire face aux enjeux immenses que nous allons connaître l'année prochaine.

Ce n'est pas encore un débat budgétaire, nous ne débattons pas politique par politique, c'est un débat beaucoup plus global. Nous allons rajouter 28 M€ d'interventions du Département sur le terrain et c'est à mettre en face des 4 M€ en moyenne de budget supplémentaire qu'il y avait chaque année. Vous devriez apprécier. De vrais montants sont mis sur la table, 30 M€, et ils ne sortent pas de nulle part, ils correspondent à tout ce que nous n'avons pas dépensé en DMTO, tout ce que nous avons pu provisionner, tout ce que nous avons « thésaurisé » en fonds de roulement parce que nous avons bien géré la collectivité. Nous relâchons tout cela dans une politique que je qualifie de contracyclique. Lorsque les choses vont à peu près bien, nous essayons de faire des économies et, face au mur de difficultés que nous aurons face à nous l'année prochaine, nous relâcherons largement les finances.

C'est le sens de ce rapport budgétaire. Si vous ne l'avez pas compris, vous êtes passé à côté de tout. Pourtant, il est précisé que nous allons subir un certain nombre dépenses, décidées par l'Etat du fait de l'inflation, mais il y a tout un volet que nous voulons assumer, sinon nous ne mettrions pas 30 M€ sur la table.

La question qui va se poser lors du budget, c'est comment nous allons utiliser ces 30 M€, où nous allons les mettre. Mais il fallait déjà vous montrer que cet effort de 30 M€ a des contreparties. Il faut être extrêmement rigoureux dans leur utilisation, parce qu'ils vont mettre à mal notre capacité d'autofinancement. J'espère que vous l'avez compris, Monsieur SAULIGNAC. L'enjeu est là. L'enjeu n'est pas de savoir comment nous passons l'année prochaine, mais les 3, 4 ou 5 prochaines années. C'est ce qui est prévu dans la loi s'agissant du débat d'orientations budgétaires.

Nous allons mettre 30 M€ sur la table pour soutenir les politiques. Cela va passer par le soutien du pouvoir d'achat de nos agents, c'est écrit, par un soutien de la politique de sécurité du SDIS, par un soutien de la politique de l'enfance, par un soutien des associations d'aide à domicile, par un soutien de la politique de nos EHPAD. A un moment, il faudra choisir et trancher parce que nous ne pourrons pas tout faire. Ce sera l'intérêt du budget. Mais fixons déjà l'enveloppe, c'est le principe-même du rapport d'orientations budgétaires.

Et quand on parle du niveau des investissements, il s'agit des 60 M€ nets. Vous connaissez à peu près les niveaux de subventions que nous avons entre le FCTVA et les subventions que nous pouvons avoir. Cela fera encore un niveau d'investissement très élevé.

Vous avez caricaturé de manière extraordinaire et surtout laissé croire que le Département ne sera pas au rendez-vous alors que vous n'avez jamais présenté un rapport d'orientations budgétaires disant que vous alliez mettre 30 M€ sur la table. C'est ce que nous allons faire pour les Ardéchois et cela se concrétisera dans les politiques publiques.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur QUENETTE.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Laetitia SERRE

Je siège dans l'Assemblée depuis quelques années, vous êtes le quatrième président que je vois passer et c'est la première fois que je n'ai pas de réponse sur ce que sont vos priorités pour ces orientations budgétaires. Je souhaiterais avoir ces éléments, je souhaiterais savoir quelles sont vos orientations, un débat d'orientations budgétaires étant le moment où l'on peut poser les lignes politiques, affirmer ce que l'on souhaite faire. Je ne l'ai pas encore entendu aujourd'hui. J'ai donc a priori mal interprété moi aussi la lecture de ces 50 pages puisque j'en fais globalement la même analyse. Si vous pouviez me le préciser, cela m'aiderait peut-être à mieux les comprendre.

Merci.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Pascal TERRASSE.

M. Pascal TERRASSE

J'ai le sentiment, à vous écouter, que derrière la réponse d'un vice-président en charge des finances à Hervé SAULIGNAC, il y a une réponse à son Président. Je me demande si Marc-Antoine QUENETTE répondait à Hervé SAULIGNAC ou à son Président.

Cela me donne l'impression que votre budget est très loin d'être bouclé, alors que nous sommes à quelques semaines de son bouclage puisque j'ai cru comprendre qu'il y aurait une session en décembre, donc que le budget allait être voté rapidement. Il semble que vous en soyez très loin et qu'il y ait encore entre vous des arbitrages qui sont loin d'être réglés, qui n'apparaissent pas dans le débat d'orientations budgétaires.

Le débat d'orientations budgétaires était un acte essentiel quand j'ai assuré la responsabilité ici, parce que cela permettait d'orienter nos arbitrages entre nous, au sein de la majorité, par exemple de déterminer que nous allions faire un effort considérable sur les routes. J'annonçais par exemple dans mon débat d'orientations budgétaires, que cette année nous allions mettre 80 M€ sur les routes, que nous allions mettre un collège par an en construction sur le département, etc. J'annonçais des choses un peu fortes. Mais là, vous ne pouvez pas dire qu'il y a la moindre annonce. Vous nous dites oralement qu'il y aura 30 M€ en plus. Mais sur quels sujets ?

On parle des assistantes et aide-ménagères, c'est une chose. Personne n'en a trop parlé aujourd'hui mais vous savez que les établissements pour personnes âgées voient leur budget en total déséquilibre, avec des augmentations probablement autour de 18 à 20 % des dépenses liées à la nutrition, à l'énergie et aux coûts opérés par le Ségur. J'aurais voulu que vous disiez dans ces orientations budgétaires que vous alliez mettre le pactole sur les maisons de retraite, les aides à domicile, les routes, les réponses liées à la maîtrise des dépenses énergétiques. Il n'y a rien, donc laissez-nous douter de ce débat d'orientations budgétaires. Je pense que vous êtes très loin de vos propres arbitrages et que vous pilotez à vue. C'est un peu le bateau ivre dont nous ne savons pas où il va.

Je pense que votre réponse, Monsieur le vice-président, s'adressait davantage à votre Président qu'à Hervé SAULIGNAC. Donc il faut revoir la copie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci de vous occuper de la majorité...

Je passe la parole à Christian FEROUSSIER sur le volet culturel.

M. Christian FEROUSSIER

Je vais apporter une petite information sur ma délégation Culture, Sport et Vie associative. Pour ma part, j'ai mis une année à observer et rencontrer l'ensemble des acteurs. Nous avons organisé les assises de la vie associative, il y aura un rendu le 15 novembre prochain, vous y êtes cordialement invités, comme je vous l'ai dit en commission. Et au-delà de ces assises, il y aura des propositions vraisemblablement d'inflexion, d'ajout, de modification des dispositifs existants, parce que le territoire nous l'aura demandé.

Et comme je l'ai clairement dit lors de la réunion, je vous associerai à ces inflexions et modifications bien avant de les présenter officiellement en assemblée départementale, pour avoir votre retour et peut-être des ajouts ou des modifications, parce que j'estime que des choses ont été faites ces dernières années sur ce volet culture, sport, vie associative et jeunesse et qu'il ne s'agit pas de balayer tout ce qui a été fait d'un revers de main.

Nous savons que des questions se posent sur certains sujets. Des acteurs interrogent le Département. Je suis à la manœuvre, je reçois comme vous ces demandes. Ces personnes seront reçues. Je leur ai dit qu'il y aurait des assises, que les nouveaux dispositifs répondront en partie à leurs attentes et que nous essaierons de ne laisser personne sur le quai de la gare. Le Département jouera ce rôle d'amortisseur social et en termes d'attractivité.

En ce qui concerne ma délégation, vous aurez d'ici la fin de l'année une feuille de route sur les actions en matière de culture, de sport, de vie associative en général. Elle sera écrite avec le territoire mais aussi avec l'ensemble des acteurs. J'entends faire participer l'ensemble des composantes de ce Département, la majorité qui est aux affaires mais également l'opposition, qui doit être informée de ce qui se passe. Nous le ferons tranquillement. J'ai mis à profit une année et ce n'était pas de trop pour corriger et peut-être infléchir les choses.

Ce n'est peut-être pas suffisamment clair, je ne l'ai pas regardé dans le détail, mais je vous rassure, le sport, la culture et la vie associative ne seront pas les parents pauvres du futur budget en décembre prochain, parce qu'il a été dit dans cet exécutif que c'était un marqueur et je veillerai à ce que ce soit respecté.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Jean-Paul VALLON.

M. Jean-Paul VALLON

Un débat d'orientations budgétaires consiste comme le dit son nom à débattre d'orientations. Rien n'est acté. Il faut souvent attendre le budget primitif pour acter des orientations.

Cependant, concernant les travaux d'aménagement, je peux vous dire que nous avons en cours ceux du pont de Charmes, qu'il nous faut désormais financer, et la déviation de Guilherand-Granges - Saint-Péray, qui devrait voir le jour avant 2028. Il y a ceux du train de l'Ardèche, auquel nous tenons tous puisqu'il est l'un des fleurons du tourisme ardéchois, et j'espère qu'il pourra enfin bénéficier d'un accompagnement CPER parce qu'il reste encore des voies à changer et que c'est toujours dans le budget des routes que ces dépenses se font.

D'ici 2028, des projets sortiront bien sûr de terre : des carrefours giratoires, des rectifications de tracé sur nos routes, des travaux sur des ponts, dont le chiffre exact est de 2 229 en Ardèche. Il y a aussi le grand projet de contournement nord du département, pour lequel nous avons déjà des études mais pas suffisamment. D'autres sont en cours, elles feront l'objet d'un rendu très prochainement. Nous nous réunirons avec Ronan PHILIPPE et Christelle REYNAUD pour parler de ce grand projet de contournement nord.

Ce rapport sur les orientations budgétaires est une photographie en 2022, mais d'ici à 2028 il va de soi que beaucoup d'eau va couler sous les ponts, fort heureusement.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Hervé SAULIGNAC

Vous êtes extraordinaires parce que vous nous dites tout ce qui n'est pas écrit dans ce rapport.
La différence entre vous et moi, c'est que j'ai lu les 50 pages et que je peux vous dire pratiquement ligne à ligne ce que vous avez écrit.

Je demande à Max TOURVIEILHE, qui est ravi de ces orientations budgétaires, de nous dire à quelle page il a trouvé ce qui l'intéresse. Je demande la même chose à Marc-Antoine QUENETTE. Et je demande à Jean-Paul VALLON si c'est lui qui a validé la phrase « Aucun chantier d'aménagement de moyenne importance du réseau routier n'est prévu jusqu'en 2028 ». A-t-il validé cette phrase ou est-ce une coquille, auquel cas nous devons la retirer de ce rapport d'orientations budgétaires, ce dont je serais ravi ?

M. Jean-Paul VALLON

Avant de répondre, j'ai oublié de mentionner un autre grand chantier, celui du contournement de Rosières. Vous voyez que nous ne sommes pas à court d'idées.

S'il faut que quelqu'un mette la tête sur le billot, ce sera moi, mais je viens d'expliquer que ce qui a été écrit l'a été à un temps T et qu'il va de soi que, d'ici 2028, peut-être dès le BP, des chantiers vont voir le jour ou tout du moins faire l'objet d'un commencement. Mais au moment où je vous parle, je ne peux pas vous dire que tout ce que je viens d'évoquer va se faire.

M. Hervé SAULIGNAC

Nous pouvons donc retirer cette phrase ?

M. Jean-Paul VALLON

Non. D'ici 2028, je ne peux pas vous donner de réponse vraie.

Rosières par exemple, cela demande beaucoup de travail et de réflexion en amont. Le contournement nord, nous sommes en plein dedans. Mais je ne peux pas vous dire comment cela va se passer d'ici 2028.

M. Hervé SAULIGNAC

Pourquoi écrivez-vous « aucun chantier d'ici 2028 » ?

M. Jean-Paul VALLON

Aujourd'hui oui. C'est une photographie à un temps T.

Mais les orientations sont faites pour en débattre.

M. Pascal TERRASSE

La déviation de Rosières, le pont attendu sur le nord du département de l'Ardèche, etc., ce sont des chantiers très structurants et très coûteux, ce ne sont pas des chantiers de moyenne importance. Des chantiers de moyenne importance, pour moi, ce sont éventuellement des pistes cyclables en site propre par exemple. Que vous les reportiez à plus tard, pourquoi pas, mais vous auriez pu répondre que vous attendiez le CPER Mobilité, qui interviendra dans deux ans. Mais nous débattons des orientations budgétaires pour l'année 2023, donc cela veut dire qu'en 2023 il n'y aura pas de chantier de moyenne importance en Ardèche. Sommes-nous d'accord ?

Pour terminer, je parlerai en mon nom propre : je trouve complètement fou de dire que vous allez accompagner de la voirie communale alors que nous avons des chantiers routiers considérables sur notre département et qu'il y a des attentes. Devant chez moi, nous étions en enrobé et il a été mis du gravier de partout. Si c'est cela la structuration dans notre département, je peux vous dire que les Drômois, les Gardois et les Vauclusiens qui sont à côté nous rient au nez en ce moment.

Et ce sont des routes départementales.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Qui veut prendre la parole ?

M. Laurent UGHETTO

Je voudrais revenir sur les remarques d'Hervé SAULIGNAC par rapport au débat d'orientations budgétaires et l'annonce en première page de 30 M€ d'économies.

L'éducation est l'un des marqueurs de la compétence du Département, c'est l'une de nos compétences principales, pour ce qui est de l'aménagement, de la réhabilitation, le fait que nos collégiens se sentent bien dans leur collège. C'est ce qui explique les moyens que nous y avons consacrés pendant des années, puisque plus d'un collège par an était soit réhabilité, soit refait à neuf.

J'ai lu au fil de vos déplacements que le Département n'avait plus les moyens de cette politique pourtant viscéralement attachée au rôle du Conseil Départemental. Vous avez dit qu'un collège par an, c'était impossible aujourd'hui. C'est une orientation budgétaire et cela devrait y figurer comme un arrêt de la politique départementale en matière d'aménagement et de réhabilitation des collèges.

Je vais vous parler de la PPI que nous avions lancée. Nous avions lancé en même temps Saint-Sauveur en 2020, pour des travaux qui auraient dû commencer en 2022. Nous avons pris 2 ans de retard. Nous avions lancé la demi-pension du collège de Bourg-Saint-Andéol, avec un certain nombre d'aménagements, le collège de Villeneuve-de-Berg, qui est effectivement dans un état déplorable, comme vous le dites devant la presse. J'y suis moi-même allé il y a 2 ans et je l'ai constaté. Nous avions également lancé la réflexion autour de Tournon. Le dernier collège que nous avons ouvert est celui de Joyeuse.

Je voudrais que vous répétiez ici, en assemblée publique, que l'ancienne majorité n'a rien fait sur cette question fondamentale de l'accompagnement des jeunes en leur donnant des équipements de bonne qualité. La politique que nous menions était exemplaire et prenait en compte la question aujourd'hui prépondérante de l'économie d'énergie, parce que nous avions eu le plan de relance et que nous travaillions avec l'Etat sur ces questions-là. Nous avions eu 3 ou 4 M€ de dotations de l'Etat pour accélérer la rénovation thermique des bâtiments des collèges.

J'attends de vous que vous redisiez ici que l'ancienne majorité n'a rien fait pour les collégiens, pour les parents d'élèves et surtout pour le confort des étudiants.

M. LE PRESIDENT, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur le rapport d'orientations budgétaires ? Non.

Avant que nous en prenions acte, je vais vous donner quelques éléments de réponse par rapport à vos interventions respectives.

Nous avons repris depuis un an l'ensemble de cette collectivité à bras-le-corps pour essayer de dégager des marges de manœuvre. Nous ne pouvions pas continuer de la sorte, vous l'avez vu lorsque nous avons rendu public l'audit du cabinet indépendant Klopfer, la situation nous conduisait dans le mur. Il faut donc revenir un an en arrière et regarder ce que nous avons pu faire, les uns et les autres, pour remettre à niveau cette collectivité et pour que nous puissions continuer à investir pour l'avenir, pour nos enfants, pour l'économie locale et avant tout pour le bien-être des Ardéchois.

Je tiens à féliciter le travail de la Direction des Finances et de Marc-Antoine QUENETTE. Les résultats financiers 2022 montrent que nous avons désendetté pour la première fois le Département de l'Ardèche. C'est une excellente nouvelle pour les Ardéchois. Néanmoins, cela ne nous permet pas d'ouvrir les vannes comme nous pouvions le faire par le passé. Nous devons aujourd'hui gérer la collectivité départementale en bon père de famille.

Cela part de plusieurs choses, d'abord la méthode. Je veux saluer le travail effectué par Marc-Antoine QUENETTE sur le changement de méthode et le fait que nous puissions avoir une lisibilité importante sur le budget. Nous sommes là pour échanger et débattre des orientations budgétaires et, ce qui est une révolution pour le Département, c'est que ce ne sera plus voté en avril mais en décembre, que nous puissions avoir une année complète avec un budget dédié pour cette collectivité.

Ce que j'attends aussi dans cet esprit collectif qui nous réunit aujourd'hui, c'est que des propositions soient faites de part et d'autre. Il n'y a pas que la majorité qui doit s'exprimer, les commissions constituent un espace de travail propice à avoir des retours de votre part, sans attendre l'assemblée plénière pour prendre des postures politiciennes. Il faut prendre un peu de hauteur, que nous puissions avoir un axe de travail important.

J'entends que nous ne travaillions peut-être pas suffisamment. Je suis très ouvert à ce qu'il y ait des journées de travail sur l'élaboration d'une stratégie partagée. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui nous n'avons aucune proposition de votre part, hormis des attaques permanentes sur notre action.

Si je regarde dans le rétroviseur, je constate que nous avons tout de même, modestement, fait un certain nombre de choses.

Vous avez dit que le budget de Sandrine GENEST sur la santé n'était pas suffisamment ambitieux. Elle en parlera tout à l'heure. Nous essayons depuis le début de travailler main dans la main avec la Région pour être complémentaires. Elle reparlera de son action depuis le début.

Christian FEROUSSIER a parlé du maintien, avec son attention au quotidien sur la culture, le sport et la vie associative. Même si nous pourrions peut-être faire encore plus, nous avons essayé de maintenir cela malgré nos capacités départementales.

Il faut rappeler aussi le travail réalisé avec les maires, cela s'inscrit dans le travail de Christian FEROUSSIER, dans le cadre de la consultation et des assises. Nous consultons nos élus locaux de sorte à écrire un dispositif plus parlant pour eux et éviter d'avoir des seuils d'éligibilité inatteignables pour eux. Cela fait aussi partie de cette proximité.

J'entends ici que Pascal TERRASSE n'apprécie pas le pacte routier, mais les élus demandaient depuis des années à être accompagnés sur la voirie communale. Nous ne refaisons peut-être pas le goudron enrobé noir devant chez Pascal TERRASSE, mais ce qu'il est important de dire, c'est que le pacte routier a une vertu positive pour les élus locaux puisque nous pouvons leur donner des subventions, qui ne sont pas pharaoniques, mais au moins ils ont des aides sur la voirie communale, ce qui n'existait pas avant. Cela permet de déclencher des travaux et de donner une impulsion au monde économique.

Je veux revenir aussi sur le Bonus Collégien, qui avait permis d'aider 3 000 familles, je crois que c'est plus de 4 000 aujourd'hui, et sur le travail mené au quotidien sur l'insertion par le travail, nous en débattrons tout à l'heure au sujet du RSA. Tout cela fait aussi partie de notre travail, peut-être que cela ne va pas suffisamment loin, mais je n'accepte pas que l'on dise qu'il y a une faute de frappe ici ou là, c'est méprisant à l'égard de nos élus et de nos services. Nous sommes là, avant tout, au service des Ardéchois et je veux que nous puissions nous rassembler.

Nous vivons une crise économique sans précédent, nous sommes en train de l'entrevoir, donc il faut que nous soyons avant-gardistes. Je souscris à la proposition de Marc-Antoine QUENETTE de garder quelques marges de manœuvre pour la suite, pour pouvoir être réactifs en cas de problème, parce que nous nous rendons compte aujourd'hui que nous avons de vrais soucis. Nous ne savons pas trop où nous allons, nous le ressentons y compris au niveau national.

Sur la partie énergétique, nous avons mis les bouchées doubles pour avoir une action coordonnée, c'est-à-dire être exemplaires dans la démarche, en changeant par exemple les lampes traditionnelles par des led sur l'ensemble de nos bâtiments. Nous allons conduire une étude relativement large sur l'ensemble de nos bâtiments publics et collèges concernant du photovoltaïque, que nous ciblerons par zone géographique pour faire travailler toutes nos entreprises locales. Nous conduirons en parallèle une étude sur nos parkings.

Nous ne le ferons pas sans nos agents ni sans le soutien intégral de la collectivité. C'est la raison pour laquelle nous demandons aussi des efforts au niveau de la collectivité, par rapport au train de vie de la collectivité. Nos visites de terrain visent à trouver des solutions au quotidien, parce que nous ne pourrons pas continuer ainsi.

C'est pourquoi nous investissons pour l'avenir, même si ce n'est pas suffisamment massif à vos yeux. Tout ce que nous mettrons dans les économies d'énergie, c'est tout ce que nous ne mettrons pas dans la consommation d'énergie. Il est important que nous partagions cela ensemble.

Vous l'avez vu, il y a une vraie culture de la recette sur les investissements. Le chiffre qui vous a été présenté comprend toutes les recettes que nous sommes allés chercher au niveau de l'Etat et de la Région pour continuer à proposer du travail à nos entreprises locales. Certes, cela ne va pas suffisamment loin, ce n'est pas dans les niveaux espérés, mais l'audit qui vous a été présenté est sans appel, nous devons faire des efforts sur la capacité d'investissement de notre Département. C'est un premier jet, je suis là pour débattre de ces propositions et travailler ensemble sur certains projets. Nous sommes là avant tout au service des Ardéchois.

Je vous demande de prendre acte de la tenue du débat sur le rapport d'orientations budgétaires qui vous a été présenté. Il en est pris acte.

M. Laurent UGHETTO

Et sur le collège ?

M. Le Président, Olivier AMRANE

Vous dites que le chantier aurait dû démarrer en 2020, mais nous n'étions pas là.

M. Laurent UGHETTO

Non, 2022. Il a été annoncé en 2020.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Nous avons repris ce dossier à bras-le-corps pour réduire la facture qui était prévue sur ce collège, encadrer une enveloppe avec l'ensemble des entreprises et des marchés qui vont démarrer. Je n'ai jamais dit que rien n'avait été fait en 20 ans sur l'ensemble des collèges du département, je parlais du collège de Saint-Sauveur. On en parle beaucoup mais rien n'a été fait et c'est notre majorité qui lance les travaux du collège de Saint-Sauveur.

M. Olivier PEVERELLI

C'est faux.

M. Pascal TERRASSE

Peut-être que la loi a changé et que cela m'a échappé, mais le Code des collectivités territoriales oblige à conduire un débat d'orientations budgétaires, ce que nous venons de faire, mais aussi un débat d'orientations budgétaires sur le développement durable. C'est une obligation légale. A quel moment le ferons-nous ? Le Code général des collectivités territoriales a-t-il évolué ?

Nous avions préparé des propositions.

Vous l'avez certainement oublié.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Je me renseigne.

On me dit que cela a été fait en juin avec le compte administratif, mais vous n'étiez pas là.

Mme Christine MALFOY

Il y avait aussi deux lignes sur l'égalité hommes-femmes et la personne qui l'a présenté a dit qu'il n'y avait pas grand-chose à dire, je la cite.

M. Pascal TERRASSE

Donc il n'y a rien à faire ni sur l'écologie, ni sur l'égalité hommes-femmes...

Il y a de l'argent pour les chasseurs, c'est l'essentiel.

***

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3312-1 du code général des collectivités locales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du lundi 10 octobre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Donne acte au Président du Conseil départemental de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2023 (cf. rapport du Président en annexe jointe).

(c.f annexe pages 41 à 91)

M. Le Président, Olivier AMRANE

La parole est à Sandrine GENEST pour la présentation du CPER.

***

6.1 - CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION - CONVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'ARDECHE

RAPPORT DU PRESIDENT

Le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 se veut être un outil stratégique permettant de coordonner et planifier l'action de l'Etat et de la Région sur le territoire régional. Il s'inscrit en complémentarité de l'intervention des fonds européens gérés par la Région et par l'Etat sur la période 2021-2027.

I. Le volet régional du CPER 2021-2027

Le contrat se décline autour de trois grandes orientations thématiques :

A. Engager les transitions environnementales, énergétiques et industrielles pour faire d'Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) la première région décarbonée d'Europe :

1. Transition énergétique et environnementale ;
2. Transport/mobilité : développer l'usage des transports collectifs ;
3. Favoriser la résilience et l'adaptation des territoires aux risques naturels et au changement environnemental ;
4. Agriculture : maintien d'une activité agricole en zone de montagne, accès à une alimentation saine, durable et locale ;
5. Améliorer la santé en agissant sur notre environnement.

B. Investir dans les secteurs stratégiques de l'économie pour faire d'AURA l'une des cinq régions les plus compétitives d'Europe :

1. Enseignement supérieur, recherche et innovation : structuration de projets, modernisation des structures d'enseignement supérieur... ;
2. Accompagner la compétitivité et les mutations économiques ;
3. Commerce et artisanat : accompagnement des PME, usages numériques ... ;
4. Emploi, formation, insertion et métiers de demain : orientation professionnelle, formation, sécurisation des parcours...

C. Protéger la diversité des territoires et faire d'AURA la région la plus attractive de France :

1. Numérique : enseignement secondaire dont internats d'excellence ;
2. Santé : renforcer le maillage des maisons et centres de santé, télémédecine ; éducation à la santé, favoriser les projets d'implantations d'industries pharmaceutiques et l'innovation ;
3. Lutte contre les inégalités sociales : lutte contre la pauvreté, insertion des jeunes, égalité femmes/hommes ;
4. Culture/ patrimoine/sport.

II. Le volet « Cohésion des territoires » du CPER

La contractualisation doit permettra d'accompagner les territoires, en fonction de leurs spécificités, dans la mise en œuvre de la transition environnementale, de l'adaptation de leurs secteurs d'activités aux enjeux issus de la crise sanitaire ainsi qu'à un meilleur accès de la population aux usages numériques.

Le volet « Cohésion des territoires » est composé de :

- Conventions territoriales élaborées avec chacun des départements et des métropoles ;
- Déclinaisons de politiques d'aménagement du territoire spécifiques : politique de la ville, renouvellement urbain, Plan Montagne, dispositifs de développement territorial (Contrats de transition environnementale, Petites villes de demain, Territoires d'industrie...)

Le projet de convention territoriale pour l'Ardèche est joint en annexe au présent rapport. Il définit les projets structurants identifiés par la Région, l'Etat et le Département et précise les modalités de partenariat.

Sont ainsi notamment intégrés dans ce document :

- Le projet Opération Grand Site de la Combe d'Arc ;
- La restructuration de la base de Salavas ;
- La sécurisation de l'exploitation du Mastrou..

Cette liste sera complétée par des projets d'infrastructures qui seront retenus à l'issue de la formalisation du volet « Mobilité ». D'autres projets pourront être inscrits ultérieurement dans la limite de l'enveloppe définie.

Outre les crédits Etat, Région et Département, des financements d'autres partenaires pourront être mobilisés.

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2027 et pourra être modifiée par avenant.

Une instance de pilotage sera mise en place pour suivre l'exécution de la convention.

Le Département de l'Ardèche sollicite l'éligibilité des dépenses engagées à compter du 1er janvier 2021.

Le projet de CPER sera présenté à la session plénière du Conseil régional qui se tiendra les 20 et 21 octobre 2022.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention départementale et d'autoriser le Président du conseil départemental à le signer.

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 1.1	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Finances, Appui et Conseil
	SERVICE	Budget, Expertise Financière, Conseil

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION - CONVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'ARDECHE

L'Assemblée départementale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental et le projet de convention départementale pour l'Ardèche du CPER Auvergne-Rhône-Alpes

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve le projet de « convention départementale pour l'Ardèche » du Contrat de plan Etat Région 2021-2027.

Précise que le montant de l'opération OGS Combe d'Arc restant à financer dans le cadre du CPER s'élève à 4,8M€.

Demande que les dépenses soient éligibles à compter du 1er janvier 2021.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention départementale pour l'Ardèche.

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

CONVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'ARDECHE
Contrat de Plan État - Région 2021-2027

Vu l'accord de méthode du 30 juillet 2020 et l'accord de partenariat du 28 septembre 2020, signé par le Premier Ministre, entre l'État et Régions de France afin de formaliser les principes et modalités d'action conjointe en faveur de la relance, de la résilience des territoires et de la transition écologique,

Vu la circulaire du Premier Ministre en date du 23 octobre 2020 fixant le cadre des Contrats de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027,

Vu le mandat de négociation reçu du Premier Ministre le 23 octobre 2020 par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le protocole d'accord intermédiaire contrat du plan Etat-région 2021-2027 signé le 10 juin 2021,

Vu la délibération n° xxx du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du xxx portant adoption du Contrat de Plan 2021-2027 entre l'État et la Région et autorisant le Président à signer les conventions départementales,

Vu la délibération n°xxx de la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du xxx portant la validation de la convention départementale de l'Ardèche

Vu la délibération n° xxx du Conseil départemental de l'Ardèche portant adoption de la convention départementale de l'Ardèche et autorisant le Président à signer cette convention,

Entre, Monsieur Olivier AMRANE, Président du Conseil départemental de l'Ardèche,

Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,

Et

Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Il est convenu ce qui suit

PRÉAMBULE

Fruit d'un travail engagé dès septembre 2019, le Contrat de Plan Etat-Région d'Auvergne-Rhône-Alpes 2021 - 2027 s'est construit sur un diagnostic territorial partagé mais également sur les conséquences de la crise sanitaire qui a engendré une accélération de la transformation de la société et de l'économie et placé la transition écologique au cœur des préoccupations collectives. Ce contrat de plan permet une convergence des financements en faveur de projets structurants pour l'aménagement du territoire, ainsi que la mise en cohérence des politiques publiques au service d'une vision stratégique partagée à l'échelle de la région. Il s'appuie sur les orientations du Schéma régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDET). Il affirme les priorités stratégiques de l'État et de la Région en matière de développement économique, de transition environnementale et de solidarités des territoires. Il se structure en un volet cohésion des territoires et quatre grandes ambitions, dans une approche différenciée de la décentralisation, qui sont :

- Relocaliser et faire d'Auvergne Rhône Alpes la grande région créatrice d'emplois
- Pour une Région équilibrée, soutenir aussi bien les métropoles que les petites communes
- Protéger notre environnement et notre qualité de vie
- Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région la plus attractive de France

Le volet cohésion des territoires peut se décliner sous la forme de conventions territoriales conclues à l'échelle de chacun des départements et des quatre métropoles pour soutenir des projets d'envergure portés par des collectivités locales.

La présente convention :

- identifie les enjeux partagés du territoire (article 1),

- formalise les engagements financiers minimaux de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche sur ce territoire pour l'ensemble de la durée du CPER 2021-2027 (article 2),

- établit une première liste d'opérations prêtes à démarrer (article 3 et 4),

- indique les modalités de mises en œuvre (article 5).

ARTICLE 1 –ENJEUX TERRITORIAUX PARTAGES POUR L'ARDECHE

Située entre le Rhône et le massif central, l'Ardèche est un département contrasté : à la fois montagneux et disposant d'un accès au couloir rhodanien, à la fois rural et disposant d'un tissu industriel significatif, le département jouit de sites naturels et patrimoniaux remarquables qui le placent dans un des premiers départements touristiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec 2,5 millions de visiteurs par an.
Avec 326 606 habitants au 1er janvier 2021 répartis sur 335 communes qui, pour beaucoup affichent moins de 500 habitants, l'Ardèche s'enorgueillit d'une qualité de vie qu'elle entend conserver et améliorer.

Depuis 2011, en Ardèche, les décès sont plus nombreux que les naissances. Le déficit naturel est lié au vieillissement de la population. Ainsi en 2016, 23,6 % des ardéchois ont plus de 65 ans soit 5 points de plus qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans la communauté de

communes des Monts d'Ardèche cette proportion atteint même 32 %. Malgré tout, l'Ardèche gagne encore des habitants grâce aux arrivées de populations plus nombreuses que les départs. Le dynamisme démographique concerne surtout la vallée du Rhône et les alentours d'Annonay et Aubenas. À l'inverse, l'Ouest du département est marqué par un déclin démographique. Pour maintenir son niveau de population, le département devra continuer à attirer de nouveaux habitants.

Le département doit faire face aux difficultés auxquels sont confrontés l'ensemble des territoires ruraux tels que les déserts médicaux, l'éloignement des services publics, des centres-bourgs en perte de vitesse, un habitat ancien et un réseau téléphonique cuivre parfois dégradé. En effet certaines populations vivent parfois dans des communes très éloignées des équipements. L'accès aux équipements de proximité et de santé pose question, en lien avec des difficultés croissantes pour se déplacer.

La couverture numérique en internet fixe et en téléphonie mobile constitue également un enjeu majeur pour l'Ardèche. C'est une condition indispensable pour assurer le développement économique des entreprises ardéchoises et l'accès aux outils numériques pour la population. Elle permet aussi de rapprocher le professionnel de santé et des patients au travers d'outils tels que la télémédecine.

Les principaux enjeux de l'Ardèche sont de renforcer son attractivité et la protection de ses espaces fragiles ce qui passe par :

- Le soutien de l'industrie et des activités touristiques pour consolider l'économie, conforter son agriculture en accompagnant sa modernisation au regard des enjeux alimentaires et environnementaux (biodiversité, préservation du foncier et des ressources) en lui permettant d'être plus résiliente.
- La protection des espaces naturels, la valorisation des paysages remarquables, la bonne articulation des politiques publiques afin de garantir une consommation raisonnée de l'eau et du foncier devient tout aussi nécessaire pour maintenir cette attractivité territoriale.
- Le renforcement de l'attractivité par une amélioration de l'offre de services, notamment l'offre de soins, les communications, mais aussi les infrastructures de désenclavement et la dynamique culturelle et patrimoniale.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Pour répondre aux enjeux du département, des projets prioritaires sont identifiés conjointement par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche. Il s'agit :

- De **projets d'intérêt régional localisés** sur le territoire de l'Ardèche, relevant des 4 objectifs stratégiques du CPER avec, pour certains d'entre eux, la mobilisation des financements des collectivités locales concernées ;
- De **projets qui relèvent d'initiatives locales**.

En application du protocole visé ci-dessus signé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional le 10 juin 2021, le montant consacré au volet territorial au sein de la convention départementale de l'Ardèche est supérieur au montant correspondant du CPER précédent, fixé lors de la signature en 2015. Pour rappel, ce montant s'élevait pour le département à 5,18M€ pour l'Etat et 17,08M€ pour la Région.

Au regard des projets priorisés, les engagements des partenaires au titre de la présente convention sur l'ensemble du territoire du département de l'Ardèche sont les suivants :

- pour l'Etat une enveloppe de 19,85M€ pour le département de l'Ardèche
- pour la Région : une enveloppe de 33,90M€ pour le département de l'Ardèche (non compris les projets qui pourront être soutenus par d'autres crédits du CPER)
- pour le Département : une enveloppe de 11,70M€

Outre les crédits État, Région et Département, des financements d'autres partenaires seront mobilisés en fonction des projets retenus ainsi que les sources de financement proposées par les politiques européennes.

ARTICLE 3 – LES PROJETS IDENTIFIES

A l'issue du recensement conduit en 2021 auprès des acteurs du département, les projets listés en annexe 1 ont été retenus pour répondre aux enjeux du territoire.

Cette liste sera complétée par les projets d'infrastructures, notamment ferroviaires et routières, qui seront retenus pour le département de l'Ardèche à l'issue de la formalisation du volet « mobilité ».

D'autres projets pourront par ailleurs être priorisés ultérieurement par l'État sur la base des propositions qui leur seront faites par les acteurs du territoire et dans la limite de l'enveloppe définie pour chaque partenaire.

ARTICLE 4 - LES AUTRES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES REPONDANT AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Pour tous les autres projets portés par les collectivités locales de l'Ardèche, d'autres dispositifs ou démarches déployés par l'État, la Région (et le Département) pourront être mobilisés durant la période 2021-2027. Par ailleurs, des investissements majeurs réalisés par l'État et la Région sur le département concourent au développement et l'attractivité du territoire. L'ensemble de ces interventions sont ainsi rappelés pour mémoire en annexe1.

ARTICLE 5 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

5.1 Exécution de la convention

Les projets priorisés en annexe 1 devront faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage auprès de chacun des financeurs identifiés. Le financement de ces projets est conditionné à l'éligibilité des dossiers déposés. Le montant est calculé selon les règles spécifiques à chaque dispositif et dans la limite des disponibilités budgétaires. En outre, dans

le cas où l'assiette éligible serait en réalité moins importante que le coût total indiqué, le financement pourra être revu proportionnellement.

5.2 Durée de la convention

La présente convention prend effet dès sa signature et est conclue pour la durée du Contrat de Plan État-Région soit jusqu'au 31/12/2027.

Les projets listés dans l'article 3 doivent faire l'objet d'un démarrage au plus tôt après la signature et au plus tard avant le 31 décembre 2027. Toutefois, et comme le prévoit le protocole d'accord intermédiaire entre l'État et la Région signé le 10 juin 2021, les dépenses engagées entre le 1er janvier 2021 et la date de signature pourront être prises en compte sous réserve de l'accord de tous les partenaires signataires de cette convention.

5.3 Gouvernance de la convention, suivi et pilotage

5.3.1 Gouvernance du CPER

5.3.1.1 Gouvernance du volet stratégique :

La gouvernance s'appuiera sur deux instances régionales distinctes.

- Le comité stratégique régional. Une instance de pilotage régional, réunissant une ou deux fois par an le Préfet de Région, le Président de Région et le Directeur régional des Finances Publiques, chargé du pilotage global de la démarche, de l'arbitrage des projets des différents volets thématiques et territoriaux et du suivi de son exécution. Cette instance peut être réunie à l'initiative de l'un des partenaires.

- Un comité technique régional, instance de suivi régional, réunissant deux ou trois fois par an les services du Conseil régional et de l'État chargé de la préparation des réunions de l'instance de pilotage régional.

Un bilan annuel de la mise en œuvre du CPER sera par ailleurs présenté au Conseil économique, social et environnemental régional.

5.3.1.2 Gouvernance de la convention territoriale

A l'initiative conjointe de l'État, de la Région et du Département, une instance de pilotage territorial se réunira à minima une fois par an pour assurer une revue des opérations contractualisées au titre du volet territorial (calendrier de réalisation, état d'avancement, évaluation et bilan) et proposer, le cas échéant, de nouvelles opérations à contractualiser. L'ordre du jour sera arrêté conjointement en amont de l'instance de pilotage.

L'exécution de cette convention fera l'objet d'un bilan annuel à présenter au Préfet de Région et au Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à transmettre chaque année et au plus tard à la date anniversaire de la signature de la présente convention.

5.4 Révision de la convention

La convention peut être modifiée par voie d'avenant après accord entre les parties. Un avenant particulier sera conclu à mi-parcours du CPER, notamment pour modifier et/ou compléter la liste des actions structurantes déjà repérées. Ces avenants s'appuieront notamment sur les bilans annuels fournis et l'avancement des projets constaté en instance de pilotage.

L'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes se réservent par ailleurs la possibilité de provoquer à tout moment une révision de la convention pour prendre en compte les modifications rendues nécessaires par la prise en compte de nouvelles politiques ou par des évolutions législatives.

Fait à , le

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes	Le Président du Conseil départemental
Pascal MAILHOS	Laurent WAUQUIEZ	Olivier AMRANE

PROJET

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2021-2027 --- CONVENTION DEPARTEMENTALE DE L'ARDECHE --- Montants en M€ ---

ANNEXE 1

MAJ 30 septembre 2022

Centre européen d'expertise des sports de nature (CREPS) de Vallon Pont d'Arc	Région	5,43	1,00	2,50	-	
Campus hôtellerie/restauration Château de Largentière	Region	20,00	0,52	10,00	-	
Opération Grand Site : Grand Site Combe d'Arc (labélisation) - Mont Gerbier de Jonc / Mont Mézenc (préfiguration)	Département 07	4,80	1,00	1,50	2,30	
Restructuration Base départementale de Salavas	Département 07	8,00	1,60	3,00	1,60	
Train de l'Ardèche : Le Mastrou - sécurisation exploitation	Département 07	3,00	0,00	1,50	1,50	
Second Plan de gestion Unesco Grotte Chauvet : Exposition numérique immersive itinérante (présentant notamment un clone numérique de la Grotte Chauvet)	SMERGC	2,10	0,50	1,00	0,60	
Nouveau stade de rugby Aubenas	CC Bassin d'Aubenas	10,00	0,00	2,00	1,00	
Centre Art contemporain château Montlaur AUBENAS - dernière tranche	Commune de Aubenas	1,69	0,65	0,50	0,20	
Création d'une nouvelle médiathèque en cœur de ville de Tournon	CA Arche Agglo	2,00	0,80	0,90	0,20	
Opération ITDT : développement site pilote innovation dépollution (formations, incubations, expérimentations)	Commune de Tournon / CA Arche Agglo	12,00	1,00	3,00	0,20	
Projet global d'aménagement et restructuration de l'ancien hôpital des Vans (pour maison médicale, école de musique, siège EPCI, espace coworking campus connecté, msap, médiathèque, locaux associatifs, résidence seniors, centre social)	Commune des Vans / CC Pays des Vans en Cévennes	5,00	0,50	1,50	0,20	
Thermalisme enjeu majeur pour l'attractivité de l'Ardèche	Communes de Vals les Bains / Sithere	8,25	1,00	2,00	0,20	
Grand Carénage Centre Nucléaire et de Production d'Electricité (CNPE) - centre de formation	CA Privas	5,00	1,20	1,00	0,20	
Projet urbain de réhabilitation du quartier de la Cance à Annonay	Commune de Annonay	1,23	1,00	0,00	0,00	
Reconstruction du Teil suite au séisme	CC Ardèche Rhône Coiron	34,00	6,00	0,00		
Château de la Voulte réhabilitation patrimoniale et développement	Commune de la Voulte	A préciser	0,12	0,00	0,20	
Valorisation du patrimoine historique de Viviers (centre ancien : site patrimonial remarquable - Maison des chevaliers, les Ecuries, le port de Viviers)	Commune de Viviers	5,12	2,00	1,00	0	
Modernisation des installations, modernisation du réseau d'irrigation (Chomérac), modernisation du réseay d'irrigation (Bas Chassezac)	ASA du RUISSEAU DE VERT Syndicat de développement d'équipement et d'amenagement	16,50	Agence de l'eau : uniquement si économies d'eau	2,50	3,30	
Projets d'investissements dans les Petites Villes de Demain et les contrats région ville moyenne	Communes et EPCI		16,5 (échelle régionale)	20 (échelle régionale)		
Rénovation urbaine (ARNU), intervention sur le tissu urbain et contrats locaux	Communes et EPCI		3,03	20,58		
Aides aux communes rurales	Communes			12,31		
Sécurité	Communes et EPCI			39 (échelle regionale)		
Investissement dans les Lycées : Opérations emblématiques	Lycéens			25,14		Les opérations emblématiques : Lycée Marcel Gimond à Aubenas, Lycée professionnel Vincent D'INDY à Privas et Lycée Gabriel FAURE à Tournon sur Rhône
Déploiement du très haut débit (THD) en dehors des zones couvertes par les opérateurs privés	Groupement de collectivités et Départements		140,76 (Ardèche Drôme	15,40		
Soutien industriel dans les territoires	Acteurs économiques		44,75	83,65		
	Total projets soutenus	**144,12**	**66,67**	**190,98**	**11,70**	
Enveloppes restant à mobiliser sur d'autres projets			**0,96**			
Montants du CPER 2021-2027			**67,63**	**190,98**		

* sous réserve des conditions prévues à l'article 5.1 de la convention départementale

CPER 2021-27 - Volet ESRI - Synthèse régionale et par site universitaire

Enveloppe Etat 229 M€ ; Enveloppe Région 162 M€ (154M€-ESRI + 8M€-Culture) + 24,6M€ de reliquats
Mise à jour : 12 juillet 2022

SYNTHESE REGIONALE

TOTAL VOLET ESRI AuRA	Nombre de projets	Financement (en M€) Etat	Région	CT	Total	Montant total à financer	Coût global des projets
TOTAL CLERMONT-AUVERGNE	18	27,00				80,81	102,08
TOTAL SITE LYON-St-ETIENNE	40	124,00				302,50	428,48
TOTAL SITE GRENOBLE-ALPES	23	55,00				162,92	346,34
TOTAL 2 SAVOIE	13	23,00				101,40	159,92
TOTAUX Auvergne-Rhone-Alpes CPER-ESRI 2021-27	**94**	**229,00**	**186,60**			**647,63**	**1036,82**
Total reliquats : * Part Etat engagée au précédent CPER / Part Région au sein du CPER 2021-27		**18,3***	**24,60**				
	Répartition en %						

Clermont-Auvergne Université	Projets concernés	Financement (en M€) Etat	Région	CT	Total	Montant total à financer	Coût global des projets
MONTLUCON	Liste 2 - Projets scientifiques : Batiment GEII IUT					2,50	3,00
CLERMONT-FERRAND/PUY-DE-DOME	Liste 1 - Reliquats : INRAE Clermont-Ferrand	0,75*	0,13			0,13	-
	Liste 2 - Projets scientifiques : Fénomènes, BIOTIC, CINAURA UCA, MODE, IDEAL, 3R, INRAE Crouel, INRAE Nutrition, INRAE Herbipôle, Learning Centre site Kessler UCA, Plateforme chimie SIGMA, Réhabilitation station biologique du Verrier UCA, Restructuration campus VetAgroSup.					42,18	55,08
	Liste 3 - Vie étudiante et structuration des sites : Renovation reconstruction Site Gergovia UCA, Réhabilitation batiment historique Carnot UCA, Pôle restauration ENSACF.					36,00	44,00
TOTAL CLERMONT-AUVERGNE		27,00				80,81	102,08

Site Lyon-Saint-Etienne	Projets concernés	Financement (en M€) Etat	Région	CT	Total	Montant total à financer	Coût global des projets
BOURG EN BRESSE	Liste 3 - Vie étudiante et structuration des sites : Campus de la Charité - CEUBA UCBL-UJML					7,00	7,00
SAINT-ETIENNE	Liste 1 - Reliquats : Aménagements campus Tréfilerie	4*	3,50			4,00	-
	Liste 2 - Projets scientifiques : LUMEX, Restructuration fac de sciences UJMSE, Campus du Futur ENSMSE.					40,40	55,03
	Liste 3 - Vie étudiante et structuration des sites : Batiment D Campus Tréfilerie UJM, Rénovation résidence étudiants La Métare CROUS.					15,35	15,45
GRAND LYON	Liste 1 - Reliquats : La Ruche - Learning centre Porte des Alpes Lyon 2, Construction de la I-Factory UdL.	7*	10,60			10,60	-
	Liste 2 - Projets scientifiques : VELOCE, GRID4MOBILITY, MULTI 3, PROPRE Equipement, SULTRANSE, CINAURA Lyon Equipement, FLI LYON, HUMA 7T, MOBEXPE UGE, PROPRE IFPEN, UCBL Quartier de la Physique, UCBL IUT Gratte Ciel, CINAURA CCDD Doua, INSA Batiment humanités, UDL Extension AxelOne, ENTPE Rénovation, VetAgroSup Rénovation tranche 1 , ENSAL Antenne La Doua, Provademse INSA, Complément d'opération I-Factory UdL. Plateforme impact Ecole centrale.					126,00	215,00
	Liste 3 Vie étudiante et structuration des sites : **UCBL-INSA SIUAPS**, LYON **3 Manufacture site des quais**, **ENS Gymnase Debourg** , UDL **SOBIE chaufferie** , **CROUS Rénovation densification**, **CROUS Construction**, **Logements étudiants bailleurs sociaux**, **CROUS Maison d'hôtes quartier Physique**, ULL2 **Campus Porte des Alpes**, CNSMD **Campus artistique tranche 1**, **Extension locaux IEP (Virtual SHS)**. Métropole de Lyon Aménagement interface ville campus La Doua.					99,15	136,00
TOTAL SITE LYON-St-ETIENNE		124,00				302,50	428,48

Site Grenoble-Alpes	Projets concernés	Financement (en M€)				Montant total à financer	Coût global des projets
		Etat	Région	CT	Montant total des financements		
VALENCE	Liste 1 - Reliquats : Briffaut STAPS UGA.	1,25*	0,31			0,31	-
	Liste 2 - Projets scientifiques : Briffaut commun phase 2 UGA.					9,10	9,10
	Liste 3- Vie étudiante et structuration des sites : Briff'O restaurant CROUS			0,5		4,50	4,50
GRENOBLE ALPES METROPOLE	Liste 2 - Projets scientifiques : EPN 2030, TASUM, SATenAURA, SpinFab, FLI BioSanté, GrinBio, MECASNOW, Quantum mapping, CINAURA Grenoble, BatIAE CEA, PEMFuelCells, Datacenter G3A UGA, Rénovation phase 1 Jean Roget compris SimulAlpes UGA, IUT Génie Civil / Claude Bernard UGA, Smart Campus UGA, DLST UGA, Viallet Grenoble INP, Pluriel smart campus Grenoble INP.					112,01	219,74
	Liste 3 - Vie étudiante et structuration des sites : Rénovation-construction résidence étudiante CROUS, Stendhal phase 2 UGA, Réhabilitation ESAD. Aménagement domaine universitaire UGA.					37,00	113,00
TOTAL SITE GRENOBLE-ALPES		55,00				162,92	346,34

Site Savoie Mont-Blanc	Projets concernés	Financement (en M€)				Montant total à financer	Coût global des projets
		Etat	Région	CT	Total		
CHAMBERY	Liste 2 : Projets scientifiques : HELIOSTIM, HELIOSTIM immobilier, Bibliothèque universitaire et centre d'apprentissage Jacob Bellecombette USMB.					26,20	28,50
	Liste 3 - Vie étudiante et structuration des sites : CEDRA (formation innovante, lien CH, vie étudiante)					10,00	23,00
ANNECY	Liste 1 - Reliquats : Maison action publique et internationale MAPI phase 1 (Et autres projets hors CPER)	4,3*	10,10			10,10	-
	Liste 2 : Projets scientifiques : LACS, La Ruche, Rénovation de l'IUT d'Annecy, Rénovation des bâtiments IAE et Polytech.					30,00	71,00
	Liste 3 : Vie étudiante et structuration des sites : Regroupement antennes INSPE 74-73, Résidences 1 et 2 Annecy CROUS, Réhabilitation extension tranche 2 ESAA.					25,10	37,42
TOTAL 2 SAVOIE		23,00				101,40	159,92

CPER 2021-27 - Volet ESRI - OPERATIONS INTEGREES AU CPER 2015-2020

Projets issus des contractualisations CPER 2015 2020, Soutien Campus / PIP 2 pour le CPER 2021-2027
Engagement régionale à hauteur de 24 635 000
Mise à jour : 12 juillet 2022

Clermont-Auvergne	Projet	Origine contrat	Porteur projet	Dossier déposé	Date limite de dépôt	Montant déjà voté	Montant restant à délibérer	Montant engagé	Montant prévu
Clermont Ferrand	INRAE Clermont-Ferrand	CPER	INRAE	Oui	respectée	1 000 000	125 000	750 000 €	0 €
TOTAL CLERMONT-AUVERGNE							125 000	750 000 €	0 €

Site Lyon-Saint-Etienne	Projet	Origine contrat	Porteur projet	Dossier déposé	Date limite de dépôt	Montant déjà voté	Montant restant à délibérer	Montant engagé	Montant prévu
Lyon	La Ruche Porte des Alpes Learning centreLyon 2Lyon (impact sur Bron et Saint-Priest)	Soutien Campus	Lyon 2	Oui	respectée	12 500 000	10 600 000	7 000 000 €	1 000 000 €
Saint Etienne	Aménagement campus Tréfilerie	Soutien Campus	UJM Saint-Etienne	Oui	respectée	13 500 000	3 500 000	4 000 000 €	7 000 000 €
Lyon	Construction de la I Factory	CPER	Université de Lyon	oui	respectée	5 245 000 - subvention caduque	6 295 000€ à engager sur l'enveloppe territoriale du CPER 2021-2027	1 000 000 €	6 295 000 €
TOTAL SITE LYON-St-ETIENNE							14 100 000	12 000 000 €	14 295 000 €

Site Grenoble-Alpes	Projets concernés	Origine contrat	Porteur projet	Dossier déposé	Date limite de dépôt	Montant déjà voté	Montant restant à délibérer	Montant engagé	Montant prévu
VALENCE	Site Briffaut - STAPS	CPER	UGA	Oui	respectée	2 070 000	310 000	1 250 000 €	1 500 000 €
TOTAL SITE GRENOBLE-ALPES							310 000	1 250 000 €	1 500 000 €

Site Savoie Mont-Blanc	Projets concernés	Origine contrat	Porteur projet	Dossier déposé	Date limite de dépôt	Montant déjà voté	Montant restant à délibérer	Montant engagé	Montant prévu
Annecy	Maison action publique et internationale (MAPI phase 1)	CPER	CD74 pour USMB	Oui	repectée	0	4 300 000 €	4 300 000 €	4 300 000 €
Annecy	Accueil de site Annecy	PIP 2	USMB	Non	Fin 2023	0	2 000 000 €	0€ Hors CPER	2 000 000 €
Annecy	Rénovation IUT Annecy	PIP 2	USMB	Non	Fin 2023	0	3 500 000 €	0€ Hors CPER	3 500 000 €
Genevois français	ESI Archamps	CPER	SMAG	Oui	respectée	0	300 000 €	-	740 000 € (SMAG)
TOTAL 2 SAVOIE							10 100 000	4 300 000 €	10 540 000 €

		Total Etat	Total autres CT
Total général enveloppe Région	**24 635 000**	**18 300 000 €**	**26 335 000 €**

CPER 2021-2027	Enveloppe Etat 229 M€; Enveloppe Région 154 M€ ESRI + 8 M€ Culture + reliquats 24,6 M€

Liste des projets scientifiques et techniques proposés par l'Etat et la Région

Mise à jour : 12 juillet 2022

Site CLERMONT-AUVERGNE

Type	ETABLISSEMENT	NOM DE L'OPERATION	localisation		estimation	Montant demandé aux cofinanceurs	Etat	Region	Collectivités		Autres financeurs
			Métropole	Site/Campus	coût global TDC				Agglo	CD	
ER	UCA, INRAE, CNRS, VetAgroSup, BRGM, INP Clermont	Fénomenes	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	4,87	**4,11**					
ER	UCA, Cerema, CNRS, INRAE, INP Clermont	MODE	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	2,80	**2,4**					
ER	CNRS – INRAE – UCA	IDEAL	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	0,94	**0,84**					
ER	UCA, INP-C, Inserm, INRAE, CNRS, CHU	BIOTIC	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	4,82	**3,98**					
ER	UCA, INRAE	3R	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	0,84	**0,84**					
ER	UCA	CINAURA UCA	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	1,00	**1**					
IR	INRAE	CROUEL	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	0,58	**0,58**					
IR	INRAE	NUTRITION	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	0,75	**0,75**					
IR	INRAE	HERBIPOLE	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	0,63	**0,63**					
IES	UCA	Réhabilitation Batiment GEII	Montluçon	Campus Montluçon	3,00	**2,5**					
IES	UCA	Learning Centre (Réhabilitation site Kessler et création d'une extension)	Clermont-Ferrand	Centre-Ville	22,00	**13,55**			3	2	
IES	CF-INP	Implantation plateforme Chimie SIGMA sur le site de l'IFMA	Clermont-Ferrand	Cézeaux	7,50	**7,35**					
IES	UCA	Réhabilitation de la station biologique Verrier	Puy-de-Dôme	Besse-et-Saint-Anastaise	4,35	**3,35**					
IA	VETAGROSUP	Restructuration du campus agronomique – VetAgro Sup	Clermont-Ferrand	Lempdes (63)	4,00	**2,8**					

CPER 2021-2027	Enveloppe Etat 229 M€; Enveloppe Région 154 M€ ESRI + 8 M€ Culture + reliquats 24,6 M€
Site LYON SAINT-ETIENNE- BOURG	

Liste des projets scientifiques et techniques proposés par l'Etat et la Région

Type	ETABLISSEMENT	NOM DE L'OPERATION	localisation		estimation	Montant demandé aux cofinanceurs	Etat	Région	CT		Autres financeurs
			Métropole	campus	coût global TDC				Agglo	CD	
ER	UCBL, CNRS, ENS	VELOCE	Lyon	LyonTech-la Doua	4,00	**2,55**					
ER	UCBL,UGE	GRID4MOBILITY	Lyon	TRANSPOLIS, La DOUA	3,80	**2,75**					
ER	INSA CNRS UCBL ECL ENS, UJM EMSE	MULTI 3	Lyon	LyonTech-la Doua	3,00	**2,45**					
ER	UCBL UJMSE INSA CNRS CPE IFPEN	PROPRE	Lyon	la DOUA, SOLAIZE	6,50	**5,08**					
ER	UCBL CNRS	SULTRANSE	Lyon	LyonTech-la Doua	3,45	**1,7**					
ER	UCBL1	CINAuRA Lyon - Volet Equipement de recherche	Lyon	La DOUA	4,00	**4**					
ER	UCBL	FLI LYON	Lyon	Lyon Santé Est	5,50	**3,75**					
ER	UJM, INSERM, CNRS, INSA-Lyon, HCL	HUMA 7T	Lyon	Lyon Santé Est	9,90	**6,35**					
	UJMSE, EMSE	LUMEX	Saint-Etienne	Carnot	4,43	**3,4**					
IR	IFPEN	PROPRE	Lyon	la DOUA, SOLAIZE	3,00	**1,50**					
IR	Université Gustave Eiffel	MOBEXPE	Lyon	Bron	3,36	**3,1**					
IR / IES	UCBL1	QUARTIER PHYSIQUE (projet en lien avec maison d'hôte)	Lyon	LyonTech-la Doua	42,00	**11**					
IES	UCBL1	IUT GRATTE CIEL - efficience energetique	Lyon	Gratte-Ciel	13,00	**7,5**					
IES	UCLB1	CINAURA CCDD La doua - Volet Immobilier	Lyon	LyonTech-la Doua	7,40	**3**					
IES	INSA Lyon	REHABILITATION BATIMENT DES HUMANITES	Lyon	LyonTech-la Doua	7,50	**7,5**					
IES	Ecole Centrale Lyon	PLATEFORME "IMPACT" - Energie et Information Environnement et risques, Transport	Lyon	Ecully	28,00	**15**					
IES	UdL-UCBL1	Extension locaux Axelone	Lyon	Lyon Tech-la Doua	4,80	**3,24**					
IA	ENTPE	RENOVATION DES BATIMENTS	Lyon	Vaulx-en-Velin	15,00	**7,5**	**7,5**				
IA	Vetagro Sup	REHABILITATION CAMPUS 1ere tranche	Lyon	Marcy l'Etoile	41,35	**30**	**20,5**				
IA	ENSA Lyon	ANTENNE ENSAL LA DOUA INSA	Lyon	LyonTech-la Doua	7,00	**6**	**2**				
IES	INSA	PROVADEMSE	Lyon	LyonTech-la Doua		**1**					
IES	UDL	I-FACTORY	Lyon	Lyon Tech-la Doua		**1,5**					
	UJMSE	Restructuration FACULTE DES SCIENCES (projet lié aux implantations Nord et Chemin de Crozet)	Saint-Etienne	La Metare	15,00	**10**					
	ENSM St-Etienne	CAMPUS DU FUTUR	Saint-Etienne	Fauriel	35,60	**25**	**12,8**				

CPER 2021-2027	Enveloppe Etat 229 M€; Enveloppe Région 154 M€ ESRI + 8 M€ Culture + reliquats 24,6 M€
Site GRENOBLE-VALENCE	

Liste des projets scientifiques et techniques proposés par l'Etat et la Région

Type	ETABLISSEMENT	NOM DE L'OPERATION	localisation		estimation	Montant demandé aux cofinanceurs	Etat	Région	CT		Autres financeurs
			Métropole	campus	cout global TDC				Agglo	CD	
ER	ESRF, ILL	EPN2030	Grenoble	Presqu'île scientifique	80,00	**15**					
ER	CNRS,CEA,UGA	TASUM	Grenoble	Presqu'île scientifique	0,60	**0,15**					
ER	UGA,CEA, EMSE, IFPEN	SATenAURA	Grenoble	Presqu'île scientifique	4,15	**3,95**					
ER	CEA, UGA	SpinFab	Grenoble	Presqu'île scientifique	2,00	**1,8**					
ER	UGA	FLI Grenoble 3 - IR national Biologie Santé	Grenoble	Domaine universitaire	2,10	**1,6**					
ER	CNRS, CEA, UGA, INSERM	GrInBio	Grenoble	Presqu'île scientifique	3,50	**2,95**					
ER	INRAE, UGA	MECASNOW	Grenoble	Est Saint-Martin-d'Heres	1,45	**1,07**					
ER	UGA	Quantum MAPPING	Grenoble	Ouest Presqu'île	4,00	**3,2**					
ER	UGA	CINAuRA Gre	Grenoble	Domaine universitaire	4,00	**3,75**					
IR	CEA	BAT IAE (intelligence artificielle embarquée)	Grenoble	Presqu'île scientifique	20,00	**10**					
IR	CEA	PEMFuelCells	Grenoble	Presqu'île	12,40	**6,5**					
IES	UGA	datacenter GR3@	Grenoble	Domaine universitaire	6,50	**3**					
IES	UGA	Jean Roget - Rénovation Phase 1 y compris SimuAlpes Santé	Grenoble	Pole medical La Tronche	34,50	**19,5**					
IES	UGA	IUT Génie Civil	Grenoble	Grenoble SMH-Gieres Domaine universitaire	9,50	**4,5**					
IES	UGA	IUT Quai Claude Bernard	Grenoble	Grenoble Centre-Presqu'île scientifique	8,70	**8,7**					
IES	UGA	Smart campus	Grenoble	Domaine universitaire	3,34	**3,34**					
IES	Grenoble INP	Viallet	Grenoble	Presqu'île scientifique	9,90	**9,9**					
IES	UGA	DLST	Grenoble	Grenoble SMH-Gieres Domaine universitaire	5,70	**5,7**					
IES	Grenoble INP	Pluriel - Smart Campus	Grenoble	Domaine universitaire	7,40	**7,4**					
	UGA	Briffaut Commun - Phase 2	Valence	Campus Briffaut	9,10	**9,1**					

CPER 2021-2027	Enveloppe Etat 229 M€; Enveloppe Région 154 M€ ESRI + 8 M€ Culture + reliquats 24,6 M€
Site 2 SAVOIE	

Liste des projets scientifiques et techniques proposés par l'Etat et la Région

Type	ETABLISSEMENT	NOM DE L'OPERATION	localisation		estimation	Montant demandé aux cocontractants	Etat	Région	ET		Autres financeurs
			Département	Campus	coût global TDC				Agglo	CD	
ER	USMB	HELIOSTIM (volet Recherche)	Savoie	Bourget du Lac	3,50	**3,5**					
IR	INRAE	LACS	Haute-Savoie	Thonon les Bains (74)	4,00	**3**					
	USMB	Heliostim (volet immo)	Savoie	Le Bourget-du-Lac	1,00	**1**					
	USMB	BU et centre apprentissage Jacob	Savoie	Jacob-Bellecombette	24,00	**21,7**					
IES	USMB	La Ruche	Haute-Savoie	Annecy (74)	10,00	**10**					
IES	USMB	Rénovation de l'IUT d'Annecy - phase 2	Annecy (74)		50,00	**10**					
IES	USMB	Rénovation des bâtiments IAE et Polytech	Annecy (74)		7,00	**7**					

CPER 2021-2027	Enveloppes : Etat 229 M€ / Région 154 M€ ESRI + 8 M€ Culture + reliquats 24,6 M€

Liste des projets proposés de vie étudiante et structuration des sites proposés par l'Etat et la Région

Mise à jour : 12 juillet 2022

Site CLERMONT-AUVERGNE

ETABLISSEMENT	NOM DE L'OPERATION	localisation		estimation	Montant demandé aux cofinanceurs	Etat	Région	CT		Autres financeurs
		Métropole	Site/Campus	cout global TDC				Agglo	CD	
ENSA CF	Pôle restauration de l'école d'Architecture - ENACF	Clermont-Ferrand	Centre-ville	3,00	2					
UCA	Site Gergovia -Rénovation thermique - Déconstruction - Construction	Clermont-Ferrand	Centre-Ville	26,00	25					
UCA	Réhabilitation du bâtiment historique Carnot	Clermont-Ferrand	Centre-Ville	15,00	9					

Site LYON SAINT-ETIENNE-BOURG

ETABLISSEMENT	NOM DE L'OPERATION	localisation		estimation	Montant demandé aux cofinanceurs	Etat	Région	CT		Autres financeurs
		Métropole	campus	cout global TDC				Agglo	CD	
ENS	GYMNASE Debourg (en lien avec résidence étudiante)	Lyon	Gerland	6,00	3					
CROUS logements	Rénovation et densification de résidence Crous, opérations Etat	Lyon	multi-site		10					
CROUS logements	Construction de résidence Crous et bailleurs, opérations Région	Lyon	multi-site		6					
Bailleurs sociaux	Soutien à la production de logements étudiants, opération Métropole	Lyon	multi-site		6					
UCBL1	SIUAPS projet commun UCBL/INSA - réhabilitation installations sportives	Lyon	LyonTech-la Doua	3,00	3					
CROUS restaurant	Maison d'hôte - cafetaria (lien avec Quartier Physique)	Lyon	LyonTech-la Doua	4,20	4,2					
ULL2	Requalification du campus PDA - phase 3 : bâtiments L et V	Lyon	Porte des Alpes	29,50	29,5					
UJML3	Rénovation de la manufacture et du site des quais	Lyon	Manufacture / Les quais	13,55	11,55					
Sciences Po Lyon	Extension des locaux (volet immo Virtual SHS)	Lyon	Les quais	8,00	5					
CNSMD Lyon	Création d'un campus artistique - 1ere tranche	Lyon	Lyon Berre	34,00	7,7	4				
Métropole de Lyon / coté INSA	AMENAGEMENT INTERFACE VILLE-CAMPUS (voiries de la Doua phase 2)	Lyon	LyonTech-la Doua	4,20	4,2					
UCBL1-UJML3	Requalification du site de la charité Phase 3/3	Bourg-en-Bresse	Bourg-en-Bresse	7,00	7					
CROUS logements	RENOVATION RESIDENCE LA METARE	Saint-Etienne	La Métare	3,45	3,35					
UJMSE	CAMPUS TREFILERIE - Requalification bâtiment D	Saint-Etienne	Trefilerie	12,00	12					
UdL-UCBL1	SOBIOE -Reconversion du bâtiment chaufferie - Institut de l'environnement	Lyon	LyonTech-la Doua	12,00	9					

site GRENOBLE-VALENCE

ETABLISSEMENT	NOM DE L'OPERATION	localisation		estimation	Montant demandé aux cofinanceurs	Etat	Région	CT		Autres financeurs
		Métropole	campus	cout global TDC				Agglo	CD	
Crous GA	Renovation et construction de résidence étudiante	Grenoble	Domaine Universitaire	80,00	15,5					
UGA	Stendhal - phase 2	Grenoble	Grenoble SMH-Gières Domaine universitaire	18,50	11					
ESAD Grenoble/Valence	Réhabilitation de l'Ecole supérieure d'art et de design de Grenoble / Valence	Grenoble	Centre-ville	6,50	7,01					
UGA	Aménagement Domaine Universitaire	Grenoble	Grenoble SMH-Gières Domaine universitaire	8,00	3					
Crous GA	Briff'O (restaurant)	Valence	Campus Briffaut	4,50	4,5					

Site 2 SAVOIE

ETABLISSEMENT	NOM DE L'OPERATION	localisation		estimation	Montant demandé aux cofinanceurs	Etat	Région	CT		Autres financeurs
		Département	campus	cout global TDC				Agglo	CD	
USMB	CEDRA (bat lieu de formation innovante, lien CH, vie étudiante)	Savoie	Jacob-Bellecombette	23,00	10					
INSPE	Antenne INSPE74 regroupement deux antennes 73 et 74 à Annecy	Haute-Savoie	Annecy (74)	14,00	14					
Crous GA	Annecy - résidences 1 et 2 regroupées	Haute-Savoie	Annecy (74)	15,42	3,1					
ESAAA	Réhabilitation / extension de l'Ecole supérieure d'arts d'Annecy tranche 2	Haute-Savoie	Annecy (74)	8,00	8					

PRESENTATION

Rapporteur : Madame Sandrine GENEST

Mme Sandrine GENEST

Nous connaissons l'importance d'un contrat de plan Etat Région pour le financement des grands projets territoriaux. Plus qu'un outil d'aménagement du territoire, c'est le cadre stratégique des investissements prioritaires pour les années à venir qu'il s'agit de construire.

Ce CPER est le fruit d'une large concertation, d'un important travail et de nombreux échanges avec les EPCI, les communes, les services de l'Etat et la Région. Pendant un an et demi, l'Etat, la Région et notre Département ont œuvré ensemble pour identifier les projets nécessaires pour le développement de nos territoires. C'est aussi notre leitmotiv depuis notre arrivée aux manettes en juillet 2021, le Département et la Région travaillent main dans la main, nous l'avons vu à travers différentes thématiques, notamment l'accompagnement de manifestations sportives, culturelles et, bien entendu, les aides aux collectivités. C'est important car les territoires les plus dynamiques sont ceux où les actions, petites et grandes, sont préparées et menées de manière collective, en s'appuyant sur les dynamiques locales.

Pour l'Ardèche, 179,06 M€ seront investis via ce CPER. Plusieurs projets identifiés en lien étroit avec les communes du territoire bénéficieront de cet investissement record. Nous sommes très fiers de cette synergie entre tous les acteurs. Notre seul objectif est de faire avancer l'Ardèche et nous savons pouvoir compter sur la Région et l'Etat, que je tiens à remercier tout particulièrement.
Ce contrat répond à notre souhait de recherche de cofinancements sur les projets portés par le Conseil Départemental. Nous avons négocié avec la Région et l'Etat pour obtenir des financements pour des gros projets qui répondent à nos objectifs et nos priorités :

- Importance du tourisme en Ardèche,
- Poursuite des investissements sur le thermalisme à Vals-les-Bains,
- Sécurisation du train de l'Ardèche, le Mastrou,
- Opérations Grand Site sur la Combe d'Arc et le Mézenc Gerbier,
- Réhabilitation patrimoniale du château de La Voulte,
- Problématique de l'eau : modernisation des réseaux d'irrigation à Chomérac et sur le bas Chassezac,
- Emploi et formation, le grand carénage à la centrale de Cruas-Meysse,
- Opération sur la friche industrielle ITDT à Tournon-sur-Rhône,
- Santé, projet global d'aménagement et de restructuration de l'ancien hôpital des Vans.

Ces projets répondent aux enjeux que nous avons collectivement identifiés : renforcer l'attractivité du territoire et protéger les espaces fragiles. Tous intègrent également dans leur ADN la nécessité de minimiser leur empreinte écologique et de préserver l'environnement.

Le volet Mobilité et Infrastructures du CPER sera adopté ultérieurement, avec des projets relatifs à cette thématique.

En conclusion, ce contrat de plan Etat Région constitue un levier de développement important pour l'ensemble des territoires ardéchois. L'aboutissement de ces projets aura des impacts dans de nombreux domaines : création d'emplois, adaptation des territoires au changement climatique, amélioration du cadre de vie. C'est l'Ardèche de demain que nous construisons ensemble.

Je vous remercie.

INTERVENTIONS - DEBAT

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Sandrine GENEST et merci pour le travail en lien permanent avec les services de l'Etat, la Région, les communes et les acteurs économiques puisque c'est vous qui êtes à la manœuvre sur ce dossier.

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

M. Pascal TERRASSE

Pardonnez-moi, je vais être un peu long, mais succinct. Je parlerai au nom de tous mes collègues. Il s'avère que c'est moi qui ai négocié le dernier contrat de plan Etat Région, qui a ensuite été signé par mon collègue Hervé SAULIGNAC.

Un contrat de plan Etat Région est ce qui, pendant 5 ans, va préjuger de la politique qui va être menée au sein de la collectivité départementale. C'est en quelque sorte la lettre de mission que propose le Gouvernement français au niveau de Bruxelles, la Commission Européenne, lorsqu'il s'engage sur un quinquennat. C'est là que plusieurs opérateurs s'engagent à financer des sujets porteurs pour le développement territorial.

En général, lorsque nous menons un débat sur un contrat de plan Etat Région et son volet départemental, sachant que c'est le septième qui sera signé pour le département de l'Ardèche, nous mettons en mouvement les acteurs du territoire : les maires, les présidents de communauté de communes, les présidents des chambres consulaires, tous les acteurs du territoire. Nous travaillons avec eux sur la méthode, le diagnostic, nos besoins actuels, la façon dont nous allons nous organiser. Nous nous donnons un champ, un horizon et une politique structurelle pour les prochaines années.

Le levier fiscal est quasiment inexistant au niveau des Départements. Il nous reste les DMTO mais nous sommes conscients des glissements qu'il peut y avoir dans les années à venir. C'est donc dans le cadre du CPER que nous pouvons vérifier la politique de la ressource, c'est là que nous voyons si l'exécutif a pu récupérer de l'argent auprès de l'Etat, de la Région, voire de l'Union Européenne, pour les 5 prochaines années. Je vais vous démontrer par des chiffres relativement complets que tout cela n'a pas été fait et nous allons le supporter pendant plusieurs années donc je vous demande de voir avec l'Etat et la Région comment revenir sur le dossier.

J'ai fait la liste de tous les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une règle de 3 sur les dotations affectées par Département, divisées par la dotation affectée au titre des contrats de plan permet de constater que l'Ardèche se situe en fin de peloton. A l'exception de l'Allier, qui est un peu en dessous de nous, tous les autres sont largement au-dessus. Je ne vous parle même pas de la Drôme.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Et le Cantal ?

M. Pascal TERRASSE

Vous avez raison, ce n'est pas l'Allier mais le Cantal qui est en dessous de nous. L'Allier est au-dessus.

Les ressources qui nous seront affectées seront très faibles. J'en veux pour preuve des éléments très concrets.

D'après vous, combien le Département de l'Ardèche va-t-il apporter pendant les 5 ans au titre du contrat de plan Etat Région ? 10,5 M€. Ce matin, le Préfet nous a parlé de la politique « Petites Villes de Demain » sur trois communes ; rien que cela, sur l'année, c'est 20 M€. Sur l'année, pas sur 5 ans. L'aide de l'Etat, rien que sur trois villes en Ardèche et sur une année, c'est 20 M€.

Je vais décliner projet par projet.

Madame GENEST nous dit que nous allons accompagner l'hôpital des Vans : sur 12 ou 13 M€, la participation du Département s'élève à 200 000 € au titre du contrat de plan, c'est-à-dire presque rien.

M. Matthieu SALEL

Vous confondez les dossiers.

M. Pascal TERRASSE

La participation du Département à ce qui doit être fait aux Vans s'élève à 200 000 €. C'est ce qui est noté dans la maquette financière, qu'il suffit de regarder. La Région et l'Etat doivent probablement contribuer aussi. C'est rien du tout.

Quand on regarde le cheminement de votre maquette budgétaire, en réalité il n'y a pas grand-chose.

Vous allez me dire que de son côté, la Région va mettre de l'argent. Mais quand vous enlevez, sur les 83 M€ qu'elle met sur l'Ardèche, ses obligations en matière de formation professionnelle, sur ADN pour finir le plan numérique et les 10 M€ qu'elle va mettre pour la Cité des Métiers à Largentière, il ne reste presque rien. Sur les 83 M€ que la Région apporte, ces trois projets représentent près de 55 M€, des projets qui en plus relèvent des compétences de la Région.

Relisez la maquette budgétaire. Le Centre européen d'expertise des sports de pleine nature, c'est de compétence régionale ; le Département ne met rien, c'est une bonne chose. Sur le campus hôtellerie, la Région met 10 M€, le Département ne met rien, c'est une bonne chose. Sur l'opération Grand Site, il y a un accompagnement du Département, bravo. En ce qui concerne la restructuration de la base départementale de Salavas, je vous rappelle qu'elle était déjà inscrite dans le précédent contrat de plan, et si les travaux avaient été réalisés, la somme aurait été à peu près identique, donc ce n'est pas quelque chose de nouveau. C'est le retard pris l'année dernière qui explique sa réinscription dans le prochain contrat de plan Etat Région. En ce qui concerne le train de l'Ardèche, très bien, c'étaient des opérations que j'avais fait inscrire à l'époque et il faut les poursuivre. Sur le second plan UNESCO Gestion, c'est très bien, il n'y a pas de difficulté.

J'ai en revanche un problème en ce qui concerne le stade de rugby d'Aubenas. Nous sommes dans le développement durable, dans la réforme qui vise à faire des économies d'énergie. Je ne sais pas qui sera le maître d'ouvrage de cette opération, mais que le Département mette 1 M€ sur cette partie-là alors qu'il n'y a rien sur les économies d'énergie, cela me pose problème. C'est une belle somme pour Aubenas, j'imagine que le maire doit être satisfait, d'autant que nous allons également mettre 1 M€ sur son centre d'art contemporain. La culture et le sport sont soignés sur Aubenas.

En ce qui concerne la création de la médiathèque de Tournon, pourquoi mettre de l'argent de l'Etat alors qu'il y a une dotation globale d'investissement financée par la DRAC ? C'est surprenant.

Ensuite, projet global d'aménagement de l'ancien hôpital des Vans, coût global 12 M€, l'Etat va mettre 1 M€, la Région 3 M€ et le Département, pour sa politique sanitaire, 200 000 €. Si vous vous satisfaites de cette somme, très bien. C'est exactement ce qui a été donné à la fédération des chasseurs cette année. En regard de ce que vous mettez sur le thermalisme, je ne pense pas que le maire des Vans sera satisfait de ces 200 000 €.

En ce qui concerne la production nucléaire et le centre de formation aux métiers du grand carénage, je rappelle que le grand carénage a une période limitée et qu'il y a des centres de formation un peu partout en France. Quand je vois l'argent qu'EDF dégage maintenant et en plus qu'EDF va devenir une entreprise 100 % publique, je me demande pourquoi le Département de l'Ardèche va mettre 200 000 € dans ce financement.

Monsieur le Président, la commune du Teil a été dévastée, tout le monde s'est rendu à son chevet, les ministres, vous-même, le Président de la Région, tout le monde est passé au Teil. L'Etat fait un effort considérable pour Le Teil : 6 M€ d'accompagnement. Compte tenu du montant important mis par l'Etat, j'aurais pensé que la collectivité départementale serait solidaire, que nous serions tous solidaires d'une commune qui a été dévastée. Non, c'est zéro.

Est-ce parce que le maire est socialiste et que cela ne vous plaît pas ? Vous punissez 9 000 habitants qui attendent beaucoup du Département. Je rappelle que les habitants du Teil ne sont pas des habitants de deuxième classe, qu'ils payent leurs impôts comme tout le monde. Si je devais faire une proposition, ce serait au moins sur cette partie-là. Nous attendons autant pour Le Teil que ce que peuvent avoir un stade de rugby et une médiathèque à Aubenas. Il est bien de servir ses amis comme nous le voyons dans cette maquette budgétaire, il n'y a presque rien pour les collectivités de gauche, c'est votre choix, mais faites au moins un effort pour Le Teil.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Pascal TERRASSE

J'ai oublié de dire que le précédent contrat était de 70 M€.

M. Ronan PHILIPPE

Sans vouloir surenchérir sur la liste de Pascal TERRASSE, je n'ai vu quasiment aucun dossier concernant le Nord Ardèche, ou si certains dossiers apparaissent il n'y a pas de cofinancement. Je m'interroge sur la consultation de ce programme parce que je pense qu'il y a des enjeux. Nous avons parlé de la mobilité avec les ponts, j'imagine que cela viendra peut-être en 2023, mais il y a d'autres enjeux très forts et je ne vois quasiment aucun dossier donc je suis surpris. Je me demande si nous aurions échappé à une consultation.

Nous avons des enjeux très forts et je souhaiterais avoir la liste des dossiers qui ont été étudiés et qui ne figurent pas là. Peut-être qu'ils ont été consultés, qu'il y a eu des retours et que nous ne les retrouvons pas dans le plan, mais cela m'intéresse de le savoir parce que, si nous devons leur apporter une réponse, il serait bien de leur dire que cela a été étudié et refusé.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Marc-Antoine QUENETTE

Je vais réagir à la remarque de Pascal TERRASSE quant au fait que le Département met 200 000 €. Nous avons deux stratégies pour les finances départementales, à enveloppe constante, sans faire de polémique, avec une aide aux territoires qui peut être autour de 10 M€ (votre ancien PASS Territoires).

Premièrement, on peut aider quelques gros projets lourdement. Cela vient dans l'aide aux collectivités, donc cela consomme le budget PASS Territoires que vous aviez. C'est le choix qui avait été fait, encore que les financements départementaux allaient rarement au-delà de 300 000 €, je connais deux cas dans l'ancien contrat de plan Etat Région, les deux piscines d'Annonay et de Privas. Ce n'était jamais au-dessus de 300 000 €. Je ne pense pas que ce soit une mauvaise solution, parce qu'aller au-delà signifie que vous ne servez pas les autres communes. Or, je pense qu'il ne faut pas se tromper de rôle quand on est au Département.

Il y a des très gros projets qui doivent être massivement supportés par l'Etat et la Région, des projets structurants, presque régionaux. Le rôle du Département ne consiste pas à mettre 300 000 ou 500 000 € pour avoir l'air d'exister. Cela n'a pas d'intérêt, autant insister auprès de l'Etat ou de la Région pour qu'ils mettent 500 000 € de plus quand ils mettent déjà 10 M€. Notre rôle, celui de Jean-Paul VALLON en particulier, est de s'assurer d'une équité territoriale et que les petits soient aussi servis et suivis.

Nous pouvons éternellement nous demander s'il fallait que nous aidions la voirie communale, mais cela permettait de servir des collectivités qui n'étaient jamais concernées par les aides du Département. Dès lors que nous faisons le choix d'aller sur des plus petits projets, à enveloppe fermée il faut faire un choix. Cela se discute ensuite au moment du budget, mais cela implique de choisir. Nous pouvons choisir de mettre beaucoup plus sur quelques gros projets pour montrer que nous sommes présents à côté de l'Etat et de la Région, mais cela consomme le budget que nous aurions pu attribuer aux autres collectivités. En l'occurrence, le choix qui a été fait - qui est peut-être discutable, qui est erroné selon vous – consiste à en aider beaucoup avec des montants plus bas.

M. Pascal TERRASSE

Ce n'est pas beaucoup, je crois que 17 projets sont dans le contrat de plan Etat Région, dont 7 qui auront des aides de 200 000 € maximum. En politique publique, cela s'appelle du saupoudrage.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Si nous faisions plus, nous pourrions servir beaucoup moins toutes les autres communes.

Nous raisonnons avec une enveloppe fermée, pas avec une enveloppe éternellement ouverte, sinon nous pourrions tripler tous les montants, il n'y a aucun problème. Ce n'est pas possible. Je pense qu'il faut avoir ce discours de vérité qui consiste à dire que nous n'aidons pas plus ces gros projets et qu'il ne faut pas les aider davantage, sinon ce sont toutes les autres communes qui les payeront.

J'ai remarqué que vous constatez qu'il est bien que le Département n'émarge pas sur certains projets, parce que cela n'aurait rien changé. Lorsque nous avons des budgets à 5 ou 10 M€, le fait que le Département mette 0 ou 200 000 € ne change pas grand-chose. Donc il est préférable que nous conservions ces budgets pour les consacrer aux petites communes ou à des projets plus locaux.

Il ne faut pas tout confondre, il ne faut pas s'attendre à avoir une intervention massive du Département dans le contrat de plan Etat Région, ce serait une erreur.

M. Pascal TERRASSE

Nous parlons d'un contrat de plan Etat Région, pas d'une mesure portée par le Département en matière d'aide aux collectivités. L'Etat va mobiliser des ressources importantes sur une durée contractuelle de 5 ans, voire plus puisqu'en règle générale, les CPER glissent de 2 ans. C'est d'ailleurs également le cas de celui-là puisque toutes les opérations n'ont pas pu être menées à leur terme. La partie mobilité n'y figure pas. Il y aura ensuite d'autres sujets.

Nous sommes là sur des opérations à caractère structurant pour le département. Dans le passé, nous avions accompagné le Mastrou, le Gerbier de Jonc et ADN parce que ce sont des projets qui ont un caractère structurant. Mais dans la part qui revient à l'accompagnement du Département, on est sur des petits projets à 200 000 €. Même les aides financières qui étaient proposées avant par le précédent dispositif montaient à 300 000 €, vous l'avez rappelé à l'instant, donc c'est en plus un recul.

Le contrat de plan Etat Région est important parce qu'il fait effet de levier. Le Préfet vous l'a dit ce matin. Il a dit que si l'Etat, la Région et le Département mettait ensemble de l'argent, et pas chacun de leur côté, le reste à charge pour les collectivités permettrait de monter les dossiers.

Sur la rénovation de l'hôpital des Vans par exemple, l'aide du Département doit représenter 2,3 %. L'Etat va mettre 2 M€. Nous arrivons à environ 25 %.

M. Matthieu SALEL

C'est 5 M€ le projet Monsieur TERRASSE, pas plus.

M. Pascal TERRASSE

Je parle d'un projet de rénovation pour lequel il est indiqué 12 M€.

M. Matthieu SALEL

Il y a plusieurs lignes, lisez le tableau. Il faut peut-être aller chez l'ophtalmologiste.

M. Pascal TERRASSE

Il y a plusieurs choses.

Une aide de 200 000 € du Département sur 5 M€, c'est quelques pourcents. Le reste à charge pour la collectivité est très important. La commune des Vans aura-t-elle la possibilité de le financer ? Je ne le crois pas. Il aurait été préférable que la Région, le Département et l'Etat se mobilisent sur ce projet pour arriver à une aide financière de 60 ou 70 %. Nous en sommes loin. Si, comme le disait le Préfet ce matin, 1 + 1 peuvent faire 4, la méthode retenue ici aboutit à 0,5.

Nous aurons l'occasion de revoir ce projet dans les prochains mois et vous verrez que les collectivités locales n'auront pas les moyens de cet accompagnement.

M. Matthieu SALEL

Pour répondre à M. TERRASSE sur l'hôpital des Vans, comme le Préfet l'a rappelé ce matin, la collectivité à également émargé aux Fonds Friches à hauteur de 800 000 €, que vous devez donc déduire encore des 5 M€ qui sont là. Vous voyez que le montant global de l'opération s'avère de plus en plus abordable pour la collectivité en question. Mais le Fonds Friches ne figure pas dans le CPER.

M. Pascal TERRASSE

J'en suis moins sûr.

M. Matthieu SALEL

Je vous le dis, j'ai suivi le dossier. Je sais que vous êtes au courant de tous les dossiers du Département mieux que tout le monde, y compris la déviation de Rosières, mais je peux vous dire que 800 000 € de Fonds Friches ont été alloués à la mairie des Vans dans le cadre de ce dossier.
Mme GENEST

La particularité de ce projet est que des investisseurs privés y participent également. C'est une friche de l'ancien hôpital, sur laquelle nous allons certes créer une maison de santé, mais également d'autres actions car il est très bien situé dans le centre des Vans. Il y a donc d'autres financeurs dans ce projet de 5 M€, qui verra le jour parce qu'il y a des cofinancements de part et d'autre.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres remarques sur le CPER ?

M. Olivier PEVERELLI

Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit ce matin, mais quand j'entends le vice-président dire que l'on ne va pas faire du saupoudrage avec 200 000 €, je lui réponds qu'au point où nous en sommes au Teil, nous les prenons les 200 000 €. Il faut bien que ce soit entendu. Ayez au moins l'honnêteté de dire que vous n'irez pas, plutôt que de dire que vous préférez ne pas saupoudrer. 200 000 €, cela nous permet de boucler une opération. Nous en sommes là.

Merci encore de la participation du Conseil Départemental à travers le CPER pour la commune du Teil !

M. Matthieu SALEL

Il me semble qu'en séance publique on se doit de dire la vérité. Je ne sais pas Monsieur TERRASSE où vous avez vu que cette année les chasseurs ardéchois avaient touché 200 000 € ? Vous n'avez jamais rien voté en la matière au Département. Le Président du Département a annoncé une enveloppe de 150 000 € sur 3 ans, ce qui ne fait jamais que 50 000 € par an, et elle commencera en 2023. Pas un centime n'a été donné aujourd'hui à la fédération des chasseurs de l'Ardèche en dehors de ce qui se fait habituellement et que vous aviez également instauré, à savoir les 6 000 € que nous voterons tout à l'heure en commission permanente pour un accompagnement sur le fonctionnement de la structure.

Ne mentons pas aux Ardéchois, ne leur racontons pas n'importe quoi, il n'a jamais été annoncé 200 000 € et il n'a encore jamais été donné le moindre centime à la fédération des chasseurs de l'Ardèche. Nous sommes en séance plénière, vous parlez de tenir un vrai discours aux Ardéchois, tenons un vrai discours.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Quoi qu'il en soit, nous évoquons le CPER et il ne comprend pas de plan chasse.

Avant de vous consulter sur vos votes, je vais rappeler quelques éléments sur ce contrat de plan Etat Région. Je partage ce qu'a dit Pascal TERRASSE, c'est une feuille de route importante, il ne faut pas louper le coche, nous sommes là pour travailler sur plusieurs années, de 2022 à 2027, après celui sur 2015-2020 que vous aviez négocié et signé. Il y a eu une alternance politique entre-temps et d'autres projets y ont été intégrés. Un travail de longue haleine a été conduit, pendant un an et demi, sous la houlette de Sandrine GENEST pour faire en sorte qu'aucun territoire ne soit oublié.

Il y a un certain nombre de choses à rectifier par rapport à l'intervention de Pascal TERRASSE, même s'il connaît très bien le CPER en tant qu'ancien président et ancien député. J'ai suivi et copiloté ce CPER-là avec Sandrine GENEST et il est totalement faux de dire que l'Ardèche n'est pas la mieux lotie. Nous faisons au contraire partie des 6 Départements les mieux lotis de l'enveloppe. J'ai les chiffres :

- Ardèche : 179 M€,
- Cantal : 94 M€,
- Loire : 150 M€,
- Haute-Loire : 130 M€,
- Rhône : 67 M€,
- Savoie : 157 M€.

Nous sommes dans la première moitié, l'Ardèche a été l'un des Départements les mieux servis sur cette enveloppe de 4,4 Md€ à l'échelle de la Région, travail conjoint entre l'Etat et le Département. Vous avez parlé de certains projets et c'est effectivement votre rôle d'identifier des projets sur lesquels il y a peut-être, je le reconnais, un faible cofinancement du Département, mais je vais évoquer avec vous d'autres projets qui me paraissent pertinents, parce que je trouve ce CPER équilibré et engagé.

Je vais faire le focus sur quatre territoires, car j'aime bien inclure la montagne :

- Le premier est le Grand Site de France Gerbier et Mézenc. Il est important de rappeler qu'il y a eu une vraie volonté de l'intégrer. Il y a eu des réunions de travail en amont avec les deux présidents de Départements. Avec Marie-Agnès PETIT, ma collègue de Haute-Loire, nous sommes en phase pour démarrer ce projet. D'autres sites en Ardèche sont reconnus Grands Sites, notamment Orgnac. Nous connaissons avec la Combe d'Arc les retombées économiques et touristiques que cela peut avoir. Cela fait aussi partie de la marque 07 qui nous caractérise à l'échelle nationale. Nous avons un atout sur le patrimoine et les aspects naturels.

- Il faut rappeler qu'il y a un contexte et une volonté politique derrière le CPER qui est de trouver et relocaliser de l'emploi et de parler de la vie économique sur le territoire. Le Mastrou en fait partie. Aujourd'hui, il est important que nous puissions aller au-delà sur le train de l'Ardèche, qui fait partie des piliers de l'économie touristique ardéchoise, avec plus de 100 000 visiteurs par an. Il a été mis à mal cet été par rapport aux incendies, aux travaux sur la voie et à une citerne que nous devons atteler. Tout cela fait partie du CPER. Je sais dire quand l'Etat n'est pas au rendez-vous ; en l'occurrence, il l'est pour accompagner ce projet. Pour répondre à certaines questions, c'est un projet du Nord Ardèche, sur le territoire de Lamastre.

- Au centre, sur les métiers du nucléaire, nous nous rendons compte avec la crise énergétique que nous sommes obligés de parler et de mettre le maximum sur le nucléaire. Entre Tricastin et Cruas, il est prévu entre 2 500 et 3 000 emplois rapidement. Nous nous sommes battus, avec Christian FEROUSSIER, le conseiller départemental du canton, avec l'agglomération, avec le député Hervé SAULIGNAC et avec la mairie de La Voulte pour que ce centre de formation s'implante dans la Vallée du Rhône, ce qui n'était pas gagné. Même si certains pensent qu'EDF a les moyens d'investir sans notre soutien, ils n'y seraient pas allés seuls. Il est important de rappeler les incontournables. C'est de l'emploi direct, il y a des emplois à la clef et ils feront partie de l'économie ardéchoise.

- Pour ce qui est du Sud Ardèche, nous nous sommes battus aussi. Le Département est propriétaire d'un réseau d'irrigation sur la plaine de Chomérac et le sud du département, sur le Chassezac. Il y a eu des assises de l'eau. Il faut que nous ayons des exemples à valoriser et des projets qui soient accompagnés de manière massive. Remettre à niveau ce réseau d'irrigation nécessite un peu plus de 14 M€. Nous devions absolument le mettre dans le CPER, avec d'autres partenaires puisque la CNR nous accompagne aussi sur le sujet. Cela répondra en partie à l'installation de futurs exploitants agricoles. Environ 380 familles et agriculteurs dépendent actuellement de ce réseau-là. Une étude est lancée avec la Chambre d'Agriculture et nous pourrions en avoir 600 demain de manière relativement pérenne, avec un rendement qui n'est pas le meilleur sur le département, 30 % de rendement, donc 70 % de perte.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'avoir, sur un réseau pareil, 70 % de cette eau d'irrigation qui parte dans la nature.

Ce sont des exemples concrets et qui nous paraissent pertinents. Nous pouvons toujours aller plus loin, je le conçois, mais il est important de rappeler le travail qui est effectué par Sandrine GENEST et tous les territoires. L'hôpital des Vans et le château de La Voulte ont été cités en exemple, plusieurs territoires nous ont sollicités et nous avons essayé d'être modestement à leur chevet dans ce contrat de plan Etat Région.

M. Pascal TERRASSE

Vous terminez vos propos en disant que Sandrine GENEST a beaucoup travaillé, ce dont je ne doute pas.

Avant que nous saisissions la CADA, qui nous donnera toutes les informations, les SCOT ont-ils été sollicités, ont-ils été amenés à faire des propositions comme le règlement le prévoit ? Les communautés de communes ont-elles été sollicitées pour savoir ce qu'elles souhaitaient faire et ce qu'elles attendaient du contrat de plan ? J'imagine que vous les avez sollicitées et que vous avez donc eu des retours de leur part. J'imagine de la même manière que la Chambre d'Agriculture a été consultée, ainsi que les bailleurs sociaux puisque les questions d'efficacité énergétique et de sobriété énergétique sont désormais au cœur de leurs ambitions.

J'imagine que tous ces acteurs ont été préalablement sollicités et nous demandons simplement à connaître les retours qu'ils vous ont faits et les arbitrages qui vous appartiennent. Nous sommes en désaccord sur vos arbitrages et les montants, mais nous voulons nous assurer que le travail en amont de dialogue, de diagnostic et de méthode a été fait correctement.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Je rappelle les chiffres : 13 M€ du Département, 18 M€ de l'Etat, 33 M€ de la Région, sur un CPER à 179 M€ sur le département de l'Ardèche. C'est un vrai travail de synergie.

M. Pascal TERRASSE

Pourquoi il y a 70 et pas 13 dans le rapport ?

Je vois 70 sur le Département, il faut le corriger.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Nous vous donnerons les chiffres.

Y a-t-il des votes contre ? 2 voix contre (MM. PEVERELLI et TERRASSE). Qui s'abstient ? Les autres membres du groupe.

Le rapport est approuvé à la majorité.

DELIBERE

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Contre : 2

Groupe Ardèche à Gauche : 2

Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Pascal TERRASSE.

Abstention : 14

Groupe Ardèche à Gauche : 14

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental et le projet de convention départementale pour l'Ardèche du CPER Auvergne-Rhône-Alpes

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du lundi 10 octobre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Approuve le projet de « convention départementale pour l'Ardèche » du Contrat de plan Etat Région 2021-2027.

Précise que le montant de l'opération OGS Combe d'Arc restant à financer dans le cadre du CPER s'élève à 4,8M€.

Demande que les dépenses soient éligibles à compter du 1er janvier 2021.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention départementale pour l'Ardèche.

(c.f annexes pages 131 à 145)

6.4 - POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DU PRESIDENT

La collectivité doit faire face en 2022 à plusieurs décisions annoncées ou prises par le gouvernement ayant de forts impacts sur la masse salariale du Département : augmentation du point d'indice, extension du Ségur concernant le traitement indiciaire, diverses revalorisations des cadres d'emploi. Ces évolutions réglementaires s'imposent à la collectivité

Par ailleurs, les mesures d'économie prévues lors de l'adoption du BP 2022 n'ont pu être mises en œuvre que partiellement à ce stade, l'objectif étant d'envisager de limiter la progression des dépenses de personnel de manière pluriannuelle jusqu'à la fin du mandat. Il est donc nécessaire d'ajuster le budget en conséquence.

I - La revalorisation de certains personnels de la fonction publique territoriale

La loi de finances rectificative 2022 instaure la revalorisation de certains personnels du secteur social et de l'action sociale avec la mise en œuvre d'un complément de traitement indiciaire correspondant à 49 points d'indice majoré, avec effet rétroactif au 1er avril 2022. Le décret n'étant pas encore sorti, il est proposé d'inscrire 800 000€ pour répondre à sa mise en place sur la base du décret précédent qui prévoyait que la prime soit versée à certains cadres d'emploi exerçant des fonctions socio-éducatives à titre principal.

II - L'augmentation du point d'indice

Cette augmentation de 3,5% intervenue au 1er juillet 2022 nécessite l'inscription de crédits à hauteur de 1 200 000 €.

III - Les dépenses imprévues

Il est proposé des affectations de crédits à hauteur de 1 000 000 € pour faire face aux incertitudes sur le périmètre de l'extension du Ségur, qui pourrait concerner davantage de cadres d'emploi, et d'autres mesures gouvernementales concernant le pouvoir d'achat (revalorisation du SMIC, revalorisation de certaines filières ou cadres d'emplois...).

IV - Les transformations de postes

Il est enfin proposé d'adopter les modifications à apporter au tableau des emplois telles qu'elles figurent dans les tableaux en annexe.

PROJET DE DELIBERATION

N° 6. 4.1	D.G.A	Ressources
Service Instructeur	DIRECTION	Ressources Humaines
	SERVICE	

POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental, et l'annexe modificative transmise après la tenue du Comité Technique.

Considérant *la nécessité d'ajuster les orientations et actions de la politique générale des ressources humaines au titre de l'année 2022.*

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport de politique générale en matière de ressources humaines, à savoir :

- la revalorisation de certains personnels du secteur social et de l'action sociale de la fonction publique territoriale avec la mise en œuvre d'un complément de traitement indiciaire avec effet rétroactif au 1er avril 2022 pour un montant de 800 000 euros,

- l'augmentation du point d'indice de 3.5 % applicable à l'ensemble des agents de la collectivité à compter du 1er juillet 2022 pour un coût global de 1 200 000 euros,

- les dépenses imprévues pour faire face aux évolutions réglementaires et mesures gouvernementales concernant le pouvoir d'achat, à hauteur de 1 000 000 euros.

Vote l'ensemble des crédits nécessaires à ces orientations et actions.

Adopte les modifications apportées au tableau des effectifs telles que présentées dans les tableaux en annexe (annexe modificative créations et suppressions de postes à l'issue du Comité Technique du 10/10/22).

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

SUPPRESSIONS - CREATIONS DE POSTES

N° de poste	Date d'effectivité	Suppression des postes	Qnté	Création des postes	Qnté	Structure	Motif
58	01/07/2022	Administrateur	1	Attaché ppal	1	DGAS/DTASNO/SGS	Réajustement suite à mobilité
145	01/07/2022	Technicien ppal 1e cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/SIAM/SMG	Réajustement suite à départ retraite
67	27/06/2022	Rédacteur ppal 2e cl	1	Attaché territorrial	1	DGAR/DAJA/SEJRD	Réajustement suite à mobilité
1287	01/06/2022	Sage-femme territorial cl except.	1	Sage-femme cl normale	1	DGAS/DTASSE/CMS LE TEIL	Réajustement suite à départ retraite
702	01/07/2022	Technicien ppal 2e cl	1	Technicien ppal 1e cl	1	DGAI/DIAM/SCMB	Réajustement suite à fin de détachement
1141	01/07/2022	Assistant socio-éducatif ppal	1	Assistant socio-éducatif	1	DGAS/DTASSE/CMS PRIVAS	Réajustement suite à départ retraite
1115	01/07/2022	Assistant socio-éducatif ppal	1	Assistant socio-éducatif	1	DGAS/DTASSE/CMS LE TEIL	Réajustement suite à départ retraite
1428	04/07/2022	Adjoint administratif	1	Rédacteur ppal 1e cl	1	DGAI/SGI	Réajustement suite à mobilité
928	05/07/2022	Ingénieur en chef cl except.	1	Attaché territorrial	1	DGAS/DA/SPPP	Réajustement suite à départ retraite
9	01/08/2022	Attaché ppal	1	Administrateur	1	DGAR/DFAC	Réajustement suite à mobilité
176	01/07/2022	Adjoint administatif ppal 2e cl	1	Adjoint administratif territorial	1	DGAS/DTASSO/AUBENAS	Réajustement suite à départ retraite
48	01/07/2022	Ingénieur territorial ppal	1	Ingénieur territorial	1	DGAI/DIAM/SCMB	Réajustement suite à mobilité
797	01/09/2022	Rédacteur	1	Adjoint administratif territorial	1	DGAS/DASIE/SINS	Réajustement suite à mobilité
1271	01/07/2022	Psychologue terr cl. Normale	1	Infirmier territorial	1	DGAS/DA/SAD	Réajustement suite à mobilité
15	18/07/2022	Attaché ppal	1	Attaché territorrial	1	DGAS/DA	Réajustement suite à mobilité
595	01/09/2022	Adjoint technique ppal 2e cl	1	Adjoint technique	1	DGAA/DE/CLG AUBENAS	Réajustement suite à départ retraite
1031	01/09/2022	Adjoint technique ppal 1e cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/DRM/TN	Réajustement suite à mobilité
159	01/01/2023	Rédacteur ppal 1e cl	1	Adjoint administratif territorial	1	DGAR/DRH/SCR	Ajustement organisationnel
158	01/08/2022	Rédacteur ppal 2e cl	1	Rédacteur ppal 1e cl	1	DGAR/DRH/SCR	Réajustement suite à départ retraite
154	01/09/2022	Rédacteur ppal 1e cl	1	Adjoint administratif ppal 2 cl	1	DGAR/DRH/SCR	Ajustement organisationnel
239	01/01/2023	Adjoint administatif ppal 2e cl	1	Adjoint administratif territorial	1	DGAR/DRH/SCR	Ajustement organisationnel
131	01/08/2022	Rédacteur ppal 1e cl	1	Adjoint administratif territorial	1	DGAS/DTASSO/LES VANS	Réajustement suite à départ retraite
1181	01/08/2022	Assistant socio-éductatif 1e cl	1	Assistant socio-éducatif	1	DGAS/DTASSO/VALS LES BAINS	Réajustement suite à mobilité
274	01/10/2022	Technicien	1	Adjoint technique	1	DGAI/DRM/TSE	Réajustement suite à mobilité
964	01/09/2022	Adjoint technique ppal 1e cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/DRM/TSO	Réajustement suite à mobilité

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

830	01/09/2022	Adjoint technique ppal 2e cl	1	Adjoint technique	1	DGAA/DE/CLG LE LAOUL	Réajustement suite à départ retraite
446	01/09/2022	Adjoint technique ppal 1e cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/DRM/TSO	Réajustement suite à départ retraite
969	01/09/2022	Adjoint technique ppal 1e cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/DRM/TSO	Réajustement suite à reclassement
1125	01/09/2022	Assistant socio-éducatif ppal	1	Assistant socio-éducatif	1	DGAS/DTASC/INSERTION	Réajustement suite à départ retraite
118	01/08/2022	Rédacteur ppal 1e cl	1	Adjoint administratif territorial	1	DGAS/DTASC/CMS LAMASTRE	Réajustement suite à départ retraite
805	01/09/2022	Adjoint technique ppal 1e cl	1	Adjoint technique	1	DGAA/DE/CLG VIELJEUX	Réajustement suite à départ retraite
32	01/09/2022	Attaché territorial	1	Attaché ppal	1	DGAS/DTASNO	Réajustement suite à mobilité
766	01/09/2022	Adjoint administatif ppal 2e cl	1	Adjoint administratif territorial	1	DGAS/DTASSE/LE TEIL	Réajustement suite à mobilité
1494	01/11/2022	Cadre de santé	1	Attaché territorial	1	DGAS/DA/SPPP	Réajustement suite à mobilté
977	15/08/2022	Attaché territorial	1	Attaché principal	1	DGAR/DAJA/SEJRD	Réajustement suite à mobilité
395	01/09/2022	Adjoint technique ppal 1e cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/DRM/TN	Réajustement suite à mobilité
485	01/09/2022	Agent de maîtrise	1	Adjoint technique ppal 2cl	1	DGAI/DRM/TSE	Réajustement suite à mobilité
388	01/01/2023	Technicien	1	Technicien ppal 2e cl	1	DGAI/DRM/TSO	Réajustement suite à réussite concours
815	25/08/2022	Adjoint technique ppal 2e cl	1	Adjoint technique	1	DGAA/DE/CLG LABOISSIERE	Réajustement suite à mobilité
1378	01/10/2022	Adjoint ter. patrimoine ppal 2e cl	1	Adjoint territorial du patrimoine	1	DGAA/DCSJVA/MDA/SLN	Réajustement suite à départ retraite
1360	01/10/2022	Rédacteur ppal 1e cl	1	Assistant conservation ppal 2e	1	DGAA/DCSJVA/MDA/SLN	Réajustement suite à mobilité
861	04/10/2022	Adjoint technique ppal 1e cl	1	Adjoint technique ppal 2cl	1	DGAA/DE/CLG VIVARAIS	Réajustement suite à départ retraite
319	01/10/2022	Adjoint technique ppal 1e cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/DRM/TSE	Réajustement suite à mobilité
468	01/10/2022	Agent de maîtrise	1	Adjoint technique ppal 2cl	1	DGAI/DRM/TSO	Réajustement suite à départ retraite
466	01/10/2022	Technicien	1	Agent de maîtrise ppal	1	DGAI/DRM/TSO	Réajustement suite à départ retraite
124	01/09/222	Rédacteur ppal 1e cl	1	Adjoint administratif territorial	1	DGAS/DTASSO/AUT/ AUBEN	Réajustement suite à mobilité
1461	01/09/2022	Assistant socio-éducatif cl. exc.	1	Assistant socio-éducatif	1	DGAS/DA/SAAD	Réajustement suite à mobilité
1000	01/09/2022	Adjoint technique ppal 2e cl	1	Adjoint technique	1	DGAI/DRM/TSE	Réajustement suite à mobilité
1142	01/09/2022	Assistant socio-éducatif principal	1	Assistant socio-éducatif	1	DGAS/DTASC/AUT	Réajustement suite à départ retraite
1169	08/09/2022	Assistant socio-éducatif principal	1	Assistant socio-éducatif	1	DGAS/DEF/SJAEN	Réajustement suite à mobilité
1006	01/10/2022	Technicien ppal 1e cl	1	Technicien ppal 2e cl	1	DGAI/DIAM/SCMB	Réajustement suite à mobilité
270	01/10/2022	Technicien ppal 1e cl	1	Technicien	1	DGAI/DSIUN/SEUN	Réajustement suite à mobilité
972	01/11/2022	Ingénieur en chef	1	Attaché prinicpal	1	DGAR/DAJA	Redéploiement
93	01/11/2022	Rédacteur ppal 1e cl	1	Adjoint Administratif ppal 1e cl	1	DGAS/DA/SAAD	Redéploiement
503	01/01/2023	Adjoint technique	1	Adjoint technique ppal 2cl	1	DGAI/DRM/TN	Réajustement suite à concours
1465	01/01/2023	Adjoint technique	1	Adjoint technique ppal 2cl	1	DGAI/DIAM/SGAM	Réajustement suite à concours

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

1425	01/11/2022	Adjoint administratif principal 2e cl	1	Technicien	1	DGS/COM	Réajustement suite à mobilité
1471	01/11/2022	Assistant socio éducatif	0,5	Infirmier	1	DGAS/DTAS CE	Réajustement suite à mobilité
1473	01/10/2022	Assistant socio éducatif	1				Fin du dispositif MAIA
1477	01/10/2022	Infirmier soins généraux	1				Fin du dispositif MAIA
1475	01/10/2022	Infirmier soins généraux	1				Fin du dispositif MAIA
562	01/10/2022	Assistant socio éducatif	1				Fin du dispositif MAIA
1469	01/10/2022	Infirmier soins généraux	1				Fin du dispositif MAIA
1476	01/10/2022	Assistant socio éducatif	1				Fin du dispositif MAIA
69	01/10/2022	Infirmier soins généraux	1				Fin du dispositif MAIA
1474	01/11/2022	Infirmier soins généraux	1				Fin du dispositif MAIA

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

Ardèche LE DÉPARTEMENT

CREATIONS DE POSTES NON PERMANENTS

N° de poste	Création des postes	Qnté	Structure	Motif	Durée
1739	Attaché territorial	2	DGAS/DASIE	Contrat de projet - SPIE Coordonnateur	5 ans
1739	Rédacteur territorial	2	DGAS/DASIE	Contrat de projet - SPIE Animateur	5 ans
1739	Educateur jeunes enfants	1	DGAS/DTAS SO	Contrat de projet ASE/PMI	3 ans
1739	Infirmière	1	DGAS/DTAS NO	Contrat de projet ASE/PMI	3 ans
1684	Ingénieur	1	DGAA/DAT	Accroissement Temporaire d'activité	1 an
1356	Assistant de conservation du patrimoine	1	DGAA/DCSJVA	Accroissement Temporaire d'activité	1 an
	Bibliothécaire	1	DGAA/DCSJVA	Accroissement Temporaire d'activité	1 an
	Attaché	1		Accroissement Temporaire d'activité	1 an

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Ressources Humaines

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

CREATIONS DE POSTES NON PERMANENTS

N° de poste	Création des postes	Qnté	Structure	Motif
1672	Educateur	1	FOYER DE L'ENFANCE	Création poste - Renfort SAMNA
1706	Educateur	1	FOYER DE L'ENFANCE	Création poste - Renfort SAMNA
1672	Moniteur-éducateur	1	FOYER DE L'ENFANCE	Création poste - Renfort SAMNA
1585	Maîtresse de maison	1	FOYER DE L'ENFANCE	Création poste - Renfort SAMNA
	Maîtresse de maison	1	FOYER DE L'ENFANCE	Transfo poste - Renfort SAMNA
1678	Secrétaire	1	FOYER DE L'ENFANCE	Création poste - Renfort SAMNA

PRESENTATION

Rapporteur : Madame Claudie COSTE

Mme Claudie COSTE

Ce rapport a pour objet de permettre l'application par la collectivité d'un certain nombre de revalorisations salariales.

En préambule, il convient de rappeler qu'elles ont été décidées par l'Etat et ce sans compensation. Les premières dispositions s'appliquent au personnel du secteur social et médicosocial. Il s'agit avant tout d'une meilleure reconnaissance de ces métiers qui demandent des compétences et des savoirs particuliers et qui, jusqu'à présent, n'étaient pas suffisamment considérés.

Le deuxième point concerne l'augmentation du point d'indice applicable à l'ensemble des agents départementaux. Même si cela représente un budget conséquent pour la collectivité, il faut noter que cela rattrape à peine une décennie de stagnation.

Je ne vais pas entrer dans le détail de ces différentes mesures, elles étaient largement attendues et commentées. Je souhaite simplement revenir sur quelques éléments de contexte et de prospective.

Au-delà de ces mesures, l'enjeu est surtout de renforcer notre attractivité et de fidéliser nos personnels sur du long terme. Nous sommes confrontés à des problèmes sur certains métiers, nous avons parfois des difficultés à pourvoir certains postes. Ces difficultés sont certes nationales mais particulièrement prégnantes dans notre collectivité. La revalorisation du RIFSEEP opérée il y a quelques années n'a pas gommé certains écarts entre les filières, ce qui constitue aujourd'hui un frein au recrutement sur certains de ces métiers. C'est la raison pour laquelle, dès le début de notre mandat, nous avions souhaité nous engager sur une revalorisation de ce régime indemnitaire.

Les mesures nationales évoquées précédemment et qui s'imposent à nous ont contraint nos marges de manœuvre. En 2022, nous avons dû absorber plus de revalorisations salariales que dans l'ensemble de la décennie. C'est un effort qui est considérable et qui mérite largement d'être souligné. Néanmoins, au travers des choix qui ont été faits, nous allons pouvoir tenir en 2023 notre promesse de revaloriser le RIFSEEP.

Au-delà des questions financières, il y a également d'autres chantiers qui méritent d'être poursuivis, avec une attention toujours plus importante, notamment les questions de bien-être au travail, la prise en compte des risques psychosociaux mais également la promotion et la valorisation des parcours professionnels.

Ce rapport comporte ainsi quatre délibérations :

- La revalorisation du secteur social,
- L'augmentation du point d'indice,
- Les dépenses imprévues de type augmentation du SMIC et revalorisations catégorielles,
- L'adoption des modifications apportées au tableau des effectifs joint en annexe.

INTERVENTIONS - DEBAT

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Madame la vice-présidente aux ressources humaines.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération, en remerciant Claudie COSTE et les services pour son élaboration ? Non.

Nous passons au vote.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

***

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental, et l'annexe modificative transmise après la tenue du Comité Technique.

Considérant *la nécessité d'ajuster les orientations et actions de la politique générale des ressources humaines au titre de l'année 2022.*

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Administration Générale, Ressources Humaines et Finances » en date du lundi 10 octobre 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'ensemble des orientations et actions présentées dans le rapport de politique générale en matière de ressources humaines, à savoir :

- la revalorisation de certains personnels du secteur social et de l'action sociale de la fonction publique territoriale avec la mise en œuvre d'un complément de traitement indiciaire avec effet rétroactif au 1er avril 2022 pour un montant de 800 000 euros,

- l'augmentation du point d'indice de 3.5 % applicable à l'ensemble des agents de la collectivité à compter du 1er juillet 2022 pour un coût global de 1 200 000 euros,

- les dépenses imprévues pour faire face aux évolutions réglementaires et mesures gouvernementales concernant le pouvoir d'achat, à hauteur de 1 000 000 euros.

Vote l'ensemble des crédits nécessaires à ces orientations et actions.

Adopte les modifications apportées au tableau des effectifs telles que présentées dans les tableaux en annexe (annexe modificative créations et suppressions de postes à l'issue du Comité Technique du 10/10/22).

(c.f annexes pages 160 à 164)

***

(Les interventions ci-après, survenues dans le déroulé de séance, font références au débat d'orientation budgétaire).

M. Pascal TERRASSE

Les articles L2312-1, L5211-36, L3312-1 vous font obligation de présenter dans les trois mois qui précèdent votre budget un débat d'orientations budgétaires sur le développement durable.

Vous avez présenté un rapport d'activité au mois de juin dernier, mais un rapport d'activité n'est pas un débat d'orientations budgétaires.

C'est une obligation légale.

Je vous propose donc d'interrompre éventuellement la séance et d'aller écrire votre débat d'orientations budgétaires indiquant, en gros, que vous allez mettre 50 000 € pour les chasseurs tous les ans.

Je peux vous lire vos obligations légales. Il y a un souci.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Je vais donner la parole à ma Directrice Générale des Services.

Mme Marylène MONGALVY – DGS

Vérification faite, je ne pense pas qu'il y ait de formalisme calendaire pour la présentation du rapport d'activité développement durable. Nous l'avons présenté en juin, en même temps que le compte administratif, le rapport d'activité des services et le rapport égalité hommes-femmes. C'est un libre choix des collectivités qui, parfois, le présentent en même temps que le DOB, parfois en même temps que le compte administratif.

M. Pascal TERRASSE

Je vais vous lire les articles.

Je vous passe le numéro des textes.

« Le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale pour les collectivités d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale, ainsi que les Départements (...).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettent d'exercer de manière effective son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget. »

Si votre budget est en décembre, il faudra donc nous réunir rapidement, ce qui n'était pas prévu a priori.

« Il ne peut être tenu ni lors d'une même séance que celle concernant le vote du budget, ni lors d'une séance... »

M. Le Président, Olivier AMRANE

Pouvez-vous prendre cinq minutes pour dire cela à mon Directeur des Finances, pendant que nous poursuivons ?

M. Pascal TERRASSE

Il suffit qu'il aille sur la fiche. Si vous tapez « débat d'orientations budgétaires » sur Google, vous trouvez le texte de loi.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Nous regarderons cela et nous vous ferons un retour à la fin de la séance.

***

ATTRACTIVITE

2.6 - COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

RAPPORT DU PRESIDENT

Depuis le 1er septembre dernier, plus de 16 000 élèves ont repris les cours au sein de nos collèges ardéchois.

S'agissant des opérations d'investissement programmées, les chantiers importants ont avancé pendant l'été (collège Les Perrières à Annonay, collège de La Voulte-sur-Rhône) et vont s'achever en 2022 conformément aux calendriers prévus.

En outre, un certain nombre de travaux ont été réalisés dans d'autres établissements pendant les congés scolaires afin de perturber le moins possible le fonctionnement des collèges.

Pour 2023, comme suite aux orientations adoptées lors du vote du Budget Primitif 2022, il vous est proposé de valider le nouveau règlement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et en corrélation, du Service Restauration et d'Hébergement (SRH) des collèges publics en vue de faire progresser le crédit nourriture par assiette et permettre aux collèges d'accroitre leur approvisionnement en denrées issues de l'agriculture biologique et locale.

Des mesures complémentaires sont soumises à votre approbation afin de permettre aux collèges publics de faire face à la hausse de l'énergie.

Pour permettre aux collèges privés d'anticiper leur préparation budgétaire, il vous est proposé d'approuver les forfaits d'externat pour l'année 2023.

I. FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS :

Le travail visant à réformer les règlements de la DGF et du SRH a été conduit en interservices et en concertation avec les établissements afin d'une part de corriger les faiblesses du règlement DGF en vigueur et d'autre part de modifier en profondeur les modalités de calcul du service Restauration et Hébergement.

I.A REFORME DE LA DGF ET DU SRH :

S'agissant de la réforme de la DGF, le nouveau règlement prévoit notamment :

- pour les activités pédagogiques, d'accorder une valorisation de 5 % aux collèges qui se situent en-dessous de la moyenne des indices de position sociale et d'introduire une subvention pour les ateliers de SEGPA afin de faciliter les achats de vêtements de travail des élèves,
- pour le petit entretien général : d'actualiser les surfaces en fonction des restructurations et d'appliquer un critère de vétusté de 5 à 10 % pour les collèges les plus anciens,
- l'identification de crédits pour les vérifications obligatoires estimés sur la base du groupement d'achat départemental,
- pour la viabilisation : de prendre en compte les montants issus des 3 derniers comptes financiers en intégrant une variation de prix INSEE annuelle,
- de limiter les variations de DGF entre (+ 15 % à - 15 %) en fonction de la moyenne du nombre de jours de fonds de roulement.

Le nouveau règlement figurant en annexe 1 est soumis à votre approbation.

En ce qui concerne le SRH, il vous est proposé de fixer un coût assiette unique afin d'introduire une réelle équité entre tous les collèges en matière de restauration saine et locale.

Pour rappel, dans le règlement actuel, le crédit assiette est le montant résiduel entre le montant des produits de restauration sur lequel sont déduits : le reversement à la collectivité territoriale soit 22,5 % des recettes + le prélèvement du Fonds Commun des Services d'Hébergement 1 % + les charges communes (16 à 18 % des recettes).

Dans le nouveau calcul, c'est le montant du reversement à la collectivité territoriale (RCT) qui devient la variable d'ajustement par collège, cette charge étant atténuée par la participation des familles.

Cet enjeu est encore plus prégnant actuellement au regard des hausses de tarifs générées par la guerre entre l'Ukraine et la Russie, la sécheresse et la grippe aviaire. Toute la chaine d'approvisionnement est impactée, tant au niveau de la production primaire (produits agricoles), des industries de transformation, du secteur de l'emballage et du conditionnement.

C'est pourquoi, afin de faire face à ces hausses de tarifs conjoncturelles et respecter les objectifs de la loi EGALIM (au moins 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques), il vous est proposé de retenir un coût assiette unique de **2,50 €** au titre de 2023 (à titre de comparaison, ce crédit oscillait entre 1,70 € et 2,70 € en 2021 avec une moyenne à 2,08 €).

Afin de financer ce besoin complémentaire estimé à 530 000 € (à partir du nombre de repas servis en 2019), il vous est proposé de faire porter l'effort sur la collectivité à hauteur de 60 % (perte de recette estimée à 318 000 €) et sur les familles à hauteur de 40 % (soit une hausse des tarifs de 4,6 %).

I.B DOTATIONS GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2023 :

Le Code de l'Éducation prévoit que la dotation de fonctionnement des collèges publics de l'année N+1 est notifiée aux établissements avant le 1er novembre de l'année N. Les Conseils d'administration des établissements doivent ensuite se prononcer sur le projet de budget 2023 avant le 1er décembre 2022.

Les effectifs pris en compte pour ce calcul sont les effectifs prévisionnels de l'année 2022-2023.
Les propositions de réforme ont été élaborées en tenant compte du contexte budgétaire contraint de la collectivité et des fonds de réserve des collèges, le total du montant de la DGF s'établit pour 2023 à 2 744 866 € hors prise en compte de la hausse de l'énergie (contre 2 798 719 € en 2022) (annexe 2).

Pour les cités mixtes, seules les parties "pédagogie" et "charges générales", calculées sur les effectifs de rentrée, sont versées directement par la collectivité.
La partie viabilisation et contrats obligatoires est versée par la Région pour les deux cités scolaires. La participation du Département à ces dépenses pour la part "collège" est ensuite reversée à la Région.

- **HAUSSE DE L'ÉNERGIE :**

Tous les collèges sont concernés par la forte augmentation du prix de l'énergie notamment sur le gaz et l'électricité.

Les besoins complémentaires des collèges publics estimés notamment sur la base des tarifs issus des groupements d'achats sont estimés à 396 500 € au titre de 2022 et de 3 638 655 € au titre de 2023.

Au regard des écarts importants entre les montants intégrés dans la DGF et ces dépenses complémentaires, il vous est proposé d'accompagner les collèges sous forme de subventions complémentaires en tenant compte de leurs fonds de réserve (20 % d'abattement pour les collèges qui ont plus de 100 jours de fonds de roulement, 10 % pour les collèges qui se situent entre 100 et 80 jours).

Le montant des subventions complémentaires énergie s'élève à **371 400 €** en 2022 et **2 374 124** € en 2023 annexe 3 pour la période de janvier à août 2023. Un bilan sera effectué en juillet prochain afin d'affiner les besoins complémentaires pour la période de septembre à décembre 2023.

Cette hausse de l'énergie est à prendre en compte pour les deux cités scolaires gérées par la Région.

I.C SUBVENTIONS ANNEXES :

- **Unités Locales d'Inclusion Scolaire :**

Compte tenu des besoins spécifiques de ces sections, le montant de ces aides s'élève à 1 000 € par section et 2 000 € en cas d'ouverture.

La dotation pour les 15 classes existantes représente un crédit total affecté aux ULIS de **15 000 €** (cf. annexe 2).

- **Sections d'enseignement général et professionnel adapté :**

Afin de répondre aux enjeux de professionnalisation des collégiens, il est proposé de participer au financement des vêtements de travail des élèves accueillis dans les ateliers d'application (habitat, hygiène alimentation services et espace rural environnement) en allouant un montant de 500 € par atelier, la dotation pour les 11 ateliers représente un total de **5 500 €** (cf. annexe 2).

- **Déplacements vers les installations sportives :**

La répartition de dépenses figurant en annexe 2 représente un montant total de 300 482 € contre 304 180 € en 2022 ventilé en fonction des besoins des établissements et de la proximité des équipements sportifs.

- **Dotation équipement matériel :**

Cette dotation est calculée en fonction du nombre d'élèves selon les strates suivantes :

- moins de 200 élèves : 1 587 €,
- de 200 à 400 élèves : 2 006 €,
- de 400 à 600 élèves : 2 635 €,
- plus de 600 élèves : 3 300 €.

Elle est destinée à l'achat de petit matériel de maintenance et d'entretien général, de bureau, de renouvellement d'extincteurs, etc. La répartition figure en annexe 2 pour un montant global de **57 550 €**.

- **Redevance Spéciale Ordures Ménagères :**

Le Département aide les collèges concernés par le paiement de cette redevance spéciale ordures ménagères à raison de 70 % de la dépense. Cela représente une enveloppe totale de l'ordre de 45 000 €. Malgré la généralisation de ces taxes par les intercommunalités, le montant global reste stable grâce aux efforts faits par les établissements pour limiter leurs déchets.
Les établissements reçoivent le plus souvent les factures à échéance semestrielle. Afin de ne pas les pénaliser, il vous est proposé de verser cette prise en charge au rythme de la réception des factures.
Pour mémoire, figurent en annexe 7 les codes d'activités que les collèges doivent faire figurer dans leur budget pour inscrire les subventions du Département.

II. SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT :

II.A LE FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT :

Lors du transfert de compétences en matière de restauration, le Département a fait le choix de maintenir le Fonds Commun du Service Hébergement. Ce fonds, géré sur un compte annexe est alimenté par un prélèvement de 1 % sur les produits d'hébergement et a pour objet de couvrir des dépenses nécessaires à la continuité du service de restauration pour assurer les réparations et les petites acquisitions ou faire face à des charges de fonctionnement imprévues.

Il est proposé de supprimer pour 2023 le prélèvement de 1 % relatif au Fonds Commun des Services d'Hébergement.

Par contre, compte tenu du solde du solde bénéficiaire de 140 000 € (fin mai 2022) pour un besoin annuel de l'ordre de 60 à 70 000 €, ce dispositif d'aide sera maintenu au titre de 2023.

II.B TARIFS 2023 :

En application de la réforme du SRH explicitée ci-dessous, afin de prendre en compte les hausses de tarifs conjoncturels, les obligations de la loi EGALIM et nos objectifs en matière de restauration locale visant à privilégier les circuits courts et les produits issus de l'agriculture biologique, nous avons fixé le coût assiette à **2,50 €**.

Pour information, quelques variations constatées en comparaison sur une année, issues des données transmises par les fournisseurs du marché départemental (Pro à pro, Passion froid ...) huiles + 58,2 %, beurre + 30 %, œufs + 50 %, bœuf + 12 %, volaille + 15 %, blé dur + 74,7 %, emballage + 20 %.

Par ailleurs, la collectivité vise à ce que le prix des repas concilie le niveau de qualité recherché et l'égalité des usagers devant le coût de la restauration scolaire. Pour rappel, les familles les moins favorisées reçoivent des aides nationales à la restauration. Les familles dont le revenu se situe légèrement au-dessus du plafond des aides nationales, bénéficient, quant à elles, d'un accompagnement du Département de l'Ardèche.

Les tarifs actualisés à 4,6 % figurent sur l'annexe 4.

Les tarifs nuitées pour hôtes de passage figurent sur l'annexe 5.

II.C. ACTUALISATION PRESTATIONS ACCESSOIRES :

Le Code de l'Éducation prévoit que les charges locatives sont remboursées à l'établissement, sous réserve des prestations accessoires accordées gratuitement aux personnels bénéficiaires d'un logement de fonction. La collectivité de rattachement fixe chaque année le taux d'actualisation de la valeur des prestations accessoires pour chacune des catégories d'agents en distinguant les logements dotés d'un chauffage collectif de ceux qui n'y sont pas raccordés.

Cette actualisation est calculée pour l'année civile en cours afin de permettre aux établissements d'évaluer l'éventuel surcoût à facturer aux agents logés en fonction de leur consommation de fluides pour l'année écoulée.

Compte tenu de l'augmentation des tarifs de l'énergie au titre de 2022 (données INSEE), il vous est proposé de revaloriser de 7 % le montant des prestations accessoires des personnels logés par nécessité absolue de service pour 2022, ces montants n'ayant pas été revalorisés depuis 2017 (annexe 6).

III. FORFAITS D'EXTERNAT DES COLLÈGES PRIVÉS :

Les règlements en vigueur ont été adoptés en 2010. En application des textes règlementaires, ces forfaits sont calculés sur la base des subventions de fonctionnement versées aux collèges publics, des dotations et subventions d'équipement récurrentes et des dépenses de personnel hors charges avec application du taux de charges sociales de l'enseignement privé.
Les forfaits externats sont décomposés en deux parts, une "part personnel" et une "part fonctionnement matériel".

Les calculs de ces forfaits étant basés sur les dépenses des collèges publics de l'année N-1, le montant global **des forfaits d'externat pour 2023** est stable et représente un total de **3 018 918 € contre 3 018 797 €** en 2022.

Les subventions complémentaires accordées en 2022 aux collèges publics au titre de l'énergie seront intégrées dans les bases de calcul de 2024.

L'annexe 8 présente la répartition pour chaque collège.

Afin de permettre aux établissements privés d'anticiper la préparation de leur budget pour l'exercice à venir, il vous est proposé comme pour les collèges publics de notifier à la DM2 le montant des forfaits d'externat au titre de 2023.

PROJET DE DELIBERATION

N° 2. 6.1	D.G.A	Attractivité
Service Instructeur	DIRECTION	Education
	SERVICE	

COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

L'Assemblée départementale,

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L.421-4,
Vu la troisième partie du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant *nos obligations et compétences légales en matière de collèges,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

I. COLLÈGES PUBLICS :

Approuve le nouveau règlement de la Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics figurant en annexe 1 ;

Octroie les dotations globales de fonctionnement affectées au fonctionnement des collèges publics pour 2023 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations pour le fonctionnement des classes ULIS pour 2023 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations relatives aux ateliers d'application des SEGPA afin de renouveler les vêtements de travail des élèves figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations au titre des déplacements vers les installations sportives au titre de l'année scolaire 2022-2023 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les subventions "équipement matériel non pédagogique" pour 2023 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations complémentaires "énergie" aux collèges publics au titre de l'année 2022, et un acompte au titre de 2023 pour la période de janvier à août 2023 figurant en annexe 3 ;

Approuve le principe de l'attribution des subventions ordures ménagères à hauteur de 70 % de la dépense supportée par le collège et le versement de celles-ci en fonction de la périodicité de recouvrement retenue par la collectivité organisatrice sur présentation des factures correspondantes ;

Décide de retenir un coût assiette unique de 2.50 € pour tous les établissements à compter de 2023,

Approuve les tarifs de restauration et d'hébergement de l'année civile 2023 (annexe 4) ;

Approuve les tarifs nuitées pour hôtes de passage 2023 (annexe 5) ;

Approuve le montant des prestations accessoires des personnels logés par nécessité absolue de service pour 2022 (annexe 6) ;

Approuve les codes d'activités 2023 pour l'élaboration du budget des collèges publics (annexe 7).

II. COLLÈGES PRIVES :

Octroie les forfaits d'externat aux treize collèges privés ardéchois au titre de l'exercice 2023 conformément à la répartition figurant en annexe 8.

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Annexe 1

RÉGLEMENT DES DOTATIONS DES COLLÈGES PUBLICS

Texte de référence : Code de l'éducation, article L.421-11
Notification à l'établissement avant le 1er novembre de l'année N pour l'exercice N + 1

I. CACUL DE LA BASE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

1. Bases de référence des calculs :

- Nombre d'élèves de l'établissement
- Dépenses "entretien et maintenance" inscrites au compte financier (COFI) (comptes 6063, 6112 et 615) des années N - 1 à N - 3
- Bordereau de prix unitaires (BPU) du groupement de commande
- Détail des équipements donnant lieu à vérification obligatoire et à maintenance
- Consommation des fluides au COFI des années N - 1 à N - 3
- Surfaces plancher et surfaces non bâties

Pour chaque établissement, la DGF est calculée comme suit :

2. Part activités pédagogiques : Nombre d'élèves x montant fixé par l'Assemblée départementale (42 € par élève) + 5 % pour les collèges situés en dessous de la moyenne des indices de position sociale (données Éducation nationale).

3. Part charges de fonctionnement : 35 € par élève

4. Part technique :

- **Enveloppe technique :** Moyenne des dépenses des comptes "entretien et maintenance" (6063, 6112 et 615) des COFI N - 1 à N - 3
- **Vérifications obligatoires :** Application du bordereau de prix unitaire du groupement de commande pour chaque équipement
- **Charges de maintenance :** Coût de maintenance par équipement
- **Petit entretien :** Montant de l'enveloppe = montant de l'enveloppe technique – coût des vérifications obligatoires – montant des charges de maintenance.
  - Enveloppe petit entretien répartie proportionnellement par collège en fonction de la somme des surfaces "plancher" + 4 % des surfaces non bâties
  - Vétusté : 5 % des surfaces si bâtiment de plus de 30 ans et 10 % si plus de 40 ans

5. Part viabilisation :

- **Charges de viabilisation :** moyenne des dépenses inscrites aux comptes 6021 (matières consommables), compte 6028 (autres approvisionnement stockés) et 6061 (fournitures non stockables) du COFI des années N - 1 à N - 3 de l'établissement + variation de prix INSEE annuelle
  - Possibilité de banalisation d'une année atypique

- **Ajustement de fin d'année N + 1 (en fonction des besoins constatés)** : prise en compte des dépenses constatées sur production des états de consommation de viabilisation de l'établissement

II. PEREQUATION DE LA DGF

Prise en compte du nombre de jours de fonds de roulement mobilisable (JFDRM) moyen sur les années N - 1 à N - 3 avec possibilité de banalisation d'une année atypique

- Nombre de JFDRM moyen sur 3 ans supérieur à 95 → base DGF calculée – 15 %
- Nombre de JFDRM moyen sur 3 ans supérieur à 80 → base DGF calculée – 10 %
- Nombre de JFDRM moyen sur 3 ans inférieur à 60 → base DGF calculée + 10 %
- Nombre de JFDRM moyen sur 3 ans inférieur à 30 → base DGF calculée + 15 %

III. AUTRES SUBVENTIONS ANNEXES

1. Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) :

- Ouverture : 2 000 €
- Fonctionnement annuel : 1 000 €

2. Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : 500 € par atelier technique (hygiène alimentation service, habitat, espace rural environnement) pour l'acquisition des vêtements de travail

3. Dotation transport vers les installations sportives pour l'année N + 1 : en fonction des besoins évalués pour l'année N + 1, des prévisions d'utilisation de la dotation en année N et de l'utilisation constatée en année N - 1.

4. Dotation complémentaire à la DGF sollicitée par les établissements en raison de difficultés particulières : ne pouvant dépasser 10 % de la dotation de fonctionnement de l'année avec prise en compte du fonds de roulement à justifier par la situation de recettes et de dépenses engagées.

IV. PIECES NECSSAIRES AU CALCUL DES DOTATIONS ET SUBVENTIONS ANNEXES

- Effectifs de l'établissement
- Décompte du nombre d'ateliers SEGPA et du nombre d'ULIS
- Compte financier de l'année N - 1 à N - 3
- Enquête "Transport vers les installations sportives"

RENSEIGNEMENTS

Conseil départemental de l'Ardèche
Direction Éducation / Service Éducation
Hôtel du Département - Quartier la Chaumette - BP 737 - 07007 PRIVAS cedex
colleges@ardeche.fr

REFERENCE

Délibération du Conseil départemental du 17 octobre 2022

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT, DOTATIONS ET SUBVENTIONS ANNEXES

COLLEGES	Commune	SIRET	DGF	Equipement matériel	ULIS	SEGPA	Déplacements EPS 1er trimestre	Déplacements EPS 2e et 3e trimestres
LA LOMBARDIÈRE	ANNONAY	190713008 00018	90 329	2 635	1 000	-	6 078	9 972
LES PERRIÈRES	ANNONAY	190711564 00012	189 800	3 300	2 000	1 000		4 000
JASTRES	AUBENAS	190712455 00012	92 355	2 006	1 000	-	8 160	9 792
ROQUA	AUBENAS	190711697 00010	141 637	2 635	1 000	1 000	2 400	5 280
LE LAOUL	BOURG-SAINT-ANDEOL	190700062 00010	139 333	2 635	1 000	500	12 000	24 000
LES DEUX VALLÉES	LE CHEYLARD	190708495 00014	19 506			-		-
ALBERT MERCOYROL	CRUAS	190700104 00010	85 381	2 006		-		1 100
CHARLES DE GAULLE	GUILHERAND-GRANGES	190700112 00013	152 320	3 300	1 000	-	2 080	2 960
VALLÉE DE LA BEAUME	JOYEUSE	190700120 00016	78 597	2 006	1 000	-	3 600	3 600
VIVARAIS	LAMASTRE	190708727 00010	77 466	2 006		-	5 605	4 777
LA SÉGALIÈRE	LARGENTIÈRE	190700179 00012	15 670			-	1 500	200
JOSEPH DURAND	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	190700187 00015	93 439	2 006		-	1 720	-
ALEX MEZENC	LE POUZIN	190700195 00026	89 065	2 006	1 000	-		7 200
BERNARD DE VENTADOUR	PRIVAS	190712463 00024	226 243	3 300	2 000	-	10 200	33 660
LOUIS JOUVET	SAINT AGREVE	190700237 00018	55 256	1 587		-		-
LA MONTAGNE ARDÉCHOISE	SAINT CIRGUES-EN-MONTAGNE	190700245 00011	56 525	1 587		-	3 120	1 540
CRUSSOL	SAINT PERAY	190713206 00018	143 420	2 635	1 000	1 000	2 560	8 900
L'EYRIEUX	SAINT SAUVEUR-DE-MONTAGUT	190700252 00017	87 499	2 006		-	7 945	5 583
MARCEL CHAMONTIN	LE TEIL	190708479 00018	137 534	3 300	1 000	-		-
MARIE CURIE	TOURNON SUR-RHONE	190708487 00011	203 690	3 300	1 000	1 000	19 200	4 800
HENRI AGERON	VALLON-PONT-D'ARC	190700351 00017	82 742	2 006		-	900	4 000
GEORGES GOUY	VALS-LES-BAINS	190708461 00016	100 606	2 006	1 000	-	600	5 400
LÉONCE VIELJEUX	LES VANS	190700377 00012	85 758	2 006		-	390	3 510
DR PIERRE DELARBRE	VERNOUX-EN-VIVARAIS	190708909 00014	69 092	2 006		-		-
LABOISSIÈRE	VILLENEUVE-DE-BERG	190700401 00010	115 070	2 635		-	-	4 320
LES TROIS VALLÉES	LA VOULTE-SUR-RHONE	190700427 00015	116 533	2 635		1 000	32 790	35 040
		TOTAL	**2 744 866**	**57 550**	**15 000**	**5 500**	**120 848**	**179 634**

Annexe 3

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE "HAUSSE ENERGETIQUE" 2022 et 2023

COLLEGE	COMMUNE	Subvention complémentaire 2022 (septembre à décembre 2022)	Subvention complémentaire 2023 (janvier à août 2023)
LA LOMBARDIERE	ANNONAY	37 800	82 195
LES PERRIERES	ANNONAY	44 000	266 470
JASTRES	AUBENAS	-	64 788
ROQUA	AUBENAS	-	46 317
LE LAOUL	BOURG-SAINT-ANDEOL	5 000	101 040
ALBERT MERCOYROL	CRUAS	20 000	91 679
CHARLES DE GAULLE	GUILHERAND-GRANGES	31 500	169 867
VALLEE DE LA BEAUME	JOYEUSE	10 000	12 530
DU VIVARAIS	LAMASTRE	12 000	34 350
JOSEPH DURAND	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	-	27 374
ALEX MEZENC	LE POUZIN	12 800	96 573
BERNARD DE VENTADOUR	PRIVAS	33 000	271 374
LOUIS JOUVET	SAINT AGREVE	-	16 529
LA MONTAGNE ARDECHOISE	SAINT CIRGUES-EN-MONTAGNE	1 000	20 391
CRUSSOL	SAINT PERAY	22 000	141 623
L'EYRIEUX	SAINT SAUVEUR-DE-MONTAGUT	12 000	37 235
MARCEL CHAMONTIN	LE TEIL	27 000	201 437
MARIE CURIE	TOURNON-SUR-RHONE	42 300	220 502
HENRI AGERON	VALLON-PONT-D'ARC	2 000	29 381
GEORGES GOUY	VALS-LES-BAINS	15 000	123 007
LEONCE VIELJEUX	LES VANS	5 000	31 883
PIERRE DELARBRE	VERNOUX-EN-VIVARAIS	7 000	30 959
LABOISSIERE	VILLENEUVE-DE-BERG	20 000	148 874
LES TROIS VALLEES	LA VOULTE-SUR-RHONE	12 000	107 746
		371 400	**2 374 124**

Ardèche 07
LE DÉPARTEMENT
Direction Education
Service Education

Annexe 4

TARIFS RESTAURATION ET INTERNAT 2023

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	Total
Rappel du nombre de semaines par trimestre	14	11	10	35

FORFAITS basé sur 35 semaines	**DP5**	**DP4**	**DP3**	**DP2**	**DP1**	**Internat 4 nuitées**	**Internat 3 nuitées**
TARIFS ANNUELS	**586,25**	**497,00**	**392,70**	**284,20**	**151,90**	**1 323,00**	**1 145,20**
Nombre de repas annuels	175	140	105	70	35	315	280
TARIFS 1er TRIMESTRE	**234,50**	**198,80**	**157,08**	**113,68**	**60,76**	**529,20**	**458,08**
Nombre de repas trimestriels	70	56	42	28	14	126	112
TARIFS 2ème TRIMESTRE	**184,25**	**156,20**	**123,42**	**89,32**	**47,74**	**415,80**	**359,92**
Nombre de repas trimestriels	55	44	33	22	11	99	88
TARIFS 3ème TRIMESTRE	**167,50**	**142,00**	**112,20**	**81,20**	**43,40**	**378,00**	**327,20**
Nombre de repas trimestriels	50	40	30	20	10	90	80
Coût par repas	3,35	3,55	3,74	4,06	4,34	4,20	4,09

REPAS ET NUITEEE AU TICKET	**T1 ****	**T2**	**T2 + nuit + Petit déjeuner**	**T3**	**T5**	**Petit déjeuner**
Tarifs par repas / repas + nuitée	3,30	4,60	10,30	4,80	6,90	1,20

* Pour les internes, le coût de la nuitée est intégrée dans le repas
Coût par jour internat 4 nuitées = 8,04 € / Coût par jour internat 3 nuitées = 7,82 €
** T1 : personnels catégorie C et B et stagiaires M1 et M2 / T2 : élèves occasionnels / T3 : personnels catégorie A et stagiaires formation continue / T5 : hôtes de passage / Petit déjeuner personnel

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Annexe 5

Direction Éducation
Service Éducation

Tarifs des nuitées pour hôtes de passage 2023

DM1 du 17 octobre 2022

Studio occupé par une personne, chambre d'internat occupée hors période scolaire	19 € / nuit par personne
Logement occupé par plusieurs personnes (1 chambre + locaux communs)	11 € / nuit par personne 40 € / semaine par personne

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Direction Éducation
Service Éducation

Annexe 6

Prestations accessoires gratuites
accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service dans les EPLE

Valeur annuelle votée à la DM2 du 17 octobre 2022

Année 2022

	avec chauffage collectif	**sans chauffage collectif**
Personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation	1 950 €	2 600 €
Personnel de santé	1 950 €	2 600 €
Agents départementaux des collèges	1 950 €	2 600 €

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Annexe 7

Direction Education

Service Education

Liste des codes d'activités 2023 du Département de l'Ardèche

Théme	Intitulé de l'aide	Code de gestion *	Observation
Education	Projets éducatifs	2PRED	
	Education artistique et culturelle	23EAC	En cas de subvention 13EAC correspondante
	Collège au cinéma	2CINE	
	CESC	26ESC	En cas de subvention 16ESC correspondante
	Dispositif relais	23CR	
	ULIS	2ULIS	Ouverture ou fonctionnement
	SEGPA	2SEGPA	
	Matériel pédagogique	2MATP	
Bourses	Bourses départementales	2BOURS07	
Sport	Installation EPS	2IEPS	
	Déplacements EPS	2TEPS	
	APPN horaires regroupés	2APPN	
	Savoir nager	2NATA	
Restauration	Aide à la restauration (bourses)	2AIDREST	
	Reversement CT (RCT)	2RCT	Code gestion en dépenses
	Subvention FCSH	2SUBFCSH	Recette / OPC en cas d'acquisition > 800 € HT
	Redevance ordures ménagères	2REOM	A inscrire au SRH / = 70% max de la REOM totale
Travaux /	Rénovation logement de fonction	2LOGT	en cas de reliquat (travaux gérés SCMB depuis 2019)
équipement	Matériel non pédagogique	2EQUI	
	Subvention exceptionnelle	Code selon la subvention indiqué lors de la notification	

* Les codes sont à rapprocher de ceux prévus par l'Etat

FORFAIT D'EXTERNAT DES COLLEGES PRIVES ARDECHOIS - ANNEE 2023

COLLEGES	ATTRIBUTAIRE	SIRET	Effectifs année 2021-2022	Forfait part matériel	Effectifs C1	Forfait part personnel C1	Effectifs C1 bis	Forfait part personnel C1 bis	Forfait part personnel (C1 + C1 bis)	TOTAL FORFAITS
ANNONAY NOTRE DAME	CEVENOLE D'EDUCATION	776228991-00019	607	175 628	80	47 280	527	129 144	176 424	**352 052**
ANNONAY SACRÉ-CŒUR	OGEC SAINT BASILE	776229015-00016	699	202 247	80	47 280	619	151 688	198 968	**401 215**
AUBENAS ST FRANÇOIS D'ASSISE	OGEC SFDA	776234080-00039	764	221 054	80	47 280	684	167 617	214 897	**435 951**
BOURG-SAINT-ANDEOL MARIE RIVIER	OGEC MARIE RIVIER	403319643-00025	533	154 217	80	47 280	453	111 010	158 290	**312 507**
LE CHEYLARD SAINT LOUIS	OGEC ST LOUIS LE CHEYLARD	776240012-00018	147	42 533	80	47 280	67	16 419	63 699	**106 232**
LAMASTRE CHARLES DE FOUCAULD	OGEC COLLEGE PRIVE LAMASTRE	776249898-00029	80	23 149	80	47 280	0	-	47 280	**70 429**
LARGENTIÈRE LE PORTALET	OGEC COLLEGE PRIVE LARGENTIERE	776250896-00011	208	60 182	80	47 280	128	31 367	78 647	**138 829**
PRIVAS SACRÉ-CŒUR	AEP DU SACRE COEUR ASSOCIATION	308065200-00021	202	58 446	80	47 280	122	29 897	77 177	**135 623**
RUOMS SAINT JOSEPH	OGEC SAINT JOSEPH	776261083-00021	229	66 258	80	47 280	149	36 513	83 793	**150 051**
SATILLIEU ST JOSEPH-EN-VAL-D'AY	OGEC DE SATILLIEU	325739894-00021	250	72 334	80	47 280	170	41 659	88 939	**161 273**
LE TEIL GABRIEL LONGUEVILLE	OGEC GABRIEL LONGUEVILLE	776275422-00025	196	56 710	80	47 280	116	28 426	75 706	**132 416**
TOURNON-SUR-RHÔNE NOTRE DAME	AEP NOTRE DAME	776277725-00011	495	143 222	80	47 280	415	101 697	148 977	**292 199**
TOURNON-SUR-RHÔNE SAINT LOUIS	OGEC ST LOUIS	776277717-00026	566	163 765	80	47 280	486	119 096	166 376	**330 141**
TOTAUX			4 976	**1 439 745**	1 040	614 640	3 936	964 533	**1 579 173**	**3 018 918**
TAUX				289,338 €		591,00 €		245,054 €		

2.7 - CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

RAPPORT DU PRESIDENT

I. CREATION D'UN CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES DE L'ARDECHE

I. Création d'un conseil départemental des jeunes (CDJ) de l'Ardèche

Les nouvelles orientations de la politique départementale en faveur de la jeunesse ont pour objectif de promouvoir l'engagement des jeunes et leur accès à la citoyenneté. Dans ce cadre, il s'agit notamment de renforcer durablement l'intérêt des jeunes ardéchois pour la vie institutionnelle en affirmant la volonté de favoriser le dialogue entre les élus - et plus particulièrement les conseillers départementaux -, les représentants techniques et politiques des institutions républicaines, et les jeunes ardéchois.

Afin de contribuer à répondre à cette ambition, il vous est proposé de créer un conseil départemental des jeunes qui soit non seulement un espace d'échanges entre les jeunes et les élus du Département, mais aussi un lieu d'expérimentation de la citoyenneté par la mise en œuvre opérationnelle de projets pensés par les jeunes et pouvant avoir un impact réel et concret sur le territoire ardéchois.

I.A. Fondement juridique

L'article 55 de la loi n°2017-26 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a créé l'article L. 1112-23 dans le code général des collectivités territoriale (CGCT). Aux termes de cet article le Département : *« peut créer un conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse. Cette instance peut formuler des propositions d'actions. Elle est composée de jeunes de moins de trente ans domiciliés sur le territoire de la collectivité ou de l'établissement ou qui suivent un enseignement annuel de niveau secondaire ou post-baccalauréat dans un établissement d'enseignement situé sur ce même territoire. L'écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne doit pas être supérieur à un. Ses modalités de fonctionnement et sa composition sont fixées par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale* ».

Cette loi inscrit donc la possibilité de créer des conseils de jeunes paritaires, qui bien qu'informels et consultatifs, permettent aux jeunes de moins de 30 ans d'agir sur leur territoire et d'y mener des actions.

I.B. Composition et présidence du conseil départemental des jeunes de l'Ardèche

Le Département disposant d'une compétence obligatoire en matière de gestion des collèges, il est proposé de circonscrire dans un premier temps, le conseil départemental des jeunes aux collégiens, avec un élargissement possible du public-cible dans un second temps.

Le conseil départemental des jeunes de l'Ardèche sera donc composé de 78 jeunes ardéchois scolarisés dans les 39 collèges – publics, privés ou cités scolaires – du département, chacun de ces collèges désignant deux représentants.

Il est proposé en outre que sa présidence soit confiée à l'élu départemental en charge de la Jeunesse et de l'Education.

I.C. Identification des jeunes conseillers et durée des mandats

Les jeunes conseillers seront élus au suffrage majoritaire direct de l'ensemble des collégiens, pour un mandat de 2 ans, lors d'un scrutin spécifique organisé selon les modalités suivantes :

I.C.1. Principe général d'un scrutin binominal

Les jeunes conseillers seront élus par et parmi les élèves des collèges ardéchois, collèges publics, collèges privés et cités scolaires confondus, lors d'une **élection distincte** de celle qui permet la désignation des représentants aux instances de représentation de la vie collégienne.

Chacun des 39 collèges du Département procède à l'élection de deux représentants constitués en un binôme paritaire fille-garçon élu au scrutin binominal majoritaire à deux tours pour un mandat de deux ans.

En cas d'égalité entre plusieurs binômes, il est procédé à un tirage au sort pour désigner le binôme qui l'emporte.

Tous les collégiens en classe de 5ème et de 4ème l'année du scrutin peuvent faire acte de candidature, dans le cadre d'un binôme fille/garçon.

Chaque binôme qui se porte candidat remplit une profession de foi dans laquelle il précise également l'équipe de collégiens qu'il souhaite associer à l'exercice de son mandat, équipe qui devra être constituée de 4 à 7 collégiens et a minima d'un représentant de chacun des niveaux de classe du collège (6ème,5ème,4ème,3ème, SEGPA le cas échéant).

Le corps électoral est constitué de l'ensemble des élèves du collège.

Afin d'éviter toute confusion entre les mandats du conseil départemental des jeunes et ceux relatifs aux instances de représentation de la vie collégienne (conseil d'administration et conseil de la vie collégienne), le **cumul des mandats** entre ces instances et le CDJ n'est **pas autorisé**.

I.C.2. Modalités particulières d'identification des jeunes conseillers pour la mandature 2022-2024

Par volonté de faciliter la mise en œuvre de cette première élection, il est toutefois proposé, à titre exceptionnel, d'assouplir les modalités de désignation selon deux autres possibilités :

- Soit respecter le mode de scrutin prévu en restreignant l'éligibilité des candidats aux seuls élèves de 4ème,
- Soit réaliser une élection restreinte par et parmi l'ensemble des délégués de classe et des éco-délégués, dès lors que les autres règles de parité, de non-cumul des mandats, d'éligibilité et de présentation de candidatures sont respectées.

Le choix du mode de scrutin entre règle générale et recours à l'une de ces deux possibilités relève de la décision de chaque collège qui devra en informer le Département.

I.C.3. Durée du mandat, démission et remplacement d'un jeune conseiller démissionnaire

Bien que la durée du mandat soit de deux ans, tout jeune conseiller a la possibilité de démissionner de sa fonction en cours de mandat.

Si cette démission intervient au cours de la première année du mandat, une élection partielle spécifique devra être organisée en début d'année scolaire suivante (2ème année du mandat) dans le collège concerné afin de compléter le binôme, ou en cas de démission de l'ensemble du binôme, d'en identifier un nouveau. Les règles de parité, d'éligibilité et de non cumul des mandats s'appliquent. La durée de mandat de ce ou ces jeunes conseillers sera ramenée à un an, jusqu'à la prochaine mandature.

L'ensemble de ces dispositions figurent en annexe au projet de délibération joint au présent rapport.

I.D. Domaines et modalités d'intervention et d'organisation du CDJ

Si la loi « égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 encadre la composition des conseils de jeunes et leur rôle, une grande liberté est en revanche accordée pour moduler son mode de fonctionnement.

C'est pourquoi, il vous est proposé de concevoir le conseil départemental des jeunes de l'Ardèche comme une expérience ouverte et évolutive qui favorise l'implication des jeunes ardéchois dans sa conception même : ainsi, si sa composition et les règles qui régissent l'élection des jeunes conseillers départementaux sont prédéfinies et encadrées (cf. paragraphe 3), il est proposé de laisser une marge de manœuvre importante aux jeunes quant à la définition de leur modalités d'intervention et d'organisation.

Dans les faits, ce seront donc les jeunes conseillers eux-mêmes, lors des tous premiers mois de cette première mandature, qui décideront et établiront ces dernières dans le respect du cadre ci-dessous :

- Le Conseil départemental des Jeunes s'intéresse à toutes les politiques publiques du Département ;
- Il propose des projets nouveaux ou qui viennent enrichir des projets déjà engagés par le Département ;
- Il peut proposer des projets qui concernent les collégiens, ou d'autres catégories d'habitants, voire tous les habitants ; d'un ou plusieurs territoires ou pour toute l'Ardèche ;
- Il définit une thématique annuelle ainsi qu'un type de projet qui sera décliné spécifiquement par les commissions de chaque territoire, pour favoriser le dialogue avec les élus locaux ;
- Il définit ses modalités d'organisation entre séances plénières et commissions (territorialisées et/ou thématiques), rencontres en présentiel et à distance, dans la limite de 3 rencontres en plénière en présentiel - hors séminaire d'intégration - et des contraintes organisationnelles et de disponibilité des élèves ;
- Il dispose d'un budget propre dont le montant est défini chaque année lors du vote du BP de la collectivité, dédié pour partie au financement des projets dont il est à l'origine et pour partie aux frais liés à son propre fonctionnement.

La définition de ces modalités d'intervention et d'organisation donnera lieu à **règlement intérieur,** qui sera susceptible d'évoluer dans le temps, notamment lors des nouvelles mandatures et qui sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente.

L'ensemble de ces dispositions figurent en Annexe à la délibération.

Afin de faciliter leur connaissance et leur compréhension des politiques publiques, les jeunes conseillers pourront compter sur l'éclairage et la mobilisation des services départementaux et de l'exécutif départemental au travers de rencontres et d'échanges.

I.E. Démarche partenariale

I.E.1. Partenariat avec les collèges et engagements respectifs

Dans un esprit de concertation, les 39 collèges ardéchois ont été conviés à une séance de travail sur ce projet en juillet 2022.

Ce travail collaboratif qui a permis de dégager les conditions nécessaires au bon déroulement des élections et à la vie du CDJ mènera à conclusion d'une convention avant la fin du premier trimestre 2023.

I.E.1.a. Engagements du Département

L'équipe projet des services en charge du CDJ au sein du Département assure le rôle de référent technique auprès des collèges.

L'ensemble des services du Département peuvent être sollicités dans le cadre de rencontres avec les jeunes conseillers afin de faciliter leur compréhension des politiques publiques et la mise en œuvre de leurs actions.

De plus, afin de faciliter la mise en œuvre des élections au sein des collèges, le Département met à la disposition des collèges :

- Les éléments nécessaires à la communication et à l'information auprès des collégiens, des enseignants et des parents d'élèves ;
- Une trame de "profession de foi" à remplir par les candidats ;
- Un kit de recommandations pratiques pour organiser les élections.

I.E.1.b. Engagement des collèges

Tous les deux ans, en début d'année scolaire, les collèges organisent le scrutin afin de désigner les jeunes conseillers et en communiquent le résultat au Département en vue de publication.

Dans chaque collège, un "référent CDJ" sera identifié dans l'équipe éducative ; son rôle sera de faciliter la préparation et la réalisation des élections et d'accompagner les jeunes conseillers à toutes les étapes de sa mandature.

I.E.2. Partenariat avec les structures associatives du territoire

En vue de favoriser les liens entre le conseil départemental des jeunes et le territoire, il est proposé de mobiliser des structures associatives ardéchoises impliquées dans l'accompagnement des jeunes et disposant d'expertise en ce domaine pour contribuer à l'animation de cette instance.

I.F Calendrier et moyens

I.F.1. Scrutin

Les collèges organiseront le scrutin entre le 7 novembre 2022 et le 5 décembre 2022, chacun en fonction de ses propres contraintes organisationnelles. Les résultats seront communiqués au Département au plus tard le 6 Décembre 2022.

Au-delà de cette première année de mandature, les collèges devront communiquer les résultats des élections au Département au plus tard le 1er décembre de l'année de l'élection.

I.F.2. Séminaire d'intégration et programme d'actions de la première année

- Séance inaugurale en décembre 2022 en présence du Président du Conseil Départemental
- Séminaire d'intégration sur 2 à 3 jours afin d'accompagner les jeunes conseillers dans leur montée en compétences sociales et civiques
- Choix des modalités d'action du futur CDJ et finalisation du règlement intérieur par les jeunes conseillers, dans les limites définies
- Mise en place des commissions et des temps de réflexion spécifiques pour la mise en place d'actions concrètes sur le territoire
- Echange sur le contenu et le traitement de l'enquête lancée auprès des jeunes
- Réalisation des premières actions

I.F.3. Conception et lancement d'une enquête élargie auprès de tous les collégiens

Au cours du séminaire d'intégration, une enquête à destination de l'ensemble des collégiens sera élaborée pour les interroger sur leurs préoccupations et les thématiques qu'ils souhaiteraient voir aborder au sein du CDJ, par le biais d'un outil numérique à définir (plateforme dédiée, réseau social). Cette enquête se déroulera au cours du 1er trimestre 2023.

I.G Evolutions

Conformément aux dispositions précédemment citées, les jeunes conseillers sont amenés à définir leur modalités d'intervention et d'organisation et à écrire le règlement intérieur du CDJ ; l'ensemble de ces modalités sont susceptibles d'évoluer dans le temps, notamment lors des nouvelles mandatures.

Aussi, il est proposé :

- **la création du Conseil Départemental des Jeunes de l'Ardèche composé de 78 jeunes ardéchois, scolarisés dans les 39 collèges – publics, privés ou cités scolaires – du département, désignés selon les modalités indiquée dans l'annexe 1 ;**
- **la désignation de l'élu départemental en charge de la Jeunesse et de l'Education comme Président du Conseil Départemental des Jeunes ;**
- **la délégation à la Commission Permanente de l'approbation de la mise en œuvre des partenariats, du Règlement Intérieur du Conseil Départemental des jeunes et de toutes les évolutions apportées à la présente délibération.**

II. PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET TERRITORIAL DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Trait d'union entre le passé et le présent, établissement à la fois culturel et administratif, les Archives départementales de l'Ardèche se dotent aujourd'hui de leur premier projet scientifique, culturel et territorial. Les Archives ont un périmètre d'intervention large : services du Département, de la préfecture, services déconcentrés de l'Etat sur le territoire, notaires, associations à mission de service public, mais aussi l'ensemble des collectivités territoriales.

Au service d'un territoire et de ses habitants, les Archives sont au plus près de leurs besoins et évoluent avec eux : l'intégration de l'administration numérique, le développement d'une offre à distance et l'accompagnement des collectivités sont au cœur des enjeux de ce service innovant et accessible à tous. Conservant près de 22 kilomètres linéaires de documents, les Archives départementales bénéficient d'un public large, avec près de 200 000 internautes chaque année et plusieurs milliers de visiteurs physiques.
Le projet comporte plusieurs axes forts :

- Axe 1 : Une ingénierie scientifique et technique à destination des administrations et des collectivités locales, qui pose les Archives départementales comme expertes de premier plan du patrimoine écrit sur le territoire et spécialistes d'un patrimoine à sauvegarder ;
- Axe 2 : Un service ouvert, dans lequel se dessine une offre culturelle en accord avec ses publics et des actions pour mieux interagir avec le public sur le territoire ;
- Axe 3 : Archives en transition, avec une volonté marquée de faciliter une recherche à distance, notamment par le biais de l'enrichissement des descriptions ;
- Axe 4 : Des perspectives scientifiques raisonnées et transparentes, dans un contexte immobilier contraint, où documents et données sont néanmoins au cœur du métier avec le souhait majeur de transmettre des fonds vivants et ouverts.

Il est proposé l'approbation du projet scientifique, culturel et territorial des Archives départementales de l'Ardèche tel que précédemment détaillé et ci-annexé (annexes 2 et 3).

PROJET DE DELIBERATION

N° 2. 7.1	D.G.A	Attractivité
Service Instructeur	DIRECTION	Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative
	SERVICE	

CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

L'Assemblée départementale,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu Le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Vu La proposition de Projet scientifique, culturel et territorial des Archives départementales ;

Considérant *le soutien aux structures culturelles, sportives, de jeunesse et associatives comme un vecteur du développement de l'accès de tous à la culture et aux sports, de lien social et d'émancipation ainsi que d'attractivité des territoires ;*

Considérant *l'importance majeure dans le paysage culturel et administratif des Archives départementales de l'Ardèche sur le territoire ;*

Considérant *l'intérêt de doter les Archives départementales de l'Ardèche d'un projet scientifique, culturel et territorial ;*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

I. CREATION D'UN CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES DE L'ARDECHE

(Rapporteur : Madame Ingrid RICHIOUD)

Décide de la création du Conseil Départemental des Jeunes de l'Ardèche composé de 78 jeunes ardéchois, scolarisés dans les 39 collèges – publics, privés ou cités scolaires – du département, désignés selon les modalités indiquée dans l'annexe 1 ;

Désigne l'élu départemental, en charge de la Jeunesse et de l'Education comme Président du Conseil Départemental des Jeunes ;

Délègue à la Commission Permanente l'approbation de la mise en œuvre des partenariats, du Règlement Intérieur du Conseil Départemental des jeunes et de toutes les évolutions apportées à la présente délibération ;

II. PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET TERRITORIAL DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

(Rapporteur : Monsieur Christian FEROUSSIER)

Approuve le Projet scientifique, culturel et territorial des Archives départementales de l'Ardèche ci-annexé.

AP DU 17 octobre 2022

ANNEXE 1

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES (CDJ) D'ARDECHE : MODALITES DE DESIGNATION DES JEUNES CONSEILLERS, MANDAT ET MODALITES D'INTERVENTION

Les 78 jeunes conseillers sont élus pour un mandat de 2 ans, lors d'un scrutin organisé selon les modalités suivantes :

1. **Principe d'un scrutin binominal paritaire majoritaire :**

a. **Les 78 jeunes conseillers sont élus par et parmi les élèves des 39 collèges ardéchois,** collèges publics, collèges privés et cités scolaires confondus, lors d'une élection distincte de celle qui permet la désignation des représentants aux instances de représentation de la vie collégienne.

b. **Principe de l'élection d'un binôme fille/garçon et présentation des candidats :**
Chacun des 39 collèges du Département procède à l'élection de deux représentants constitués en un binôme paritaire fille-garçon élu au scrutin binominal majoritaire à deux tours pour un mandat de deux ans.
En cas d'égalité entre plusieurs binômes, il est procédé à un tirage au sort pour désigner le binôme qui l'emporte.

Tous les collégiens en classe de 5ème et de 4ème l'année du scrutin peuvent faire acte de candidature, dans le cadre d'un binôme fille/garçon.
Chaque binôme candidat remplit une profession de foi dans laquelle il précise également l'équipe de collégiens qu'il souhaite associer à l'exercice de son mandat, équipe qui devra être constituée de 4 à 7 collégiens et a minima d'un représentant de chacun des niveaux de classe du collège (6ème,5ème,4ème,3ème, SEGPA le cas échéant)

Le corps électoral est constitué de l'ensemble des élèves du collège.

c. **Principe de non cumul des mandats**
Afin d'éviter toute confusion entre les mandats du conseil départemental des jeunes et ceux relatifs aux instances de représentation de la vie collégienne (conseil d'administration et conseil de la vie collégienne), le cumul des mandats entre ces instances et le CDJ n'est pas autorisé.

2. **Modalité d'identification des jeunes conseillers pour la mandature 2022-2024**
Par volonté de faciliter la mise en œuvre de la première élection, il est proposé, à titre exceptionnel, d'assouplir les modalités de désignation selon deux autres possibilités.

- Soit respecter le mode de scrutin prévu en restreignant l'éligibilité des candidats aux seuls élèves de 4ème,
- Soit réaliser une élection restreinte par et parmi l'ensemble des délégués de classe et des éco-délégués, dès lors que les autres règles de parité, de non-cumul des mandats, d'éligibilité et de présentation de candidatures sont respectées.

Le choix du mode de scrutin entre règle générale et recours à l'une de ces deux possibilités relève de la décision de chaque collège qui devra en informer le Département.

3. **Durée du mandat, démission et remplacement d'un jeune conseiller démissionnaire**

Bien que la durée du mandat soit de deux ans, tout jeune conseiller a la possibilité de démissionner de sa fonction en cours de mandat.
Si cette démission intervient au cours de la première année du mandat, une élection partielle spécifique devra être organisée en début d'année scolaire suivante (2ème année du mandat) dans le collège concerné afin de compléter le binôme, ou en cas de démission de l'ensemble du binôme, d'en identifier un nouveau. Les règles de parité, d'éligibilité et de non cumul des mandats s'appliquent. La durée de mandat de ce ou ces jeunes conseillers sera ramenée à un an, jusqu'à la prochaine mandature.

4. Organisation du scrutin

Tous les deux ans en début d'année scolaire, chaque collège organise l'élection de ses représentants dans le respect du cadre indiqué, sauf en cas d'élection partielle indiquée au point 3.
Lors de la période de rentrée scolaire, le département transmet à chaque collège un kit de recommandations pratiques pour l'organisation du scrutin.

Pour la mandature 2022-2024, les collèges organiseront le scrutin entre le 07 novembre 2022 et le 05 décembre 2022, chacun en fonction de ses propres contraintes organisationnelles. Les résultats seront communiqués au Département au plus tard le 06 Décembre 2022.

Au-delà de cette première année de mandature, les résultats définitifs de l'élection devront être communiqués au Département par les collèges au plus tard le 01 décembre de l'année de l'élection.

5. Domaines et modalités d'intervention et d'organisation du CDJ

Les jeunes conseillers lors des tout premiers mois de cette première mandature décideront et établiront leurs modalités d'intervention et d'organisation dernières dans le respect du cadre ci-dessous :

- Le Conseil départemental des Jeunes s'intéresse à toutes les politiques publiques du Département
- Il propose des projets nouveaux ou qui viennent enrichir des projets déjà engagés par le Département
- Il peut proposer des projets qui concernent les collégiens, ou d'autres catégories d'habitants, voire tous les habitants ; d'un ou plusieurs territoires ou pour toute l'Ardèche
- Il définit une thématique annuelle ainsi qu'un type de projet qui sera décliné spécifiquement par les commissions de chaque territoire, pour favoriser le dialogue avec les élus locaux
- Il définit ses modalités d'organisation entre séances plénières et commissions (territorialisées et/ou thématiques), rencontres en présentiel et à distance, dans la limite de 3 rencontres en plénière en présentiel - hors séminaire d'intégration - et des contraintes organisationnelles et de disponibilité des élèves
- Il dispose d'un budget propre dont le montant est défini chaque année lors du vote du BP de la collectivité, dédié pour partie au financement des projets dont il est à l'origine et pour partie aux frais liés à son propre fonctionnement

La définition de ces modalités d'intervention et d'organisation donnera lieu à l'écriture d'un **règlement intérieur,** qui sera susceptible d'évoluer dans le temps, notamment lors des nouvelles mandatures et qui fera l'objet d'une délibération ultérieure de la Commission Permanente

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE

place André-Malraux BP 737 - 07007 Privas cedex - tél. : 04 75 66 98 00 - archives@ardeche.fr - archives.ardeche.fr

PROJET

SCIENTIFIQUE, CULTUREL & TERRITORIAL

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE 2022 – 2028





Rédaction : Juliette Gaultier, directrice des Archives départementales de l'Ardèche, en collaboration avec Lionel Adagas-Caou, Anne-Laurence Hostin, Héloïse Rouge, Emilie Saussac et François Stévenin, et l'ensemble de l'équipe des Archives départementales de l'Ardèche.

Validation administrative : Sébastien Etienne, directeur Culture, Sports, Jeunesse, Vie Associative.

Validation élu : Christian Féroussier, vice-président en charge de la Culture, des Sports et de la Vie Associative.

Photo de couverture : Vue de groupe, Lalouvesc. Archives départementales de l'Ardèche, 105 Fi 1837.

La salle de lecture des Archives départementales de l'Ardèche, Privas.

PRÉFACE

Trait d'union entre le passé et le présent, les Archives départementales appartiennent aux institutions les plus anciennes de notre territoire. Créées à la Révolution française, elles n'ont eu de cesse d'assurer ce travail indispensable qu'est celui de la préservation des droits de nos concitoyens, de notre histoire et d'en permettre l'accès à tous. Depuis sa création, le métier de l'archiviste s'est pourtant renouvelé et connaît aujourd'hui encore, avec la bascule dans l'ère numérique, de nouveaux défis pour lesquels une adaptation est nécessaire.

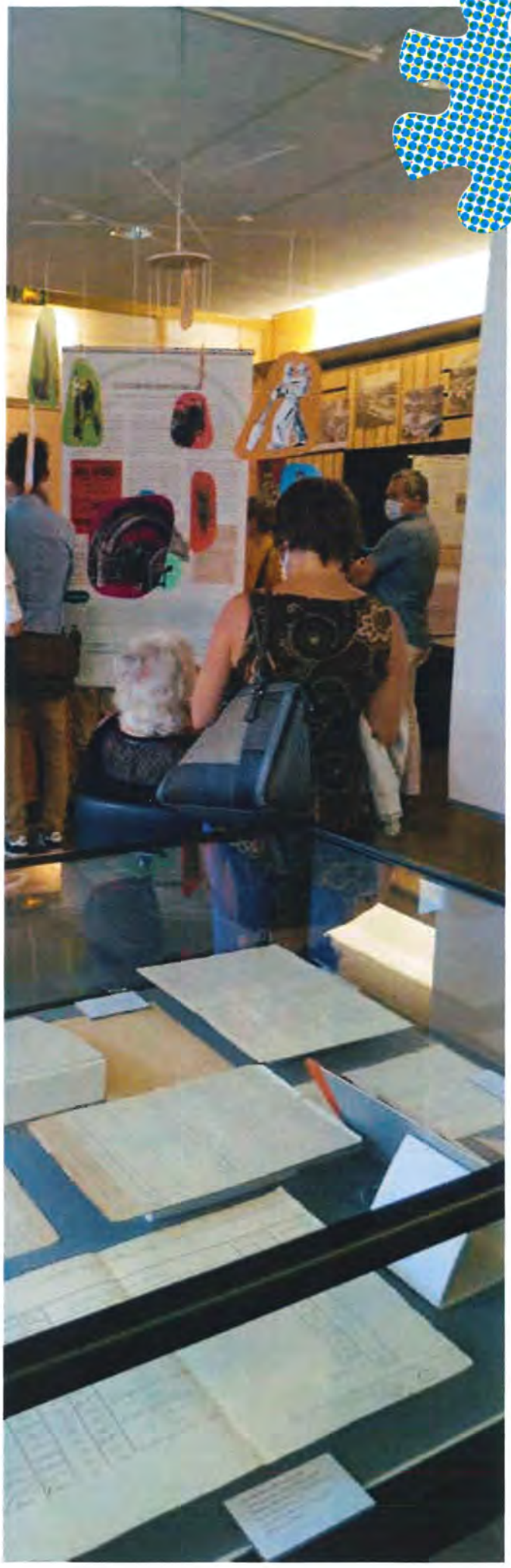
En dépit de missions communes, chaque service d'Archives départementales a sa spécificité. Celle des Archives départementales de l'Ardèche étonnera peu quand on connaît ce territoire, c'est l'innovation. Une innovation portée haut par des équipes compétentes, motivées et impliquées et que ce projet illustre parfaitement ; une innovation qui prend place dans un contexte contraint. Par leur présence quotidienne sur un territoire parfois difficile d'accès, que ce soit dans le conseil toujours avisé donné aux communes ou dans les dispositifs culturels proposés à nos aînés dans l'ensemble des Ehpad du département, les Archives départementales contribuent au rayonnement et à l'attractivité de notre collectivité partout en Ardèche et ont acquis une reconnaissance incontestable.

Ce document, présenté et voté en Assemblée plénière le 17 octobre 2022, constitue un nouveau jalon dans la riche histoire de l'une des plus anciennes administrations de notre département.

Olivier Amrane
Président du Département

&

Christian Féroussier
Vice-Président en charge d'une délégation générale, des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire, conseiller spécial du Président



INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'archive est une brèche dans le tissu des jours, l'aperçu tendu d'un événement inattendu. En elle, tout se focalise sur quelques instants de vie [...]. L'archive agit comme une mise à nu ; ployés en quelques lignes, apparaissent non seulement l'inaccessible mais le vivant. Des morceaux de vérité à présent échoués s'étalent sous les yeux : aveuglants de netteté et de crédibilité. Il n'y a pas de doute, la découverte de l'archive est une manne offerte justifiant pleinement son nom : source.

Arlette Farge, Le goût de l'archive.

Le projet scientifique et culturel est une tradition ancienne des musées, pour laquelle il existe même, depuis la loi relative aux musées de France du 4 janvier 2002, des obligations réglementaires. Aucune obligation de ce type en services d'archives départementales : pourtant, depuis plusieurs années, les projets, quels que soient les noms qu'ils portent, fleurissent, à l'instar du département du Rhône qui, en 2019, a lancé son deuxième projet scientifique culturel et éducatif. Aux Archives départementales de l'Ardèche, après un premier projet de direction lancé en 2017, l'idée est née après l'arrivée d'une nouvelle direction concordant avec un renouvellement de l'exécutif de lancer l'équipe des Archives dans un projet plus vaste de rédaction d'un projet que l'on nommera projet scientifique, culturel et territorial (PSCT). La rédaction de ce projet prend également place après deux années marquées par une crise sanitaire qui a permis à l'équipe de prendre du recul sur ses pratiques, de s'interroger mais également aux publics de développer un nouveau lien au service. Enfin, il intervient à la suite de la réorganisation des services départementaux ayant conduit à l'émergence d'une nouvelle direction dédiée à la culture, aux sports, à la jeunesse et à la vie associative dans laquelle les Archives départementales sont désormais intégrées.

Visite de l'exposition «Des hommes, des femmes, des usines. Regard(s) sur l'industrie en Ardèche», 2021.

Ce projet pluriannuel stratégique, qui s'étend sur une durée de six ans, durée du mandat de l'exécutif départemental, est d'abord celui d'une réaffirmation, celle de l'importance cruciale de la prise en compte de la question des archives, sous toutes leurs formes, au sein d'une collectivité territoriale. Compétence obligatoire des Départements depuis 1986, date de leur déconcentration, les Archives n'ont de sens que « dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche » (code du patrimoine, art. L211-2). Leurs missions sont d'une double nature, à la fois administratives et culturelles ; elles relèvent d'une double tutelle, celle du Département pour la collecte, le classement, la conservation et la communication des documents, et celle du préfet pour le contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives ; elles peuvent être enfin publiques et privées.

Pour autant, si ces missions obligatoires, parfois régaliennes, des Archives départementales sont pleinement présentes et assumées au sein de ce projet scientifique, culturel et territorial, la nécessité de définir, de manière concertée, des priorités, des ambitions aussi, des axes de travail majeurs a semblé une nécessité. Ce projet permet ainsi d'intégrer aux pratiques quotidiennes de chacun des agents des Archives départementales les principaux enjeux mis en avant par le Cadre stratégique commun de modernisation des Archives et par les priorités fixées par le Conseil départemental de l'Ardèche. C'est là la raison principale du choix du nom de ce projet, incluant la dimension territoriale de l'action des Archives et du Département de manière plus générale, avec une volonté marquée de veiller constamment à un équilibre spatial, à une cohésion sur un territoire géographiquement très divers où les déplacements peuvent être très longs, dans les politiques à destination des publics mais aussi, dans le cas des Archives, à destination des collectivités. Cette particularité territoriale s'illustre également par le réseau très épars d'archivistes sur le département, qui renforce le rôle majeur des Archives départementales dans l'expertise à porter auprès des collectivités et des particuliers.



FOCUS :
les Archives départementales de l'Ardèche en quelques chiffres.

21,75 kilomètres linéaires de documents conservés.

Le plus ancien document : **1159**
Le plus récent : édité aujourd'hui !

820 Go de données numériques conservées soit **13 265** « objets numériques ».

Lecteurs « physiques » en 2021 : **557**

1 306 personnes accueillies au cours de la saison culturelle 2021 dont **368** enfants (année covid).

Internautes en 2021 : **194 839** visiteurs uniques.

Nombre d'articles communiqués en salle : **8 360**

Nombre de recherches réalisées à distance par les archivistes : **1 194**

Nombre de pages vues sur le site internet en 2021: **30 994 373**

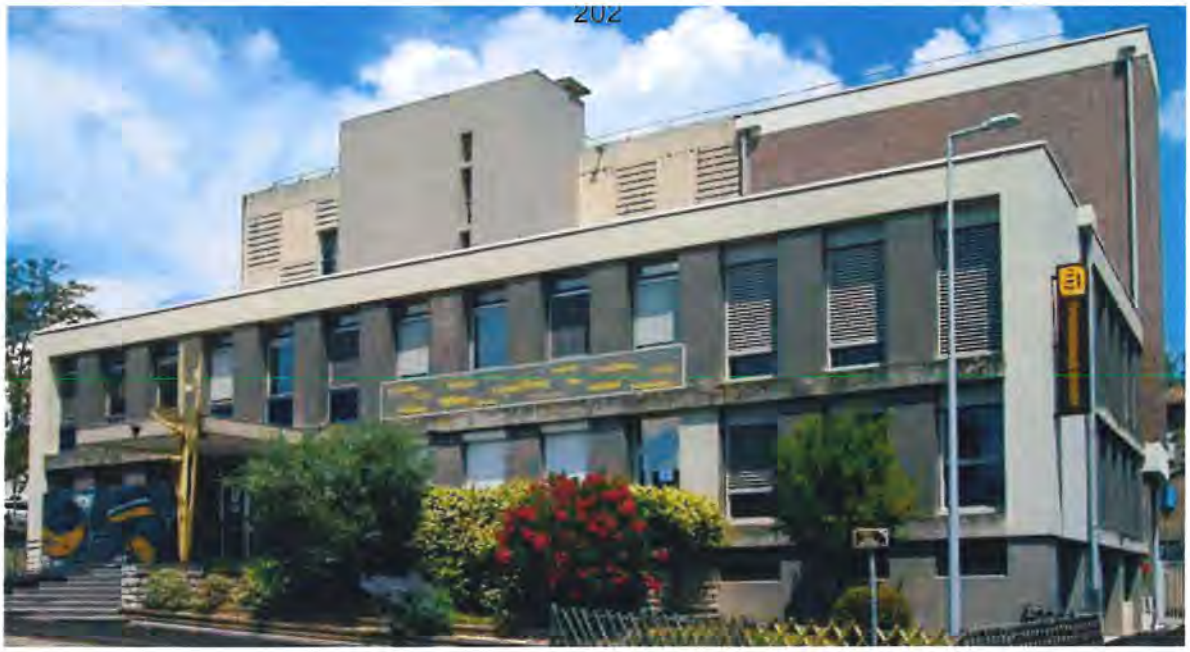
Nombre d'images disponibles sur le site internet : **4 482 159**

MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE

Après une première réunion de service organisée en début d'année 2021, présentant le lancement du projet, c'est à la fin de l'hiver et au début du printemps 2021 que ce sont tenues quatre importantes séances de travail, par groupe, sur la base du volontariat et participation obligatoire lorsque la thématique abordée correspondait au domaine de compétences de l'agent. À l'issue de chacune de ces séances, des synthèses ont été dressées par chacun des responsables de domaines des Archives départementales, avant que la rédaction globale du projet ne soit prise en main par la directrice. La réflexion a été complétée par des échanges au sein du Département et avec des partenaires extérieurs qui, tous, par leurs partages d'expériences, leurs propositions et leurs suggestions ont permis d'enrichir le présent projet. Surtout, elle a bénéficié, après le renouvellement électoral au 1er juillet 2021, de l'apport des élus sur le projet des Archives départementales et les perspectives à donner au service pour la durée du mandat.

La rédaction du projet s'est bien évidemment fondée sur des documents cadres déjà existants au sein de la collectivité et les principaux axes déterminés par l'exécutif ; de manière plus spécifique au domaine des archives, le cadre stratégique commun de modernisation des archives 2020-2024, soumis à l'approbation du premier ministre par le délégué interministériel aux Archives de France. Enfin, les rapports annuels rendus chaque année par les Archives départementales de l'Ardèche aux Archives de France ont constitué un fondement solide sur lequel s'appuyer dans la rédaction de ce projet, complété par la dernière enquête (2021) menée sur les publics internautes de notre site.

Dès le lancement du projet, une idée majeure est ressortie, celle de la mise en application de son projet et de sa réévaluation périodique : quelles idées se sont révélées impossibles à réaliser, faute de temps, de moyens ou d'interlocuteurs adéquats ? Lesquelles ont au contraire été bien au-delà des premières attentes car elles ont entraîné des conséquences inattendues ? Il a donc été établi une révision en plusieurs phases :
. la plus régulière, chaque année, lors de la réunion de service de rentrée, un regard sera porté sur le projet, en reprenant les principaux axes du projet et en évaluant leur degré de réalisation, les moyens supplémentaires nécessaires à leur réalisation, les priorités à revoir.
. à mi-mandat, et donc à mi-parcours dans le projet, un échange avec les élus, l'administration et l'équipe des Archives départementales, une évaluation sera conduite, intégrant une possible clause de revoyure de certains objectifs.
. enfin, un bilan à l'issue des six ans de mise en application du projet sera réalisé afin d'amorcer le lancement d'un projet ultérieur.



AXE 1 :
UNE INGÉNIERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

UNE EXPERTISE À METTRE EN AVANT : ÊTRE CONNUS, FAIRE CONNAÎTRE

Diagnostic

La richesse et la complexité des missions des Archives départementales naissent, pour une grande part, de l'équilibre entre missions départementales et missions par délégation du préfet qu'elles exercent concomitamment et dont la frontière est, dans une large mesure, poreuse. Avec une existence ancienne, puisque les Archives ont été créées dans chaque département après la Révolution, une implantation dans un bâtiment de longue date, avec une installation en 1966 place André-Malraux à Privas, les Archives départementales sont bien connues de leurs collègues du Département et des administrations déconcentrées de l'État, sans pour autant que la nature précise de leurs missions, la division entre missions régaliennes et autres actions soient forcément toujours des notions partagées par tous.

D'autre part, la double nature essentielle des Archives départementales, à la fois service culturel et service administratif, entraîne parfois un manque de lisibilité. L'inscription dans le calendrier événementiel du Département est toujours le moyen de promouvoir les actions portées. Depuis plusieurs années, la participation aux journées « nouveaux arrivants » de la collectivité permet une première prise de contact avec les nouveaux entrants, sans approfondissement particulier et avec des disparités importantes dans les groupes.

À l'extérieur du Département, en particulier auprès des collectivités locales, l'année 2020 a marqué le lancement de sessions de formations, avec deux séances organisées sur le territoire avec l'Association des maires de France en Ardèche, autour de la question du récolement réglementaire. La formation auprès des communes et des établissements publics à compétence intercommunale se déroulait jusqu'alors lors des inspections, visites et sur sollicitation ponctuelle des agents administratifs et des élus de celles-ci.

Objectifs et méthode

OBJECTIF : Améliorer la visibilité des actions auprès des services producteurs

Afin de mener à bien un accroissement de la connaissance profonde qu'ont les différentes directions du Département des actions déployées par les Archives départementales, c'est en premier lieu la communication interne qui doit être accrue. Celle-ci passe, bien évidemment, par la lettre d'information tri-annuelle, Les Échos du Silo, mais également par l'intranet du Conseil départemental. Grâce aux contenus repensés à destination spécifique des services, à un accès facilité aux tableaux de gestion, à des guides pratiques mis en ligne c'est toute la gestion quotidienne des archives qui est plus

accessible à chaque agent. D'autre part, la refonte de l'intranet permet de gagner en visibilité sur les actions culturelles et événements à destination des agents du Conseil départemental qui est permise, avec une alimentation au fil de l'eau à conduire par les Archives départementales. Des visites à deux voix, alliant gestion des archives et valorisation, pourront être déployées. Le gain en visibilité est en connaissance est global à la direction des Archives, comme le souligne l'objectif.

Enfin, afin de mettre en avant les actions des Archives départementales sur l'ensemble des secteurs, une « visite virtuelle » des Archives sera développée sur le site internet des Archives, ainsi que sur l'intranet du Conseil départemental à destination des agents en interne. Présentation de l'histoire des Archives départementales, des métiers qui y sont exercés seront ainsi mis en valeur afin de permettre une meilleure appropriation de ce que sont ces métiers, en-dehors des visites qui peuvent être organisées dans le bâtiment.

OBJECTIF : Développer l'offre de formation à destination des services

Être mieux connus demande en outre d'aller au-devant des services producteurs, en renouvelant les propositions lors de la formation « nouveaux arrivants », en adaptant le discours aux niveaux très différents de connaissances sur la question des archives et de besoins concrets dans l'application au quotidien de chacun des agents présents. C'est aussi l'inscription dans le catalogue de formation du Département. Cette inscription se fera par deux modes d'entrée : d'une part, des formations ouvertes à tous, organisées aux Archives départementales, d'initiation à la gestion des archives, et d'autre part, des formations spécifiques, destinées à un service uniquement avec participation de l'ensemble des agents et exercices pratiques sur les dossiers du service lui-même.

L'offre de formation s'étoffera également de sessions réalisées auprès des communes. Fortes du succès rencontré en 2020 par les sessions organisées avec l'AMF, le partenariat se concrétisera par des sessions de formation à destination des secrétaires de mairie pour guider sur la bonne gestion des archives, l'univers législatif spécifique et d'un point de vue plus pratique, la rédaction de bordereaux d'élimination.

Session de formation des élus et secrétaires de mairie, Vals-les-Bains, 2021.



DES SPÉCIALISTES AU SERVICE D'UN PATRIMOINE À SAUVEGARDER



Diagnostic

Adaptabilité et montée en compétences sont deux caractéristiques essentielles du travail de l'archiviste. La montée en compétences passe notamment par des formations : en 2019, l'ensemble de l'équipe des archives s'est formée à la conservation préventive, dans le cadre d'un renforcement de l'atelier de conservation - restauration dont la mission première est la préservation du patrimoine papier conservé dans nos murs ; en 2021, c'est sur des notions d'histoire judiciaire et fiscale que l'équipe a pu, de manière collective, bénéficier d'une formation. Les thématiques relatives aux archives sont aussi diverses que les métiers qui y sont exercés, des métiers qui ont évolué, comme l'illustre l'exemple du recrutement d'une e-archiviste.

En matière de conservation physique des archives, les dernières années ont montré la nécessité d'une prise en charge rapide des archives dans les collectivités et les services en cas de dégât important : le séisme du Teil, le 11 novembre 2019, en a été l'exemple le plus frappant avec une intervention rapide des Archives départementales pour évaluer les dommages subis et proposer des solutions de traitement rapide à la commune. Pourtant, il apparaît bien souvent que la situation réelle des archives conservées en communes et en EPCI est peu ou mal connue, en raison de dernières visites dans ces collectivités remontant aux années 1990.

Dans leur propre bâtiment, les fonds des Archives connaissent des réalités très diverses entre celles - la majorité - conservées dans les magasins de 1966 qui ne répondent plus aux normes actuelles de conservation, et celles qui sont déposées dans les nouveaux magasins, construits en 2011 dans l'extension du bâtiment. La compétence des archives s'étendant désormais également aux données numériques (la définition des archives donnée par le code du patrimoine en témoigne), les Archives départementales de l'Ardèche se sont dotées d'un nouvel écrin, un système d'archivage électronique, passé en production en octobre 2020.



Objectifs et méthode

OBJECTIF : Conseiller, prévenir et répondre à l'urgence

La compétence des Archives départementales en matière de contrôle des conditions de gestion et de conservation des archives publiques s'étend sur l'intégralité du territoire départemental. Les communes et EPCI feront l'objet d'une campagne proactive de visite, avec l'objectif d'une couverture élargie dans les visites, les formations et les inspections. Pour ce faire, une programmation annuelle - tout en gardant la souplesse d'une réponse aux sollicitations - est établie dès 2021.

Afin de capitaliser sur l'expertise croissante des archivistes en matière de conservation préventive, de restauration, mais aussi de gestion de sinistres, des fiches réflexes pourraient être élaborées avec une diffusion d'une part en interne et d'autre part vers l'extérieur, auprès des partenaires culturels conservant des archives sur le territoire mais aussi, en cas de sinistre. Ces fiches pourront notamment inclure des orientations, vers les bons interlocuteurs avec lesquels prendre attache selon la situation. Cette rédaction pourra se mener concomitamment à un recensement des prestataires de conditionnement, de restauration, de reliure, d'élimination à mettre à disposition des collectivités et services producteurs. En parallèle, la mise en place d'une mallette d'urgence, à destination de services ou de collectivités subissant un dégât sera constitué avec un matériel de premier niveau : buvards, papier absorbant, caisses etc.

Au sein même des Archives départementales, une première amorce de réflexion sur un plan de sauvetage des collections pourra être entamée dans une réflexion plus générale sur le bâtiment des Archives, celui-ci ne permettant pas à l'heure actuelle d'établir un plan de sauvetage, les fonds étant presque irrémédiablement condamnés en cas d'incident de type incendie. Néanmoins, un premier repérage des fonds à sauvegarder en priorité pourra être mené dans une réflexion conjointe avec les équipes de secours.

OBJECTIF : Promouvoir une expertise en matière de gestion des données électroniques

La montée en compétences des archivistes départementaux sur la gestion électronique est croissante depuis plusieurs années. Une fois déployé, le système d'archivage numérique s'apparente à un magasin d'archives, entièrement aménagé et entièrement vide d'archives, qui pourrait se remplir sans jamais en voir la limite. Au-delà de la problématique bien concrète de l'achat d'espace numérique, se pose surtout la question de la mission de l'archiviste qui demeure celle de la sélection, une mission qui prend peut-être encore plus d'importance dans ce contexte numérique où conserver ne peut signifier stocker et où conserver doit impliquer décrire, pérenniser et être en capacité de rechercher. Sans qu'il s'agisse d'un décalque pur, l'archivage dans un système d'archivage électronique doit finalement répondre en tous points à l'archivage dans un dépôt physique où l'on ne peut faire entrer des fonds sans sélection au risque d'une réévaluation ou d'un refoulement forcément longs et coûteux en temps humain et en moyens financiers.

Aujourd'hui seule structure dotée d'un tel équipement sur le territoire ardéchois, le Département doit se positionner comme un acteur majeur sur la gestion des données numériques définitives des collectivités du territoire, et ce d'autant plus que celles-ci sont confrontées à une dématérialisation croissante de leurs activités (à l'instar de la dématérialisation prévue au 1er janvier 2022 des autorisations d'urbanisme). L'ouverture du SAE aux données définitives produites par les communes doit donc s'installer dans la durée, en allant notamment au-delà de l'obligation réglementaire des Archives départementales d'accueillir les dépôts des communes de moins de 2 000 habitants, et en s'ouvrant largement avec des collectivités-test.

Le travail collaboratif est une valeur majeure portée par les Archives départementales ; celle-ci doit se poursuivre avec la direction des systèmes d'informations et des usages du numérique ainsi qu'avec le délégué à la protection des données par le biais d'actions collaboratives de collecte d'archives.

OBJECTIF : Être moteurs en matière d'animation de la politique objet du Département

Grâce à l'adjonction de la Conservation des Antiquités et Objets d'Art aux Archives départementales en 2022, l'expertise de la direction s'élargit à l'ensemble des objets mobiliers protégés sur le territoire départemental. En lien permanent avec les administrations de l'État (Conservation régionale des monuments historiques, Unité départementale de l'Architecture et du patrimoine, Service régional de l'archéologie) mais aussi avec celles du Département qui œuvrent déjà à la protection de ce patrimoine mobilier (au sein du Service Culture et Jeunesse, Aménagement du Territoire), ainsi qu'avec les associations locales et la Région, le maillage sur le territoire se resserre et permet une prise en compte globale du patrimoine mobilier.

Outre un récolement qui sera à mener pour les objets mobiliers, c'est avant tout un nouveau rôle de conseil et d'expertise auprès des collectivités et des particuliers propriétaires de ces objets protégés, pour les guider en matière de préservation de ce patrimoine, de restauration et de mise en valeur. Au-delà, la CAOA permettra, en s'appuyant sur une documentation solide à la fois d'études, d'archives et d'ouvrages de bibliographie, la protection de nouveaux objets dans l'optique à la fois de diversifier les thématiques des objets protégés mais aussi de s'assurer de leur présence sur l'ensemble du territoire, grâce aux nombreuses visites sur place.

Vals-les-Bains, affiche promotionnelle. Archives départementales de l'Ardèche, 3 Fi 003.



VALS-LES-BAINS

P.L.M. Autocars Services For excursions in the Vivarais



Atelier délocalisé organisé dans le cadre du projet "Les Chemins de la Mémoire", Vogüé, 2022.

AXE 2 :
UN SERVICE OUVERT

UNE OFFRE CULTURELLE EN ACCORD AVEC SES PUBLICS

Diagnostic

Jusqu'en 2020 et à la crise sanitaire, deux à trois expositions annuelles se tenaient au sein des Archives départementales, avec une exposition majeure, mobilisant des moyens humaines et financiers importants et permettant d'explorer dans une quasi-exhaustivité une thématique, à laquelle s'ajoutaient des expositions co-produites ou des expositions empruntées et complétées par les archivistes départementaux. Ce rythme d'expositions, dont toutes se tiennent dans la salle d'exposition de la place André-Malraux, nécessite l'implication de l'ensemble du personnel des Archives départementales, particulièrement des agents du domaine des Publics et du domaine des Fonds, dont les contributions sont essentielles pour la constitution scientifique de l'offre.

Les expositions, de la même manière que les publications qui accompagnent chaque exposition majeure, les découvertes mises en ligne depuis début 2021 sous le nom de « Curiosité(s) ardéchoise(s), les expositions en ligne, sont destinées au public le plus large possible, et ce au contraire de l'offre pédagogique qui est, pour sa part, exclusivement tournée vers les scolaires (du primaire au lycée, majoritairement) et les seniors, via les EHPAD. En dépit d'une demande importante des usagers, en particulier sur la question de la paléographie, il n'existe pour l'heure pas de proposition pédagogique à destination d'un public adulte. Autre constat, celui d'une désertion du public jeune, dès lors qu'il cesse d'être captif du temps scolaire (hors temps scolaire et tranche 18-25 ans). Il est à noter que le service n'est pas ouvert à des horaires adaptés pour un public d'adultes actifs, ce qui freine la venue en salle de lecture mais également aux expositions, la salle étant ouverte en semaine uniquement, avec une fermeture méridienne et après 17 heures.

Les Archives départementales font également face à un cloisonnement des usagers selon leurs besoins spécifiques. Il est rare de voir le même usager en salle de lecture et à un événement culturel, une pratique renforcée par le fait que la consultation est de plus en plus ponctuelle en salle de lecture (une visite unique, peu de récurrence).

Enfin, la configuration du bâtiment contraint dans une large mesure l'accueil du public ; il nécessite une présence systématique à l'accueil pour la sécurité du bâtiment. La qualité d'accueil du public s'en voit réduite, en particulier pour les scolaires puisqu'un demi-groupe seulement peut être accueilli dans la salle du service éducatif.

Objectifs et méthode

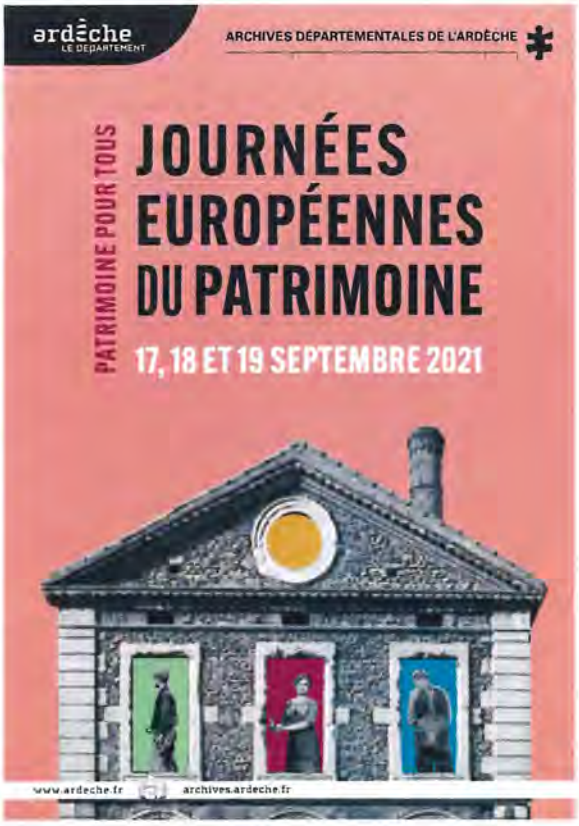
OBJECTIF : Définir une politique culturelle claire et harmonieuse

L'expérience de l'exposition « Des hommes, des femmes, des usines - Regard(s) sur l'industrie en Ardèche » a permis de mettre à l'épreuve une méthodologie de préparation à l'opposée de celle jusqu'alors pratiquée, en mettant d'abord au point la publication pour la collection Ardèche Patrimoine(s) puis en la déclinant sous forme de panneaux d'exposition. Cette méthodologie a permis de recentrer sur un nombre resserré de participants l'élaboration de l'exposition et de garantir une meilleure homogénéité à celle-ci, en impliquant dans un premier temps l'ensemble des agents des Archives départementales pour les publications, puis en limitant la création des panneaux et des contenus de médiation au seul domaine des Publics.

Une nouvelle méthodologie, correspondant à un calendrier de saison culturelle repensé, est ainsi proposée. La préparation des expositions et du cycle culturel les accompagnant se fera sur deux années, pour une exposition importante, ce qui permettra de déployer une partie du temps ainsi gagné sur d'autres missions à destination des publics. Chaque exposition majeure sera inaugurée aux Journées Européennes du patrimoine et se tiendra sur une année, jusqu'en septembre de l'année suivante.

L'exposition « entre-deux » sera réduite à quelques mois (printemps), laissant vacante la salle d'exposition une année sur deux entre octobre et mars, la salle pouvant être réutilisée à d'autres fins, notamment celles du service éducatif. La période du printemps est privilégiée car c'est généralement celle au cours de laquelle les visiteurs sont les plus nombreux à se déplacer à Privas ; ces expositions intermédiaires seront notamment l'occasion de proposer au public de nouveaux regards sur les collections photographiques des Archives et donneront lieu à des manifestations culturelles nécessitant une préparation plus importante comme des lectures d'archives.

Les Journées Européennes du Patrimoine donneront lieu une année sur deux à une ouverture au grand public des Archives départementales ; l'autre année sera consacrée à la Semaine internationale des archives, en juin. Enfin, les Archives départementales s'engagent à retenir les principes du développement durable dans l'organisation de leurs événements.



OBJECTIF : Développer une offre pédagogique à destination des adultes et jeunes adultes

Certains ateliers déjà existants peuvent être adaptés à un public adulte et proposés sur inscription de manière régulière. C'est le cas de l'atelier sur les Contes et Légendes, mais aussi de celui sur l'écriture, qui a déjà été testé sur ce type de public dans le cadre de l'Université populaire. Surtout, un atelier de paléographie (dans un premier temps, un seul niveau pour débutants) sera développé. Les séances pourraient être organisées les vendredi après-midi (jour de fermeture de la salle de lecture) et / ou en fin de journée (après 17 heures) pour également toucher des publics actifs. La communication autour de cette offre pédagogique adulte sera diffusée via le site internet des Archives et les associations locales.

Le public jeune sera la cible de plusieurs actions, en lien notamment avec les partenariats à développer sur le territoire (conservatoire) avec un accent mis sur l'oralité des archives ; des ac-

tions spécifiques (escape game, visites dédiées) seront mises en place.

En période d'exposition, des ouvertures entre 12 heures et 14 heures seront prévues avec des visites guidées de sorte à faire venir aux Archives les actifs privadois, éventuellement le samedi matin sous réserve. Les visites pour le personnel du conseil départemental, mais aussi pour des partenaires culturels du territoire, seront maintenues et renforcées.

OBJECTIF : Fidéliser et élargir le public

De même que la bibliothèque en salle de lecture s'adapte à l'exposition en cours, la présentation d'un document avec un petit texte de présentation, qui change régulièrement, sera envisagée à l'accueil des archives, afin de donner l'envie aux usagers de revenir régulièrement et en aiguisant leur curiosité via une invitation à venir découvrir le document aux Archives. Des documents insolites, des objets atypiques montreront la diversité des fonds conservés.

En plus de sa venue sur place, la fidélisation du public des Archives passe irrémédiablement par le site internet, d'où la volonté de développer l'offre culturelle sur le site, via les Curiosités ardéchoises publiées à échéance régulière et faisant appel à l'ensemble des agents des Archives, mais aussi en développant l'offre d'exposition en ligne.

La qualité de l'accueil des scolaires et des ateliers à destination des EHPAD, organisées sur l'ensemble du territoire, n'est plus à prouver et permet de toucher un public particulièrement large. L'élargissement des activités de médiation à des publics plus divers, éloignés de la culture ne remet pas en cause ce socle de fondement. Mais une volonté d'inscription dans une démarche de solidarité, action phare de la politique départementale, tend à élargir les actions portées par les Archives départementales à de nouveaux publics, en particulier les détenus de la maison d'arrêt de Privas, qui ont déjà réalisé des ateliers aux Archives, mais aussi les patients de l'hôpital psychiatrique Sainte-Marie de Privas, et surtout les enfants suivis par les politiques sociales du Département, qu'ils relèvent soit de l'ASE soit des mineurs non accompagnés, et ce en lien avec la direction enfance, santé et famille.



Visite de l'exposition «Des hommes, des femmes, des usines. Regard(s) sur l'industrie en Ardèche», 2021.



LES ARCHIVES SUR LE TERRITOIRE : PARTENARIAT ET VISIBILITÉ DE L'INSTITUTION



Diagnostic

Depuis 2020, les recherches par correspondance, les demandes par téléphone ont elles aussi explosé avec les restrictions de déplacement et c'est tout le modèle de tarification et des recherches qui est appelé à être repensé. Même si la levée des restrictions permettra le retour d'une partie des publics sur site, cette période de crise a permis de repenser ce qui était acquis et de réfléchir aussi d'une autre manière aux animations et ateliers traditionnels des Archives. Ce temps réflexif a permis de mettre en lumière des publics peu touchés par les actions culturelles des Archives, en particulier les personnes âgées à domicile et les publics empêchés et éloignés qui ne le sont que par quelques-uns des programmes des Archives, mais aussi de s'interroger sur le manque de visibilité des expositions itinérantes.

Le territoire ardéchois dispose d'atouts considérables en matière culturelle, avec une forte incitation du Département, relayé par ses services culturels, et des associations ou institutions qui maillent le territoire, même dans les zones les plus rurales. Le bassin privadois est un exemple de cette programmation culturelle riche (théâtre intercommunal, bibliothèque municipale notamment) mais à laquelle les Archives ne participent que peu de manière concertée.

Des initiatives ont déjà été entreprises au sein des Archives départementales de l'Ardèche pour développer l'ensemble de ces partenariats et servir de relai de la politique départementale sur le territoire, à l'instar de réunions de tous les animateurs d'EHPAD, dont la dernière a eu lieu il y a trois ans. Cet exemple avait permis d'élargir les centres touchés à l'échelle du territoire et permis de rencontrer un franc succès qui a dispensé les Archives départementales de toute publicité de cette action depuis lors (en 2021, année encore largement marquée par le covid, ce sont près d'une vingtaine d'établissements soit environ 350 personnes qui sont concernées par cette politique).

Afin de faire connaître leur politique culturelle, les Archives départementales envoient une programmation écrite chaque année à l'ensemble des établissements scolaires (primaire, collège, lycée) et des EHPAD du territoire, en complément d'une mise en ligne ; il apparait des réservations que ce sont souvent les mêmes établissements scolaires qui reviennent aux Archives, sans vrai renouvellement malgré un public scolaire touché important puisqu'en année moyenne, ce sont près de 1500 scolaires qui participent aux actions pédagogiques des Archives départementales.

Dernier constat, celui d'une méconnaissance assez partagée de la diversité des métiers des archives.



Objectifs et méthode

OBJECTIF : Les Archives « délocalisées », l'offre à distance et l'offre sur le territoire

La crise sanitaire a mis en relief le caractère éminemment essentiel des archives et la nécessité de garantir un service toujours plus adapté au public à distance. Pour ce faire, les demandes par téléphone ont fait l'objet d'un relevé systématique dans la perspective d'établir un document ressource pour améliorer la réponse aux administrés ; avec un public souvent éloigné d'internet, l'accueil téléphonique doit demeurer un point d'entrée majeur pour les usagers. En outre, la multiplication des recherches à distance lors de l'année écoulée a entraîné une réflexion poussée sur la tarification jusqu'alors appliquée : une nouvelle grille tarifaire a précédé le vote de ce PSCT afin de procéder à une facturation au plus juste, dans laquelle la nécessité de la mise à disposition des informations aux administrés a primé.

Presque entièrement laissées de côté par les actions culturelles des Archives, les personnes âgées résidant à leur domicile sont un public cible du Département et par extension des Archives, qu'une offre globale expositions itinérantes - ateliers permettrait d'amener vers nos programmes. Cette double offre trouverait son public en étant mieux proposée aux communes et aux CCAS, par le biais d'un catalogue commun à développer en partenariat avec les autres établissements culturels départementaux (Médiathèque départementale et Service archéologique départemental).

Dans le contexte sanitaire actuel, il pourrait être proposé des mini-packs d'animation comme c'est le cas des packs de jeu : livrets, animation rédigée téléchargeable en ligne, avec une appropriation possible par les animateurs de maison de retraite des contenus. L'offre sera disponible en ligne. En mettant en ligne des animations plus méconnues, une revivification du catalogue sera possible sans se faire au détriment des interventions des animatrices sur site qui restent au cœur de la politique culturelle de médiation des Archives.

OBJECTIF : Gagner en cohérence avec les acteurs du territoire

Fortes du constat d'une politique culturelle à développer toujours plus en co-construction et à mettre en lien avec les acteurs du territoire, les Archives souhaitent gagner en cohérence avec leurs partenaires, en premier lieu par le dialogue interne, notamment avec les structures culturelles départementales que sont la Médiathèque départementale et le Pôle archéologique départemental MuséAl. Le rapprochement organisationnel avec les services dédiés à la jeunesse, au sports, à la vie associative permettront des rencontres régulières pour une coordination toujours plus approfondie sur les sujets touchant à des publics communs.

A l'extérieur, cette construction passera par :

- une intégration aux politiques de conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), avec des rencontres régulières avec les partenaires culturels institutionnels et associatifs du territoire qui seraient à même de proposer une programmation concertée autour des thématiques culturelles retenues dans la programmation des Archives départementales, dans des champs très larges : acteurs du patrimoine, du spectacle vivant etc. ;
- une même implication auprès des partenaires inscrits sur le territoire et qui pourraient se faire le relai de la politique culturelle des Archives départementales, à l'instar des collectivités locales, mais aussi développer en lien avec elles des projets, tel que le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, mais aussi avec l'ensemble du tissu associatif local.

Des temps forts seront organisés avec les animateurs de maison de retraite (avec un objectif d'une réunion une fois tous les deux ans) de sorte à apporter des retours constructifs sur les ateliers à développer, les modifications à apporter aux ateliers existants mais aussi à élargir toujours plus le réseau touché. Le même type de temps fort pourra être organisé en partenariat avec la DSDEN pour les professeurs intéressés, en élargissant au-delà des professeurs d'histoire-géographie.

L'inscription de projets dans le temps long est également une volonté forte des Archives départementales, en particulier avec les maisons de retraite, dans lesquelles les ateliers sont pour l'heure trop fréquemment des interventions ponctuelles. Sur plusieurs mois, des projets seront organisés, incluant notamment un déplacement aux Archives avec un circuit adapté.

Site internet https://archives.ardeche.fr



AXE 3 :
ARCHIVES EN TRANSITION

Diagnostic

Après une année marquée par le confinement et la massification des recherches à distance, la tendance semble s'affirmer vers une accentuation des recherches pour lesquelles le déplacement des usagers n'est plus d'actualité. Cette tendance actuelle interroge et ce d'autant plus dans un contexte où pour de nombreux usagers, ce qui n'apparaît pas sur le site internet n'existe pas. Pourtant, les Archives ont un patrimoine exceptionnel à proposer aux usagers : instruments de recherche parfois précieux mais uniquement disponibles sous forme manuscrite, images numérisées de fonds etc.

De nombreux retours font état d'une mauvaise qualité de numérisations anciennes (état civil, registres paroissiaux), résultat de techniques en amélioration constante et d'une exigence toujours plus poussée des usagers. D'autre part, de nombreux documents - archives et bibliothèque - sont désormais nativement numériques, c'est-à-dire qu'il n'en existe aucune version « matérielle », « physique » ; s'ils sont bien conservés dans notre système d'archivage électronique, ils ne bénéficient pour l'heure d'aucune interface de communication.

Enfin, les outils techniques des Archives (appareil photo, banc de numérisation) ne permettent plus de répondre aux exigences actuelles des usagers: vitesse de la reproduction, massification de la demande, haute définition, grand format etc.

Objectifs et méthode

OBJECTIF : Faciliter la recherche à distance

Pour combler le décalage entre outils et attentes des usagers, il devient impératif de proposer toujours plus d'instruments de recherche en ligne, en mode image a minima mais surtout via les formulaires de recherche et notamment grâce à un état général des fonds où la recherche sera possible. La scission entre état des fonds et état des versements, mal comprise par les usagers, sera effacée. De la même manière, prenant acte des enquêtes réalisées par l'Association des archivistes français sur la recherche sur les sites internet d'archives et de l'enquête réalisée par le ministère de la Culture sur les usagers internautes des sites d'Archives départementales, le vocabulaire sera simplifié, avec un langage plus clair pour le grand public. Des formations pourront être proposées pour une meilleure familiarisation avec les outils, notamment avec le nouveau catalogue de la

Plan des bois de l'abbaye des Chambons (XVIIIe siècle). Archives départementales de l'Ardèche, 1 H 2.



bibliothèque, mis en ligne en juin 2021. Le partenariat avec France Archives, qui a permis la publication sur le portail national de premiers instruments de recherches en 2020, sera renforcé avec une publication systématique de tous les nouveaux instruments de recherche sur cet agrégateur.

La politique de tarification et de recherche à distance encourage désormais fortement à l'envoi de copies numériques, au détriment de copies papier, toujours sur des plateformes de transfert sécurisé.

La possibilité du téléchargement des images directement depuis le site sera aussi mise en place ; une attention particulière sera portée aux téléchargements de masse, le Département ayant fait le choix d'une tarification de toute réutilisation commerciale des données issues des campagnes de numérisation par le biais du paiement d'une licence.

OBJECTIF : Enrichir les descriptions

L'indexation est un élément clé de l'accès aux archives, il l'était déjà à l'ère des instruments de recherche papier mais le besoin des usagers de rechercher en plein texte, à la manière des moteurs de recherche classique, l'a accentué avec la mise à disposition des instruments de recherche au format numérique. Un état des lieux de l'indexation au sein du service sera donc mené avant de lancer un groupe de travail qui permettra, en concertation avec les groupes nationaux sur le sujet, de poser les grands principes sur la question au sein de l'établissement et de réfléchir à des propositions de résolutions concrètes, en fixant notamment une grille de politique d'indexation.

Un corpus (par exemple, avec un lot de photographies à identifier) sera ouvert à l'indexation collaborative pour les usagers via le site internet. S'il est concluant (qualité des réponses apportées, temps de contrôle afférent, modalités techniques), de nouveaux fonds s'ouvriront en ligne à ce type de participation collaborative.

OBJECTIF : Permettre l'accès des fonds et des collections à distance

Les images numérisées constituent un ensemble extrêmement important d'images dont la stratégie de format et d'espace de stockage est ancienne et demande à être revue. Leur nommage et la stratégie de publication doivent en effet être repensés pour accélérer la mise à disposition. Un effort important sera porté sur la publication en ligne des importantes campagnes de numérisation menées ces dernières années et une campagne majeure sera lancée pour répondre à une demande récurrente du public, celle de l'état civil postérieur à 1902.

Faute de matériaux techniques pour perpétuer le microfilmage mais surtout parce que l'évolution constante du numérique permet de faire tomber la problématique de la sauvegarde pérenne, le microfilmage de collections restaurées ne sera plus réalisé. Néanmoins, les derniers microfilms réalisés par les Archives seront déposés au château d'Espeyran.

La diffusion des données numériques est pour l'heure la lacune majeure des systèmes d'archivage électronique. Pourtant, comme le soulignait l'Unesco dans sa recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris du patrimoine numérique, « *l'accès offert est une preuve et une justification tangible des dépenses que l'État consacre à la conservation* » (art. 3.1, 17 novembre 2015). Une réflexion concrète sera menée, avec les prestataires du SAE et du site internet, pour permettre un accès aux données, via des accès libres ou sécurisés selon les données envisagées. Des tests parallèles seront menés via le portail de la bibliothèque des Archives.



Marché, place de l'Hôtel de Ville -Privas. Archives départementales de l'Ardèche. 41_Fi_02035.

AXE 4 :
DES PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES RAISONNÉES ET TRANSPARENTES

DOCUMENTS ET DONNÉES : UN CŒUR DE MÉTIER AFFIRMÉ

Diagnostic

Les Archives départementales de l'Ardèche ne sont pas étrangères aux stratégies de collecte ciblées, ayant pour but soit de viser des services dont les archives sont essentielles à préserver soit qu'elles intéressent particulièrement la recherche historique future. Les réorganisations importantes des services de l'État notamment ont permis le déploiement de politiques de visites et de collecte d'envergure. Ainsi, des campagnes ciblées ont été menées au cours des dernières années, par exemple auprès des établissements scolaires ou encore des services de la direction départementale des finances publiques. Dans un bâtiment contraint, dont le taux de remplissage actuel est de près de 90 % soit, au rythme actuel de remplissage, une perspective de saturation complète en 5 à 6 ans, les stratégies de collecte doivent être toujours mieux réfléchies, et parmi elles, celle de la bibliothèque dont aucune politique d'acquisition n'a été élaborée jusqu'alors et qui souffre d'une méconnaissance auprès du grand public.

Le taux de classement des archives nécessite d'être encore accru, avec des entreprises de re-classement de séries modernes entrepris depuis plusieurs années. Actuellement, deux séries modernes, les séries V (Cultes) et P (Finances, cadastres, postes) sont en cours de classement. Faute de moyens humains, et après de nombreux mois marqués par une dominance large du télétravail, il est parfois difficile de consacrer suffisamment de temps aux classements, qui sont des travaux au long cours et qui nécessite d'y dédier des plages de temps en continu importantes. Il en va de même pour les archives privées dont les entrées volumineuses sont peu souvent traitées en-dehors de la fermeture annuelle. Dans le domaine des dépôts communaux, des fonds figurés et privés, et des entrées contemporaines, un traitement du flux entrant est réalisé mais sans moyen dédié à la reprise de l'arriéré. Quant aux fonds bibliographiques, les périodiques - soit 2 000 titres environ - sont tous entièrement décrits même si un travail de reprise de données important est à mener dans le cadre de l'intégration au nouveau système d'information et de gestion bibliographique ; un arriéré important reste néanmoins constitué par la collection issue du Grand séminaire et qui, faute de description, n'est pas valorisée. Enfin, les projets importants de numérisation et d'encodage nécessitent une description préalable fine.

Objectifs et méthode

OBJECTIF : Définir une stratégie de collecte raisonnée

Les Archives départementales ont pour mission de collecter toutes les archives définitives publiques produites sur leur ressort territorial ; en dépit du développement de l'administration numérique et de la mise en place, pour ces nouvelles archives, d'un système d'archivage électronique, l'arriéré présent dans les services ainsi que le maintien d'une forte production de documents originaux sous format papier constituent des stocks d'archives publiques définitives qui restent à verser dans le bâtiment des Archives départementales, dont le taux de saturation actuel interroge sur la capacité d'absorption de ces documents.

Afin de garantir une collecte toujours riche et sans laisser de côté des services qui n'auraient pas, dans un premier temps été identifiés par une politique stricte, les Archives départementales de l'Ardèche font le choix de ne pas s'engager dans une thématique de collecte définie de manière rigide et ce, afin de laisser la place aux versements « urgents » (déménagement, réorganisation importante, fermeture d'un service etc.) tout en maintenant les versements chroniques. La plupart des services producteurs font l'objet de sollicitations et de versements réguliers grâce à des outils de suivi performants. Ces outils seront analysés pour les rendre toujours plus efficaces et les faire évoluer au gré de l'évolution de l'administration départementale et déconcentrée. Plus que des objectifs de collecte, ce sont donc des objectifs de suivi des services qui seront déployés.

En dépit d'une collecte rendue naturellement très large par ses obligations réglementaires, les Archives départementales retiennent néanmoins deux focalisations majeures dans leur stratégie de collecte. La première vise à compléter la collecte, de la même manière que les opérations d'encodage et / ou de classement, par les thématiques retenues par les expositions majeures organisées aux Archives, une collecte qui pourra également avoir lieu dans le domaine des archives privées. La seconde porte quant à elle sur l'archivage numérique avec l'objectif de préserver les données numériques produites par la collectivité et les services de l'État, et en acculturant les producteurs à la nécessité de cette conservation définitive.

Carte du monde, issue de la Margarita philosophica, Gregor Reisch (1508). Archives départementales de l'Ardèche, BIB 2349.



La bibliothèque des Archives se dotera en outre d'une politique documentaire, en lien avec la Médiathèque départementale et les principales bibliothèques du territoire, avec l'objectif de se positionner comme une bibliothèque patrimoniale de référence et une bibliothèque de ressources historiques, en lien notamment avec les travaux de l'Association des archivistes français et de son groupe Bibliothèques d'Archives. La politique d'acquisition sera ensuite enrichie des remontées des besoins des agents et des publics. Bibliothèque de référence sur le territoire, elle maintiendra ses spécificités qui en font l'atout majeur, par exemple sa vaste politique de collecte et de conservation définitive des bulletins municipaux, y compris numériques, tout en se désengageant d'une acquisition systématique d'ouvrages de fictions liés à l'Ardèche, collection peu connue et peu consultée dont d'autres bibliothèques du territoire mènent une acquisition concomitante.

À l'issue d'un état des lieux général, c'est dans ce même contexte qu'une politique d'acquisition d'archives privées sera établie, afin de proposer un enrichissement choisi et de se laisser le choix de refuser des entrées dont l'intérêt départemental ne serait pas effectif. Ce travail sera mené en parallèle d'une reprise des modèles de contrat de dépôt et des lettres de don pour l'entrée des archives privées.

Carte illustrée de l'Ardèche. Archives départementales de l'Ardèche, 84 Fi 23188.



OBJECTIF : Progresser dans la connaissance des fonds par leur traitement

Grâce à la redéfinition de la politique des expositions (voir axe 2), un temps plus important sera dégagé pour les agents du domaine Fonds afin d'avancer leurs travaux de classement d'archives publiques et de supervision, de même que pour les archives privées. Le travail entrepris pour le classement des séries modernes pourrait se poursuivre avec profit par la reprise de la série O. Le cadrage d'un classement pour les fonds révolutionnaires (série L) pourrait quant à lui être mis à profit par le service éducatif, la période n'étant pour le moment pas abordée dans les différents ateliers existants. Dans la continuité, la finalisation du vademecum sur la rédaction des instruments de recherche sera le gage d'une harmonisation dans cet état général des fonds ; une attention particulière sera donnée aux sources complémentaires.

La connaissance des fonds, c'est aussi la connaissance de leur état matériel. Un signalement systématique pour toutes les nouvelles entrées du conditionnement et de l'état matériel des documents sera entrepris, avant un travail rétro-actif mené lors des reclassements et des sorties périodiques de documents. Grâce à la sensibilisation menée par le biais d'une formation en 2019, les agents des Archives, notamment ceux évoluant en salle de lecture et dont les contacts avec les documents sont variés par les demandes des usagers, peuvent signaler systématiquement des conditions matérielles dégradées.

Du côté de la bibliothèque, le passage sur un logiciel nativement IFLA-LRM, c'est-à-dire de plain-pied dans la transition bibliographique, nécessite une reprise de données qui durera plusieurs mois pour certaines collections, plusieurs années pour d'autres, mais qui ouvre de nouvelles perspectives dans l'amélioration de la connaissance des fonds, dans leur préservation (avec des versements réguliers des collections nativement numériques dans le SAE) mais aussi dans leur diffusion, avec la possibilité de mettre à disposition plus de documents numérisés et numériques. Un traitement progressif de la bibliothèque dite du Grand séminaire sera entrepris.

DES FONDS VIVANTS ET OUVERTS

Diagnostic



Avec plus de 21 kilomètres linéaires d'archives conservés et près d'1 To de données, c'est une masse de connaissances de taille qui s'ouvre aux usagers comme aux archivistes, des fonds pas toujours décrits et qui en sont, par là même, difficiles à mettre en valeur. L'histoire du Vivarais s'ajoute à cette masse et complexifie parfois la compréhension des fonds, avec des rattachements historiques de la province à Montpellier (intendance, suivi de la rédaction des compoix, suivi des crues, des épisodes méditerranéens) ou encore à Nîmes, allant à contre-courant de l'actuel découpage des régions. Cette connaissance des fonds et de leur histoire a longtemps reposé sur l'oralité, une connaissance qui se perd inévitablement avec les départs en retraite des agents, ce qui rend une mise par écrit et une description, même minimale des fonds, impérieuse. La recherche est facilitée par des usuels en salle de lecture, sélectionnés et renouvelés par la bibliothèque, encore mal connus, et par des fiches de recherches, des fiches méthodologiques, outils précieux mais pas systématiques, qui font reposer la maîtrise de certaines recherches sur quelques-uns. La description des fonds reste la clé d'entrée majeure dans les fonds et, de même que le classement, pâtit d'un manque de temps chronique : cependant, faute de classement, faute de description, les fonds sont tout à fait inaccessibles aux chercheurs.

En dépit des efforts menés au cours des dernières années, un constat s'impose, celui de la difficulté à faire venir jusqu'en salle de lecture des étudiants, des chercheurs, à même de conduire des études approfondies à partir des fonds des Archives ; une bourse d'études a été suspendue, faute de postulants.

Aux perspectives scientifiques dont les principales analyses actuelles ont été menées, s'ajoute une problématique plus pragmatique, mais qui bénéficie également des apports faits à la connaissance des fonds, celle de la conservation physique des archives. Le bâtiment, dans sa configuration actuelle, avec l'extension inaugurée en 2011 et la deuxième phase pour l'heure abandonnée, ne présente pas de salle de pilon, de salle de quarantaine ou de véritable local de stockage de matériel auxquelles se substituent des espaces gagnés sur la salle de tri, sur le quai de déchargement et dans les espaces de circulation. Les meubles spécifiques, s'ils se sont renouvelés grâce à l'acquisition par exemple de nouveaux meubles à plan en 2021, ne sont pas assez nombreux.



Objectifs et méthode

OBJECTIF : Développer la connaissance des fonds pour mieux les mettre en valeur

Le travail sur la refonte de l'état général des fonds, débuté en 2021, sera le pivot essentiel dans la meilleure connaissance des fonds ; l'aboutissement de ce projet permettra d'avoir une vision plus claire des fonds, des instruments de recherche et sera la clé d'entrée unique vers eux, avec une fusion de l'état général des fonds actuel et de l'état général des versements, dans lequel les recherches sont peu fréquentes en dépit de sa qualité. Prolongement et approfondissement, un groupe de travail sur l'indexation sera lancé. Même minimale, la description des fonds, en particulier privés et figurés, doit exister au niveau haut afin de permettre aux usagers d'en connaître l'existence et les droits afférents.

L'encodage des instruments de recherche, qui débute dès 2021 avec la série X, et leur mise en ligne systématique sera également le gage d'une meilleure diffusion de la connaissance ; un travail important sur les archives privées - en particulier le 1 J, fonds d'une richesse inouïe et pourtant rarement exploité - sera mis en œuvre dès 2022. Ces mises en ligne pourront s'accompagner de brefs articles de valorisation de ces fonds, dans des publications partenaires ou directement sur le site internet ; en outre, la mise à disposition des dépouillements réalisés par exemple pour des préparations de publication sera réalisée en ligne. Les campagnes d'encodage se poursuivront également en interne (séries G et H).



Visite de l'exposition «Des hommes, des femmes, des usines. Regard(s) sur l'industrie en Ardèche», 2021.

Dans la même perspective que la refonte du site internet et de l'état général des fonds, de nouvelles possibilités seront déployées grâce au catalogue refondu de la bibliothèque des archives ; des bibliographies thématiques, une reprise de l'indexation permettra un accès renouvelé aux 60 000 documents de la bibliothèque. Une meilleure communication sera faite, en interne comme en externe, sur les nouvelles acquisitions et les bénéfices à en tirer.

En interne, la documentation sur les fonds sera systématisée par la mise en place d'une classothèque des séries publiques anciennes et modernes, afin de garantir un meilleur renseignement aux usagers ; le même principe sera adopté pour les séries figurées et privées et ce, en travaillant à la reprise des dossiers d'entrée, y compris ceux déjà versés en archivage définitif.

Cette documentation assez générale sur les séries et sous-séries sera complétée par un travail de rédaction d'un aide-mémoire « ouvert » initié par les agents assurant la présidence de la salle de lecture et complété au fur et à mesure par l'ensemble des agents. Des fiches de recherche systématiques seront élaborées, avec une version internet et une version de diffusion, lors du travail approfondi d'un agent sur une thématique (en lien notamment avec les expositions et les guides des sources réalisés). Des réflexes systématiques de consultation des bibliographiques et du catalogue de la bibliothèque de manière générale seront déployés au moyen de formations.

OBJECTIF : Mieux accueillir les chercheurs aux Archives

Les fonds ardéchois, toutes périodes confondues mais particulièrement contemporains, sont particulièrement marqués par le grand écho qu'ils font à l'aménagement du territoire au sens large : agriculture, tourisme, écologie, prévention des risques, aménagement hydro-électrique, eaux et forêts, viticulture, urbanisme sont des sujets particulièrement bien documentés et finalement sous-exploités. Un repérage plus fin de thématiques, de gisements de sources, de versements caractéristiques pourra être mené à bien et présenté à l'occasion d'une rencontre avec des professeurs d'université ou avec des partenaires potentiels sur le territoire tels le CERMOSEM, le PNR ou encore l'antenne du CNRS établie à Jalès. Ces fonds intéressants pour le lancement d'un mémoire de master ou d'une thèse pourraient en outre faire l'objet d'une mise en valeur lors de la semaine des étudiants à Lyon, organisée par les Archives départementales du Rhône, ou lors de rencontres similaires en Isère, dans l'Hérault ou dans la Loire, tous centres universitaires proches.

En outre, un suivi particulier des étudiants s'inscrivant aux Archives départementales de l'Ardèche sera conduit. Il sera d'abord précédé par la mise en ligne d'un petit guide d'accueil sur le site internet et un accompagnement particulier afin de mieux cerner leurs recherches et de proposer, par la suite, une mise en valeur de celle-ci grâce à l'établissement d'une « Curiosité(s) ardéchoise(s) » sur le site internet ou même d'une conférence.

TOUS AXES

Les différentes réunions menées pour l'élaboration du projet scientifique, culturel et éducatif ont également permis de montrer des besoins de réorganisation internes, d'ajustement de la communication et de déploiement des phases de travail. Améliorer la connaissance interne aux Archives départementales des missions de chacun est notamment apparu comme un besoin impérieux, qui sera concrétisé par des rencontres à intervalles réguliers, au cours desquelles les agents de chaque service, à tour de rôle, selon les projets menés par les uns et les autres, seront invités à des partages d'expérience, des points d'étapes, des présentations de projets finalisés à l'ensemble de leurs collègues. Le partage d'outils communs (fiches de recherches, guides pour la salle de lecture) permettra également un travail en commun sur des outils de travail et des partages fructueux de besoins et de connaissances entre domaines.

La problématique du bâtiment y est également apparue cruciale. Évoquée dans chacun des axes sous des angles différents (accueil du public scolaire, organisation de manifestations culturelles, besoins en matière de conservation préventive etc.), cette question touche également au mode de travail des agents : au manque d'espace pour les publics et pour les documents, s'ajoute une exiguïté dans les bureaux, l'absence de salle de repos séparée, de salle de réunion lorsque des animations avec des scolaires sont organisées et une gymnastique toujours complexe avec des réaffectations d'espace pour le tri, la quarantaine, le pilon.



SYNTHÈSE DES AXES, ENJEUX ET OBJECTIFS

AXE 1 : UNE INGÉNIERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

UNE EXPERTISE À METTRE EN AVANT : ÊTRE CONNUS, FAIRE CONNAÎTRE

OBJECTIF 1 : Améliorer la visibilité auprès des services producteurs

OBJECTIF 2 : Développer l'offre de formation à destination des services

DES SPÉCIALISTES AU SERVICE D'UN PATRIMOINE À SAUVEGARDER

OBJECTIF 1 : Pouvoir répondre à l'urgence

OBJECTIF 2 : Promouvoir une expertise en matière de gestion des données

OBJECTIF 3 : Être moteurs en matière d'animation de la politique objet du Département

AXE 2 : UN SERVICE OUVERT

UNE OFFRE CULTURELLE EN ACCORD AVEC SES PUBLICS

OBJECTIF 1 : Définir une politique culturelle claire et harmonieuse

OBJECTIF 2 : Développer une offre pédagogique à destination des adultes et jeunes adultes

OBJECTIF 3 : Fidéliser et élargir le public

LES ARCHIVES SUR LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET VISIBILITÉ DE L'INSTITUTION

OBJECTIF 1 : Les Archives « délocalisées », l'offre à distance et l'offre sur le territoire

OBJECTIF 2 : Gagner en cohérence avec les acteurs du territoire

AXE 3 : ARCHIVES EN TRANSITION

OBJECTIF 1 : Faciliter la recherche à distance

OBJECTIF 2 : Enrichir les descriptions

OBJECTIF 3 : Permettre l'accès des fonds et des collections à distance

AXE 4 : DES PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES RAISONNÉES ET TRANSPARENTS

DOCUMENTS ET DONNÉES : UN CŒUR DE MÉTIER AFFIRMÉ

OBJECTIF 1 : Définir une stratégie de collecte raisonnée

OBJECTIF 2 : Progresser dans la connaissance des fonds par leur traitement

DES FONDS VIVANTS ET OUVERTS

OBJECTIF 1 : Développer la connaissance des fonds pour mieux les mettre en valeur

OBJECTIF 2 : Mieux accueillir les chercheurs aux Archives



INDICATEURS ET MOYENS

Le déploiement de l'ensemble de ces axes nécessite un regard sur les indicateurs et les moyens à mettre à disposition.

Pour chacun des axes, une grille non jointe au PSCT, servant d'outil de suivi interne du projet et de réévaluation, permettra de tracer la réalisation des objectifs décrits dans le corps du présent document. Les indicateurs qui suivent sont donc des moyens de mesure de performance des objectifs mais qui ne laissent voir qu'une partie de la réalisation de ceux-ci, souvent plus quantitative que qualitative, mais complément nécessaire à une atteinte d'objectifs vue d'une focalisation internet.

D'autre part, il demeure important de souligner que la mise en place de ces objectifs, même si pour certains ils relèvent d'obligations réglementaires, ne peut faire l'économie de moyens mis à la disposition de la direction des Archives départementales et reflète donc un dialogue de chaque instant avec des partenaires extérieures et surtout avec l'ensemble des directions ressources du Département (ressources humaines, finances, bâtiment pour n'en citer que quelques-unes) et dépend bien évidemment des décisions fixées par l'exécutif.

AXE 1 :
UNE INGÉNIERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Parmi les indicateurs retenus dans cet axe, nous citerons des indicateurs chiffrés, comme le nombre d'inscriptions aux sessions de formation du Département, ainsi qu'aux sessions de formations organisées en partenariat avec l'association des maires de France en Ardèche et le nombre de communes et EPCI touchés. Les retours sur les sessions de formations, quelles qu'elles soient, seront évalués par la rédaction d'un questionnaire que chaque participant pourra remplir avec des espaces d'expression libre qui permettront d'améliorer toujours l'offre de formation proposée. De la même manière, les premiers retours sur l'utilisation de l'intranet, en lien avec la direction de la communication, porteuse du projet au sein de la collectivité, permettront une analyse fine des besoins des usagers.

Pour la bonne réalisation de ces objectifs, le service devra également être ouvert, ponctuellement, sur des horaires adaptés aux actifs, généralement entre 12 heures et 14 heures. La mise en œuvre d'un budget pour l'acquisition du matériel de la mallette d'urgence sera également indispensable ; un renfort humain sera également nécessaire pour l'élaboration d'une première ébauche de plan d'urgence interne. Dans le domaine numérique, la montée en compétence des agents des Archives départementales dépendra largement des possibilités de formation qui leurs seront offertes, avec une montée en puissance numérique du nombre d'agents dédiés à l'archivage numérique.

AXE 2 :
UN SERVICE OUVERT

Le décompte des visiteurs aux expositions est difficile à mettre en place, en-dehors des Journées européennes du patrimoine et des visites guidées sur réservation. Une réflexion pour améliorer cet indicateur sera menée. Au-delà de ce premier élément, l'ensemble de la programmation culturelle fera l'objet d'un décompte chiffré (participation aux JEP, aux visites guidées, aux conférences, aux ateliers, aux cours, prêt d'exposition temporaire etc.), de même que l'ensemble de l'action portée par les médiatrices à destination des scolaires et des EHPAD. La même évaluation sera portée sur le site internet, avec une attention particulière portée aux consultations sur les dernières

pages créées et aux téléchargements des offres en ligne. L'évaluation des partenariats fera l'objet d'échanges réguliers avec les interlocuteurs extérieurs et en interne.

Comme souligné préalablement dans le corps du projet, le service ne pourra bénéficier d'une ouverture vraiment plus large et plus adaptée aux besoins des publics qu'avec une réflexion menée sur le bâtiment, la salle de lecture, les espaces de médiation (salle pédagogique, salle d'exposition) qui ne permettent pas à l'heure actuelle un accueil véritablement pertinent des usagers.

fonds, le nombre de nouveaux instruments de recherche publiés en ligne, les consultations de ces fonds et les statistiques issues du récolement réglementaire seront autant d'indications précieuses pour faire avancer la connaissance.

L'échéance de remplissage du bâtiment des Archives départementales est fixée à une perspective de 5 à 6 ans.

L'arriéré des fonds devra nécessairement, pour être traité, faire appel à un renfort humain, soit par le biais de postes pérennes, de vacations ou de stages longs.

AXE 3 :
ARCHIVES EN TRANSITION

Visites sur le site internet, téléchargement des images, nombre de pages vues et diversité de celles-ci seront autant d'indicateurs qui permettront de juger de la réussite des politiques de mise en ligne ; de la même manière, la réduction des demandes adressées par courriel et courrier sur certains sujets (état civil notamment) permettra de mesurer l'impact de la stratégie adoptée et de dégager un temps précieux pour d'autres missions.

Pour répondre aux nouveaux besoins des usagers en matière de reproduction numérique à distance, un effort particulier devra être porté sur le rééquipement de l'atelier de numérisation, selon une politique adoptée en commun avec la DSIUN.



AXE 4 :
DES PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES RAISONNÉES ET TRANSPARENTES

Dans le contexte immobilier actuel, une attention toute particulière sera portée au taux de remplissage des dépôts et par conséquent à l'accroissement annuel des versements d'archives et des entrées de bibliothèque. En concertation avec la direction des systèmes informatiques et des usages numériques, les nouvelles entrées électroniques seront elles aussi un critère de mesure important. Par ailleurs, une attention sera portée à la diversité des nouvelles entrées (service producteur, nature des documents et données versées etc.). Dans le traitement des

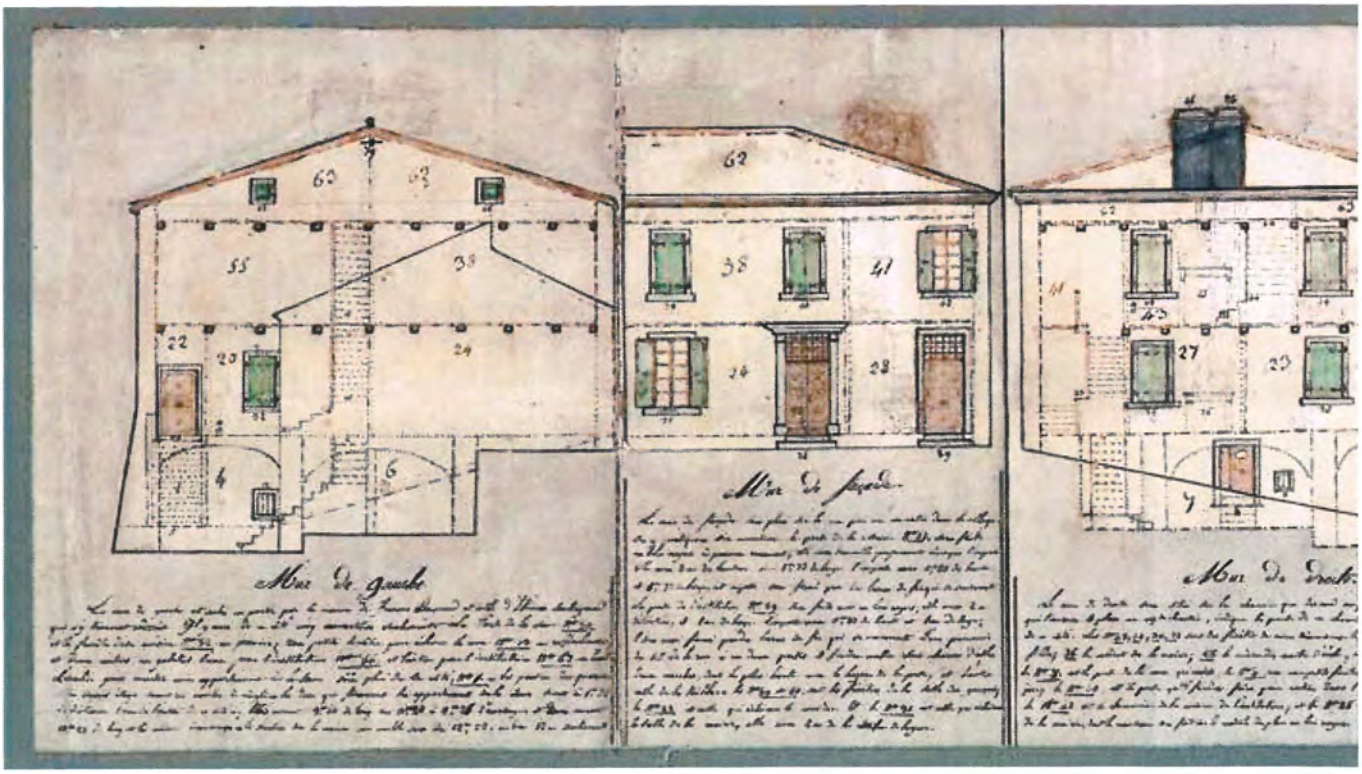
Construction d'un canoë sous le pont d'Arc (années 1940-1950). Archives départementales de l'Ardèche, 41 Fi 03799.



Baignade dans l'Ardèche (années 1960-1970). Archives départementales de l'Ardèche, 178 W 171.

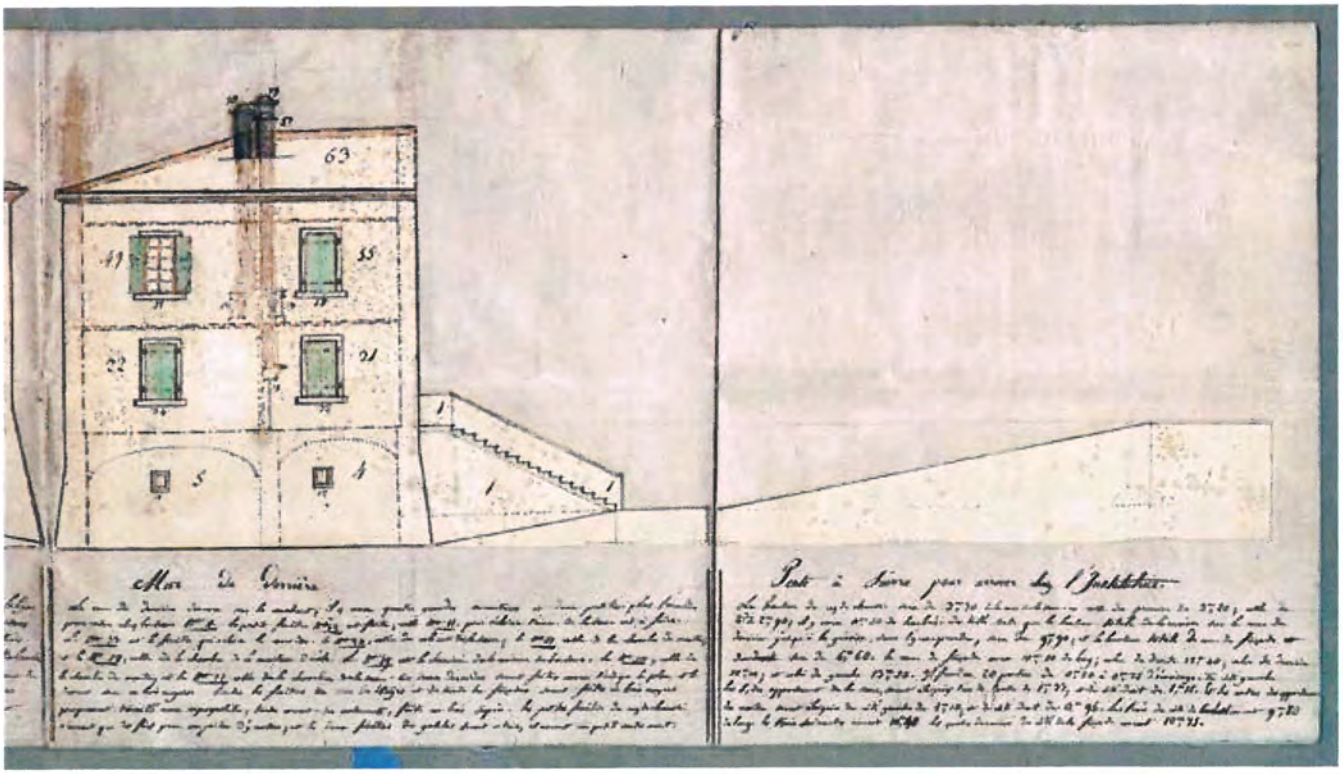


Construction d'une maison d'école à Saint-Andéol-de-Berg (vers 1839-1842). Archives départementales de l'Ardèche, dépôt communal de Saint-Andéol-de-Berg, 124 E-DEPOT 4 M 1.



Inauguration du bâtiment des Archives départementales de l'Ardèche, Privas (1966). Archives départementales de l'Ardèche, 41 Fi 10025.





PROJET

SCIENTIFIQUE, CULTUREL & TERRITORIAL

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE 2022 – 2028



ardeche.fr | archives.ardeche.fr

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE

place André-Malraux BP 737 - 07007 Privas cedex - tél. : 04 75 66 98 00 - archives@ardeche.fr - archives.ardeche.fr

PROJET

SCIENTIFIQUE, CULTUREL & TERRITORIAL

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE 2022 – 2028

VERSION SYNTHÉTISÉE



LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, AU SERVICE DE TOUS

Trait d'union entre le passé et le présent, établissement à la fois culturel et administratif, les Archives départementales de l'Ardèche se dotent aujourd'hui de leur **premier projet scientifique, culturel et territorial.** Les Archives ont en effet un périmètre d'intervention large : services du Département, de la préfecture, services déconcentrés de l'Etat sur le territoire, notaires, associations à mission de service public, mais aussi l'ensemble des collectivités locales, communes et EPCI...
Au service d'un territoire et de ses habitants, les Archives sont au plus près de leurs besoins et évoluent avec eux : l'intégration de l'administration numérique, le développement d'une offre à distance et l'accompagnement des collectivités sont au cœur des enjeux de ce **service innovant** et accessible à tous.

LES PRINCIPAUX AXES DU PROJET

AXE 1 :
UNE INGÉNIERIE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE À DESTINATION DES ADMINISTRATIONS ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Dotées d'une **expertise de premier plan en matière de patrimoine écrit,** les Archives départementales souhaitent assurer la diffusion de ce savoir auprès de l'ensemble des producteurs d'archives publics, administrations et collectivités locales confondues. Grâce à la mise en place de formations, générales ou plus spécialisées, c'est l'ensemble de la gestion des archives, de leur production à leur conservation définitive qui sera améliorée.

Spécialistes au service d'un patrimoine à sauvegarder, les archivistes sont capables de conseiller, prévenir et répondre aux urgences : par le biais de visites et d'inspections accentuées, dans le cadre notamment du contrôle scientifique et technique, un lien constant avec les administrations est possible. Ce patrimoine est aussi désormais numérique grâce au système d'archivage électronique déployé par le Département et qui permet la conservation définitive des données n'existant plus sous format papier. Soucieuses de porter cette question sur l'ensemble du territoire, une réflexion sera entreprise pour une meilleure conservation des données des collectivités locales. Cette prise en compte globale du patrimoine est complétée par la mission prise en charge en 2022 par les Archives de Conservation des antiquités et objets d'art.

Les Archives départementales de l'Ardèche en quelques chiffres.

194 839 visiteurs uniques sur le site internet des Archives en 2021, pour **30 994 373** pages vues.

21,75 kilomètres de documents, de 1159 pour le plus anciens à aujourd'hui.

AXE 2 :
UN SERVICE OUVERT

Institution patrimoniale de premier plan en Ardèche, reconnue par tous, les Archives départementales souhaitent pouvoir développer une **offre culturelle en accord avec ses publics,** qui s'établira par le biais d'une politique claire et harmonieuse d'expositions et de publications, alternant expositions scientifiques majeures et expositions intermédiaires de printemps. Cette offre se complètera d'actions à destination des adultes et jeunes adultes, réalisées par le service éducatif des Archives, avec l'idée de fidéliser et élargir le public, et notamment les publics empêchés ou éloignés de la culture.

Au-delà du public venant sur place, les Archives se préoccupent de **mieux interagir avec le public sur le territoire :** chaque année, ce sont près de 200 000 visiteurs qui consultent les contenus mis en ligne. La déclinaison des contenus culturels en ligne sera systématisée : expositions itinérantes, mini-packs d'animation, mais aussi facilitation des recherches à distance. Pour gagner en ancrage sur l'ensemble du département, l'accent sera mis sur l'itinérance des expositions et sur les partenariats avec les acteurs locaux, du monde de la culture et du monde associatif.

AXE 3 :
ARCHIVES EN TRANSITION

Les Archives départementales disposent d'un patrimoine exceptionnel à présenter à leurs publics, mais celui-ci est parfois méconnu car il n'apparaît pas immédiatement à la recherche sur internet. Pour **faciliter cette recherche à distance,** et en parallèle d'un travail mené pour simplifier le site internet, les instruments de recherche seront rendus plus visibles et plus accessibles par leur publication régulière sur internet et une refonte complète et progressive de l'état général des fonds. Le téléchargement direct des images numérisées sera mis en place.

L'amélioration de la navigation sera également complétée par un **enrichissement des descriptions,** à la fois en matière d'indexation et par l'expérimentation collaborative. La dernière étape consistera à **permettre l'accès des fonds et des collections à distance,** en accentuant les efforts portés sur la numérisation, interne et externe, avec des campagnes phares comme celle portant sur l'état civil postérieur à 1902, puis en travaillant à la diffusion des données nativement numériques.

AXE 4 :
DES PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES RAISONNÉES ET TRANSPARENTES

Collecte et classement constituent deux des piliers des Archives. Remettre **documents et données au cœur du métier** est un choix fort des Archives de l'Ardèche, dans un contexte contraint de quasi saturation des espaces de conservation. Archives publiques, archives privées et bibliothèque des Archives feront donc l'objet d'une collecte pertinente par le biais de documents-cadres dédiés. Ces opérations d'enrichissement des fonds seront complétées par des actions de traitement ciblées, par exemple des séries modernes ou de la bibliothèque du Grand Séminaire de Viviers.

Ce sont **des fonds vivants et ouverts** que conservent les Archives départementales. En développant la connaissance sur les fonds, et notamment grâce aux campagnes d'encodage des instruments de recherche et à une meilleure promotion des nouvelles entrées (par exemple, par le biais des « Curiosité(s) ardéchoise(s) »), les Archives souhaitent pouvoir permettre une recherche renouvelée. En parallèle, une médiation particulière sera réservée aux néo-chercheurs.

Dans la même perspective que la refonte du site internet et de l'état général des fonds, de nouvelles possibilités seront déployées grâce au catalogue refondu de la bibliothèque des Archives ; des bibliographies thématiques, une reprise de l'indexation permettront un accès renouvelé aux 60 000 documents de la bibliothèque. Une meilleure communication sera faite, en interne comme en externe, sur les nouvelles acquisitions et les bénéfices à en tirer.

PROJET

SCIENTIFIQUE, CULTUREL & TERRITORIAL

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE 2022 – 2028

VERSION SYNTHÉTISÉE



PRESENTATION

Rapporteurs : Madame Ingrid RICHIOUD et Monsieur Christian FEROUSSIER

M. Le Président, Olivier AMRANE

Je donne la parole à Ingrid RICHIOUD, en la remerciant pour cette rentrée scolaire car elle est passée quasiment partout.

Mme Ingrid RICHIOUD

Il y a quelques semaines en effet, pour la nouvelle rentrée scolaire, nos 16 000 collégiens ardéchois ont repris le chemin des cours, pour une année scolaire qui s'annonce une nouvelle fois atypique. Le Préfet disait ce matin que nous passions d'une crise à l'autre. Effectivement, après la crise sanitaire et la guerre en Ukraine qui nous a quelque peu chahutés, vient maintenant la question de l'inflation des énergies, conduisant à un appel aux économies d'énergie, aux comportements vertueux et à la lutte contre le gaspillage de manière générale. J'espère que la jeune génération nous surprendra par sa capacité à comprendre ces enjeux et à adapter son mode de vie, y compris au sein de nos établissements scolaires. Je les encourage dans cette voie.

C'est également avec cette certitude que nous avons souhaité dès cette année lancer le Conseil Départemental des Jeunes, puisque les changements qui traversent notre époque doivent nous conduire à accroître nos actions en faveur de l'éducation et de la citoyenneté. C'est avec ce genre d'outil que nous accompagnons les citoyens de demain.

Je vais dire quelques mots tout d'abord, concernant l'éducation, sur la réforme des règlements relatifs à la dotation globale de fonctionnement (DGF) et au service de restauration et d'hébergement (SRH), réforme technique qui a été conduite en collaboration avec les établissements et notamment avec les gestionnaires des collèges, qui ont été invités à différentes réunions avec nos services départementaux.

La modification du règlement de la dotation globale de fonctionnement a pour objectif de corriger certaines faiblesses du règlement intérieur afin que la dotation de chaque collège corresponde mieux à ses particularités, à son évolution démographique et à sa situation territoriale. Ce nouveau règlement permettra également d'intégrer les surfaces réelles des bâtiments après leur rénovation. Il prend en compte par exemple l'indice des positions sociales, les sections SEGPA et ULIS, ainsi que des critères de vétusté pour ce qui relève des bâtiments.

En ce qui concerne le service restauration et hébergement, l'ambition clairement affichée était d'harmoniser le coût de l'assiette à 2,50 € afin de donner les moyens à tous nos chefs de cuisine de proposer de la restauration saine et locale conformément aux objectifs de la loi EGALIM et à notre propre volonté d'approvisionnement en circuit court.

Finalement dans cette réforme, c'est le montant reversé au Département qui devient la principale variable d'ajustement et non plus le coût à l'assiette. Nous avons fait le choix d'assumer cet effort à hauteur de 60 % au niveau de la collectivité, le reste à charge étant à hauteur de 40 % pour les familles, au travers d'une hausse des tarifs d'environ 4,6 %. C'est une hausse certes importante, mais qui reste toutefois maîtrisée, compte tenu de l'actualité, par rapport à l'inflation actuelle. La hausse des prix des produits alimentaires sur une année est considérable : plus 74 % sur le blé, 30 % sur le beurre, 58 % sur les huiles, etc. Dans ce contexte, les familles les plus en difficulté pourront continuer de bénéficier des aides locales ou nationales en fonction de leur situation au travers des bourses qui existent.

Sur la question des énergies, sujet d'actualité « brûlant » si j'ose dire, et notamment les hausses des coûts du gaz et de l'électricité, il est bien entendu nécessaire d'accompagner les collèges, sous forme de subventions complémentaires. Je vous laisse comparer à ce sujet le montant des subventions entre 2022 et 2023. C'est un véritable choc énergétique auquel nous allons devoir faire face dans quelques mois.

Malgré ce contexte délicat de tension financière et d'actualité chargée, nous avons souhaité aller de l'avant et donner une place particulière aux jeunes collégiens par la création d'un Conseil Départemental des Jeunes. Comme vous l'avez vu dans le rapport, nous avons souhaité donner un cadre formel à ce Conseil Départemental des Jeunes, avec une élection, un mandat de 2 ans, un binôme fille-garçon, etc., pour que l'expérience que ces jeunes vont vivre se rapproche le plus possible d'un mandat classique et surtout qu'elle touche tous les collégiens et maille l'ensemble du territoire, que les collégiens soient candidats, électeurs ou simplement collégiens au quotidien.

Au-delà de ce cadre, le Conseil Départemental des Jeunes de l'Ardèche se veut évolutif en fonction des propositions de ses membres et des travaux qu'ils conduiront.

Pour réussir, ce projet nécessite un soutien et un accompagnement forts. Pour cette raison :

- Il a été élaboré avec le soutien de la DSDEN et en lien avec les établissements scolaires,
- Un référent sera désigné dans chaque équipe éducative,
- Les services du Département seront mobilisés et sensibilisés,
- Un séminaire d'intégration sera proposé aux jeunes élus dans la foulée de leur élection.

Pour réussir, ce Conseil Départemental des Jeunes doit être une véritable expérience pour ces collégiens. Il aura un budget dédié, la possibilité de s'intéresser à toutes les politiques départementales et de proposer des projets dans tous les domaines.

Au-delà de ce que nous pourrions appeler une action d'éducation civique grandeur nature, ce Conseil Départemental des Jeunes a pour ambitions de mieux faire comprendre aux élèves comment sont prises les décisions qui les concernent, mais pas qu'eux, et de faire évoluer nos perceptions à nous, élus adultes, par rapport aux propositions de la jeunesse.

Pour ma part, je considérerai ce Conseil Départemental des Jeunes, que je présiderai, comme l'une des instances de concertation du Département. Il est capital de prendre en considération les préoccupations, les propositions et les ambitions des jeunes Ardéchois car ils sont les citoyens de demain.

Je vous remercie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Madame la vice-présidente.

Je propose que nous passions également la délibération de Christian FEROUSSIER sur le projet scientifique, culturel et territorial des archives départementales et que nous nous exprimions sur l'ensemble des délibérations.

M. Christian FEROUSSIER

J'ai souhaité que soit présenté en assemblée plénière le projet scientifique, culturel et territorial des archives départementales. J'en profite pour remercier sa directrice et son équipe pour leur travail.

Je voudrais vous rappeler que les archives départementales sont au service de tous. Ce service est un trait d'union entre le passé et le présent. C'est un établissement à la fois culturel et administratif.

C'est la première fois que l'Ardèche se dote d'un projet scientifique, culturel et territorial. Il faut rappeler que les archives ont en effet un périmètre d'intervention large (services du Département, services de la préfecture, services déconcentrés de l'Etat sur le territoire, notaires, associations à mission de service public, ensemble des collectivités locales, communes et EPCI).

Au service d'un territoire et de ses habitants, les archives sont au plus près de leurs besoins et évoluent avec eux.

L'intégration de l'administration numérique, le développement d'une offre à distance et l'accompagnement des collectivités sont au cœur des enjeux de ce service innovant et accessible à tous.

Vous le verrez dans le document, quatre axes articulent le projet scientifique :

- Un premier axe qui concerne l'ingénierie scientifique et technique à destination des administrations et des collectivités locales,
- Un deuxième axe qui montre que c'est un service ouvert,
- Un troisième axe qui montre que ce sont des archives en transition,
- Et un quatrième axe qui montre que ses perspectives scientifiques sont raisonnées et transparentes.

Pour citer quelques chiffres, nous dénombrons environ 194 839 visiteurs uniques sur le site Internet des archives et 21,75 km de documents à ce jour.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur le vice-président pour ce travail avec les archives départementales.

Je rappelle que nous avons rencontré le DRAC durant l'été pour travailler sur ce projet.

Avez-vous des interrogations sur le rapport des collèges publics et privés, le nouveau règlement sur la dotation de fonctionnement et la dotation complémentaire ?

INTERVENTIONS – DEBATS

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur le vice-président pour ce travail avec les archives départementales.

Je rappelle que nous avons rencontré le DRAC durant l'été pour travailler sur ce projet.

Avez-vous des interrogations sur le rapport des collèges publics et privés, le nouveau règlement sur la dotation de fonctionnement et la dotation complémentaire ?

Mme Christine MALFOY

Merci Monsieur le Président.

J'ai eu le plaisir de voir Ingrid RICHIOUD au collège Le Laoul fin juin. Nous avons discuté de votre PPI sur les collèges.

Je profite de l'occasion de ce rapport de décision modificative pour aborder le sujet puisque nous ne pouvons pas débattre des rapports de CP. Ce que je vais évoquer est également évoqué en CP, mais il n'y a pas de débat, on nous demande seulement de nous positionner pour ou contre.

Dans ce rapport de décision modificative, vous avez fait un tableau d'abondements supplémentaires en direction des collèges pour les surcoûts énergétiques. Cette année, vous avez provisionné 370 000 €. Les premiers conseils d'administration de l'année se réunissent cette semaine, donc j'imagine que vous avez échangé avec les gestionnaires d'établissement et j'espère que cet abondement sera suffisant pour finir l'année. Je ne sais pas si vous avez une projection jusqu'à fin décembre, si cela a été débattu. C'est ma question.

En tout état de cause, pour l'année 2023 vous prévoyez une grosse rallonge, vous n'avez pas osé dire le chiffre mais je vais le dire : 2 374 000 € de rallonge pour la consommation en gaz et en électricité de nos établissements scolaires. Je ne peux que faire un parallèle avec les collèges dont la rénovation devait être engagée à partir de 2020.

Bien sûr, il s'agit d'annonces, de la même manière que nous avons annoncé d'autres grosses infrastructures que vous avez vous-mêmes inaugurées et dont vous avez posé les premières pierres cette année. Il n'empêche qu'en 2020, Laurent UGHETTO avait annoncé la restructuration du collège de Villeneuve-de-Berg. Je ne reviens pas sur le collège de Saint-Sauveur, nous en avons beaucoup parlé. Pour le collège Le Laoul, c'était 3 M€ de rénovation thermique, subventionnée par le plan de relance 2021-2022. La réflexion que vous avez eue sur ces collèges fait qu'aujourd'hui vous ne pouvez plus abonder sur ce plan de relance-là. Ce sont donc deux années perdues.

Et nous venons par ailleurs de voir que sur le CPER vous n'avez pas non plus de ligne pour la rénovation des bâtiments publics, en tout cas des collèges. Donc nous ne pouvons que regretter, au regard des 2,3 M€ que vous êtes obligés de mettre en fonctionnement l'année prochaine, que nous n'ayons pas pu commencer les travaux de rénovation à partir de 2022 pour les collèges les plus récents, le temps de passer les marchés, pour finir en 2024. Pour certains établissements, les travaux vont commencer en 2024, c'est du temps perdu, de l'argent perdu, des subventions perdues. C'est fort dommage pour les collèges en général, pour le confort de nos collégiens et de tous ceux qui y travaillent depuis de très longues années. Nous avons vu ensemble qu'il fallait parfois y aller.

Merci.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Marc-Antoine QUENETTE a la parole.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Je voulais apporter quelques précisions pour qu'il n'y ait pas d'erreur. Sur tout ce qui est plan de relance et capacité de rénovation énergétique, nous avons pris tout ce que nous pouvions, nous avons fait tout ce qui était prévu, nous avons priorisé, ces actions-là ont été faites.

Nous faire grief de ne pas avoir lancé des travaux qui n'étaient pas prévus, pas mûrs, pas budgétés, c'est compliqué.

Je vais vous donner des exemples concrets. Nous venons de finir deux collèges, La Voulte et Les Perrières. Sur le collège des Perrières, alors que l'agglomération d'Annonay installait des chaudières à bois pour sa piscine, nous avons eu la bonne idée de remettre des chaudières à gaz. Nous avons fait 22 M€ de travaux, autant dire que la chaudière à bois aurait pu être pensée et était tout à fait adaptée pour ce genre de collège.

M. Laurent UGHETTO

Le début des travaux est prévu en quelle année ?

M. Marc-Antoine QUENETTE

Comme la piscine d'Annonay.

Il est intéressant de se poser ces questions-là.

Au collège des Perrières, nous devons reprendre toute la partie végétalisée parce que c'est un collège qui devait être entièrement bétonné, comme celui de La Voulte. Donc il y a une grande différence entre votre discours du type « nous allons être plus verts que verts » et les réalités, qui ne ressemblent pas à ce que nous avons fait. Je cite le collège des Perrières parce qu'il est tout neuf et que nous venons de le terminer. Il n'y a pas de panneaux photovoltaïques alors qu'il y a une grande surface de toit.

Je sais bien que nous faisons tout mal, que vous faites tout bien et que vous aviez pensé à tout, mais le collège des Perrières, tel qu'il était conçu, n'était pas encore « un collège vert ». Une des premières choses qu'Ingrid RICHIOUD a faites a été de demander à reverdir tous nos projets. Nous ne pouvons néanmoins pas casser tout ce que nous venons de construire. Il faut donc avoir un peu de modestie vis-à-vis de la vision que vous aviez et de la réalité que vous avez conçue.

Nous sommes en train de réaliser toutes les rénovations énergétiques prévues dans le plan de relance que nous avons pu faire et nous sommes cofinancés. Il n'y a pas de retard sur les cofinancements, nous les avons et nous les prenons, c'est dans le plan pluriannuel d'investissements que vous avez voté il y a quelques mois.

Mme Christine MALFOY

Dans la délibération n° 18 de la CP, qui prévoit les travaux d'investissement à venir dans les prochains collèges, il n'y a rien sur Le Laoul par exemple, il n'y a rien sur tous ceux que j'ai cités, aucun investissement n'est prévu. J'ai encore les procès-verbaux de la commission de finances élargie de l'année 2020 et de l'année 2021, tout était programmé, nous l'avons même voté au BP 2021. Je veux bien qu'il y ait un temps de réflexion, mais à quel moment engagez-vous les travaux ?

Ingrid RICHIOUD m'a dit en juin qu'elle me tiendrait au courant dès lors qu'il y aurait une évolution significative concernant le collège Le Laoul. 3 mois plus tard, je n'ai toujours pas de nouvelles, donc je suppose que rien n'est programmé sur ce collège, sinon elle me l'aurait dit. Donc à quel moment engagerez-vous ces travaux et comment pouvez-vous mobiliser des fonds de relance alors que rien n'est engagé ?

M. Marc-Antoine QUENETTE

Nous allons revoter un PPI au moment du budget, cette fois sur 5 ans, parce que tout ne tenait pas. Lorsque nous avons pris la main sur le Département, nous avions un plan pluriannuel d'investissement (PPI) qui prévoyait plus de 90 ou 95 M€ en 2022, quelque chose qui n'avait jamais été fait et qui était impossible.

Il est vrai qu'il y avait eu beaucoup d'annonces et d'inscriptions sur les tableaux Excel, qui n'avaient d'ailleurs jamais été votées en assemblée, nous les avons retrouvées en ouvrant les ordinateurs, et cela ne tenait pas, ni en termes d'ingénierie technique, ni en termes de capacité financière.

Vous aviez effectivement envie de faire plein de choses immédiatement, mais ce n'était pas possible. Et, dès que nous pouvions émarger au plan de relance, nous avons priorisé, pour ne pas perdre nos cofinancements. Nous avons fait cofinancer par l'Etat tout ce qui pouvait l'être. Le Préfet a d'ailleurs dit tout à l'heure que nous avions consommé quasiment l'intégralité de l'enveloppe qu'ils avaient prévue sur tous nos travaux.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Nous vérifions pour le collège Le Laoul et nous vous répondrons.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette délibération ?

M. Hervé SAULIGNAC

Merci Président.

Je voudrais revenir sur la question des tarifs des repas. C'est un sujet important. Nous savons bien que nous subissons là aussi la hausse des prix de l'énergie et des matières premières et que le coût des repas augmente de manière mécanique. La question est de savoir quelle est la part de l'effort que nous faisons supporter aux familles et la part de l'effort que nous consentons à prendre. Si j'ai bien compris le rapport, vous faites le choix d'un tarif unique à 2,50 €.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Non, c'est le tarif à l'assiette que nous donnons aux cuisiniers.

M. Hervé SAULIGNAC

Ce tarif à l'assiette était d'une moyenne de 2,08 €, donc cela fait une augmentation de 20 %.

Je ne suis pas opposé au fait qu'il y ait des tarifs uniques, mais vous écrivez : « La collectivité vise à ce que le prix des repas concilie le niveau de qualité recherché et l'égalité des usagers devant le coût de la restauration scolaire ». Je suis toujours embêté par la notion d'égalité des usagers, non pas que je sois hostile au principe d'égalité républicaine, loin s'en faut, mais en l'occurrence les usagers ne sont pas tous égaux dans la vie et certains peuvent contribuer plus que d'autres. Donc je voudrais savoir si cette égalité traite tout le monde de la même manière, autrement dit si celui qui a les moyens est mieux soigné que celui qui n'en a pas.

Mme Ingrid RICHIOUD

Lorsque nous parlons de 2,50 € de coût à l'assiette, nous parlons du coût des denrées brutes pour constituer l'assiette du collégien. Ce que nous entendons par la notion d'égalité, c'est que les chefs de cuisine de nos 24 collèges publics sur l'ensemble du territoire auront un budget de 2,50 € pour constituer l'assiette de chacun des collégiens, d'où l'idée d'égalité, ou d'équité, je vous laisserai vérifier lequel des deux termes est le plus adéquat. L'idée est que chaque chef ait 2,50 € pour constituer l'assiette des collégiens.

Ce n'est pas une question de tarif payé par les familles mais de coût des produits dans l'assiette, d'où l'idée de rehausser le niveau de qualité. Certes, l'inflation rehausse le coût mécaniquement, mais il y a aussi notre volonté au niveau du Département de donner les moyens aux chefs de proposer une meilleure qualité dans l'assiette. Nous étions sur une moyenne de 1,70 € à 2,20 € grand maximum jusqu'à présent concernant le coût des denrées par assiette pour les chefs. Cela dépendait du collège et des marges de manœuvre que chaque collège réussissait à dégager. Nous avons voulu raisonner différemment dans ce nouveau règlement, en partant du coût de la denrée brute par assiette.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci pour ces précisions.

M. Hervé SAULIGNAC

Merci pour ces précisions.

Ma question est de savoir qui avait un coût à l'assiette supérieur à 2,50 €, donc si des établissements vont le voir baisser, et quelle sera la répercussion sur les familles.

Mme Ingrid RICHIOUD

Le coût assiette de 2,50 € est l'objectif et ce que nous actons dans ce nouveau règlement. Il était précédemment, selon les collèges, entre 1,70 € et 2,10 € maximum. Les chefs avaient entre 1,70 € et 2,10 € pour constituer l'assiette des collégiens. Nous nous plaçons donc dans une hausse significative, en partie « grignotée » par l'inflation et l'augmentation du coût des denrées mais significative néanmoins, et surtout identique pour chacun des collèges. C'est une vraie plus-value.

Pour ce qui est de la prise en charge de cet effort, le Département prend en charge 60 % de cette évolution. Nous jouons là sur les recettes de la collectivité, le RCT.

M. Hervé SAULIGNAC

Cela fait 40 % d'augmentation à la charge des familles.

Mme Ingrid RICHIOUD

Oui, 40 % de l'augmentation est supportée par les familles. Il y a plusieurs tarifs en fonction des forfaits de demi-pension, de DP1 à DP5 (la grille est en annexe). Cela représente en moyenne une hausse de 4,6 %.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Sur cette délibération, y a-t-il des votes contre ? Non. Des abstentions ? Le groupe Ardèche à gauche.

Le rapport est approuvé à la majorité.

Nous passons au débat sur la délibération concernant le Conseil Départemental des Jeunes. Avez-vous des remarques ou des questions ?

Mme Elvire BOSC

Merci Président.

Tout d'abord, nous souhaitons bon courage à toutes celles et tous ceux que vous mobilisez pour faire naître et fonctionner cette instance. Nous pensons notamment aux principaux de collège et aux référents.

Permettez-nous d'émettre quelques réserves sur la fluidité de ce fonctionnement et sur sa pérennité compte tenu de sa complexité. Nous avons bien compris que les 78 collégiens allaient venir 4 fois par an de tout le territoire assister à des séances, dont 3 en présentiel me semble-t-il. Nous espérons que vous ne résumez pas l'ensemble de votre politique jeunesse à ce Conseil Départemental des Jeunes et donc à l'animation, 4 fois par an, d'un groupe de 78 collégiens, et que votre politique jeunesse est plus ambitieuse, car 78 collégiens ne représentent pas à eux seuls la diversité de la jeunesse ardéchoise.

Comme indiqué dans votre rapport et dans l'article 55 de la loi de janvier 2017, le Conseil Départemental des Jeunes peut être composé de jeunes ayant moins de 30 ans. Vous avez fait le choix pour notre Département, de - je cite - « circonscrire » cette instance aux collégiens. Nous aurions utilisé le terme de « restreindre » plutôt que de « circonscrire ». Votre vision de la jeunesse ardéchoise est dangereusement restrictive. Nous rappelons que 30 % de la population ardéchoise a moins de 30 ans et qu'avec ce Conseil Départemental des Jeunes, vous ne touchez que 0,08 % de cette tranche d'âge. Le taux de représentativité est intéressant.

Nous pouvons aussi nous demander comment ces jeunes collégiens vont se concerter, dans quel cadre, sur quel temps, comment ils vont pouvoir répondre aux demandes de leurs camarades. Nous savons tous comme il est déjà compliqué de faire vivre les conseils de classe au sein même des collèges.

Enfin, la dernière remarque concerne le référent des collèges. J'allais vous demander s'il serait volontaire ou si cela lui serait imposé, mais vous avez dit dans votre présentation, Madame la vice-présidente, qu'il serait désigné. Si nous pouvons en effet entendre que tout un chacun est capable d'organiser et préparer des élections, la mission principale de ces référents est d'accompagner les jeunes tout au long de leur mandature, ce qui est plus compliqué. Nous pouvons penser que des professeurs d'histoire géographie, qui ont aussi en charge l'enseignement moral et civique, peuvent être intéressés pour être référents dans les collèges. Vous avez concerté les services de la DSDEN. J'ai énormément de collègues dans l'Education Nationale et je ne suis pas certaine qu'il y ait beaucoup de volontaires. Est-ce du bénévolat ? Sur quel temps le prendront-ils ? Avec quelle formation ? Voilà énormément de questions que nous nous posons.

Vous dites dans ce rapport que l'un des objectifs est la volonté de favoriser le dialogue entre les jeunes et les élus et plus particulièrement les conseillers départementaux. Comment entendez-vous associer les conseillers départementaux en général et ceux de l'opposition en particulier aux travaux de cette instance ? Nous nous demandons également si nous serons des référents adultes, sortes de tuteurs, sur les cantons dont nous sommes élus. Et en conséquence, nous vous demandons également si nous serons invités à l'installation du nouveau Conseil Départemental des Jeunes le 12 décembre prochain et aux autres séances plénières.

Je vous remercie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Mme Ingrid RICHIOUD

Merci.

Je vous ai dit dans mes propos que la réussite du Conseil Départemental des Jeunes passerait par le soutien et l'accompagnement dont nous pourrons faire preuve, donc je vous remercie d'ores et déjà pour vos encouragements. C'est effectivement un projet ambitieux, qui sera peut-être fastidieux, en tout cas je relève ce défi de le porter et qu'il soit efficace, qu'il nous apporte des résultats et que nos collégiens en soient satisfaits, les 78 qui siégeront mais plus largement les 16 000 qui sont directement concernés.

La fluidité, la pérennité et l'organisation de ce Conseil Départemental des Jeunes seront travaillées. Les choses vont s'organiser dans la pratique. Nous avons travaillé sur des outils, sur une organisation, avec 3 réunions plénières et un séminaire d'intégration. Vous avez raison de soulever la question de la mobilité des jeunes, c'est un point qui peut poser des difficultés dans l'organisation du Conseil Départemental des Jeunes. Ce sont des sujets que nous avons identifiés et nous trouverons des solutions pour faire en sorte que cela fonctionne malgré tout. C'est pour cette raison que nous avons calibré 3 à 4 déplacements sur Privas et pas plus. Nous travaillons pour le reste par voie dématérialisée. Il existe de nombreux outils et nous comptons bien nous en saisir pour animer ce Conseil Départemental des Jeunes à un rythme qui permette de faire avancer les choses.

La politique jeunesse du Département ne se limitera pas à ce Conseil Départemental des Jeunes. Je souhaite toutefois qu'il soit le cœur de la politique jeunesse car à mon sens c'est un organe de concertation qui permettra de l'alimenter. Je pense que c'est un lieu adéquat pour écouter, entendre et travailler les attentes de notre jeunesse directement avec les jeunes.

Les règles sont établies de manière suffisamment large pour pouvoir faire évoluer le Conseil Départemental des Jeunes dans le temps. Rien n'est figé à ce jour. Et pour ce qui est de la politique jeunesse du Département, je vous entends bien et je vous rappelle que nous sortons du dispositif AJIR. C'est certes un peu long, mais la nouvelle politique jeunesse est en cours d'élaboration et de structuration, comptez sur moi pour y travailler de manière certaine.

Pour ce qui est de votre question sur le lien avec les élus locaux, rien n'est formalisé sur ce point, vous avez pu le lire dans les rapports. Je vous propose de laisser le Conseil Départemental des Jeunes se mettre en place, de garder à l'esprit que sa philosophie vise à laisser aux élèves un maximum de latitude pour décider de leur organisation, avec l'accompagnement de leurs enseignants référents et des services du Département. La question du lien avec les élus pourra être l'un des sujets abordés par exemple lors du premier séminaire d'intégration projeté en février 2023.

J'en profite pour rebondir sur la question des référents. Ce projet a été travaillé avec les principaux des collèges, certains professeurs et certains CPE. Et ce sont des volontaires dans chaque établissement qui seront référents de ces jeunes élus. Ce sera plus ou moins facile selon les établissements et selon l'investissement des enseignants, des CPE et autres. Ce sera différent et au cas par cas en fonction des établissements, qui sont libres de faire les choix qui conviennent à leur propre organisation.

Concernant le lien avec les élus, l'objectif du Département est que nos jeunes collégiens puissent être en lien avec les élus et avoir un regard sur ce qu'est la politique au sens noble du terme. Je pense que si chaque élu local est en lien avec son ou ses collèges, il y aura nécessairement des interactions avec ces jeunes élus du Conseil Départemental des Jeunes. Je compte sur chacun de nous et plus généralement sur chaque élu local pour représenter dignement ses fonctions, être exemplaire et se placer dans une démarche qui se veut pédagogique, honnête et respectueuse au sens large des choses.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

M. Hervé SAULIGNAC

Nous voterons cette délibération, il n'y a pas de raison à s'opposer à ce qu'il y ait un Conseil Départemental des Jeunes. C'est intéressant. Serons-nous conviés à l'installation, le 12 décembre ?

M. Le Président, Olivier AMRANE

Oui.

M. Hervé SAULIGNAC

Je voulais demander à Ingrid RICHIOUD de veiller à ne pas trop les réunir car il serait gênant qu'ils se réunissent plus que nous. Donc si vous pouviez limiter à 3 séances, ce serait bien, sinon nous risquons d'être mal à l'aise !

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci pour ces remarques.

Je suis content qu'une unanimité se dessine sur ce projet.

Je remercie Ingrid RICHIOUD et ses équipes pour leur travail. C'est un engagement que nous avions pris avec l'équipe, nous avons pu le mettre en place en un an et demi. Il est important pour nous de pouvoir, à travers la citoyenneté et la démocratie, donner quelques signes et ouvrir les portes du Département pour montrer ce qu'est la vie d'un conseiller départemental.

Je souscris à la proposition de laisser le temps de l'élection, qu'ils se fassent élire par leur communauté, par leurs collègues, puis de leur présenter les élus du canton, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Nous vous associerons à la démarche avec grand plaisir. J'en profite pour remercier pour leur travail les équipes de M. GROS, notre inspecteur académique, qui nous quitte pour partir en Isère et qui a souscrit totalement à ce projet dès que nous avons voulu le mettre en place.

Pour rappel, nous voyons les principaux dans les prochains jours pour évoquer avec eux les derniers arbitrages, la mise en place et surtout les moments où nous allons nous réunir dans l'année.

Je vous invite à voter la délibération cadre sur le projet scientifique qui a été présentée par Christian FEROUSSIER. Avez-vous des remarques ? Non. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Non.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

DELIBERES

Délibération : Collèges publics et privés

Adopté à la majorité

Pour : 18

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Abstention : 16

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L.421-4,
Vu la troisième partie du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant *nos obligations et compétences légales en matière de collèges,*

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Attractivité, Vie Associative, Agriculture, Tourisme et Aménagement du Territoire » en date du lundi 10 octobre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

III. COLLÈGES PUBLICS :

Approuve le nouveau règlement de la Dotation Globale de Fonctionnement des collèges publics figurant en annexe 1 ;

Octroie les dotations globales de fonctionnement affectées au fonctionnement des collèges publics pour 2023 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations pour le fonctionnement des classes ULIS pour 2023 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations relatives aux ateliers d'application des SEGPA afin de renouveler les vêtements de travail des élèves figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations au titre des déplacements vers les installations sportives au titre de l'année scolaire 2022-2023 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les subventions "équipement matériel non pédagogique" pour 2023 conformément à la répartition figurant en annexe 2 ;

Octroie les dotations complémentaires "énergie" aux collèges publics au titre de l'année 2022, et un acompte au titre de 2023 pour la période de janvier à août 2023 figurant en annexe 3 ;

Approuve le principe de l'attribution des subventions ordures ménagères à hauteur de 70 % de la dépense supportée par le collège et le versement de celles-ci en fonction de la périodicité de recouvrement retenue par la collectivité organisatrice sur présentation des factures correspondantes ;
Décide de retenir un coût assiette unique de 2.50 € pour tous les établissements à compter de 2023,

Approuve les tarifs de restauration et d'hébergement de l'année civile 2023 (annexe 4) ;

Approuve les tarifs nuitées pour hôtes de passage 2023 (annexe 5) ;

Approuve le montant des prestations accessoires des personnels logés par nécessité absolue de service pour 2022 (annexe 6) ;

Approuve les codes d'activités 2023 pour l'élaboration du budget des collèges publics (annexe 7).

IV. COLLÈGES PRIVES :

Octroie les forfaits d'externat aux treize collèges privés ardéchois au titre de l'exercice 2023 conformément à la répartition figurant en annexe 8.

(c.f annexes pages 177 à 185)

Délibération : Culture, sport, jeunesse et vie associative

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu Le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Vu La proposition de Projet scientifique, culturel et territorial des Archives départementales ;

Considérant *le soutien aux structures culturelles, sportives, de jeunesse et associatives comme un vecteur du développement de l'accès de tous à la culture et aux sports, de lien social et d'émancipation ainsi que d'attractivité des territoires ;*

Considérant *l'importance majeure dans le paysage culturel et administratif des Archives départementales de l'Ardèche sur le territoire ;*

Considérant *l'intérêt de doter les Archives départementales de l'Ardèche d'un projet scientifique, culturel et territorial ;*

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote de la commission « Attractivité, Vie Associative, Agriculture, Tourisme et Aménagement du Territoire » en date du lundi 10 octobre 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

I. CREATION D'UN CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES DE L'ARDECHE

(Rapporteur : Madame Ingrid RICHIOUD)

Décide de la création du Conseil Départemental des Jeunes de l'Ardèche composé de 78 jeunes ardéchois, scolarisés dans les 39 collèges – publics, privés ou cités scolaires – du département, désignés selon les modalités indiquée dans l'annexe 1 ;

Désigne l'élu départemental, Madame Ingrid RICHIOUD, en charge de la Jeunesse et de l'Education comme Président du Conseil Départemental des Jeunes ;

Délègue à la Commission Permanente l'approbation de la mise en œuvre des partenariats, du Règlement Intérieur du Conseil Départemental des jeunes et de toutes les évolutions apportées à la présente délibération ;

II. PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET TERRITORIAL DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

(Rapporteur : Monsieur Christian FEROUSSIER)

Approuve le Projet scientifique, culturel et territorial des Archives départementales de l'Ardèche ci-annexé.

(c.f annexes pages 194 à 231)

SOLIDARITES

1.10 - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) CENTRE DE SANTE

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Département de l'Ardèche, touché – comme bien d'autres territoires – par le phénomène de désertification médicale, a fait de l'accès aux soins et à la santé une priorité pour la mandature.

Ainsi, le Département se positionne comme un véritable chef de file de l'attractivité médicale, en portant ou accompagnant des actions et projets permettant de lutter contre la désertification médicale.

Face au même constat de pénurie médicale, la Région-Auvergne-Rhône-Alpes a également souhaité développer une politique ambitieuse en matière de lutte contre la désertification médicale.

Dans ce cadre, la Région, en lien avec le Département, a porté un projet de création d'un groupement d'intérêt public (GIP) « Ma Région, ma santé ».

Avec l'appui de ses partenaires, le but de ce GIP est de porter des centres de santé et de salarier des professionnels de santé, en priorité des médecins généralistes.

Cet outil doit permettre à ses signataires de :

- Recruter et salarier des professionnels de santé, prioritairement des médecins généralistes, qui exerceront dans les territoires les plus en tension ;
- Porter la création ou la reprise de centres de santé puis d'en assurer la gestion et l'animation ;
- Proposer des actions de prévention ;
- Prévoir des consultations mobiles de spécialistes ou paramédicaux.

Les membres du GIP peuvent recruter des agents (professionnels de santé et médecins notamment) en propre, et les mettre à disposition du GIP. Le GIP peut également recruter directement des agents.

Le GIP est constitué de plusieurs membres : la Région Auvergne Rhône Alpes, Le Département du Cantal, le Département de l'Ardèche, le GRCS ARA, la FEMAS AURA.

Le GIP est financé par la Région et les départements membres, ainsi que par toute autre commune ou intercommunalité qui pourrait y adhérer ensuite.

La participation des collectivités membres du GIP à l'équilibre budgétaire s'apprécie au niveau de chaque centre de santé et correspond au financement, des charges non couvertes par les produits du centre de santé du territoire qui les concerne.

- La Région prend en charge 50% du besoin de financement ;

- Le Département prend en charge 20% du besoin de financement des centres de santé situés sur son territoire. Pour les centres de santé dont il met les locaux à disposition, sans contrepartie financière, la prise en charge est portée à 50%.

Les communes et intercommunalités qui mettent à disposition, sans contrepartie financière, les locaux dédiés au centre de santé prennent en charge 30% du besoin de financement si le Département correspondant à leur territoire est membre du GIP, 50% du besoin de financement dans le cas contraire.

Les premiers recrutements de professionnels de santé devraient s'opérer début 2023.

Considérant la nécessité d'agir pour l'accès aux soins de tous les ardéchois, il est proposé d'adhérer au GIP régional « Ma Région, ma santé », selon la convention constitutive proposée en annexe, afin de disposer d'un outil innovant pour lutter contre la désertification médicale et faciliter l'installation de médecins en Ardèche.

***

PROJET DE DELIBERATION

N° 1. 10.1	D.G.A	Solidarités
Service Instructeur	DIRECTION	Service Cellule Santé
	SERVICE	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) CENTRE DE SANTE

L'Assemblée départementale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1111.4 et L.3211-1,
Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L6323-1 et suivants,
Vu la loi du 26 janvier 2016 relative à la modernisation du système de santé,
Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif au groupements d'intérêt public,
Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'adhésion du Département au GIP Régional « Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes » **et autorise** le Président à signer la convention afférente (annexe 1).

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Annexe 1

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes »

PREAMBULE

En Auvergne-Rhône-Alpes, les inégalités territoriales dans l'accès aux soins demeurent aujourd'hui au cœur des préoccupations de nombreux habitants : l'évolution de la démographie médicale, notamment pour les professionnels exerçant en médecine générale, tend à aggraver la tension dans les zones déjà fragiles. L'état de l'offre médicale dans ces territoires est d'autant plus préoccupant que le vieillissement de la population appellera dans les années à venir une demande de plus en plus forte de soins.

Face à un contexte de plus en plus tendu, et pour répondre aux inquiétudes croissantes des habitants, la Région et ses partenaires entendent poursuivre leur effort en matière de santé publique et accroitre encore leur rôle, en lien avec l'ARS, dans le champ sanitaire au service de tous les citoyens et de tous les territoires.

De nombreuses communes ou structures intercommunales sont aujourd'hui à la recherche de médecins généralistes, spécialistes et professionnels de santé. Les recherches individuelles conduites par ces acteurs se heurtent toutefois à un contexte de concurrence territoriale accrue et n'aboutissent parfois pas, du fait du rayonnement insuffisant.

Ainsi, et comme l'autorise la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et pourtant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS), la Région et ses partenaires entendent contribuer à l'effort pour favoriser l'installation de médecins salariés et engagent la création d'un Groupement d'Intérêt Public (organisme à but non-lucratif) dans le but de porter des centres de santé et salarier des professionnels de santé. En première intention, le cœur de la mission de ce groupement visera les médecins généralistes.

Vu les articles L. 1424-1, L.6323-1 et suivants, et L. 6134-1 du Code de la santé publique,
Vu les articles L.1111-2 et L.4221-1 du Code général des collectivités publique, notamment
Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif au groupements d'intérêt public,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêts public ;
Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n°2022-03/12-9-6443 portant sur le Plan régional de Santé – Protection et Proximité dans tous les territoires ;

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Annexe 1

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ….. du 25 mai 2022 ;
Vu la délibération du Conseil Départemental du Cantal ….. du …. ;
Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Ardèche….. du …. ;
Vu l'accord de principe du Groupement régional des centres de santé voté en Conseil d'administration du… ;
Vu l'accord de principe de la Fédération des Maisons de Santé en Auvergne-Rhône-Alpes, voté en Conseil d'administration du… ;

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Annexe 1

TITRE I : CONSTITUTION

ARTICLE 1 – CREATION

Il est constitué entre les soussignés :

1. **LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**
   Dont le siège est situé 1 Esplanade François Mitterrand, 69002, LYON
   Représenté par son Président en exercice, Monsieur Laurent WAUQUIEZ

ci-après dénommée « la Région » ;

2. **LE DEPARTEMENT DU CANTAL**
   Dont le siège est situé 28 avenue Gambetta, 15 000 Aurillac
   Représenté par son Président en exercice, Monsieur Bruno Faure,

ci-après dénommé « le Département du Cantal » ;

3. **LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**
   Dont le siège est situé Quartier La Chaumette – BP 737, 07007 Privas cedex
   Représenté par son Président en exercice, Monsieur Olivier Amrane,

ci-après dénommé « le Département de l'Ardèche » ;

4. **LE GROUPEMENT REGIONAL DES CENTRES DE SANTE**
   Dont le siège est situé 44 rue Feuillat, 69 003 LYON
   Représenté par sa Présidente en exercice, Madame Annie Fribault,

ci-après dénommé « le groupement régional des centres de santé » ;

5. **LA FEDERATION DES MAISONS DE SANTE EN AUVERGNE-RHONE-ALPES**
   Dont le siège est situé 16 rue du 1er Septembre 1944, 01160 PONT D'AIN
   Représenté par sa co-Présidente en exercice, Madame Emmanuelle BARLERIN,
   et son co-Président en exercice, Monsieur Yoann MARTIN,

ci-après dénommée « la fédération régionale des maisons de santé» ;

ci-après dénommées : « les parties » ;

Et toutes autres personnes morales dont l'adhésion viendrait à être acceptée par la suite qui ont manifesté leur intérêt.

ARTICLE 2 – DENOMINATION

La dénomination du groupement est :
« GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes» ci-après désigné « GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes »

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Annexe 1

ARTICLE 3 – OBJET ET CHAMP TERRITORIAL

Le GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes est créé afin de répondre aux besoins en professionnels de santé en mettant en place un service public régional partenarial qui aura pour mission de :

- Recruter et salarier des professionnels de santé, en priorité des médecins généralistes qui exerceront dans ces centres de santé, aménagés dans les territoires les plus sous-dotés de médecins, ou en risque de le devenir ;
- Porter la création ou reprendre des centres de santé dans des territoires identifiés comme en très fortes tensions et pour lesquels aucune solution n'a été trouvée à ce jour, correspondant à un intérêt régional de maintien ou d'augmentation de l'offre médicale, conformément aux articles L.6323-1 et suivants du Code de santé public, puis d'assurer leur gestion et animation;
- Proposer, à terme, des actions de prévention ;
- Prévoir des consultations mobiles de spécialistes ou paramédicaux.

Le champ territorial du GIP est le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le GIP peut, en outre, intervenir dans des projets inter-régionaux, nationaux à condition qu'ils lui soient confiés pour répondre aux principes et objectifs de coopération. Il peut aussi, le cas échéant, participer à des projets européens compatibles avec son objet.

Sur chaque secteur géographique identifié, la création du centre de santé et de ses éventuelles antennes, sera étudié en lien étroit avec l'ARS et les acteurs locaux, pour une complémentarité optimale avec l'offre existante libérale ou de soins de premiers recours.

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social du groupement est fixé au siège du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes situé au 1 Esplanade François Mitterrand, 69002, LYON

Il pourra être transféré en tout autre lieu sur simple décision de l'Assemblée générale.

ARTICLE 5 – DATE D'EFFET ET DUREE

Le GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes est constitué pour une durée indéterminée à compter de la date de la publication de l'acte d'approbation par l'Agence Régionale de Santé de la présente convention constitutive.

Le groupement peut être dissout par décision de l'Assemblée générale, par un vote pris à la majorité des 3/5ème des votes. Cette dissolution se fera dans les conditions de l'article 19.

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation. La personnalité morale du groupement subsiste pendant la période de liquidation.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

L'Assemblée générale fixe les conditions de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs pour la mise en œuvre des opérations de liquidation.

ARTICLE 6 – NATURE JURIDIQUE

Le Groupement est une personne morale de droit public.

ARTICLE 7 – CAPITAL

Le groupement est constitué sans capital.

TITRE II – ADHESION, DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

ARTICLE 8 – ADHESION – EXCLUSION – RETRAIT

8.1 ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

Le groupement peut, au cours de son existence et sur proposition du Président, admettre de nouveaux membres, personnes morales de droit public ou de droit privé. Les candidatures seront soumises à l'Assemblée générale qui délibère à la majorité qualifiée des 3/5ème.

La qualité de membre s'acquiert après agrément de la demande d'adhésion par délibération de l'Assemblée générale du groupement et signature de la présente convention par le nouvel adhérent.

Le nouveau membre sera tenu des dettes du groupement au jour de son admission, au prorata de sa contribution aux charges telle que définie à l'article 13.

Tout nouveau membre est réputé adhérer aux dispositions de la présente convention, ainsi qu'à toutes les décisions déjà prises par les instances du groupement et qui s'appliqueraient aux membres de celui-ci. Sa contribution financière pour l'exercice budgétaire en cours sera fixée par l'Assemblée générale et donnera lieu à l'adoption d'un budget rectificatif.

8.2 EXCLUSION D'UN MEMBRE

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'Assemblée générale, en cas de non-respect grave ou répété de ses obligations résultant de la présente convention ou pour faute grave. Le membre défaillant est obligatoirement entendu au préalable.

Le membre défaillant peut mettre en œuvre la procédure de conciliation prévue à l'article 23. À défaut de régularisation et si la conciliation n'aboutit pas, l'exclusion est décidée par l'Assemblée Générale selon les modalités pré citées.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Les modalités, notamment financières, de cette exclusion doivent avoir reçu l'accord à la majorité simple des votes de l'Assemblée générale.

8.3 RETRAIT D'UN MEMBRE

En cours d'exécution de la convention, tout membre peut se retirer du GIP pour motif légitime. Le membre désirant se retirer doit notifier son intention au Conseil d'administration du groupement pour inscription à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale.

Le directeur du GIP organise les modalités pratiques du retrait notamment financières, et les présente à l'Assemblée générale qui les adopte.

L'Assemblée générale vote et constate par délibération le retrait du membre, arrête la date effective du retrait et, si nécessaire, procède à l'arrêté contradictoire des comptes.

Ce retrait ne peut toutefois intervenir qu'à l'expiration d'un exercice budgétaire.

ARTICLE 9 – DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

9.1 ATTRIBUTION DES DROITS STATUTAIRES

Les droits statutaires sont définis en fonction de la typologie des contributeurs. L'Assemblée générale du GIP est composée de 5 collèges :

- Collège n°1 : la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec 4 représentants ;
- Collège n°2 : les Conseils départementaux, avec un représentant par département membre ;
- Collège n°3 : les communes et intercommunalités, avec un représentant par commune ou EPCI membre ;
- Collège n°4 : les associations et autres personnes morales mettant à disposition leur expertises et leur réseau : (sous réserve d'approbation par les instances respectives), avec cinq représentants ;
- Collège n°5 : deux personnalités qualifiées désignées par le Président de Région.

Lors des votes dans les différentes instances du GIP, la répartition statutaire des droits de vote des différents collèges définis ci-dessous est fixée selon les modalités suivantes :

- Collège n°1 : 50% des droits de vote,
- Collège n°2 : les membres de ce collège détiennent au global 20% des droits de vote (répartis équitablement entre les membres),
- Collège n°3 : les communes et intercommunalités détiennent au global 20% des droits de vote (répartis équitablement entre les membres),
- Collège n°4 : les associations et autres personnes morales mettant à disposition leur expertises et leur réseau, détiennent au global 5% des droits de vote (répartis équitablement entre les membres),

- Collège n°5 : les deux personnalités qualifiées désignées par le Président de Région détiennent au global 5% des droits de vote.

Le nombre de voix attribué à chacun des collèges n'étant pas fonction du nombre de membres, il ne peut pas évoluer à la suite de nouvelles adhésions.

En cas de partage des voix, la voix du président du GIP est prépondérante.

L'ARS et l'assurance maladie assistent à l'Assemblée générale, sans droit de vote.

La circonstance que l'un des collèges n°2, 3, 4 et 5 ne comporte temporairement aucun membre ne saurait entraver le bon fonctionnement du groupement. Jusqu'à ce que le GIP enregistre l'adhésion d'un membre relevant du collège concerné, les décisions restent soumises au vote selon les modalités précédemment décrites, sans prise en compte des droits statutaires relatifs au collège dépourvu de membres.

La répartition des droits statutaires des collèges peut faire l'objet d'une révision dans le cadre d'un avenant à la présente convention.

Aucune modification ne pourra conférer à la Région moins de 50 % des droits statutaires.

9.2 OBLIGATION DES MEMBRES

Les membres s'engagent à participer activement à la réalisation des objectifs du GIP décrites dans l'article 3 et à assurer les missions qui peuvent leur être confiées dans ce cadre. Ils peuvent se voir proposer une mission permanente et proportionnée pour l'accomplissement des objectifs de la présente démarche de coopération.

Les membres s'engagent à ne pas utiliser le GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes au préjudice de l'offre existante de soins libérale ou de premiers recours sur le territoire.

Les membres s'engagent à respecter de plein droit les dispositions de la présente convention constitutive et ses avenants éventuels, le règlement intérieur du GIP, ainsi que toutes décisions applicables aux membres du Groupement qui peuvent leur être opposées. Ils sont également tenus des dettes du GIP dans la proportion de leurs droits.

Les membres du groupement sont tenus d'adopter un comportement loyal et sincère propre à assurer la bonne réalisation par le GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes, des missions qui lui sont confiées.

Les membres s'engagent à participer au financement des activités du GIP selon les modalités prévues à l'article 13 de la présente convention, et à l'animation de ses activités.

Les membres ne sont pas tenus des engagements du GIP à l'égard des tiers. Ils ne sont pas solidaires à l'égard des tiers.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

TITRE III – FONCTIONNEMENT

Le groupement tient une comptabilité de droit public et sera soumis aux dispositions des titres Ier et III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), à l'exception des 1° et 2° de l'article 175, des articles 178 à 185, 204 à 208 relatifs à la comptabilité budgétaire en autorisations d'engagement et crédits de paiements limitatifs, des articles 215 à 219 et des articles 220 à 228.

Un agent comptable sera nommé par arrêté du Ministre chargé du budget.

ARTICLE 10 – RESSOURCES DU GIP

Les ressources du GIP comprennent :

- Les contributions financières et non-financières (apports en nature) des membres ;
- Les remboursements de l'assurance maladie dont il est fait état à l'article L. 6323-1 du code de la santé publique ;
- Les subventions et dotations conventionnelles ;
- La rémunération des prestations et le cas échéant le produit de l'exploitation de ses biens ;
- Les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle ;
- Les dons et legs ;
- Toute autre recette autorisée par la loi ou les règlements dont les fonds européens.

ARTICLE 11 – GESTION DU PERSONNEL

11.1 MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL PAR LES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres du GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes peuvent mettre à la disposition de celui-ci des personnels, y compris à temps partiel.

Les personnels mis à la disposition du groupement conservent leur situation juridique d'origine mais sont soumis aux règles d'organisation et de fonctionnement du GIP. Leur structure d'origine garde à sa charge leurs traitements, leurs couvertures sociales et la responsabilité de leur avancement et de leur gestion.

La mise à disposition de personnel donne lieu à l'établissement d'une convention entre la structure d'origine et le GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est réalisée sans contrepartie financière au titre de la contribution aux ressources du groupement.

11.2 REGIME APPLICABLE AUX PERSONNELS DU GIP

Pour couvrir ses besoins en personnel par des agents à profil de compétence adapté et dans l'hypothèse où ceux-ci ne pourraient être mis à sa disposition par les membres, le GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes procède en propre à des recrutements,

prioritairement des médecins généralistes pour une durée de deux ans concernant ces derniers.

Les personnels recrutés directement par le groupement sont soumis au droit public.

Les modalités de rémunération des personnels du GIP sont fixées par l'Assemblée générale, en tenant compte pour les médecins de la grille de la Fonction Publique Hospitalière.

ARTICLE 12 – MISES A DISPOSITION

Outre le versement des cotisations et contributions, les membres du groupement participent au fonctionnement de celui-ci, dans le cadre de conventions particulières, par :

- Mise à disposition gratuite de locaux ;
- Mise à disposition gratuite de matériels.

12.1 MODALITES DE MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de locaux, d'équipements donne lieu à des conventions entre le GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes et les membres les mettant à disposition.

Ce sera le cas en particulier pour la mise à disposition, notamment par les collectivités, des locaux destinés à accueillir les centres de santé ou leurs antennes. La convention de mise à disposition en précisera les modalités, le GIP ne pouvant en aucun cas prendre à sa charge notamment les charges des propriétaires et des locataires.

12.1 PROPRIETES DES MOYENS MIS A DISPOSITION

Sauf convention contraire, les biens mis à disposition du GIP par les membres ou par d'autres personnes demeurent leur propriété. En cas de dissolution du groupement, ils sont remis à leur disposition.

Les équipements et/ou matériels mis à disposition du GIP par les membres font l'objet de conventions entre le groupement et les membres concernés. Ce sera le cas pour les mises à disposition notamment par les collectivités des locaux destinés à accueillir les centres de santé ou leurs antennes.

Ces conventions peuvent, le cas échéant, prévoir les conditions de la cession des équipements et/ou matériels mis à disposition.

ARTICLE 13 – LES CONTRIBUTIONS AUX CHARGES DU GIP

Les contributions statutaires sont obligatoires pour les membres des collèges 1, 2 et 3. Elles peuvent être :

- des contributions non-financières sous la forme de mise à disposition de locaux sans contreparties financières ;
- des contributions non-financières sous forme de mise à disposition de personnels sans contreparties financières ;
- des contributions non-financières sous forme de mise à disposition d'équipements ou matériels sans contreparties financières ;
- des contributions financières.

Les contributions statutaires non-financières :

Elles font l'objet pour chaque exercice budgétaire, d'une évaluation par le membre concerné en lien avec le directeur, puis proposée par l'agent comptable et validée par l'Assemblée générale.

Les contributions non financières correspondant à la mise à disposition des personnels sont valorisées et prises en compte comme contributions.

La Région contribue par :

- la mise à disposition, sans contrepartie financière, de personnels pour l'équipe du siège en charge des missions mutualisées notamment le directeur,
- la mise à disposition, sans contrepartie financière, des locaux dédiés au siège du GIP dont leur gestion (nettoyage, entretien, réparation, etc.), charges de viabilisation, taxes foncières et taxe d'habitation.

Les autres collectivités contribuent par :

- la mise à disposition, sans contrepartie financière, des locaux dédiés aux centres de santé (et antennes) dont leur gestion (nettoyage, entretien, réparation, etc.), charges de viabilisation, taxes foncières et taxe d'habitation,
- le cas échéant, la mise à disposition, sans contrepartie financière, de personnels.

Les contributions statutaires financières :

Elles ont pour objet d'équilibrer les charges et produits du GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes, et des centres de santé dont le GIP est gestionnaire.

Les charges comprennent notamment:

- les charges imputables spécifiquement par comptabilité analytique à chaque centre de santé : charge de personnels - professionnels de santé et supports comme le secrétariat médical,
- les charges mutualisées entre les membres du GIP et entre chaque centre de santé qui seront par clefs de répartition imputées sur chaque centre de santé, notamment : charge de personnels du siège non mis à disposition, achats, assurances, coûts de formation, diverses dépenses courantes et charges externes...

Les produits comprennent notamment :

- les remboursements des actes par l'assurance maladie de chaque centre de santé,
- les subventions tirées de la mobilisation de fonds européens,
- La rémunération des prestations et le cas échéant le produit de l'exploitation des biens,

- les dotations et subventions liées aux activités de chaque centre de santé.

La participation des collectivités membres du GIP à l'équilibre budgétaire s'apprécie au niveau de chaque centre de santé et correspond au financement, des charges non couvertes par les produits du centre de santé du territoire qui les concerne.

- La Région prend en charge 50% du besoin de financement.
- Le Département prend en charge 20% du besoin de financement des centres de santé situés sur son territoire. Pour les centres de santé dont il met les locaux à disposition, sans contrepartie financière, la prise en charge est portée à 50%.
- Les Communes et Intercommunalité qui mettent à disposition, sans contrepartie financière, les locaux dédiés au centre de santé prennent en charge 30% du besoin de financement si le Département correspondant à leur territoire est membre du GIP, 50% du besoin de financement dans le cas contraire.

Les membres des collèges n°4 et 5 apportent leurs expertises et leurs réseaux.

ARTICLE 14 – LE BUDGET

14.1 ELABORATION DU BUDGET

Le budget, présenté par le directeur du GIP, est approuvé chaque année, par l'Assemblée générale à la majorité simple des voix exprimées. Des budgets rectificatifs, présentés par le directeur, peuvent être adoptés en cours d'exercice par l'Assemblée générale.

L'exercice budgétaire commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de l'année civile.

Le budget inclut l'ensemble des opérations de charges et produits prévisionnelles pour l'exercice sur la base notamment de la moyenne d'actes pressentie. En dépense, il fixe un montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs spécifiques du GIP en distinguant les dépenses d'investissements et les dépenses de fonctionnement.

14.2 – GESTION ET SUIVI BUDGETAIRE

Le groupement ne donnant pas lieu à la réalisation de bénéfices ni a fortiori au partage de ceux-ci, l'excédent éventuel de recettes d'une activité sur ses charges au titre d'un exercice sera reporté sur l'exercice suivant ; le surplus financier ainsi dégagé viendra l'année suivante en atténuation des charges imputables à l'activité concernée du centre de santé ou affectée à la section d'investissement sur décision de l'Assemblée générale.

TITRE IV – GOUVERNANCE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ARTICLE 15 – ASSEMBLEE GENERALE

15.1 TENUE ET DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des membres du groupement dans les conditions définies ci-après.

Les organes délibérants des membres désignent leurs représentants pour le GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes.

En cas de pluralité de représentants pour une même personne morale, seul le représentant légal a voix délibérative.

L'Assemblée générale est convoquée par le Président du GIP, qui en fixe l'ordre du jour.
Elle est également convoquée à la demande de la moitié au moins des membres du groupement.

L'Assemblé générale se réunie au moins deux fois par an sur convocation de son président. Elle doit être convoquée au moins sept jours à l'avance, ou cinq jours en cas d'urgence. La convocation indique le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

L'Assemblée générale est présidée par le Président du GIP. En début de séance, l'Assemblée désigne, par élection à la majorité simple, un secrétaire de séance. Il est tenu un procès-verbal signé par le président et le secrétaire de séance.

15.2 COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des représentants des membres du GIP.

Chaque membre des collèges 2, 3, 4 et 5 est représenté à l'Assemblée générale par 1 représentant (avec 1 suppléant en cas d'absence).

Les représentants des membres du GIP (titulaires et suppléants) à l'Assemblée générale sont désignés par les autorités compétentes ou par les Assemblées délibérantes de ces membres.

Chaque membre informe le GIP de l'identité de ses représentants et des changements intervenant à ce propos.

La Région est représentée à l'Assemblée générale par 4 représentants.

La Présidence de l'Assemblée générale est assurée de droit par le Président du GIP.

La présidence du GIP est de droit le Président du Conseil régional ou son représentant.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

15.3 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale délibère sur les questions de sa compétence selon les termes de la présente convention ou du règlement intérieur.

Le vote par procuration est autorisé, dans la limite de 1 pouvoir par membre.

L'Assemblée générale ne délibère valablement que si les membres présents ou représentés représentent au moins la moitié des voix.
Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée au plus tôt 7 jours et, au plus tard, 40 jours après la première convocation.

Les décisions suivantes sont valablement prises par la majorité simple des voix exprimées :

1/ Définition de la politique générale ;
2/ Approbation du programme stratégique annuel conforme aux missions du GIP ;
3/ Admission de membres ;
4/ Adoption du budget prévisionnel annuel comprenant notamment le montant des contributions, et le cas échéant les prévisions d'engagement de personnel propre ;
5/ Approbation des budgets rectificatifs le cas échéant ;
6/ Approbation du compte de gestion et des comptes de chaque exercice et l'affectation du résultat ;
7/ Approbation du rapport d'activité de l'exercice écoulé ;
8/ Nomination et révocation des administrateurs au Conseil d'administration ;
9/ Les modalités de rémunération des personnels propres au GIP ;
10/ Décider des conclusions de partenariats avec des entités extérieurs au GIP ;
11/ Tout sujet d'intérêt commun aux membres du groupement.

Une majorité renforcée des deux tiers des voix des membres présents ou représentés est exigée pour les décisions suivantes :

1/ Exclusion d'un membre ;
2/ Modification de la présente convention ;
3/ Détermination du nombre de membres du Conseil d'administration ;
4/ La transformation du GIP en une autre structure ;
5/ Dissolution anticipée et désignation d'un liquidateur.

En cas de partage des voix, la voix du président du GIP est prépondérante.

Toutes les décisions prises par l'Assemblée générale du GIP engagent les membres du groupement.

ARTICLE 16 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

16.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le groupement est administré par un Conseil d'administration composé de 11 membres dont le président du GIP est de droit le Président du Conseil Régional ou son représentant ; il se compose comme suit :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

- 4 Membres du collège n°1, désignées par le Conseil Régional ;
- 2 Membres du collège n°2, désignées par les membres de ce collège selon les modalités prévues au sein du Règlements intérieur ;
- 2 Membres du collège n°3, désignées par les membres de ce collège selon les modalités prévues au sein du Règlements intérieur ;
- 2 Membres du collège n°4, désignées par les membres de ce collège selon les modalités prévues au sein du Règlements intérieur.
- 1 membre du collège n°5, désigné par les membres de ce collège selon les modalités prévues au sein du règlement intérieur.

Le Président a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Les représentants des membres du GIP ne siègent pas à titre personnel, mais en qualité de représentants du membre du GIP dont ils sont issus.

Si le membre cesse de faire partie du GIP, le mandat cesse.

En cas de perte de son mandat par un administrateur, un nouveau représentant est choisi selon les règles fixées par le présent article.

Les fonctions d'administrateur du groupement sont exercées gratuitement, sauf pour le Président du GIP pour lequel une indemnité est prévue et fixée par le règlement intérieur. Toutefois, le Conseil d'administration peut allouer aux administrateurs des indemnités pour des missions qu'il leur confie et dans la limite des crédits inscrits à cet effet.

Les administrateurs sont désignés pour un mandat renouvelable de deux ans. En cas d'empêchement prolongé d'un administrateur ou de la perte de la qualité, en raison de laquelle la personne a été désignée administrateur, il est procédé à son remplacement par le membre (notamment en raison des élections) pour la durée du mandat restant à courir.

16.2 POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration administre le groupement et en est l'instance exécutive. A cet effet, il prend toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée générale.

Dans ce cadre, il est notamment compétent pour :

1/ Proposer à l'Assemblée générale le programme stratégique annuel ;
2/ Adopter les éventuels budgets rectificatifs ;
3/ Désigner et révoquer le président du Conseil d'administration ;
4/ Sur proposition du Président du GIP, nommer le directeur du groupement ;
5/ Déléguer certaines compétences du Conseil d'administration au directeur ;
6/ Modifier le règlement intérieur ;
7/ Adopter le règlement budgétaire et financier ;
8/ Décider des conclusions de partenariats avec des entités extérieurs au GIP.

D'une façon générale, il prend toute décision nécessaire au bon fonctionnement du GIP, sauf celles réservées à l'Assemblée générale ou au directeur. Le Conseil d'administration est chargé de leur exécution.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

16.3 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt du GIP l'exige et au moins deux fois par an.

Le Conseil d'administration est convoqué, par son président, sept jours au moins à l'avance.

La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de réunion.

ARTICLE 17 - DIRECTION DU GIP

Le directeur assure, sous l'autorité du Conseil d'administration, le fonctionnement courant du GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes. Il est nommé par le Conseil d'administration.

À cet effet, le directeur :

- structure l'activité et le fonctionnement du GIP, et élabore le règlement budgétaire et financier ;
- a autorité sur les personnels propres et mis à disposition du GIP ;
- propose à l'Assemblée générale les modalités de rémunération des personnels propres au GIP ;
- exécute les délibérations du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale;
- élabore le rapport d'activité du GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes et le soumet au Conseil d'administration puis à l'Assemblée générale pour approbation;
- élabore le projet de budget nécessaire à leur mise en œuvre du GIP ;
- veille aux équilibres budgétaires et financiers du GIP ;
- est ordonnateur des recettes et des dépenses du GIP. A ce titre, il est chargé de la constatation des droits et des produits dont il prescrit et autorise le recouvrement et de l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses (exécution du budget du GIP) ;
- rend compte à la Présidence du Conseil d'administration et aux organes délibérants de l'activité du GIP.
- a délégation pour la mise en œuvre et à ce titre :
  - signe tous les contrats de travail et toutes les conventions ;
  - signe les transactions après autorisation du Conseil d'administration ;
- représente le GIP en justice et dans les actes de la vie civile.

Dans les rapports avec les tiers, le directeur du GIP engage le groupement par tout acte entrant dans son objet. Il peut déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité dans les domaines autorisés par délibération du Conseil d'administration.

Il assiste aux réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration, avec voix consultative.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région met à disposition le directeur sans contrepartie financière, pour une durée de 3 ans renouvelable.

ARTICLE 18 - DISPOSITIONS DIVERSES

18.1 MODIFICATIONS DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

La présente convention constitutive pourra être modifiée par l'Assemblée générale des membres statuant dans les conditions visées à l'article 15.

18.2 CONTRATS

Les contrats passés par le GIP pour ses achats sont soumis aux dispositions du code de la commande publique.

Par ailleurs, comme mentionné à l'article 12.1, la mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériels donne lieu à des conventions entre le GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes et les membres les mettant à disposition.

TITRE V : LIQUIDATION DU GIP

ARTICLE 19 - DISSOLUTION

Le GIP est dissout par décision de l'Assemblée générale prise à la majorité qualifiée des 3/5ème et approbation par l'autorité administrative qui a approuvé la convention.

La dissolution du GIP entraîne sa liquidation. La personnalité morale du GIP subsiste pendant cette période de liquidation.

Le retrait d'un membre du GIP Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes ou son exclusion ne sont pas des causes de dissolution, sauf s'il apparaît que le GIP ne peut plus fonctionner sans la participation de ce dernier.

ARTICLE 20 - LIQUIDATION

La dissolution du GIP entraine sa liquidation mais sa personnalité morale du GIP subsiste pour les besoins de cette liquidation.

L'Assemblée générale fixe les conditions de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs pour la mise en œuvre des opérations de liquidation.

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Annexe 1

ARTICLE 21 - DEVOLUTION DES ACTIFS

Après paiements des dettes, l'excédent d'actif est attribué à un ou plusieurs bénéficiaires conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale.

ARTICLE 22 - CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente convention est conclue entre les membres sous réserve de son approbation et de sa publication par les autorités compétentes.

ARTICLE 23 - CONCILIATION

En cas de litige ou de différend survenant entre les membres du GIP ou encore entre le GIP lui-même et l'un de ses membres à raison de la présente convention ou de son application, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à un conciliateur qu'elles auront désigné.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de [trois mois] à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie.

Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

ARTICLE 24 - JURIDICTION COMPETENTE

Faute de résolution amiable du litige, la juridiction compétente est le tribunal administratif de Lyon .

Fait à Lyon, le [.....] 2022
En [X] exemplaires

PRESENTATION

Rapporteur : Madame Sandrine GENEST

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je ne reviendrai pas sur l'état de la désertification médicale sur notre territoire. Je ne reviendrai pas non plus sur notre engagement, mais plutôt sur notre ambition et surtout la manière de travailler, car ma volonté est de vous associer toutes et tous dans ce travail sur la lutte contre la désertification médicale. L'ambition est que le Département se positionne comme chef de file de l'attractivité médicale et joue un rôle de facilitateur pour les candidats à l'installation.

L'attractivité médicale passe par la mise en valeur des atouts naturels de l'Ardèche mais aussi et surtout par le renforcement de conditions d'exercice qui attirent les jeunes (exercice groupé, en réseau pluriprofessionnel, au sein de dynamiques locales fortes).

Et nous pouvons agir en tant que facilitateurs à l'installation en accompagnant dans des démarches administratives, dans des démarches du quotidien, dans la recherche de logement, dans la recherche d'emploi pour le conjoint.

Toutes ces actions se déclinent localement en partenariat avec l'ensemble des élus, les professionnels de santé, les structures hospitalières. Il n'y a pas une recette qui pourrait être généralisée mais des réalités locales à comprendre et accompagner.

Depuis plus d'un an, la cellule santé que je pilote avec le Dr FONTANEL a engagé des actions d'envergure et a déjà des résultats. Je peux vous parler de la signature du partenariat avec le SDIS pour des actions de formation à la médecine d'urgence en milieu rural, l'organisation de la journée départementale des internes, qui a eu lieu le 12 mai et qui va se renouveler d'ici quelques semaines, l'accompagnement d'initiatives locales comme la création de la maison des internes à l'hôpital d'Aubenas ou de prochaines maisons de santé qui mailleront le territoire ou encore la mise en place de liens avec les facultés de médecine.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a également souhaité s'engager dans cette lutte contre la désertification médicale, en particulier dans les territoires les plus ruraux. Ce n'est pas un hasard si l'Ardèche et le Cantal figurent parmi les départements pilotes de l'initiative que nous vous proposons d'approuver aujourd'hui.

Vous avez tous pu prendre connaissance du rapport et du projet de convention en annexe. Sans entrer dans le détail, je vais en exposer les grands principes.

Les GIP « Ma région, ma santé » permettront de recruter et salarier des médecins, des spécialistes ou des paramédicaux.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes financera chaque centre à hauteur de 50 % du besoin de financement, c'est-à-dire de l'éventuel déficit de fonctionnement, le Département prendra en charge 20 % de ce besoin de financement et la commune ou l'intercommunalité 30 %.

J'attire votre attention sur le fait qu'il y a une différence notable entre la participation à un groupement d'intérêt public, où la participation financière de la collectivité sera partagée entre la Région, le Département et les communes ou communautés de communes, et un centre de santé entièrement à charge du Département. La « force de frappe », si je puis me permettre cette expression, d'un GIP où Région, Département et collectivité sont partenaires, permettra de mailler le territoire et d'accompagner au mieux les communes ou intercommunalités dans leurs projets.

Le pari fait dans ce futur dispositif collectif est de recruter des médecins sur une activité mixte, mi-temps salarial - mi-temps libéral, de les répartir sur les territoires en tension ayant eu des médecins et donc un cabinet médical disponible et sur une durée limitée.

Ce dispositif propose également des actions de prévention. C'est une ouverture large qui va nous permettre des réflexions multiples sur de futures installations pérennes, sur de la présence médicale dans les EHPAD ou dans les services de la PMI. La complémentarité des actions a été notre choix. Personne ne peut contester que l'intervention régionale à hauteur de 50 % du financement de ces centres de santé constitue un levier majeur pour la réussite de ces projets.

Par ailleurs, parce que nous sillonnons chaque jour le terrain, nous savons qu'un projet réussi est un projet collectif qui s'appuie sur des dynamiques locales et qui crée des synergies à tous les niveaux.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Madame la vice-présidente.

Y a-t-il des remarques concernant l'intégration au GIP de la Région « Ma région, ma santé » ?

INTERVENTIONS - DEBAT

M. Laurent UGHETTO

Merci pour cet exposé rapide.

Je ne reviens pas sur ce qui a été exprimé ce matin par Hervé SAULIGNAC concernant le modèle qui avait été présenté par le Conseil Départemental, avec le premier centre de soins qui avait ouvert à Privas et qui est mort aujourd'hui.

J'ai une question Madame la vice-présidente. Dans le GIP, il y a le fonctionnement, il y a le financement. Pouvez-vous décomposer le mode de financement, la participation du Département et les modalités de mise en application, parce que j'ai du mal à comprendre les 50 % et les 30 % ?

M. Le Président, Olivier AMRANE

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur le GIP ? Non.

Mme Sandrine GENEST

Cette question est surprenante. Le fonctionnement de ce type d'organisation, c'est l'addition des frais. On parle de salariat de médecins, mais il faut aussi qu'il y ait des secrétaires médicales. Il y a les salaires, ce sont les dépenses, et les recettes sont constituées des remboursements de la CPAM.

M. Laurent UGHETTO

Ce n'est pas la question.

Je pose la question de la décomposition entre le Département, la communauté de communes, les partenaires, etc. Ce n'est pas très clair.

Mme Sandrine GENEST

Nous sommes sur une proposition d'être un acteur et de prendre part à cette convention. Les modalités concrètes se mettront en place au fur et à mesure. En allant sur le terrain, je me suis rendu compte qu'il fallait une organisation différente et elle est complètement différente de ce qui va être prévu au niveau du Cantal. J'ai évoqué une activité mixte, avec une réflexion sur des mi-temps de salariat et des mi-temps d'activité libérale, et une répartition sur l'ensemble du territoire, parce que cela nous semblait important sur ce département pour être aussi un levier parce que, au-delà de l'installation de libéraux, la question autour des EHPAD est importante par rapport à notre territoire et par rapport aux services de PMI.

Les contours exacts des modalités ne sont pas définis, la seule chose que nous savons, c'est que, sur les dépenses, la Région prendra 50 % de la part restant à financer dans un premier temps, nous 20 % et les communautés de communes 30 %.

Nous nous appuierons sur des maisons de santé existantes, nous n'allons pas en recréer, l'intérêt n'est pas forcément d'en ouvrir, il vaut mieux aller vers le territoire et dans des bâtiments existants. Donc ce sera aussi à mettre dans la balance. Mais à l'heure actuelle tous ces contours-là ne sont pas définis.

M. Hervé SAULIGNAC

L'annexe 1, page 11, est incompréhensible. « La Région prend en charge 50 % du besoin de financement. » D'accord. « Le Département prend en charge 20 % du besoin de financement des centres de santé. Pour les centres de santé dont il met les locaux à disposition sans contrepartie financière, la prise en charge est portée à 50 %. » Pouvez-vous nous éclairer ? Lorsque nous mettons des locaux à disposition, la prise à charge est plus importante que lorsque nous ne le faisons pas ?

Mme Sandrine GENEST

Ce ne sont pas des locaux du Département qui sont mis à disposition mais des locaux du territoire. Des médecins sont partis à la retraite et l'idée est d'installer des médecins sur ces territoires où il y a déjà des cabinets. C'est pour cette raison qu'il y aura un décalage au niveau de notre part de financement.

M. Hervé SAULIGNAC

C'est incompréhensible.

Mme Sandrine GENEST

Si le territoire met à disposition des locaux, il ne participe pas à la même hauteur que celle prévue initialement.

Mme Christelle REYNAUD

Je rebondis sur ce que dit Sandrine GENEST, parce que dans le secteur nord, nous avons les locaux et toujours pas les médecins. Et ce qui aggrave la situation, c'est que, parce qu'il n'y a plus de médecins généralistes, les hôpitaux, qui avaient l'habitude de venir pratiquer des spécialités, ont décliné fortement cette pratique depuis le COVID, qui n'a pas arrangé les choses.

Donc j'en appelle à vous pour intervenir sur tout le département, il y a un fort besoin d'être actif.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non.

Nous avions annoncé que nous arrêtions le salariat et c'est ce que nous faisons, ce n'est pas le Département qui va porter le salariat de ce GIP. C'est la Région qui en est à l'initiative, en complémentarité avec notre cellule. Et l'idée est de faire porter ce salariat sur des initiatives locales et des besoins locaux.

Nous ferons bien sûr entrer votre territoire et les besoins sur votre canton, il est important de le dire, parce que nous avons des difficultés à trouver des médecins, mais la Région aussi. Donc il faut que nous proposions ce modèle. Ce qui est important pour nous, ce sont les consultations mobiles qui vont tourner sur le territoire, en milieu rural c'est fondamental.

Nous sommes le premier Département avec le Cantal à partir sur ce GIP, qui est copiloté par l'ARS et la Région. Cela demande un gros travail d'étude sur l'ensemble des territoires pour connaître les besoins, sachant que notre territoire est vaste du nord au sud et qu'il y a beaucoup d'interrogations et beaucoup de besoins locaux. C'est pourquoi il faut identifier l'ensemble des projets. C'est la volonté et la complémentarité que nous voulons mettre en avant avec Sandrine GENEST, que je remercie pour ce travail.

Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Non.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Groupe Ardèche, Génération Terrain : 16

Monsieur Olivier AMRANE, Madame Laëtitia BOURJAT, Madame Claudie COSTE, Madame Cécile DUCHAMP, Madame Sylvie GAUCHER, Madame Sandrine GENEST, Monsieur Pierre MAISONNAT, Monsieur Laurent MARCE, Monsieur Jean-Yves MEYER, Madame Martine OLLIVIER, Monsieur Marc-Antoine QUENETTE, Madame Ingrid RICHIOUD, Madame Françoise RIEU-FROMENTIN, Monsieur Matthieu SALEL, Monsieur Max TOURVIEILHE, Monsieur Jean-Paul VALLON.

Groupe Proximité au cœur de l'Ardèche : 2

Monsieur Christian FEROUSSIER, Madame Julie SICOIT-ILIOZER.

Groupe Ardèche à Gauche : 16

Madame Laurence ALLEFRESDE, Madame Elvire BOSC, Madame Sandrine CHAREYRE, Monsieur Jérôme DALVERNY, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Christine MALFOY, Monsieur Olivier PEVERELLI, Monsieur Ronan PHILIPPE, Madame Christelle REYNAUD, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Hervé SAULIGNAC, Madame Laëtitia SERRE, Monsieur Pascal TERRASSE, Monsieur Laurent UGHETTO, Monsieur Christophe VIGNAL, Monsieur Michel VILLEMAGNE.

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1111.4 et L.3211-1,
Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L6323-1 et suivants,
Vu la loi du 26 janvier 2016 relative à la modernisation du système de santé,
Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif au groupements d'intérêt public,
Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Ouï l'avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés, le groupe Ardèche à Gauche ne prenant pas part au vote, de la commission « Solidarités, Santé, Enfance, Autonomie et Handicap » en date du lundi 10 octobre 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'adhésion du Département au GIP Régional « Ma Région, ma santé – Auvergne-Rhône-Alpes » **et autorise** le Président à signer la convention afférente (annexe 1).

(c.f annexe pages 249 à 265)

1.8 - POLITIQUE INSERTION ET EMPLOI - EXPERIMENTATION REFORME DU RSA

RAPPORT DU PRESIDENT

Après une forte augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA en 2020 (7 898 personnes au plus haut), le nombre des bénéficiaires au sein du Département de l'Ardèche a beaucoup diminué et s'élève désormais à 6 609 en août 2022.

Ces chiffres illustrent la politique d'action sociale volontariste du Département de l'Ardèche afin de s'inscrire dans une dynamique de retour à l'emploi, et à l'émancipation des publics les plus fragiles.

De plus, la reprise économique offre de nombreuses opportunités d'emploi pour les bénéficiaires du RSA. Le Département souhaite pleinement s'inscrire dans un accompagnement personnalisé et adapté à chaque contexte. A ce titre, les services départementaux travaillent sans relâche sur un rapprochement entre le secteur économique et les bénéficiaires du RSA.

Il est partagé l'objectif de permettre aux bénéficiaires de retourner vers l'emploi. C'est pourquoi, le Département de l'Ardèche entend soumettre sa candidature au projet d'expérimentation annoncé par l'Etat dans le cadre de la réforme du RSA.

Par conséquent, il est proposé :

- De prendre acte que le Département soumettra officiellement sa candidature au projet d'expérimentation de l'Etat dans le cadre d'une réforme du Revenu de Solidarité Active.

PROJET DE DELIBERATION

N° 1. 8.1	D.G.A	Solidarités
Service Instructeur	DIRECTION	Accompagnement Social, Insertion et Emploi
	SERVICE	Insertion

POLITIQUE INSERTION ET EMPLOI - EXPERIMENTATION REFORME DU RSA

L'Assemblée départementale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3211-1 ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment le livre II, titre VI, chapitre 2 et 3 et notamment l'article L. 263-2 du CASF relatif à la mise en oeuvre du Programme Départemental d'Insertion ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L. 262-29 et suivants relatifs au Contrat d'engagement réciproque et aux modalités de suspension et radiation
Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion ;
Vu la délibération du 16 décembre 2019 N° 1.7.1 du Conseil départemental adoptant les orientations du schéma des solidarités 2020-2024 ;
Vu les crédits inscrits au budget départemental 2022 ;
Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte que le Département soumettra officiellement sa candidature au projet d'expérimentation de l'Etat dans le cadre d'une réforme du Revenu de Solidarité Active.

PRESENTATION

Rapporteur : Madame Laëtitia BOURJAT

Mme Laëtitia BOURJAT

Mes chers collègues, il y a quelques mois devant cette assemblée, j'avais évoqué devant vous la nécessité d'améliorer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans leur parcours de retour à l'emploi. J'avais alors exprimé une conviction qui est celle de l'ensemble de notre majorité : personne n'est inemployable.

Je sais que parmi vous et parmi les travailleurs sociaux qui assistaient à nos échanges, cela avait été perçu comme la marque d'un manque de réalisme, d'une forme d'aveuglement dogmatique. Je le redis, il n'y a ni dogmatisme, ni angélisme.

Nous savons que tout le monde ne peut pas, sur l'expression de sa simple volonté, monter immédiatement dans le train de l'emploi. Nous savons qu'il y a des personnes qui ont besoin de résoudre de nombreuses difficultés, sociales, familiales, médicales, avant de pouvoir travailler. Enfin, nous savons que tout le monde ne peut pas intégrer du jour au lendemain le secteur marchand, avec ses cadences et ses contraintes.

Toutefois, je me permets de rappeler que le monde du travail ne se résume pas à des cadences dictées par la productivité. Les bénévoles dans les associations fournissent un travail, les salariés en secteur protégé fournissent un travail, les retraités qui s'occupent de leurs petits-enfants, toutes les personnes qui aident un proche malade ou handicapé fournissent un travail. Toute activité qui contribue d'une manière directe ou indirecte au bon fonctionnement de notre société est utile à tous et peut être qualifiée de travail.

Aussi, quand j'évoquais en février dernier devant vous le rapport de la Cour des Comptes sur le RSA qui met en lumière les carences dans l'accompagnement des bénéficiaires, c'était pour souligner l'effort collectif que nous devons porter ensemble sur cette partie. Ce rapport disait également que le RSA atteint partiellement son objectif : il a contribué à réduire la grande pauvreté, mais il n'a pas réussi à insérer durablement tous les bénéficiaires dans l'emploi.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie que le RSA est aujourd'hui une allocation qui permet de survivre mais pas un dispositif qui permet à toutes les personnes de s'en sortir par elles-mêmes, par l'activité, par le retour en l'emploi. Or, nous ne pouvons pas porter politiquement l'idée que l'insertion par le travail doit être notre priorité en nous satisfaisant d'un accompagnement des bénéficiaires du RSA qui est le parent pauvre du dispositif. Et ce n'est pas péjoratif envers ceux qui font cet accompagnement au quotidien, ils sont les premiers à le constater.

Toutefois, comme vous le savez aussi, toutes les bonnes volontés des uns et des autres se heurtent à notre boussole commune : la situation financière de notre collectivité. Les Départements en général et le nôtre en particulier ne sont pas des collectivités dont les ressources explosent, cela se saurait. Aussi, lorsqu'il a été question d'entrer dans une expérimentation visant à rendre obligatoire un volant d'heures d'activité en entreprise, en association, en formation ou en stage, nous ne pouvions pas passer à côté.

Depuis l'annonce du Président Olivier AMRANE début septembre, j'ai lu et entendu de nombreuses contrevérités sur ce projet : nous allions payer les gens en dessous du minimum légal, nous allions les faire travailler pour 5 € de l'heure. Soyons sérieux, personne ici ne souhaite revenir au XIXème siècle. Mais répondez à une question : avez-vous déjà essayé de candidater à un poste avec un curriculum vitae où votre dernière expérience professionnelle remonte à 4 ou 5 ans, avec un curriculum vitae où vos expériences professionnelles sont des cumuls d'emplois précaires ou d'emplois saisonniers, avec un curriculum vitae qui fait état d'un licenciement pour inaptitude parce que le travail que vous avez exercé pendant 20 ans a gravement endommagé votre santé ? Bien sûr que non, cela n'a jamais été votre réalité, pas plus que la mienne. Mais si tel était le cas, n'auriez-vous pas besoin que l'on vous permette de faire vos preuves autrement que par une candidature sur un curriculum vitae ou une lettre de motivation ?

Arrêtons pour une fois d'opposer la droite libérale et la gauche sociale, ceux qui laissent la charité aux bonnes œuvres et ceux qui veulent tout niveler par le bas. Assumons la complexité des choses et cessons les caricatures.

Conditionner le versement de l'allocation à une activité entendue au sens large, c'est effectivement renforcer les devoirs des allocataires. En quoi est-ce une mauvaise chose ? Pourquoi aujourd'hui dans notre pays il serait péjoratif d'exiger un accompagnement et un engagement renforcé en contrepartie d'un revenu ? Nous assumons ce renforcement de l'engagement demandé aux bénéficiaires du RSA.

Cependant, j'attire votre attention sur deux choses. L'engagement du Département et de toutes les parties prenantes, (Pôle Emploi, Etat, organismes de formation, etc.) sera de permettre que ce volant d'heures d'activité soit effectivement réalisable. Comment ? En nouant des partenariats, en coordonnant mieux nos actions, en ouvrant des portes, en levant des freins et en poursuivant l'accompagnement. C'est la principale raison d'être du service public de l'insertion et de l'emploi, je le rappelle au passage.

Le rôle des travailleurs sociaux sera d'aiguiller les bénéficiaires du RSA et d'alerter sur ceux qui ne peuvent pas tout de suite assumer ces 10 heures d'activité pour diverses raisons (problème de santé, garde d'enfant, difficultés sociales...). Pour eux, l'accompagnement continuera, pour les aider à franchir les obstacles.

Depuis plusieurs mois, avec mes collègues élus, en lien avec le Président, nous rencontrons des entreprises et nous leur parlons insertion, engagement, responsabilité. Vous seriez surpris chers collègues du nombre d'employeurs qui sont prêts à nous accompagner dans cette expérimentation. Nous nous en réjouissons, car c'est le préalable à sa réussite.

Comme toute expérimentation, elle vise à tester, dans l'objectif de valider ou non une réforme du dispositif. Mais elle renforcera - c'est déjà certain - les synergies entre tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi et cela bénéficiera aux principaux intéressés : les personnes qui ont besoin d'être accompagnées pour retrouver un emploi et par là même retrouver la possibilité de choisir leur vie et de ne plus la subir.

Je termine par un aparté sur la question de l'accès aux droits. Ce n'est pas le cœur du sujet aujourd'hui, mais nous ne pouvons évoquer le RSA sans parler de tous ceux qui n'y ont pas recours. C'est encore l'un des constats du rapport de la Cour des Comptes : le non-recours aux droits est une réalité dont la résolution dépasse largement nos leviers d'action départementaux. Cela repose sur l'ensemble des intervenants de terrain (assistantes sociales, communes, CMS, police municipale, maraudes, associations, etc.). Vous le savez, il n'y a aucune solution simple car ces publics sont difficiles à toucher et à convaincre.

Avec nos partenaires, nous travaillons au quotidien pour mieux informer sur les droits, mieux communiquer sur les dispositifs, mieux former tous ceux qui peuvent être amenés à transmettre l'information. C'est d'ailleurs l'objet des conventions SPIE qui vous seront proposées en CP tout à l'heure avec Annonay Rhône Agglo et ARCHE Agglo. C'est encore insuffisant, mais je tiens à saluer l'engagement de l'ensemble des acteurs sur ce sujet.

Avant de conclure, je tiens aussi à remercier les agents du Département et l'ensemble des agents qui accompagnent au quotidien les personnes éloignées de l'emploi dans leurs démarches.

Je vous remercie de votre attention.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il des questions ?

INTERVENTIONS - DEBAT - CONCLUSION

M. Christian FEROUSSIER

Je voudrais, Monsieur le Président, faire une intervention au nom du groupe Proximité au cœur de l'Ardèche que je représente avec Julie SICOIT-ILIOZER, sur l'expérimentation de la réforme du RSA et plus globalement sur la politique sociale du Département.

Nous voudrions exprimer la position du groupe Proximité au cœur de l'Ardèche sur cette question délicate du RSA.

Nous souhaitons, avec notre groupe, qui, je le rappelle, au sein de la majorité est libre et indépendant, que ce sujet central pour notre collectivité départementale soit étudié avec sérieux, calme et loin des polémiques politiciennes. N'analysez dans cette intervention aucune manœuvre politique de notre groupe, qui est là pour dire ce qu'il pense sur les sujets mis en débat et vous relater notre position.

Pour commencer, nous l'assumons pleinement : oui, il faut soutenir l'insertion par le travail. Mais nous ajoutons à cette affirmation : pas à n'importe quel prix.

Nos travailleurs sociaux font un travail extraordinaire pour accompagner nos bénéficiaires du RSA vers le retour à l'emploi depuis de nombreuses années. Les chiffres actuels le prouvent et je sais que Laëtitia BOURJAT est particulièrement bien investie sur la fonction, elle l'a démontré à l'instant.

Samedi, à l'occasion de leur dixième anniversaire, j'ai visité l'association Trimaran, structure qui œuvre pour l'insertion depuis de nombreuses années. J'en profite pour saluer son président, Yves BAZIN, et l'ensemble de ses équipes. Le Département les soutient financièrement et je m'en félicite. Voilà un exemple de réussite dans la réinsertion par l'activité économique. Mais je pourrais aussi citer d'autres associations et structures, comme Tremplin, qui, sans faire de bruit, consacrent toute leur énergie à accompagner ceux qui rencontrent des accidents dans leur parcours de vie.

J'invite tout le monde à aller leur rendre visite et valoriser ces réussites pour le territoire ardéchois. Vous en ressortirez peut-être un peu différents. Chacun pourra alors mesurer le travail effectué et les résultats de réinsertion obtenus car ceci est concret et factuel.

Permettre à nos bénéficiaires du RSA de retrouver un travail, c'est bien entendu leur donner une chance d'améliorer leurs conditions de vie, mais c'est surtout leur redonner leur dignité, les aider à retrouver la confiance. C'est justement parce qu'avec cette thématique nous touchons à l'humain, à l'accompagnement de personnes, qu'il faut en parler, en débattre, avec respect et posément, et surtout ne pas agir précipitamment.

Vous avez souhaité, Monsieur le Président, que l'Ardèche soit candidate à une expérimentation de l'Etat. C'est votre choix légitime et je le respecte. Pour nous, il n'y a pas de sujets tabous. Pourquoi en effet ne pas étudier tout ce qui peut améliorer le fonctionnement actuel ? Mais je vous le redis Monsieur le Président, comme je vous l'ai dit lors de nos différents échanges : notre groupe sera très attentif aux conditions proposées dans le cadre de cette expérimentation, dont nous ne connaissons pas les contours que le Gouvernement va proposer. Et vous conviendrez avec nous qu'il est difficile de se positionner en ayant aussi peu d'éléments à ce jour.

Nous avons des exigences préalables, que nous voulons verser au débat :

- Nous souhaitons par exemple que les bénéficiaires de RSA nécessitant un accompagnement social indispensable et vital ne soient pas soumis à un système de contrepartie. Vous m'avez dit, Monsieur le Président, être en accord sur cette ligne.
- Nous défendons également la possibilité d'aider financièrement les allocataires du RSA qui signeraient un contrat afin de leur donner un coup de pouce le premier mois de leur retour à l'emploi. Nous espérons qu'une telle mesure puisse être inscrite à l'ordre du jour.
- Nous revendiquons également que d'éventuelles contreparties en entreprise fassent l'objet d'une rémunération. Ceci permettra de casser le cliché de l'utilisation de main d'œuvre gratuite.

Pour conclure sur ce sujet et afin de pouvoir étudier sereinement les futurs critères proposés par le Gouvernement, nous souhaitons Monsieur le Président la mise en place d'un groupe de travail composé d'élus volontaires des trois groupes politiques qui composent cette assemblée départementale, la majorité, les indépendants et l'opposition. C'est par la discussion, nous en sommes convaincus, que nous parviendrons à traiter ce sujet loin des polémiques, des tensions et surtout des interprétations. Pour cela, il nous faut de la méthode, car pour éviter des contrevérités il faut que les choses soient plus claires.

Voter pour une candidature à l'expérimentation, à mon sens, ne s'impose pas, mais nous prenons cependant acte, Monsieur le Président, de cette candidature et sachez que nous ne refuserons jamais d'étudier tout ce qui nous permettra d'avancer dans l'action sociale en général et dans le domaine de l'insertion en particulier, mais à condition d'en connaître au préalable les règles du jeu pour pouvoir nous positionner en toute connaissance de cause.

Enfin, Monsieur le Président, notre groupe indépendant au sein de votre majorité souhaite que l'action sociale que nous mettons en place et que toutes nos politiques autour des solidarités soient davantage lisibles et mises en valeur et que vous puissiez nous éclairer sur leurs orientations, parce qu'en l'absence de lignes directrices, j'avoue que nous avons parfois du mal à identifier la feuille de route et les priorités, ce qui crée le brouhaha que nous avons parfois.

Avec Julie SICOIT-ILIOZER, nous sommes des élus décidés à faire bouger les lignes. Nous sommes dans l'action et pas des commentateurs ou des endormis, comme j'ai pu le lire ici et là. Que ces gens-là se rassurent, nous sommes bien là et nous restons vigilants, au service des Ardéchois, comme je m'y suis engagé auprès de vous Monsieur le Président, en étant très clair sur mon positionnement.

Le Département, dont la compétence première est l'action sociale, fait beaucoup de choses dans le domaine des solidarités - malgré tout ce qui est dit, à tort - et j'en remercie l'ensemble des agents, mais trop souvent nous ne sommes pas parvenus à nous faire entendre sur ces sujets ces derniers mois et je le regrette. Cela démontre que des choses ne sont pas suffisamment lisibles parce qu'elles n'ont pas été suffisamment expliquées, communiquées, débattues au sein de commissions où chacun doit pouvoir trouver sa place dans l'expression avant toute décision et communication politique. C'est à ces seules conditions que la démocratie pourra s'exercer pleinement.

En conclusion, je souhaite Monsieur le Président que notre groupe soit mieux entendu sur ces différents points de fond et de méthode, nous attendons de votre part que des actions et des annonces concrètes en matière d'action sociale soient prises en compte ces prochaines semaines et, si possible Monsieur le Président, je souhaiterais des annonces claires avant le vote du budget, ceci dans l'intérêt des Ardéchois et de la démocratie.

Je vous remercie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur FEROUSSIER.

Je vais vous répondre, avant de céder la parole à l'Assemblée sur cette délibération très importante pour notre Département.

Il est important que vous rappeliez l'indépendance de votre groupe. Il est important pour notre groupe et pour l'ensemble de l'Ardèche d'avoir cette vision et cette liberté de ton.

Je vais rappeler les contours de cette délibération et la philosophie de la majorité. Nous communiquons beaucoup sur l'insertion par le travail. Je voudrais féliciter le travail effectué par Laëtitia BOURJAT et le fait que nous puissions avoir un budget dédié, de près de 4,2 M€, en forte augmentation, pour accompagner l'insertion par le travail, avec toutes les entreprises d'insertion qui font un travail remarquable.

En tant que Président du Département, j'ai fait ma conférence de presse de rentrée, j'y ai évoqué les chantiers à venir et l'écueil sur lequel nous aurons une vigilance particulière. Je ne connais pas une entreprise sur mon territoire ni même sur le département qui ne cherche pas un collaborateur. Il y a un besoin massif de recrutements et les annonces ont été faites en ce sens. Nous avons potentiellement un vivier de personnes au Département qui peuvent retrouver le chemin du travail et retrouver ainsi un peu de dignité par rapport à leur vie de famille. J'isolais naturellement les gens qui ont un problème profond (violence conjugale, santé, divorce, séparation...), qui nécessitent un suivi approfondi avec une assistante sociale.

Je fais miens les propos de Christian FEROUSSIER en saluant le travail des assistantes sociales. Cette conférence de presse de rentrée était très axée sur le pouvoir d'achat, sujet d'actualité, en disant qu'avec nos travailleurs sociaux et mes élus, nous allions essayer de demander à nos bénéficiaires du RSA d'intégrer le monde économique en lien avec le tissu local pour pouvoir aller plus loin. Et si, parmi ces bénéficiaires du RSA, certains ont la chance de trouver un contrat pendant un an, nous irons plus loin et nous leur donnerons une prime de pouvoir d'achat de 200 €. Cela a été interprété comme si nous allions les payer 200 € pour les 10 heures, ce n'est pas le cas. Pour ceux qui signeront un contrat d'un an, nous maintiendrons le RSA et nous leur octroierons en plus une prime de 200 €, ce qui ferait environ 800 € de plus par mois.

Nous travaillions sur un cadre pour accompagner sur nos contrats d'engagement, que Sylvie GAUCHER et Laëtitia BOURJAT suivent attentivement au niveau des travailleurs sociaux. Certains ont connu les contrats d'insertion au travers du RMI, maintenant ce sont des contrats d'engagement. Il s'agit de les améliorer et d'intégrer les entreprises, les mairies ou les associations, à hauteur de 10 heures par semaine.

Depuis, l'idée a fait son chemin, puisque cela faisait suite aussi à des annonces gouvernementales. L'Etat s'en est saisi, avec le ministre ardéchois, et ils ont proposé aux Présidents de Département d'intégrer une expérimentation avec des critères similaires aux nôtres, sur 10, 15 ou 20 heures, il faut le redéfinir ensemble, une prime et le fait d'accompagner sur la durée nos bénéficiaires du RSA.

Je n'étais pas obligé de faire passer cette délibération au sein de l'hémicycle. D'après le courrier du Ministre, un courrier du Président pour entrer dans l'expérimentation suffit. Mais je souhaite que nous puissions débattre, partager, essayer puisque c'est une expérimentation. Nous avons fait la même chose dans un autre cadre sur Le Teil avec « territoire zéro chômeur de longue durée ».

Je réponds favorablement à la demande de Christian FEROUSSIER de mettre en place un groupe de travail avec les actions nouvelles pour que nous puissions l'appréhender et savoir comment cela va fonctionner, avec les retours de nos travailleurs sociaux.

Nous avons eu également un échange à ce sujet avec le président de groupe Hervé SAULIGNAC. Nous parlons de ces actions nouvelles, nous ne stigmatisons pas, avec la gauche pro-assistanat d'un côté et la droite contre l'assistanat de l'autre, il s'agit d'essayer d'avoir un cadre ouvert et de définir des critères ensemble.

L'enjeu est triple. Il s'agit de mettre fin à un certain nombre de clichés du monde économique. Les chefs d'entreprises que j'ai rencontrés suite aux annonces m'ont dit être prêts à jouer le jeu du savoir-être. Ils nous demandent d'identifier les personnes qui sont les mieux à même d'intégrer leurs structures et nous disent qu'ils leur donneront une chance. Cela lève le cliché que l'on entend souvent, selon lequel on ne pourra rien faire des bénéficiaires du RSA dans les entreprises. Non, aujourd'hui, les chefs d'entreprise veulent essayer. Ils sont au pied du mur parce qu'ils ont du mal à recruter, nous sommes presque dans une situation de plein-emploi puisque nous avons environ 30 000 postes qui cherchent preneurs en Ardèche.

Le deuxième enjeu est la dignité de ces familles et bénéficiaires du RSA. Vous avez pu voir dans les différents témoignages que nous avons eus dans les médias locaux celui de cette maman qui touchait le RSA et qui disait que ce n'était pas le modèle qu'elle voulait donner à ses enfants.

Le dernier enjeu, c'est la reconnaissance du travail de nos assistantes sociales en trouvant des solutions pérennes et plus pertinentes pour nos bénéficiaires du RSA, qui peuvent aujourd'hui trouver un emploi. Il faut que nous nous en donnions tous les moyens et cette expérimentation peut en être un moyen efficace. Si ça l'est pour 3, 4 ou 5 %, ce sera déjà cela. Je suis comme vous, si cette expérimentation ne fonctionne pas je serai le premier à le dénoncer, donc je voudrais que nous puissions en parler de manière apaisée.

Et pour répondre à Christian FEROUSSIER, je suis d'accord pour monter un groupe de travail intégrant votre groupe et deux membres du groupe Ardèche à gauche pour travailler sur ces critères avec la majorité, sous la houlette de Laëtitia BOURJAT, ainsi qu'un groupe sur l'action sociale avec Sylvie GAUCHER dans lequel nous associerons également les élus de la majorité, de l'opposition et nos indépendants.

J'ouvre le débat.

M. Hervé SAULIGNAC

Merci Monsieur le Prédisent.

J'ai écouté le discours des uns et des autres et le moins que l'on puisse dire c'est que le fond du discours a changé. Je vous en remercie, parce que, dans ces conditions-là, nous pouvons peut-être discuter.

Je n'ai entendu dans la bouche de personne l'obligation et le retrait des allocations. J'ai écouté attentivement et je ne l'ai pas entendu, surtout pas dans la bouche du Ministre qui a été auditionné en commission des affaires sociales à l'Assemblée Nationale.

J'apprécie les nuances que j'ai entendues, notamment de la part de Laëtitia BOURJAT mais du Président également.

Je veux néanmoins dire que nous débattons en ce moment d'une expérimentation dont nous ne savons absolument rien. Nous avons reçu, et le Président du Département aussi, une lettre du Ministre du Travail qui nous demande de lui faire savoir si nous souhaitons nous lancer dans une expérimentation sur le RSA.

Tous autant que nous sommes sur ces bancs, nous souhaitons que le RSA disparaisse un jour de ce pays et que chacun puisse vivre dignement de son travail. Soyez-en certains, c'est notre vœu le plus cher. Nous n'allons donc pas épiloguer sur le fond.

En revanche, nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur la forme, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous pensons que toute forme de coercition qui consiste à dire : « Si vous ne remplissez pas vos obligations, nous vous retirons votre allocation » rajoute de la misère à la misère. Or, créer de la misère, c'est créer du désespoir, donc du chaos et du désordre, ce dont nous ne voulons pas.

Laëtitia BOURJAT a d'ailleurs utilisé une expression que j'ai notée, à savoir que le revenu de solidarité active permettait tout juste de survivre. Je pense qu'ici personne n'est d'accord pour retirer des revenus qui permettent tout juste de survivre. Donc ce débat est clos et est désormais derrière nous.

Je pense qu'il est important que vous puissiez dire tout cela aux travailleurs sociaux, aux accompagnateurs d'insertion, à ceux qui travaillent par exemple sur la facilitation des clauses sociales, à ceux qui accompagnent au quotidien les plus de 6 000 allocataires du RSA en Ardèche. Ils ont besoin de l'entendre de votre part. Ils ont entendu autre chose, ils ont lu autre chose dans la presse ces dernières semaines et permettez-moi de vous dire en leur nom qu'ils ont parfois été heurtés par certaines expressions que vous avez pu avoir et qui peuvent laisser penser qu'ils feraient mal leur travail, voire qu'ils ne serviraient à rien. Ce n'est certainement pas ce que vous avez voulu exprimer, mais dites-le leur. Il serait bien qu'un jour nous ayons des séances qui ne soient pas perturbées parce que les méthodes utilisées ont heurté.

Je m'en tiendrai à la forme et pas au fond.

Premier élément : vous nous demandez de prendre acte, et nous prendrons acte évidemment. Comme nous avons pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, nous prendrons acte de la tenue d'un débat autour de cette question du RSA.

Deuxièmement, vous avez bien compris qu'un Président de Département ne peut pas décider de supprimer un droit national qui est gravé dans le code de l'action sociale. Beaucoup de Départements s'y sont essayés, une dizaine en France, ils ont tous été condamnés par les tribunaux administratifs. Si nous entrons dans une expérimentation en disant que nous n'allons pas respecter la loi française, nous avons peu de chances d'être retenus.

Troisièmement, à l'instar de ce que vient de demander notre collègue Christian FEROUSSIER, nous vous avons écrit Monsieur le Président ainsi qu'à l'ensemble de nos collègues, non pas pour vous dire que nous n'étions pas tout à fait d'accord avec vous, ce que vous saviez déjà, mais pour vous dire que, sur cette question-là, il nous semblait important de se mettre au travail et de réunir l'expertise sur les questions d'insertion, la première des expertises étant ici, dans cette maison, à travers les femmes et les hommes qui travaillent sur les questions d'insertion et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA depuis des années. Ce sont les premiers à avoir cette expertise. Il nous semble donc que ce travail commence par consulter celles et ceux qui, dans cette maison, ont l'expertise.

Ensuite, cela requiert de réunir de manière très large l'ensemble des acteurs de l'insertion, c'est-à-dire les acteurs économiques qui sont disposés à y travailler, les élus que nous sommes et bien d'autres évidemment.

Nous avons, nous aussi, rencontré des acteurs économiques. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie et avec la Chambre des Métiers et je pense qu'ils sont totalement disposés à s'inscrire dans une démarche qui permettrait de remettre celles et ceux qui sont privés de travail dans la voie de l'insertion et du retour à l'emploi.

Quatrièmement, je faisais état du courrier que vous avez reçu de la part du Ministre du Travail Monsieur le Président. Nous voudrions savoir si vous avez bien mesuré ce que ce courrier signifiait, parce que l'Etat a une habitude constante, à savoir que lorsqu'il lance une expérimentation, il l'a fait payer par les autres. Et il se trouve que dans ce courrier il est écrit, je cite le Ministre : « Tout allocataire devra bénéficier chaque semaine de 15 à 20 heures d'accompagnement et d'activités de tout type pour travailler à son projet ». Et ces activités de tout type sont pour partie citées : formation, immersion, démarche sociale accompagnée, atelier collectif. Je voudrais savoir si vous envisagez de recruter des agents pour assurer 15 à 20 heures d'accompagnement, ce à quoi nous sommes favorables mais qui aurait un coût considérable pour la collectivité, je le dis à notre cher vice-président en charge des finances.

Ensuite, le Ministre du Travail indique qu'il a mis en place des groupes de travail et que l'un d'eux définira le cahier des charges de cette expérimentation. Par conséquent, mes chers collègues, nous ne savons rien de cette expérimentation puisque ce groupe de travail nous livrera ce cahier des charges a priori au mois de décembre. C'est au moment où nous connaîtrons le cahier des charges que nous pourrons dire si cette expérimentation présente un intérêt ou pas. Il est impossible, avant de connaître ce cahier des charges, d'en dire quoi que ce soit.

Pour terminer, je pense que vous avez lu les uns et les autres la conclusion du courrier que le Ministre vous a adressé. Il indique que les Départements qui ne seront pas retenus - sachant que seuls une dizaine de Départements en France seront retenus dans le cadre de l'expérimentation - seront néanmoins associés à la démarche, notamment par la mise en œuvre d'ateliers territoriaux avec les bénéficiaires et l'organisation de Labs Territoriaux avec les acteurs locaux. C'est exactement ce que nous avons demandé dans notre courrier et ce que Christian FEROUSSIER vient de vous demander lui-même.

Pouvez-vous nous confirmer votre intention de nous répondre positivement, c'est-à-dire d'organiser ces séquences de travail avec les bénéficiaires et avec les acteurs locaux de l'insertion, auquel cas je vous garantis que nous sommes prêts à prendre notre part à ce travail et à nous investir pour mener le combat contre la précarité, pour le retour à l'emploi et pour une vie digne que nous devons à chacun des Ardéchois ?

Je vous remercie.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci Monsieur SAULIGNAC.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Laëtitia BOURJAT

Pour répondre à Hervé SAULIGNAC, nous avons bien conscience que chaque bénéficiaire devra avoir un accompagnement de 15 à 20 heures d'activités de tout type. Comme vous l'avez dit, un travail a déjà été entrepris dans le cadre du SPIE avec l'ensemble des consulaires et des pistes sont en cours pour des immersions, des découvertes d'entreprise, des stages, etc. Je suis tout à fait favorable à ce que le groupe de travail puisse échanger à ce sujet et que des solutions soient validées ensemble.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Mme Sylvie GAUCHER

Je remercie publiquement nos travailleurs sociaux dans tout le volet des solidarités et en particulier pour accompagner les bénéficiaires du RSA. Dans le contexte socio-économique que nous avons vécu ces dernières années, ce n'est pas simple tous les jours et nous pouvons leur tirer notre chapeau. Nous arrivons dans une phase, non pas de plein-emploi mais où nous avons plus de solutions pour un retour à l'emploi.

Je veux sincèrement féliciter l'ensemble de nos travailleurs sociaux que nous rencontrons régulièrement ces derniers temps avec mes quatre collègues des solidarités dans le cadre des visites de l'ensemble des équipes des DTAS. La première rencontre qui a eu lieu il y a une dizaine de jours nous a permis de tenir le même discours que celui que vous avez entendu tout à l'heure. Monsieur SAULIGNAC, vous demandiez que nous informions les travailleurs sociaux, c'est ce que nous faisons pour rétablir aussi ce discours et cette vision de l'accompagnement vers le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Pour compléter ce que vient de dire Laëtitia BOURJAT, nous nous rendons compte, dans le SPIE qui n'a que quelques mois d'existence, des effets positifs que peuvent avoir le partenariat, le travail en commun et le co-accompagnement des bénéficiaires et je pense que nous nous devons tous de mutualiser nos énergies et nos moyens et je serais ravie de pouvoir faire partie du groupe de travail que propose Christian FEROUSSIER.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Marc-Antoine QUENETTE

Ce que je trouve positif dans la démarche du Département, c'est qu'il faut ouvrir des portes pour réussir l'insertion. Le Département se donnait déjà un certain nombre de moyens ; notre objectif est d'en donner plus. Laëtitia BOURJAT a très bien résumé les choses en parlant de « VRP de l'insertion », même si ce n'était pas exactement le terme. Dès que je vais voir des associations sportives aidées par le Département, je leur demande de nous aider. Dès que je vais voir des entreprises qui travaillent avec le Département, par exemple dans l'immobilier d'entreprises, je leur demande de nous aider à faire de l'insertion. Lorsque nous allons voir des associations culturelles, qui sont largement aidées par le Département, je leur demande de nous aider.

Au niveau du conseil d'administration d'Ardèche Habitat, que je préside, nous sommes en train de réfléchir car nombre de bénéficiaires du RSA sont nos locataires et nous nous demandons si Ardèche Habitat peut faire quelque chose pour eux et s'ils peuvent eux aussi faire quelque chose pour nous, parce que nul n'est inemployable, même pour des petites actions, des petites choses. Inventons des choses. C'est la raison pour laquelle, lorsque l'on nous propose d'entrer dans une expérimentation, quand bien même nous n'avons pas encore tous les tenants et aboutissants, je suis favorable au fait d'y aller.

Hervé SAULIGNAC soulève l'éventualité que cela requiert des moyens en plus de la part du Département. Si tel est le cas, nous les mettrons. Cela nous renvoie au débat que nous avons eu il y a un an, où je disais que nous pouvions mettre plus pour les associations de réinsertion parce que cela ferait baisser le nombre de bénéficiaires du RSA, j'étais prêt à faire des transferts de budget. Vous m'aviez répondu que ce n'était pas possible. C'est ce que nous avons fait et il y a quelques points positifs. Allons plus loin.

Mon côté juriste me pousse à souligner qu'il ne faut pas non plus dire n'importe quoi. Je ne laisserai pas dire que les juridictions administratives auraient interdit par exemple les heures de bénévolat. Le Conseil d'Etat a jugé que la disposition du Bas-Rhin, qui date de 2016, était valable à condition que ce soit écrit dans le contrat d'engagement réciproque.

Le Conseil d'Etat a même rappelé que le principe même du RSA était de retrouver de l'activité, donc si les Départements veulent proposer aux bénéficiaires du RSA de participer à des actions bénévoles, il suffit de l'écrire dans le contrat d'engagement réciproque et d'en tirer toutes les conséquences. Si ce n'est pas fait, nous pouvons l'arrêter et, si c'est fait, nous continuons.

Je pense que vous n'avez pas lu complètement l'arrêt du Conseil d'Etat, qui dit qu'en plus s'il refuse de signer le contrat, cela peut être arrêté. Ce n'est pas notre but, qui est de trouver des voies et des moyens pour faire des parcours adaptés à chacun des cas. C'est l'énorme travail de nos services et des associations.

Le dispositif de l'Alsace, que vous ne vouliez pas mettre en place dans le département de l'Ardèche il y a quelques années, a été validé. Tous les Départements ont le même objectif : que nos bénéficiaires du RSA puissent, en fonction de leurs capacités, retrouver un emploi, une occupation, une dignité, donc je pense que nous nous retrouverons sur de nombreux points.

Je suis très heureux du sens de votre action, Laëtitia BOURJAT, pour le département de l'Ardèche et pour nos bénéficiaires du RSA.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci à toutes et tous.

M. Max TOURVIEILHE

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais exprimer ma satisfaction de voir les trois groupes tomber d'accord, au moins sur les grandes lignes de ce projet. Je pense que le groupe de travail sera là aussi pour essayer de trouver un chemin commun sur les points plus en détail.

Si nous sortons un peu de nos postures politiques ou idéologiques, je pense que prendre par la main les bénéficiaires du RSA qui, pour la majorité, souhaitent reprendre une activité économique, et les mettre au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une association est probablement une très bonne solution. Le RMI date d'il y a très longtemps, le RSA aussi, si cela avait apporté toutes les solutions, nous n'en serions pas là. Je crois vraiment à ce projet.

Nous avons tous croisé les semaines ou mois précédents des restaurateurs qui étaient obligés de fermer un ou deux jours par semaine faute d'avoir pu recruter, des autocaristes qui ne pouvaient pas répondre à l'ensemble des commandes, des entreprises de TP qui avaient du retard parce qu'ils n'avaient pas suffisamment de personnels. Je suis persuadé que proposer aux bénéficiaires du RSA qui sont en capacité de le faire d'aller au cœur des entreprises sera porteur. Et j'espère vivement que les trois groupes trouveront un accord qui s'inscrira dans ce que le Gouvernement va proposer pour mettre tout cela en place rapidement.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Sur cette délibération, y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

M. Hervé SAULIGNAC

Il s'agit de prendre acte donc il n'y a pas de vote.

Nous prenons acte que le débat a eu lieu.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Je suis dans le même état d'esprit que mes collègues, très satisfait que nous puissions nous retrouver autour de ce groupe de travail que souhaite Christian FEROUSSIER avec l'équipe. Nous partageons le même constat. Ne plus avoir de bénéficiaires du RSA sur le département est un enjeu que nous partageons.

Pour rappeler les contours, il est important de dire que l'expérimentation nationale part un peu de notre Département suite à nos annonces. Il y a un travail concomitant que nous pouvons mettre à l'échelle nationale.

Le fait de rassurer nos travailleurs sociaux, comme l'a annoncé Sylvie GAUCHER tout à l'heure, c'est un travail que nous faisons au quotidien, avec beaucoup de pédagogie autour de cette expérimentation.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci à toutes et tous.

Nous passons à l'examen et à l'adoption d'un vœu déposé par Ardèche Génération Terrain et par Proximité au cœur des territoires.

La parole est à Max TOURVIEILHE.

***

Poursuite des interventions et conclusion sur le rapport politique insertion et emploi – Expérimentation réforme du RSA – Pages 291 à 293.

***

III – EXAMEN ET ADOPTION DU VŒU « IL EST URGENT D'AIDER LES COLLECTIVITES A FAIRE FACE A LA HAUSSE DES PRIX DE L'ENERGIE »

Vœu présenté par Monsieur Max TOURVIEILHE, président du groupe, pour les élus du groupe Ardèche Génération terrain, et cosigné par les élus du groupe « Proximité au cœur de l'Ardèche ».

Rapporteur : Monsieur Max TOURVIEILHE

M. Max TOURVIEILHE

Merci Président.

« Dans cette période de construction des budgets locaux, le Gouvernement n'a toujours pas entendu les appels des collectivités à agir sur le prix de l'énergie.

Pourtant, la situation est grave, à quelques semaines d'une saison hivernale qui s'annonce d'ores et déjà compliquée dans tout le pays.

Si les particuliers sont pour l'instant préservés des très fortes hausses de l'électricité et du gaz grâce au bouclier énergétique, les collectivités prennent de plein fouet la hausse de l'énergie.

Quelles vont en être les conséquences ? Va-t-on voir des maires ou des présidents renoncer au chauffage des écoles et regrouper les enfants dans des classes surchargées ? Fermer des équipements sportifs ? Eteindre complètement l'éclairage public ?

Les plans de sobriété qui s'engagent partout ne suffiront pas à passer le « mur financier » qui s'annonce.

Nous nous associons à l'AMF et l'AMRF qui demandent un plan d'urgence pour toutes les collectivités locales dont le Département face à la hausse des coûts de l'énergie, avec deux mesures principales :

- La mise en place d'un bouclier énergétique d'urgence limité dans le temps.
- Des mesures permettant aux collectivités ayant signé contraintes et forcées des contrats de fourniture d'énergie très défavorables d'en sortir sans pénalités.

Les collectivités sont prêtes à poursuivre leurs efforts dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti et dans des plans de sobriété énergétique durables.

Le groupe Ardèche Génération Terrain propose à l'ensemble des élus du Conseil Départemental de l'Ardèche de voter les termes de ce vœu en exigeant des mesures d'urgence pour aider les collectivités à faire face à la hausse des coûts de l'énergie.

INTERVENTIONS

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Y a-t-il des interventions au sujet de ce vœu ?

Mme Laetitia SERRE

Nous voterons ce vœu car nous ne pouvons que le partager, même si nous aurions pu espérer que quelques propositions soient formulées.

Nous trouvons dommage qu'il n'y ait pas eu de propositions formulées au sein de la décision modificative, parce qu'il s'agit de thématiques qui nous touchent et qui vont toucher aussi de plein fouet les personnes en difficulté à travers le Fonds Unique Logement. Sur le granulé-bois, un accompagnement pourrait aussi se faire, moins ponctuellement mais plutôt de manière globale. Le Département peut avoir un rôle à jouer à ce niveau-là. Une réflexion pourrait être menée dans le cadre du logement social en lien avec cela, ou sur des sujets sur lesquels nous sommes compétents comme le fonds d'aide aux communes, que nous ne retrouvons pas non plus.

Pour autant, nous voterons le vœu avec vous.

M. Pascal TERRASSE

J'ai une question à poser, au-delà du vœu que je voterai sans difficulté.

Le Gouvernement et le commissaire qui est chargé des transitions écologiques ont bâti un projet de sobriété énergétique qui doit normalement être décliné par tous les opérateurs publics. Cela vaut pour le milieu hospitalier, l'Etat et les collectivités territoriales, les trois grandes bases de la fonction publique.

Avez-vous présenté le plan de sobriété énergétique en CHSCT ou allez-vous le faire, et pourrions-nous avoir quelques éléments ? Peut-être que cela a été fait puisque c'est en cours actuellement sur la baisse des consommations énergétiques ?

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous dire qu'il existe un programme, intitulé CUBE.S, mené au profit des Régions et des Départements, concernant l'accompagnement à la baisse des dépenses énergétiques dans les collèges et les lycées.

Tous les indicateurs que nous connaissons concernant la baisse des dépenses énergétiques montrent que nous pouvons réduire de 10 à 15 % la consommation énergétique des bâtiments publics sans investissement, simplement par nos pratiques et en accompagnant la maîtrise de la dépense. Je soumets cette idée, mais cela renvoie à la question de savoir si vous avez bâti votre plan de sobriété énergétique pour l'hiver qui s'annonce dans quelques jours.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Je donne la parole à Claudie COSTE.

Mme Claudie COSTE

Pour ce qui est de la présentation en CHSCT, cela va être compliqué puisque les élections professionnelles vont se dérouler le 8 décembre et que je ne suis pas certaine que nous tenions un CHSCT d'ici-là. Nous pourrons éventuellement le faire avec la nouvelle commission hygiène et sécurité qui sera issue du comité social et technique. En revanche, nous avons prévu de communiquer au sujet du plan de sobriété, nous le ferons via un autre canal, sans doute via l'intranet puisqu'il est à nouveau opérationnel.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci.

Je vous invite à vous positionner sur le vœu des groupes Ardèche Génération Terrain et Proximité au cœur des territoires.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

(c.f vœu adopté pages 294 à 295)

Merci à tous.

IV - FIN DE SEANCE ET PROPOS CONCLUSIFS DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

(Poursuite d'interventions relatives au débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023)

M. Marc-Antoine QUENETTE

Pascal TERRASSE étant très attentif au fait que les différents rapports soient bien présentés dans les bonnes instances, le rapport environnemental est bien celui qui a été présenté au mois de juin. Il a été présenté avant le débat d'orientations budgétaires comme chaque année, conformément à la loi qui date de 2010, et comme il l'était dans l'ancienne majorité. Il s'agit de l'article L3311-2 du code des collectivités locales.

M. Pascal TERRASSE

Si vous me cherchez là-dessus, vous ne voterez pas votre budget en décembre.

Le code général des collectivités parle, s'agissant du développement durable, d'une part d'un rapport d'activité et d'autre part d'un débat d'orientations budgétaires.

Il doit y avoir un rapport d'activité sur nos engagements en matière de politique de développement durable et il a été présenté en juin, en effet. Mais nous ne pouvons pas confondre un rapport d'activité et un débat d'orientations. Nous avons toujours deux documents dans nos collectivités.

Aujourd'hui, nous venons d'engager le débat d'orientations budgétaires de l'Assemblée départementale. Un rapport d'activité de la collectivité départementale est également présenté, généralement en mars et en avril.

Il doit y avoir un débat d'orientations budgétaires sur le développement durable. Je l'ai souvent présenté, mes successeurs également. Vous ne l'avez pas présenté. C'est une obligation légale. Je ne parle pas d'un rapport d'activité mais d'un débat d'orientations budgétaires sur le développement durable.

Votre directrice dit non. Dès demain je saisis le Préfet et je vous promets que vous ne voterez pas votre budget en décembre puisque c'est une obligation légale, à moins que nous ne nous revoyions deux mois avant la date du budget, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales.

M. Marc-Antoine QUENETTE

Il est écrit : « En amont du débat d'orientations budgétaires, un rapport sur la situation interne territoriale en matière de développement durable est présenté ».

M. Pascal TERRASSE

Il y a le rapport et le débat d'orientations budgétaires dans la loi NOTRe. Ce dont vous parlez, c'est la loi de 2010 qui portent sur un rapport d'activité votée à l'époque par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Nicolas Sarkozy, et ceux qui sont passés ensuite en ont rajouté une couche.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Nous vérifierons.

(Poursuite d'interventions relatives à la délibération sur l'expérimentation du RSA)

Mme Laëtitia BOURJAT

Il faut voter sur la délibération relative à l'insertion et l'emploi.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Nous avons pris acte, mais cela ne suffit pas, il faut voter sur la délibération concernant l'expérimentation du RSA.

Y a-t-il des votes contre cette délibération ?

M. Olivier PEVERELLI

Nous avons déjà dit que nous en prenions acte. Il n'y a pas de délibération, c'est ce qui avait été proposé au départ donc nous ne votons pas. Nous prenons acte de ce que vous proposez, c'est tout.

M. Le Président, Olivier AMRANE

C'est une délibération à l'ordre du jour. Je pensais que nous pouvions simplement prendre acte, mais non, il faut délibérer.

M. Olivier PEVERELLI

Nous ne prenons pas part au vote.

Mme Christelle REYNAUD

Ne pouvons-nous pas reporter le vote de cette délibération ?

M. Le Président, Olivier AMRANE

Non, il faut voter l'expérimentation aujourd'hui.

M. Pascal TERRASSE

Si vous nous proposez de délibérer sur cette expérimentation lorsque nous en connaîtrons le contenu, nous participerons à ce vote et nous voterons pour, dès lors qu'il y aura un engagement. Aujourd'hui, nous n'avons ni le contenu, ni les éléments qui nous permettent de savoir de quoi nous parlons. Vous nous avez fait une communication sur le fait que vous portiez à la connaissance de l'Etat votre intérêt à engager une expérimentation avec eux. Nous allons attendre que cette expérimentation soit connue, vous nous présenterez alors une délibération et nous voterons à ce moment-là. Là, vous ne nous faites voter sur rien. C'est une communication que vous nous avez faite. Je crois d'ailleurs que votre vice-président l'a dit lui-même, attendons...

M. Le Président, Olivier AMRANE

Je partage, mais cela a été indiqué à l'ordre du jour comme une délibération donc nous devons voter.

M. Pascal TERRASSE

C'est ce que vous aviez dit, sauf à ne pas entendre ce que votre vice-président vient de dire.

M. Le Président, Olivier AMRANE

Soit vous vous abstenez, soit vous votez pour, soit vous votez contre.

M. Pascal TERRASSE

Pour nous, il n'y a pas de délibération.

Mme Christelle REYNAUD

Il faudrait que nous avancions un peu pour que nous puissions nous rendre compte de tout ce qui est apporté par le Gouvernement. Et ensuite nous voterons pour, si cela convient à nos besoins au niveau du RSA.

Mme Laetitia SERRE

Nous avons été très clairs tout à l'heure donc je ne comprends pas que nous revenions sur le débat. Nous avons entendu que la presse avait mal compris les propos qui avaient été tenus lors de la conférence de presse de rentrée, que ce n'était pas ce que vous souhaitiez dire et que nous allions travailler sur le fond.

C'est ce que nous attendons et que nous avons sollicité par courrier. Nous avons d'ailleurs réagi à ce que vous aviez dit lors de cette conférence de rentrée où vous avez été mal entendu. Nous ne prenons donc pas part au vote, nous attendons le temps d'échange, pour que nous arrêtions d'être dans la stigmatisation à outrance et d'en rajouter à la souffrance des personnes qui sont ciblées systématiquement. Donc nous ne prenons pas part au vote de cette délibération.

M. Le Président, Olivier AMRANE

J'entends votre point de vue et je retire la délibération. Nous prenons acte de la présentation du rapport et, lorsque nous aurons avancé sur le groupe de travail et les critères, nous voterons la délibération.

CONCLUSION

L'Assemblée départementale, après en avoir débattu, à l'unanimité, la délibération présentée étant retirée :

- **prend acte** de la communication présentée sur la candidature au projet d'expérimentation de l'Etat dans le cadre d'une réforme sur le revenu de solidarité active,
- **décide** de la constitution d'un groupe de travail associant les trois groupes de l'assemblée départementale dont la composition et le fonctionnement seront précisés très prochainement.

(Poursuite d'interventions relatives au débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023 :)

M. Pascal TERRASSE

C'est parfait.

Je reviens sur les documents qui doivent être présentés :

- Le contenu du débat d'orientations budgétaires sur la partie développement durable, pour transmission à la préfecture,
- Un rapport égalité hommes-femmes, à transmettre également,
- Et le rapport sur la situation des collectivités en matière de développement durable.

En revanche, il n'y a pas de débat d'orientations budgétaires sur la politique en matière d'égalité hommes-femmes.

Je vous envoie la fiche.

Fin de séance :

M. Le Président, Olivier AMRANE

Merci à toutes et tous.

Je vous donne rendez-vous le 9 décembre pour le vote du budget.

ଔ ଔ ଔ

La séance est levée à 17h20

ଔ ଔ ଔ

Ardèche
LE DÉPARTEMENT

Direction Générale Adjointe Ressources
Direction des Affaires Juridiques et des Assemblées
Service des Assemblées et Relation à l'Usager

Privas, le 17 octobre 2022

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
17 OCTOBRE 2022

DECISION MODIFICATIVE N°2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

VOEU

Vœu Présenté par M. Max TOURVIEILHE, Conseiller Départemental, Président du groupe « Ardèche Génération Terrain ».

Au nom des élus du groupe« Ardèche Génération Terrain » et co-signé par les élus du groupe « Proximité au cœur de l'Ardèche ».

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE,

Réuni en séance publique le 17 octobre 2022, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour 34 :

- groupes « Ardèche Génération Terrain » (16) et « Proximité au cœur de l'Ardèche » (2),
- groupe « Ardèche à Gauche » (16).

Le vœu suivant :

« Il est urgent d'aider les collectivités à faire face à la montée des prix de l'énergie »

Dans cette période de construction des budgets locaux, le Gouvernement n'a toujours pas entendu les appels des collectivités à agir sur le prix de l'énergie.

Pourtant, la situation est grave, à quelques semaines d'une saison hivernale qui s'annonce d'ores et déjà compliquée dans tout le pays.

Si les particuliers sont pour l'instant préservés des très fortes hausses de l'électricité et du gaz grâce au bouclier énergétique, les collectivités prennent de plein fouet la hausse de l'énergie.

Quelles vont en être les conséquences ? Va-t-on voir des maires ou des présidents renoncer au chauffage des écoles et regrouper les enfants dans des classes surchargées ? Fermer des équipements sportifs ? Eteindre complètement l'éclairage public ?

Les plans de sobriété qui s'engagent partout ne suffiront pas à passer le "mur financier" qui s'annonce.

Nous nous associons à l'AMF et l'AMRF qui demandent un plan d'urgence pour toutes les collectivités locales dont le Département face à la hausse des coûts de l'énergie, avec deux mesures principales :

• La mise en place d'un bouclier énergétique d'urgence limité dans le temps,

• Des mesures permettant aux collectivités ayant signé contraintes et forcées des contrats de fourniture d'énergie très défavorables d'en sortir sans pénalités.

Les collectivités sont prêtes à poursuivre leurs efforts dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti et dans des plans de sobriété énergétique durables.

Le groupe Ardèche Génération Terrain propose à l'ensemble des élus du Conseil Départemental de l'Ardèche de voter les termes de ce voeu en exigeant des mesures d'urgence pour aider les collectivités à faire face à la hausse des coûts de l'énergie.

Olivier AMRANE
Président du Conseil départemental
de l'Ardèche

